

P. 5.

UN VOYAGE
FAIT EN L'AN 1761
PAR M. DE LA PÉROUSE
ET M. DE L'ISLE
AUX TERRES HAUTES
DE LA MER DU SUD
DANS LE BUT DE
DECOUVRIR UN PASSEMENT
DU NORD AU SUD
DE L'AMERIQUE
ET DE LA CHINE
PAR LE PÔLE NORD

CONTENANT

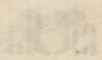
UN MÉMOIRE NATURELLE DE CES PAYS,
DES Mœurs, des Mœurs, de la Religion et de la
Généralité des Habitans anciens & modernes.

On y trouve de plus les Observations singulières qui y ont
été faites pendant le séjour que l'Armée y a fait.

Par M. DE LA PÉROUSE, de l'Ordre
des Freres Prêcheurs.

Paris, chez la Citoyenne Lesclapart, Palais
National, ci-devant de la Nation, au Salon de Peinture.

TOME CINQUIÈME.



PARIS, RUE S. JACQUES,

ARCHIVES

CAYLIER DE

Librairie de la

COMMUNE

NUMÉRO D'ENTRÉE : 1100

ARCHIVES
de la
GUADELOUPE

NUMÉRO D'ENTRÉE : 1100

NOUVEAU
VOYAGE
AUX ISLES
DE L'AMERIQUE.

CONTENANT

L'HISTOIRE NATURELLE DE CES PAYS,
l'Origine, les Mœurs, la Religion & le Gouver-
nement des Habitans anciens & modernes.

Les Guerres & les Evenemens finguliers qui y sont
arrivez pendant le séjour que l'Auteur y a fait.

Par le R. P. LABAT, de l'Ordre
des Freres Prêcheurs.

Nouvelle Edition augmentée considérablement, & en-
richie de Figures en Tailles-douces.

TOME CINQUIÈME.



A PARIS, RUE S. JACQUES,
Chez GUILLAUME CAVELIER Pere,
Libraire, au Lys d'or.

M. DCC. XLII.

Avec Approbation & Privilège du Roy.

NOUVEAU

VOYAGE

AUX ISLES

DE L'AMERIQUE

CONTENUANT

L'HISTOIRE NATURELLE DE CES PAYS
L'origine, les Mœurs, la Religion & le Gouvernement
des Habitans anciens & modernes.

Les Langues & les Eymes des Indiens qui y sont
parlez pendant le séjour que l'Auteur y a fait.

Par le R. P. J. B. de LA POINTE

des Freres Prêcheurs.

Nouvelle Edition augmentée considérablement, & enrichie de figures en taille-douce.

TOME CINQUIEME



A PARIS, RUE ST. JACQUES,

Chez GUILLAUME CAYETIER, Per-
Libraire, au Lys d'or.



Avec Approbation & Privilège du Roy.



TABLE DES CHAPITRES

contenus dans la cinquième
Partie.

- CHAP. **E** *Tablissement des François*
I. *aux Isles de l'Amérique,*
page 1.
- CHAP. II. *Etablissement des François à*
la Guadeloupe, 36
- CHAP. III. *Etablissement des François à*
la Martinique, 44
- CHAP. IV. *Etablissement des François à*
la Grenade, 58
- CHAP. V. *Etablissement des François dans*
l'Isle de Sainte Lucie, vulgairement
Sainte Aloufie, 71
- CHAP. VI. *Etablissement des François*
dans l'Isle de la Tortuë, sur la côte de
Saint Domingue, 77
- CHAP. VII. *Etablissement des François*
dans l'Isle de Sainte Croix, 110
- CHAP. VIII. *Etablissement des François*
- Tome V. a

T A B L E

<i>dans les Isles de Saint Martin & de Saint Barthelemy,</i>	124
CHAP. IX. <i>Etablissement des François dans les Isles des Saints & de Marie-galante,</i>	145
CHAP. X. <i>Décadence de la Compagnie, qui est obligée de vendre ses Isles à ceux qui en étoient Gouverneurs,</i>	155
CHAP. XI. <i>Etablissement d'une nouvelle Compagnie, sous le nom de Compagnie des Indes Occidentales, en 1664.</i>	177
CHAP. XII. <i>Réunion des Isles Antilles au Domaine du Roi, & révocation de la Compagnie,</i>	235
<i>Gouverneurs & Lieutenans Généraux, & Intendants,</i>	241 & suiv.
<i>Capitulation accordée par Monsieur d'Yberville, commandant une Escadre du Roi en l'Amérique, à Monsieur le Colonel Rich-Albat, Gouverneur de l'Isle de Nieves,</i>	281
<i>Gouverneurs de la Martinique,</i>	303
<i>Gouverneurs de la Guadeloupe,</i>	304
<i>Gouverneurs de Saint Christophe depuis la réunion de cette Isle au Domaine du Roi,</i>	306
<i>Gouverneurs de la Grenade,</i>	307
<i>Gouverneurs de Marie-galante,</i>	309
<i>Lieutenans de Roi & Majors,</i>	310
<i>Liste de Nosseigneurs du Conseil Supérieur</i>	

DES CHAPITRES.

<i>de la Martinique,</i>	314
<i>Officiers de la Jurisdiction Royale du Fort Saint Pierre & du Fort Royal,</i>	315
<i>Expédition de Monsieur d'Yberville dans la Baye de Hudson & la terre du Nord dans les années 1694. & 1695.</i>	330
<i>Projet d'une Colonie au Détroit de Ma- gellan, & sur les côtes inhabitées du Chily,</i>	345
<i>Memoire pour le voyage de la Mer du Sud,</i>	373

Fin de la Table des Chapitres
de la cinquième Partie.

MEMOIRES



MÉMOIRES
DES
NOUVEAUX VOYAGES
FAITS
AUX ISLES FRANCOISES
DE L'AMERIQUE.
CINQUIEME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

*Etablissement des François aux Isles de
l'Amerique.*



N s'est plaint que j'ai donné
une description assez ample
des Isles que les François oc-
cupent dans l'Amerique,
sans avoir fait connoître ceux à qui on
est redevable de ces établissemens, &
dans quels tems ils les ont commencé.

Tome V.

A

Je croyois avoir de bonnes raisons pour me dispenser d'entrer dans ce détail, mais puisque le public le souhaite, il faut lui obéir. Cela lui épargnera la peine d'aller chercher dans differens Auteurs, ce qu'il va trouver rassemblé ici.

C'est en vain que les Espagnols se vantent d'avoir connu l'Amerique bien des siècles avant l'année 1492. que le hazard y conduisit le pilote Alphonse Sanchez, qui mourut dans la maison de Christophe Colomb, qui herita de ses journaux, qui lui firent entreprendre ce perilleux voyage. C'est contre toute sorte de vraisemblance qu'ils disent que la Ville de Cadix a été le lieu où Salomon envoyoit ses flottes, & où il prenoit ces pilotes excellens, qui conduisoient ses vaisseaux en ce riche pais, d'où ils rapportoient cette quantité prodigieuse de métaux précieux, qui avoient tellement enrichi la Judée, que l'or & l'argent y étoient aussi communs que les pierres; c'est une fable, c'est une rêverie que le Pere Jerôme de la Conception, Carme Déchauffé, a renouvelée de nos jours, dans son livre intitulé *Emporio del orbe Cadis illustrada*. Je l'ai réfuté dans un autre ouvrage. Je ne le rapporterai

point ici, de crainte d'entendre renouveler les plaintes des confreres de ce bon Religieux, qui se sont plaint amèrement de moi, comme si j'avois fait un grand crime, d'avoir fait connoître un Auteur, qui peut-être sans moi auroit été inconnu à tout le genre humain, excepté à deux ou trois Bibliothèques où il se trouve à Paris.

Laisant donc dans le mépris ces traditions fabuleuses, & ces connoissances anticipées de l'Amérique, il reste pour constant que ce vaste pais, cette quatrième partie du monde, a été découverte par Christophe Colomb, Genoïs d'origine, qui l'alla chercher sous les auspices, & avec les vaisseaux qui lui furent fournis par la Reine Isabelle, Epouse de Ferdinand, Roi de Castille & d'Arragon. Après une assez longue navigation, il découvrit enfin les Isles Lucayes, & ensuite la grande Isle, qu'on appelle aujourd'hui Saint Domingue ou Saint Dominique, & qu'il nomma d'abord Hispaniola ou la petite Espagne. Cet heureux succès arriva le

de l'année 1492. Il demeura quelque tems dans cette Isle, y bâtit un Fort dans lequel il laissa quelques uns de ses gens, avec ordre de découvrir le pais, & de

vivre en bonne intelligence avec les Naturels du pais. Il revint en Espagne avec la nouvelle de cette grande découverte, il apporta des plaques d'or, des bois précieux, des oiseaux rares, quantité d'autres choses curieuses, & des espérances infinies de rendre les Rois d'Espagne les plus puissans Princes du monde. Il arriva heureusement à Seville, & fut reçu du Roi & de la Reine avec des honneurs infinis ; on lui donna des titres éclatans, & il fut regardé de tout le monde comme un homme extraordinaire.

Cependant le Roi d'Espagne crut que pour se conserver la possession de ce pais nouvellement découvert, il avoit besoin d'en obtenir la donation du Pape. Il la demanda au Pape Alexandre sixième qui n'eut garde de la lui refuser, on en voit assez les raisons, & l'inutilité de ce don faite aux yeux. De quel droit le Pape pouvoit-il donner une chose qui ne lui appartenoit pas, & qu'il ne connoissoit pas du tout ? mais ce n'est pas ici le lieu d'examiner cette affaire. La Bulle d'Alexandre fut expédiée en 1493.

On travailla en diligence à une flotte considérable. Christophe Colomb la commanda en qualité d'Amiral, il por-

ta plus au Sud que dans son premier voyage, & étant près les dix degrez de Latitude Septentrionale, il porta à l'Ouest, & découvrit une petite Isle qu'il nomma la Desirade, & presque en même tems une autre plus considérable, plus unie, toute couverte de beaux arbres, qu'il appella Marie-Galante, qui étoit le nom de son vaisseau. Il en vit une autre le lendemain qu'il nomma la Dominique, ou la Domenica, c'est-à-dire l'Isle du Dimanche, parce qu'il la découvrit un Dimanche matin, & c'est ce qu'il faut remarquer, afin de ne pas confondre la Dominique avec Saint Domingue.

Il vit chemin faisant les autres Isles, il mit pied à terre dans quelques-unes, leur donna des noms, & découvrit celle qu'il appella Porto-rico, bien plus grande que les précédentes, & arriva enfin à Saint Domingue.

Il ne trouva plus ceux qu'il y avoit laissé, ils s'étoient si mal comportés avec les Indiens, que ces peuples d'ailleurs d'un naturel très-doux, les avoient exterminés, n'ayant pû souffrir les cruautés de ces hommes sanguinaires, qui avoient commis sur eux des violences inouïes, & qui avoient enlevé leurs

femmes & leurs filles, & qui les avoient portés au désespoir, par leurs excès, leurs rapines, leurs brigandages. L'Amiral fut sensiblement touché de ces désordres, il reconnut cependant le bon cœur de ces Américains, qui le reçurent avec joye, s'excuserent le mieux qu'ils purent de ce qui étoit arrivé, & lui remirent fidelement les canons & les autres armes qu'il avoit laissé dans le Fort. Il vit bien qu'il falloit traiter doucement des peuples qui étoient naturellement doux & timides. Il les reçut avec douceur, il fit observer une exacte discipline à ses gens, fit des presens à tous les Chefs, & conclut une alliance perpetuelle avec eux.

Il perdit un de ses vaisseaux en faisant le tour de cette grande Isle, qui a près de quatre cens lieües de circonference. Il commença une Ville, à laquelle il donna le nom de Saint Dominique, qui est devenu par la suite le nom de toute l'Isle, il bâtit quelques autres forteresses, reconnut les mines d'or & d'argent, & y fit travailler. Il partagea quinze ou seize cens hommes qu'il avoit amenés pour demeurer dans le país, en plusieurs colonies, & avec le secours des Indiens, il fit de grands deffrichés, où l'on s'ap-

pliqua à la culture du tabac, du manioc, & de toutes sortes de vivres.

Pendant que ces nouveaux habitans travailloient à leurs établissemens, il alla reconnoître les Isles voisines, il découvrit la grande Isle du Cuba, la Jamaïque, le Jucatan, qui fait partie de la Terre-ferme. Il parcourut une grande partie du Golphe du Mexique, & la côte de Carthagene, fit des alliances avec tous ces peuples, amassa de l'or & des perles, & beaucoup d'autres richesses, dont ces peuples ne connoissoient ni l'usage ni la valeur, & qu'ils donnoient avec joye pour des bagatelles. Il avoit amené des chevaux & des cavalles, des cochons, des moutons, des chats, des chiens. Il fit mettre des cochons dans toutes les petites Isles, & de toutes sortes d'animaux dans les grandes. Ils y ont si bien multiplié, que malgré le carnage qu'on en a fait dans la suite, il s'en trouve encore à présent des quantités prodigieuses dans la Terre-ferme & dans les grandes Isles.

La faute irréparable que fit Colomb, fut de ne pas mettre des Colonies d'Européens dans les petites Isles, qu'on a depuis appellées les Antisles. Il est vrai que charmé des richesses qu'il trouvoit

8 *Nouveaux Voyages aux Isles*
dans les grandes , & que ses Successeurs
ont trouvé dans la Terre-ferme , ils ont
méprisé ces Cayes ou ces Rochers , com-
me ils les appelloient , où ils ne trou-
voient rien de semblable ; ils ont eu lieu
de s'en repentir dans la suite. Les autres
Européens s'en sont emparés , s'y sont
établis , & malgré la donation d'Ale-
xandre VI. ils s'y sont formé des Etats
assez puissans pour s'étendre dans la
Terre-ferme , & en chasser les Espa-
gnols , ou du moins la partager avec eux
quand ils le jugerent à propos.

Les Espagnols ne furent pas long-tems
sans s'appercevoir que leur nouvelle dé-
couverte leur suscitoit une infinité d'en-
vieux , & que leur droit prétendu n'em-
pêchoit pas les autres Européens de vou-
loir prendre leur part de ce que le hazard
leur avoit présenté. Plusieurs nations qui
étoient en guerre avec eux , firent des
armemens, coururent sur leurs vaisseaux,
en prirent souvent , & remporterent sur
eux des avantages considérables , & de
grandes richesses.

Les François furent les premiers qui
songerent à des choses plus essentielles
qu'à des prises de navires. Ils voulurent
à l'imitation des Espagnols , s'établir
dans ce Nouveau Monde ; & quoiqu'ils

ne crussent pas que le bref d'Alexandre VI. dût leur en fermer l'entrée, ils crurent qu'en laissant aux Espagnols les parties Méridionales de ces pais immenses, ils pouvoient s'établir dans les Septentrionales. On fit de petits armemens dans lesquels la Cour n'entroit point, & on découvrit en 1508. la grande riviere, qu'on appella le Fleuve Saint Laurent, le pais auquel on donna le nom de Canada ou nouvelle France. On découvrit aussi l'Acadie, & toute cette longue côte dont les Anglois se sont emparés dans la suite, & qu'ils ont appelé la nouvelle Angleterre; la Virginie, la * Caroline & autres, où ils ont fait des établissemens si considérables, & bâti des Villes très-puissantes.

Les Portugais qui avoient découvert les Indes Orientales, après avoir passé le Cap de Bonne-Esperance, découvrirent l'Amérique Méridionale en 1501. Leur flotte commandée par Alvare Cabral, y fut poussée par une violente tempête. Il prit possession du Pais au nom du Roi de Portugal son maître, & y fit planter un poteau avec les armes de Portugal, pour marque de la possession

* Ce sont les François qui l'ont ainsi appelée sous Charles IX.

qu'il en prenoit, & renvoya en Portugal deux de ses vaisseaux chargés d'un bois rouge, qu'il y trouva en abondance, & de quantité d'autres choses, pendant qu'il reprit la route des Indes avec le reste de sa flotte.

On voit par cette action que les Portugais ne se crurent pas obligés de déferer à la Bulle du Pape.

Les guerres qui déchirèrent la France pendant un grand nombre d'années, empêcherent les François de s'établir comme ils auroient fait dans ce nouveau Monde. Ce ne fut que sous le regne de Charles IX. vers l'année 1562. que l'on songea sérieusement à s'établir dans la nouvelle France. Il est vrai que Jean Verassan en avoit pris possession pour le Roi François I. en 1526. & qu'il y avoit fait quelque commencement d'établissement, mais cela avoit été extrêmement négligé. Jacques Cartier remonta le Fleuve Saint Laurent en 1534. il fit alliance avec les peuples du bas de la riviere, tels qu'étoient les Algonquins & autres, il porta avec eux la guerre chez les Iroquois, les chassa & les battit en plusieurs rencontres. Il établit des Colonies qui commencerent la Ville de Quebec vers l'année 1562. Depuis ce tems-là on

a continué de découvrir de vastes païs , & très-bons , le long de la grande riviere & des lacs qui y sont joints , & jusques à la riviere de Missisipi , qui se perd dans le Golfe du Mexique.

Les François sous la conduite du Capitaine Ribaut, descendirent dans la Floride en 1562. & construisirent un Fort sur la riviere de May à qui ils donnerent le nom de Caroline, ils firent alliance avec les gens du païs. Ce Capitaine après y avoir demeuré quelque tems , & y avoir laissé une partie de ses gens, s'en retourna en France porter la nouvelle de son établissement, & en amener du monde pour se mieux établir, mais son voyage fut si long, que ceux qu'il y avoit laissés, s'ennuyèrent, se découragerent, & construisirent un méchant bâtiment, dans lequel ils s'embarquerent pour revenir en France. Ils furent si long-tems en mer, qu'ils consommèrent tous leurs vivres, & souffrirent une famine si cruelle qu'ils tirèrent au sort à qui seroit égorgé & mangé. Le sort tomba sur celui qui avoit été la cause de leur désertion. Il fut tué & devoré, & ils arriverent aux côtes d'Espagne, où ils moururent tous en peu de jours.

Cependant les Capitaines Ribaut &

Landoniere arriverent à la Caroline, ils trouverent le Fort abandonné, & seulement quelqu'uns de leurs gens qui s'étoient retirés avec les Sauvages, & qui vivoient avec eux. Le Fort fut rétabli & augmenté, on défricha les environs, on sema des pois & autres légumes; & cette Colonie naissante commençoit à donner de grandes esperances à ses Chefs, lorsqu'elle fut attaquée par les Espagnols, qui prévoyant combien le voisinage des François leur pouvoit être préjudiciable, avoient fait un armement considérable pour les détruire. L'attaque inopinée fut si rude & si brusque, que les François après avoir fait des prodiges de valeur furent défaits, un grand nombre resta sur la place, les autres furent pris avec le Capitaine Ribaut. Landoniere se sauva presque seul.

Les Espagnols userent cruellement de leur victoire, ils pendirent tous ceux qui avoient eu le malheur de tomber entre leurs mains, écorcherent le Capitaine Ribaut, & mirent deux écritaux sur ces cadavres qui portoient : *Ceux-ci ne sont pas pendus comme François, mais comme Pirates.*

Landoniere trouva moyen de passer en France. Il y apporta la triste nouvelle

de sa défaite , & de la cruauté des Espagnols. Mais la Cour ne s'étant pas trouvée en état de venger cet affront , la chose en seroit demeurée là , si un brave Gentilhomme Gascon , nommé Dominique de Gourges, du Mont de Marsan , n'avoit fait à ses frais un armement pour venger la mort de ses compatriotes. Il avoit appris que les Naturels de la Floride aimoient les François autant qu'ils haïssoient les Espagnols , c'est tout dire , il mit sur son vaisseau cent cinquante braves soldats Gascons, & quatre-vingt matelots Basques , & arriva à la Floride en 1567. Il mit à terre sans être découvert des Espagnols , s'aboucha avec les Naturels du pais, renouvela les anciennes alliances , & ayant concerté avec eux l'attaque des Forts Espagnols, il se mit à leur tête avec tous les gens , & attaqua le Fort de la Caroline. Il l'emporta l'épée à la main , fit main basse sur presque toute la garnison , & mit en sûreté ceux qui échapoient au premier feu des François & des Indiens. Il attaqua ensuite deux autres forts que les Espagnols avoient construit à quelque distance du premier , les emporta d'assaut , & fit pendre tous les Espagnols aux mêmes arbres où ils avoient pendus les Fran-

14 *Nouveaux Voyages aux Isles*
çois, avec cet écriteau : *Ceux-ci sont*
pendus non comme Espagnols, mais com-
me brigands & meurtriers.

Après cette victoire & cette exécution il fit raser entièrement les trois Forts, parce que son entreprise n'ayant point été faite du consentement de la Cour, il avoit lieu de craindre qu'elle ne fût pas approuvée, & qu'on ne lui en fît de la peine. Il chargea sur son vaisseau les canons, les armes, & tout ce qui n'étoit point à l'usage des Indiens, à qui il abandonna tout le reste, & revint s'énoncer en France en 1568.

Quoique son action ne fût pas approuvée hautement à la Cour, on ne laissa pas de louer sa bravoure & son zèle pour l'honneur de la nation, & les Espagnols châtiés ne se mirent plus en devoir de rétablir leurs Forts.

L'Amiral de Coligny qui s'étoit laissé entêter des erreurs de Calvin, crut qu'il étoit à propos de préparer un lieu, où ceux de sa secte pussent être en sûreté, si on les chassoit de France, où on les poursuivoit vivement pour les faire rentrer dans le sein de l'Eglise qu'ils avoient abandonnée. Il envoya le Commandeur de Villegagnon au Bresil, pour y faire un établissement. Il s'arrêta à Rio Jeney-

ro , ou riviere de Janvier que les Portugais avoient découverte , mais où ils n'avoient pas encore envoyé de Colonie. Il y bâtit un Fort , & les Ministres qui étoient avec lui y firent la Cène à la mode de Geneve; mais ne s'accordant pas ensemble sur plusieurs points, le Commandeur ouvrit les yeux , reconnut le foible & la fausseté de leur Religion , les chassa & rentra dans l'Eglise.

L'Amiral en ayant avis cessa de lui envoyer les secours qui lui étoient nécessaires , & ce commencement de Colonie se détruisit bien-tôt de lui-même , comme plusieurs autres dans différentes parties du monde , que la legereté de notre Nation a entrepris , & qu'elle a abandonnés aussi facilement qu'elle les avoit commencé.

Les richesses immenses que les Espagnols apportent continuellement de l'Amérique , sur tout depuis qu'ils avoient conquis le Mexique , excitent puissamment la jalousie des autres nations. Ils faisoient des armemens particuliers & couroient les mers, & il étoit rare qu'ils revinssent les mains vuides. Leurs redoutables Gallions chargés outre mesure de grandes richesses d'or , d'argent , de perles , de bois précieux , de

tabac & d'autres riches marchandises, étoient souvent la proie, tantôt des François, tantôt des Anglois, & tantôt des Hollandois.

Un Gentilhomme Normand, cadet de la maison de Vaudroq-Diel, nommé d'Enanbuc, qui s'étoit rendu fameux sur les mers du Ponant, & que ses belles actions, sa prudence, son courage, & son habileté dans la marine, avoit fait mettre sur l'état de la marine en qualité de Capitaine des vaisseaux du Roi, fatigué de ne rien faire pour son Prince & pour lui-même, équipa à ses frais un brigantin de quatre canons & quelques pierriers. Il le monta avec environ soixante hommes, bons soldats, bons matelots, bien disciplinés, & qui se promettoient de faire fortune sous un tel Chef, par les prises qu'ils comptoient de faire sur les Espagnols.

Il partit de Dieppe en 1625. & après avoir battu la mer assez long-tems sans rien rencontrer, il mouilla aux Isles appelées les Kayemans pour s'y radouber, il n'en eut pas le tems. Un Gallion Espagnol monté de trente-six canons, & de quatre cens hommes d'équipage le vit & l'attaqua si vivement à coups de canons, (ce que les Espagnols appellent la

guerre galante,) qu'il falloit être le Capitaine d'Enanbuc pour ne pas se rendre à un si puissant ennemi. Mais il ne perdit ni la tête ni le courage. Il encouragea ses gens, fit éveater les voiles, s'approcha du Gallion à la portée du fusil, & passant ses quatre canons d'un côté, il battit ce gros bâtiment dans sa hanche, avec tant de vivacité & tant d'ordre, qu'après un combat de plus de trois heures, il l'obligea de se retirer vent-arriere, après lui avoir tué & mis hors de combat plus de la moitié de ses gens.

Il ne faut pas croire que les François ne souffrirent rien dans ce rude combat. Il y eut environ vingt hommes tués, & presque autant de blessés, & le brigantin tellement fracassé, qu'à peine pouvoit-il tenir sur l'eau.

Le Capitaine d'Enanbuc se pressa d'étancher ses voyes d'eau, d'épicer ses manœuvres, & d'accommoder ses voiles, car il n'étoit pas sûr pour lui de rester en cet endroit; le vaisseau Espagnol pouvoit revenir, & peut être accompagné, & on n'étoit plus en état de soutenir un second combat. Ce brave Capitaine conseilla à ses gens de gagner l'Isle Saint Christophe, elle n'étoit habitée que par les Sauvages Caraïbes,

qui selon les apparences n'étoient pas amis des Espagnols , & par cette raison il avoit lieu d'en esperer tous les secours qu'on peut attendre de ces sortes de gens.

Ses gens consentirent à tout ce qu'il vou'ut , ils mirent à la voile , mais le mauvais état de leur bâtiment fut cause qu'ils furent neuf à dix jours avant d'arriver à cette Isle. Ils y mouillèrent enfin, furent bien reçûs des Sauvages , parmi lesquels ils trouverent douze ou quinze François , qu'un naufrage après un combat défavantageux avoit jetté dans cette Isle. Les Indiens les avoient reçûs & leur fournissoient des vivres. Ils furent ravis de voir leurs compatriotes. Ils les aiderent à faire des cases pour retirer & panser ses blessés. Les Indiens gagnés par les présens du Capitaine y mirent la main , & pendant que le Chirurgien traitoit les malades , ceux qui étoient sains travaillerent de toutes leurs forces à remettre le bâtiment en état. Ils trouverent les côtes de cette Isle extrêmement poissonneuses. Ils avoient une senne , ils s'en servirent avec succès. Les Indiens leur apprirent à prendre les Tortuës en les tournant lorsqu'elles venoient à terre. La chair de ces animaux est très-délicate. On en faisoit des boiillons

excellens pour les malades , & en moins de trois semaines ils furent tous guéris , le bon air du pais & la bonne nourriture, secondant puissamment l'habileté & les soins du Chirurgien.

Cependant le Capitaine d'Enanbic , accompagné de quelques Indiens , & quelqu'uns des François qui étoient dans le pais avant lui , parcourut une partie de l'Isle , il en fut charmé. La terre lui parut excellente , elle étoit couverte des plus beaux & des plus grands arbres du monde , le tabac que les Indiens cultivoient pour leur usage , étoit de la plus grande beauté & bonté , & venoit sans peine , & presque sans culture ; le manioc dont les Indiens font la cassave qui leur tient lieu de pain , étoit d'une grosseur monstrueuse. Les François s'y accoutumèrent en peu de jours , & éprouverent que cette nourriture étoit succulente , & de très-facile digestion. Par ce moyen ils épargnerent leur biscuit pour leur retour en France , & vécurent de tortuës , de lezards & de poissons , sans toucher à leurs viandes salées. Les perroquets , les ramiers , & quantité d'autres oiseaux ne leur manquèrent jamais. Les Indiens quoique très habiles chasseurs avec leurs flèches , n'abbat-

toient pas la dixième partie des oiseaux, qu'un coup de fusil faisoit tomber. Ils en étoient dans l'admiration, & comme ils recevoient fréquemment des présens des François, ils les aimoient, & leur rendoient infiniment plus de services qu'on n'en devoit attendre des créatures du monde les plus indifférentes & les plus indolentes.

Le Capitaine d'Enanbuc s'étoit appercû aisément qu'ils étoient horriblement jaloux de leurs femmes, il crut que pour conserver la bonne intelligence qui étoit entre les deux nations, il falloit que ses gens fussent dans une grande retenue sur ce point. Ils les en avertit, & comme ils avoient tous pour lui une estime & un respect infini, ils lui promirent de suivre exactement tous les ordres qu'il leur donneroit sur cela, & sur toutes autres choses, & lui tinrent parole.

Aidé des Indiens il fit un défriché considérable, où il fit cultiver du tabac, dont les Indiens lui donnerent la graine. Il vint en perfection, & il en fit une levée si considérable qu'il en eut assez pour charger son bâtiment, il fit aussi abbatre un nombre de ces beaux arbres que les Indiens appelloient Acajoux, & à qui les Espagnols ont donné le nom de

Cedres, il en fit charger quelques billes de différentes longueurs après les avoir fait équarir. Il prit des échantillons de plusieurs autres bois précieux, afin de les faire voir en France, & résolut avec tous ses gens de s'établir dans cette Isle, & pour cet effet de repasser en France avec ce qu'il lui faudroit d'hommes pour conduire le bâtiment, afin de leur amener des hommes & tout ce qui leur paroïssoit nécessaire pour l'établissement qu'ils avoient projeté.

Il arriva dans le même tems qu'un Capitaine Anglois nommé Overnard, qui couroit la mer pour enlever les bâtimens Espagnols, en rencontra de plus forts que lui, il fut battu, & s'étant sauvé par bonheur ou par adresse, il vint mouïller à la même Isle, mais dans un quartier fort éloigné de celui où étoient les François. Cette rencontre fit plaisir aux uns & aux autres, & comme cette Isle plut aux Anglois comme elle plaisoit aux François, ils résolurent tous de s'y établir, & de la partager entr'eux, ne doutant point que les Indiens ne le leur permissent, ou qu'au pis aller, ils ne se trouvassent bientôt en état de les en chasser s'ils étoient trop revêches.

Cependant les deux nations vivoient

en parfaite intelligence avec les Indiens, & il y avoit apparence que cela continueroit, quand un des Boyez des Indiens, c'est ainsi qu'ils appellent leurs Medecins, persuada à ces peuples que les étrangers qui s'étoient retirés parmi eux, n'y étoient venus que pour s'emparer de leur terre, après les avoir massacré comme ils avoient fait dans les autres Isles & dans la Terre-ferme. Il leur dit que son sentiment étoit qu'il falloit les prévenir au plutôt, & que comme ils n'étoient pas en assez grand nombre pour l'entreprendre seuls, il falloit demander la jonction des Indiens qui demeuroient dans les autres Isles. Ce conseil fut approuvé, ils envoyerent des députez à tous leurs alliez, qui promirent de venir à leur secours en grand nombre, & prirent pour cela la prochaine pleine lune.

Tous les François & les Anglois étoient perdus sans ressource. Ils auroient été accablés par le nombre, & peut-être surpris, parce qu'ils vivoient avec les Indiens dans une sécurité qui étoit plus que blâmable.

Une Indienne qui depuis a été batisée & nommée Barbe, qui étoit en intrigue avec un François, vint lui réveler ce complot. On en avertit aussi-tôt les An-

glois, & les Chefs s'étant assemblez, ils résolurent de prévenir les Indiens chacun dans son quartier. Les Indiens furent surpris & poignardés dans leurs lits, pas un n'échapa. On peut croire qu'on avoit mis Barbe en sûreté.

Après cette exécution les François & les Anglois se mirent sur leur garde, firent des abbattis d'arbres pour leur servir de retranchement, posèrent des corps de gardes, & se promirent un secours mutuel.

La pleine lune arriva, & l'armée des Indiens composée d'environ cinquante Pirogues, qui portoient plus de trois mille hommes, parut devant le quartier des François. Ils débarquerent aussi-tôt. Les François en laisserent mettre à terre une partie, & firent feu sur eux avec tant d'ordre & tant de vivacité, qu'en moins d'une demie heure, il en resta plus de mille sur le carreau. Cette perte ne découragea point les Indiens, ils assaillirent avec une férocité toute extraordinaire les retranchemens qu'ils trouverent devant eux, mais les François qui en étoient couverts, les reçurent à grands coups de fusil, & comme ils ne tiroient pas à faux, les Indiens perdirent à la fin courage, & se retirèrent dans leurs piro-

gues avec tant de désordre & de précipitation, que contre leur coûtume, ils abandonnerent leurs morts & leurs blessés, ils continuerent de se battre dès qu'ils furent dans leurs pirogues. Ils firent pleuvoir une si épaisse nuée de flèches sur les François & sur les Anglois qui étoient venus à leur secours, & qui eurent l'imprudence de sortir des retranchemens qui les couvroient pour tirer sur les pirogues, qu'il y en eut un nombre considérable de tuez & de blesez, qui moururent tous en peu d'heures de leurs blessures quoique très-legeres, parce que les Indiens avoient frotté leurs flèches d'un poison si subtil, que la moindre blessure étoit mortelle, & ne donnoit pas le tems aux Chirurgiens d'y appliquer aucun remede. Mais les Indiens perdirent un si grand nombre de leurs gens qu'ils furent obligez d'abandonner quinze de leurs pirogues qui vinrent à la côte, & qui furent une partie du butin des vainqueurs. Mais depuis ce tems-là, ils n'ont pas eu la démangeaison d'attaquer les Européens. On n'a pas sçu au juste ce qu'ils avoient perdu dans leurs pirogues, mais il est constant qu'ils laisserent à terre près de deux mille morts ou blesez. On abandonna les
derniers

derniers aux Chirurgiens, qui ne dépendent ni onguens ni charpis pour les panser.

Après cette victoire qui assuroit aux François & aux Anglois la possession de cette Isle, & des autres qui sont dans le voisinage, les chefs des deux nations s'assemblerent, & firent entr'eux un projet de partage, qu'ils promirent d'exécuter ponctuellement, après l'avoir fait approuver par leur Souverain, & ils se disposerent les uns & les autres à passer en Europe, après avoir fait chacun un Fort sur son terrain, & y avoir laissé un petit nombre d'hommes pour les garder, en attendant les secours qu'ils alloient chercher pour habiter le pais & le faire valloir.

Après un séjour de huit mois, le Capitaine d'Enanbuc partit avec son ami le Capitaine du Rosley, & autant d'hommes qu'il jugea nécessaires pour faire la manœuvre. Il arriva heureusement à Dieppe. Le tabac dont il étoit chargé fut trouvé si excellent, qu'il fut vendu jusqu'à dix francs la livre.

Les deux Capitaines & quelques uns de leurs gens, vinrent à Paris en si bel équipage, qu'ils firent naître l'envie à bien du monde d'aller prendre part à

26 *Nouveaux Voyages aux Isles*
leur fortune & à leur établissement.

Ils jugerent cependant qu'ils ne pouvoient établir une Colonie sans avoir l'agrément du Roi, & sans trouver des personnes qui voulussent faire les avances nécessaires pour cet établissement. Ils trouverent le moyen d'être présentés au Cardinal de Richelieu. Ce Ministre incomparable après les avoir écoutés plusieurs fois, & vû leurs mémoires & les montres qu'ils avoient apportées du tabac & des autres productions de l'Isle, en parla au Roi, & proposa de faire une Compagnie pour établir les François dans cette Isle, & aux autres qu'ils jugeroient à propos dans le Golfe du Mexique, depuis le dixième jusqu'au dix-huitième degré de latitude Septentrionale.

En conséquence de cet arrêté on passa un acte d'association entre ceux qui vouloient entrer dans cette compagnie, au bas duquel ils signèrent pour la somme & la part qu'ils vouloient y prendre. Le Cardinal de Richelieu signa pour dix mille livres; sçavoir, deux mille livres en argent, & huit mille livres pour un vaisseau qu'il fournissoit à la compagnie, & les autres associés à proportion de leurs forces. Ils firent un fond de quarante-cinq mille livres, qui fut augmenté

considérablement par la suite.

Le Cardinal Ministre fit délivrer aux deux Capitaines d'Enanbuc & du Rossey, une ample commission pour suivre cette entreprise. Ils leverent environ trois cens hommes, & mirent à la voile le 14. Février 1627.

Leur voyage fut des plus malheureux, les vivres leur manquerent avant qu'ils fussent à moitié chemin, les équipages tomberent malades, il en mourut une grande partie, & quand ils arriverent à Saint Christophe le huit de May, cette Colonie naissante avoit plus besoin d'un hôpital que de toutes autres choses.

Le Capitaine Ouvernard avoit trouvé bien plus de facilité en Angleterre. Milord Carley s'étoit mis à la tête d'une riche compagnie, ils avoient levé 400 hommes, les avoient embarqués dans de bons vaisseaux, pourvûs de toutes sortes de provisions, leur voyage avoit été heureux, & leur Colonie étoit débarquée pleine de santé.

La difference de ces deux Colonies n'empêcha pas les Chefs de se faire bien des politesses. Ils procéderent de bonne foi au partage des terres, comme ils l'avoient projeté, ils firent des réglemens pour entretenir l'union entre les

deux Nations , se promirent une assistance mutuelle , & chacun se mit à faire valoir le terrain qui lui étoit échû.

Monsieur d'Enanbuc renvoya Monsieur du Rossey en France demander du secours. Il embarqua 150 hommes qui moururent presque tous dans le voyage ou en arrivant , de sorte que cette Colonie languissoit tristement , pendant que celle des Anglois croissoit à vûe d'œil , & se vit en état de faire un établissement à l'Isle de Nieves. Leur grand nombre les porta à entreprendre sur les François , ils s'emparèrent peu à peu de leurs terres , & les auroient entièrement chassés , si la valeur & la prudence de Monsieur d'Enanbuc ne les avoit obligés de se contenter de leur partage.

Ce Capitaine se crut obligé de passer en France pour en amener les secours nécessaires. Pendant son voyage un navire de Hollande chargé de toutes sortes de provisions , arriva à Saint Christophe. Le Capitaine fut si content du tabac & du cotton qu'il y trouva , qu'il leur donna toutes ses marchandises , & même une partie à crédit , & leur promit de revenir dans six mois , & de leur apporter tout ce qui leur seroit nécessaire , & il n'y manqua pas , de sorte

qu'on peut dire que les Colonies des Isles doivent une grande partie de leurs établissemens aux Hollandois & aux Zelandois.

Cependant Monsieur d'Enanbuc étant arrivé en France, & ayant représenté au Cardinal de Richelieu l'état pitoyable de la Colonie, les desordres qu'il y avoit eus dans l'administration des deniers de la Compagnie, & les remedes qu'on pouvoit apporter à tous ces malheurs, ce grand Ministre donna ses ordres pour réparer le passé, & mettre les choses sur un bon pied; & ayant sçu que le Roi d'Espagne envoyoit une flotte pour détruire la Colonie de Saint Christophe en allant au Mexique, il fit armer six vaisseaux de guerre du Roi, dont il donna le commandement à M. de Cusfac, Chef d'escadre, auxquels il fit joindre trois autres vaisseaux, sur lesquels on mit trois cens hommes pour augmenter la nouvelle Colonie. Cette flotte arriva à Saint Christophe sur la fin du mois d'Août 1629.

Tous les François crièrent aux armes dès que ce secours fut arrivé. Les Anglois n'avoient plus gardé de mesures avec les François, ils les avoient chassés de leurs habitations, & selon les appa-

30 *Nouveaux Voyages aux Isles*
rences, ils les avoient contraints d'abandonner l'Isle.

Cependant comme ils étoient en bien plus grand nombre que les François, Monsieur d'Enanbuc qui étoit revenu avec ce nouveau renfort, étoit d'avis de tenter les voyes de la douceur. Le Conseil s'étant assemblé, ne jugea pas que cela fût convenable, & Monsieur de Cuffac fut de ce sentiment. On envoya sur le champ sommer le Gouverneur Anglois par un Trompette, de rendre aux François ce qu'il leur avoit enlevé, & d'exécuter en entier le Traité de 1627. Le Général Anglois demanda trois jours pour rendre réponse. On lui fit dire par le même Trompette, qu'on ne lui donnoit qu'un quart d'heure, & que s'il tardoit un moment au de-là, on alloit attaquer les vaisseaux qui étoient en rade.

Monsieur de Cuffac fit aussi-tôt servir ses voiles, pendant que Monsieur d'Enanbuc à la tête de tous ses gens, marchoit vers la frontiere des Anglois.

Les Anglois avoient huit bons vaisseaux, ils furent attaqués par Monsieur de Cuffac, & après un combat de 3. heures, trois furent enlevés, trois s'échouèrent en pleine côte, & deux prirent la

fuite. Alors les Anglois craignirent à leur tour que les François ne les chassassent de l'Isle. Le Capitaine Ouvernard envoya ses fils demander la paix, avec promesse de rendre sur le champ toutes les terres qu'ils avoient usurpées. Cela fut exécuté, & l'ancien traité ratifié.

Les François commençoient à respirer lorsque l'armée navale Espagnole, commandée par Dom Frederic de Toledé, parut devant le quartier des François à la Basse-Terre. Un gros détachement mit à terre à deux portées de fusil du retranchement, & sur le champ se retrancha, voyant qu'il ne paroissoit personne pour l'inquiéter, il poussa son retranchement pied à pied, & arriva enfin au retranchement des François. Ceux de la Cabesterre qui avoient pû s'y rendre, y vinrent avec sept à huit cens Anglois; mais ces derniers saisis d'une terreur panique, lâcherent pied, il n'y eut qu'une partie des François commandée par Monsieur du Parquet, neveu de Monsieur d'Enambuc, qui sortit des retranchemens. Ce jeune homme força ceux des Espagnols, tua d'un coup d'épée un Capitaine Italien qui commandoit la descente, & tomba à la fin percé de dix-huit coups. Il fut pris & porté

dans le vaisseau Amiral, où malgré tout ce qu'on put faire pour lui sauver la vie, il mourut au bout de huit jours.

La perte de M. du Parquet acheva de faire perdre cœur aux François, ils se retirèrent avec tant de précipitation qu'ils abandonnerent le pavillon qui étoit sur le Fort, & prirent le chemin de la Cabesterre.

Monsieur d'Enanbuc tâcha de les animer, mais Monsieur du Rossey ayant demandé qu'on assemblât le Conseil, il eut assez d'autorité pour faire résoudre qu'on abandonneroit l'Isle, & qu'on se retireroit à Antigue, & sur le champ la Colonie qui étoit encore de plus de quatre cens hommes, s'embarqua dans deux vaisseaux qui étoient à la rade de la Cabesterre.

Leur voyage fut malheureux, les vents les contrarièrent. Ils pensèrent perir deux fois, & enfin ils mouillèrent au plus mauvais endroit de cette Isle, ce qui les dégouta si fort, qu'ils résolurent de chercher quelque autre lieu pour s'établir.

Dans cet intervalle un vaisseau François ayant touché à Saint Christophe, trouva que les Anglois ne s'étoient pas mis en peine de tenir aux Espagnols la

promesse qu'ils leur avoient faite d'évacuer l'Isle, qu'ils étoient résolus d'y demeurer, & qu'ils prétendoient en demeurer seuls les maîtres, puisque les François l'avoient abandonnée.

Ils envoyèrent même un Capitaine deffendre au Capitaine Giron qui commandoit ce vaisseau, de descendre à terre & d'y mettre personne.

Ce Capitaine qui étoit un brave, répondit à l'Anglois, que puisqu'il commençoit les actes d'hostilité, il alloit les continuer, & sur le champ il alla attaquer les vaisseaux qui étoient à la grande rade. Il en prit deux à l'abordage, & protesta que si le troisiéme tiroit un seul coup, il le couleroit bas.

Giron envoya ses deux prises à Antigue & aux petites Isles, où les François s'étoient retirés. Monsieur d'Enanbuc s'embarqua avec tous ses gens qui étoient encore près de 400 hommes, & revint à Saint Christophe, mit à terre, força les Anglois de se retirer dans leurs quartiers, & rétablit sa Colonie trois mois après qu'elle avoit été obligée de se retirer.

La premiere nouvelle de ce qui étoit arrivé à Saint Christophe étant arrivée en France, la Compagnie crut que toute

la Colonie étoit détruite, & cessa d'y envoyer des vaisseaux, de sorte que les François se seroient trouvez exposez aux dernieres extrémités, s'ils n'avoient été secourus par les Hollandois. Ces Marchands ne les laisserent manquer de rien, mais ils enlevoient aussi tout le tabac. Ce fut un grand sujet de plainte à la Compagnie. Elle obtint des deffenses très severes du Roi, d'avoir aucun commerce avec les étrangers, & cependant elle fut assez long-tems sans leur envoyer aucun secours. La Déclaration du Roi est du 25. Novembre 1634. Mais les habitans qui se multiplioient à vûë d'œil, envoyèrent des Députés en France qui scûrent si bien représenter leurs raisons, que le Cardinal Ministre fit faire une nouvelle assemblée de tous les actionnaires dans laquelle on dressa de nouveaux Réglemens, qui donnerent une nouvelle forme à la Compagnie. Ils sont du 13. Février 1635. & furent vérifiés au Conseil d'Etat le 8. Mars de la même année.

La Compagnie qui s'étoit servie jusqu'alors de Prêtres Séculiers pour l'administration du Spirituel dans la Colonie, y envoya des Capucins de la Province de Normandie. Ces Peres se par-

tagerent dans les deux quartiers des François, & réveillèrent tellement la pieté des habitans, que toute la Colonie changea de face, & le peuple s'augmenta tellement qu'il fallut songer à habiter d'autres Isles aussi bien que les Anglois qui s'étoient habitués à Nieves, à Antigue, & à Monfarat.

Monsieur d'Enanbuc avoit pour Lieutenant à Saint Christophle un Gentilhomme appelé Monsieur de Loline. Il crut qu'il étoit à propos de se saisir de quelques unes des autres Isles habitées par les Sauvages avant que les Anglois s'en missent en possession. Il envoya un ancien habitant nommé Dorange, visiter les Isles de la Guadeloupe, Dominique & Martinique, & sur le rapport qu'il lui en fit, il s'en alla en France prendre avec la Compagnie les mesures nécessaires pour s'établir dans quelques unes de ces Isles.



C H A P I T R E I I.

Etablissement des François à la Guadeloupe.

LA Compagnie goûta beaucoup le projet que Monsieur de Loline lui proposa & passa un contrat avec lui, & avec un autre Gentilhomme nommé Duplessis; qu'il s'étoit associé, & avec quelques Marchands de Dieppe, dont ces deux Chefs crurent avoir besoin pour l'accomplissement de leur entreprise. Par ce contrat la Compagnie leur donna le commandement, & les établit Gouverneurs des Isles qu'ils habiteroient, & s'il n'en habitoient qu'une, elle leur en partagea le Gouvernement. Ce contrat est du 14. Février 1635.

Le Cardinal de Richelieu qui avoit fort à cœur la conversion des Sauvages Amériquains, qu'on appelle Caraïbes, voulut que les Religieux Dominiquains du Couvent du Faubourg Saint Germain qu'il avoit fondé, accompagnassent la nouvelle Colonie, & qu'ils en fussent les Pasteurs; on en nomma quatre qui furent les Peres Polican, Breson, Bru-

chy & Griffon, tous gens sçavans, d'une très grande piété, & d'un zèle admirable. Son Eminence leur obtint du Pape les privilèges nécessaires pour leur mission, le bref qu'elle reçût de Rome étoit une dérogation tacite au bref d'Alexandre VI. du 12. May 1483. Elle en garda l'original, & n'en donna qu'une copie collationnée aux Religieux.

Les sieurs de Loline & du Plessis, leverent environ quatre cens hommes auxquels se joignirent cent cinquante autres, qui sans s'engager au service de la Compagnie, passerent à leurs dépens à dessein de faire des établissemens avec la nouvelle Colonie.

Ils partirent de la rade de Dieppe dans deux vaisseaux, le 25. Mars 1635.

Leur voyage qu'on appelle communément *traversée* fut heureux, ils mouillèrent à la Martinique le 25. du mois de May, descendirent à terre, en prirent possession au nom du Roi & de la Compagnie. La croix y fut plantée avec les cérémonies ordinaires. Mais comme ils étoient descendus dans un endroit extrêmement dangereux, & où ils découvrirent un grand nombre de serpens, ils se dégoutèrent de cette Isle, se rembarquerent & firent voile pour la Guadeloupe,

où ils arriverent le 28. du même mois, ils en prirent possession comme ils avoient fait de la Martinique. Par malheur ils s'établirent dans le plus mauvais endroit de l'Isle, à la vérité le pais étoit beau, mais la terre y étoit rouge, & plus propre à faire des briques qu'à faire des habitations dont on pût tirer des vivres, & des marchandises pour trafiquer avec les marchands d'Europe.

A peine ces deux Chefs eurent-ils mis pied à terre qu'ils partagerent leurs gens, c'est-à-dire tous ceux qui n'ayant pas payé leur passage, étoient obligés de servir la Compagnie, & de travailler pour elle pendant trois ans. On les appelloit engagés. C'étoit, comme on voit, une espece d'esclavage qui duroit trois ans. Au lieu que ceux qui avoient payé leur passage, & qui avoient amené avec eux des engagés à leurs frais, se nommoient habitans, & les Gouverneurs leur assignoient des portions de terres, sur lesquelles ils s'établissoient, & faisoient ce qu'on appelle des habitations, dont tout le profit leur appartenoit, en payant à la Compagnie des droits modérés des marchandises qu'ils y fabriquoient, qui n'étoient autres pour lors que le tabac & le cotton, & en faisant

à leur tour la garde & les autres fonctions pour la conservation commune de la Colonie, & les travaux qui étoient nécessaires pour la construction des Forts, l'ouverture & l'entretien des chemins, pour la communication des quartiers.

Les Sauvages Caraïbes ne manquèrent pas de venir voir leurs nouveaux hôtes. On les reçût bien, on leur fit des présens, on fit alliance avec eux. Pour une petite rétribution, ils aiderent à bâtir des cases, ils donnerent du plant de manioc dont on fait la cassave, qui est le pain du pais, des graines de tabac, de coton, des pois de différentes especes. On apprit d'eux à faire des canots à pêcher, à varer & à tourner les tortuës & les lamantins, & cette alliance devint si nécessaire aux nouveaux Colons, que sans le secours qu'ils en tiraient, la Colonie auroit été bien-tôt détruite par la famine, parce que l'on avoit apporté si peu de vivres d'Europe, qu'en moins de deux mois on se trouva sans farine, sans viande salée, & sans eaux-de-vie ou autre boisson.

Cependant le travail étoit très-grand, il falloit abattre des forêts, de très-gros arbres, & la plûpart bien plus durs que nos chênes d'Europe, pour faire

des places propres à planter des pois, du manioc, des patates, des ignames, & autres vivres, & il falloit du tems considérablement pour mettre la terre en état de recevoir des semences, & que les fruits fussent en maturité. La famine assaillit la Colonie, les maladies suivirent, les Chefs se découragerent voyant que tous leurs hommes mouraient, la division se mit entre les Chefs, & le sieur Duplessis l'un d'eux qui étoit un esprit doux & humain, très-brave & très-prudent succomba, & en mourant il laissa son collègue maître de toute cette misérable Colonie.

Le sieur de Loline ne fut pas plutôt seul maître de la Colonie, qu'il déclara la guerre aux Caraïbes, il en massacra un grand nombre, & les Caraïbes ayant appelé à leur secours les Sauvages des autres Isles, massacrerent aussi un très-grand nombre de François, de sorte que cette guerre & la famine, réduisirent presque à rien une Colonie de près de cinq cens hommes qui étoit capable d'en imposer à tous les Caraïbes, si elle avoit été conduite avec la sagesse & le bon ordre que l'on devoit attendre de son Chef, qui ayant demeuré quelques années à Saint Christophe, où il étoit Lieu-

tenant de Monsieur d'Enanbuc , devoit avoir appris sous un si excellent maître , la maniere de bien gouverner.

Quoique les Caraïbes eussent évacué l'Isle de la Guadeloupe , & qu'ils se fussent retirés presque tous à la Dominique , à Marie-galande , & à la grande-Terre , qui est une Isle plus grande que la Guadeloupe , qui n'en est séparée que par un bras de mer , large de quelques toises , que l'on appelle la Riviere salée , ils venoient fréquemment faire des incursions sur la Colonie Françoisé , & presque toujours avec succès , de sorte que les François n'osèrent s'éloigner de leurs Forts , aller à la chasse , ou sur les ances pour tourner des tortuës , ou pour varer des lamantins , parce que les Caraïbes cachés dans l'épaisseur des bois , les observoient , & dès qu'ils trouvoient l'occasion , ils les perçoient de leurs flèches empoisonnées , ou les assommoient à coups de bouton , c'est ainsi qu'ils appellent une espee de massuë plate d'un bois dur & pesant , dont ils se servent avec beaucoup de force & d'adresse. Cette guerre par surprise étoit cause que les travaux n'avançoient presque point , & qu'à moins d'être jour & nuit sous les armes , on trouvoit le ma-

rin arraché, ce qu'on avoit planté le soir, ou ce qui étoit presqu'en état d'être cueilli, c'est ainsi que les Caraïbes détruisoient sans relâche le travail des habitans. Leurs cases étoient brûlées, le coton, le tabac, le mahis étoient arrachées, & les Caraïbes faisoient plus de dégât en une nuit, que les François ne faisoient de travail en plusieurs semaines. Cela les mettoit au désespoir. Les maladies accompagnoient les François, & la mort étoit le seul remède à leurs maux.

La Compagnie ne laissoit pas de les secourir. De tems en tems elle leur envoyoit des vaisseaux chargés d'hommes, de vivres & de tout ce qui leur étoit nécessaire; mais il sembloit que la malédiction de Dieu les poursuivoit, les uns faisoient des traversées si longues, que les vivres dont ils étoient chargés, étoient gâtés ou consommés avant qu'ils arrivassent, & la Compagnie ne recevant point de retours, cessa de les secourir, & la Colonie fut sur le point d'être tout-à-fait détruite, parce que tous ces maux la persécuterent pendant trois ans, c'est-à-dire depuis 1636. jusqu'à 1639.

Ce fut pendant ce tems malheureux, qu'un de nos Religieux ayant été envoyé

en France par le Supérieur de la Mission, obtint du Cardinal de Richelieu la commission de Gouverneur de la Guadeloupe pour le sieur de Loline, & pour notre Ordre la concession d'un terrain entre les rivières de Saint Louis & du Baillif, depuis le bord de la mer jusqu'aux montagnes qui separent la Basse-Terre de la Cabesterre. Ce terrain est considérable aujourd'hui, mais il l'étoit peu dans ce tems-là, ce n'étoit qu'une forêt qu'il falloit défricher avant de la mettre en valeur, & ce n'étoit pas une petite affaire. Le contrat de donation fut passé à la Guadeloupe, au nom des Seigneurs de la Compagnie, par le sieur de Loline Gouverneur, le 26. Janvier 1637. & ratifié à Paris par la Compagnie quelques mois après.

Ce terrain est vaste, mais la terre en ce tems-là étoit à si bon marché, qu'on en donnoit aux particuliers autant qu'ils en demandoient, & si les habitations sont devenues dans la suite plus petites, c'est qu'elles ont été partagées entre les héritiers des premiers propriétaires, au lieu que celles des Religieux sont demeurées dans leur entier, parce qu'elles n'ont point été partagées. Cette quantité de terrain a servi de prétexte aux Seigneurs

44. *Nouveaux Voyages aux Isles*
qui ont succédé à cette première Com-
pagnie , pour les en vouloir dépouiller,
mais la justice du Roi ayant examiné
leurs titres , & étant informée des ser-
vices qu'ils avoient rendus , & de ceux
qu'ils continuoient de rendre à la Co-
lonie , les a maintenus dans la possession
de leur habitation , dont ils jouissent
encore à présent.

CHAPITRE III.

*Etablissement des François à la Mar-
tinique.*

Monsieur d'Enanbuc que l'on doit
regarder comme le pere & le
fondateur de toutes les Colonies Fran-
çoises des Isles de l'Amérique , méditoit
depuis long-tems la conquête de la
Martinique , il craignoit que les Anglois
ne s'en emparassent , & ayant été sup-
planté par le sieur de Loline son Lieute-
nant , qu'il avoit envoyé pour conquérir
la Guadeloupe , il crut qu'il ne falloit
pas différer plus long-tems. Il choisit
dans Saint Christophe cent vieux ha-
bitans , bons soldats , & très expérimen-
tés dans le défrichement & dans la cul-

ture des terres, pour l'accompagner dans cette entreprise. Ceux-ci s'étant fournis de bonnes armes & de munitions de guerre, d'instrumens pour l'agriculture, comme haches, serpes, houës, scies, platines de fer, & autres ustensiles, de farine de manioc, de cassave, de plantes de manioc, de patates, de pois, de fèves, de graines de coton, de viandes salées & d'eau-de-vie, de toilles & de traites, c'est ainsi qu'on appelle toutes les menues marchandises qu'on négocie avec les Caraïbes.

Ils partirent de Saint Christophe ayant Monsieur d'Enanbuc à leur tête, le quinzième du mois de Juillet 1637. & arriverent à la Basse-Terre de la Martinique, le 25. du même mois.

Leur descente se fit en bon ordre, les coups de canon qu'on tira quand on prit possession de la terre au nom du Roi & de la Compagnie, & que l'on planta la croix, avertirent les Caraïbes de leur arrivée. Ils vinrent en grand nombre, soit par curiosité, soit pour s'opposer à leur établissement, s'ils se trouvoient en état de l'empêcher. Mais comme ils trouverent des gens résolus & bien armés, dont quelques uns parloient leur langue, on entra aussi-tôt

en négociation , & Monsieur d'Enanbuc leur ayant dit qu'il ne venoit point pour les chasser de leur païs , mais pour s'y établir , & pour vivre avec eux en bons amis ; & comme freres , & les deffendre quand leurs ennemis les attaqueroient. Ce discours soutenu par l'eau-de-vie qu'on leur fit boire largement , & par les présens qu'on leur fit , changea leurs cœurs. Ils promirent d'être amis de la Colonie. Leur chef , c'est-à-dire le plus vieux de leurs Capitaines , se déclara compere de Monsieur d'Enambuc. C'est un terme qui marque une étroite alliance. Ils céderent à la Colonie toute la Bassè-Terre , c'est ainsi qu'on appelle la partie de l'Isle qui est au couchant & au midy , & promirent de se retirer à la Cabesterre. On se sépara bons amis , & Monsieur d'Enanbuc qui sçavoit à quoi s'en tenir avec ces sortes de gens , fit bâtir un Fort de palissades à l'embouchure de la riviere , qui a porté long-tems le nom de Royolanne , & qu'on appelle à présent la riviere Saint Pierre , comme le Fort qu'il y fit bâtir. Il le munit de quelques pièces de canons , il fit faire des maisons pour loger sa Colonie , & quand il la crut en sûreté , il fit travailler à un grand défriché aux environs , &

planter du manioc , des pois , des patates , du coton , & du tabac , c'étoit alors les deux seules marchandises que l'on pouvoit commercer avec les vaisseaux qui venoient d'Europe.

Ces commencemens ne pouvoient être plus heureux. Ces terres vierges produisoient tout ce qu'on leur demandoit , avec une facilité merveilleuse.

Une chose incommodoit la Colonie , c'étoit la quantité prodigieuse de vipères , dont la terre étoit comme couverte. Il y en avoit de monstrueuses, on en voyoit alors de vingt cinq pieds de longueur , & d'un pied & demi de diamètre. Ces animaux ne fuyoient point les hommes , ils les attendoient fièrement , souvent même ils les poursuivoient. Il est vrai qu'ils les mordoient rarement , à moins qu'on ne les touchât en faisant remuer quelques broussailles ; mais comme nos François ne sçavoient pas alors les remedes convenables à ces morsures , il y en eut quelques uns qui perirent , on a depuis trouvé le remede à ce mal pourvû cependant qu'il n'y ait point d'arteres ou de gros vaisseaux offensés , car dans ces cas le remede vient trop tard.

Monsieur d'Enanbuc ayant demeuré

fix mois à la Martinique, se crut obligé de retourner à Saint Christophe, où sa présence étoit nécessaire, il fit reconnoître pour son Lieutenant & Commandant de la nouvelle Colonie le sieur du Pont. C'étoit un Gentilhomme d'un rare mérite, d'un courage à toute épreuve, & d'une prudence consommée. Il lui recommanda sur toutes choses d'entretenir la paix autant qu'il pourroit avec les Sauvages Caraïbes, & lui promit de lui envoyer souvent des secours d'hommes, de vivres, & de munitions, & c'est à quoi il ne manqua jamais, quelques dépenses qu'il fallût faire pour cela.

Le sieur du Pont n'oublia pas les ordres de Monsieur d'Enanbuc, mais les Caraïbes gens inquiets & sans foy, voyant que la Colonie augmentoit à vûe d'œil, oublièrent les paroles qu'ils avoient données à Monsieur d'Enanbuc, & résolurent de détruire les François. Pour cet effet ils se cachoient dans les bois, & assommoient tous ceux qui s'écartoient en allant à la chasse. Dès qu'on s'en apperçût, on leur rendit la pareille avec usure, & on ne leur faisoit aucun quartier quand on les trouvoit armés dans les quartiers de la Colonie; ils vi-

rent

rent bientôt que la partie n'étoit pas égale, & que leur grand nombre n'en imposeroit pas aux armes & à la bravoure des François.

Ils appellerent à leur secours les Caraïbes de la Dominique, de Sainte Aloufie, de Saint Vincent & autres Isles, & firent un corps de quinze cens hommes, avec lequel ils comptoient d'emporter le Fort, & de massacrer tous les François.

Le sieur du Pont qui en avoit été averti, fit entrer tous les habitans dans le Fort avec des vivres, des armes, & des munitions, il fit charger tous ses canons à mitraille, & les Caraïbes ne voyant personne sur les ramparts, crurent que la peur leur avoit glacé le sang, ils se presserent de descendre à terre, & d'environner la Forteresse. Le sieur du Pont les laissa faire, & quand ils furent à la portée du pistolet, il fit faire sur eux une décharge si meurtrière, qu'il en resta plus de la moitié sur le carreau, & le reste si épouvanté, qu'ils s'enfuirent sans songer à emporter leurs morts & leurs blessés. On peut croire que le canon & la mousqueterie les accompagnèrent tant qu'ils furent à portée. Quelques pirogues vinrent à la côte, outre celles qui y étoient déjà échouées, & les

50 *Nouveaux Voyages aux Isles*
François firent un butin considérable de lits ou hamacs de coton, & d'autres choses; car les Sauvages portent tous leurs meubles avec eux, en quelque part qu'ils aillent.

Après cette déroute on fut assez longtemps sans voir & sans entendre parler des Caraïbes. Les François travaillèrent à leur aise, firent des habitations particulières, & pour n'être pas surpris la nuit, les maîtres & les serviteurs de trois habitations, se rendoient tous les soirs dans celle qui se trouvoit au milieu, dont la maison située commodément étoit environnée de bonnes planches, avec des meurtrières autour, & là ils dormoient en repos, sous la garde de leurs chiens, & des sentinelles qu'ils relevoient de tems en tems. Ils n'alloient jamais au travail qu'ils ne fussent armés, chacun d'eux avoit son fusil, & deux pistolets à la ceinture, avec son gargousier.

Les Caraïbes qui avoient pris goût au commerce avec les François, s'ennuyèrent au bout de quelque tems d'en être privés. Ils équipèrent une pirogue, & l'envoyerent au Fort Saint Pierre, chargée de cochons, de lezards, de crabes, de cassave & de fruits, ils débarquerent sans armes, on les reçût en amis, ils

furent des excuses de ce qui s'étoit passé, en rejetant la faute sur les Caraïbes des autres Isles. On feignit de les croire, on accepta leurs présens, on leur en fit d'autres, & le sieur du Pont leur ayant dit qu'il leur rendroit son amitié, & feroit la paix avec eux, pourvû qu'ils lui laissassent quelques uns de leurs enfans, pour les faire élever comme les François, ils y consentirent, & la paix fut confirmée par quelques pots d'eau-de-vie qu'on leur fit boire.

Le tabac de la nouvelle Colonie se trouva si excellent, que les montres qu'on en envoya à Saint Christophe, déterminèrent quelques vaisseaux Marchands à venir s'en pourvoir à la Martinique, mais cette Isle étoit tellement décriée à cause des viperes dont elle étoit infectée, que les Capitaines ne permettoient pas à leurs gens de descendre à terre, & les habitans étoient obligés de leur porter leurs marchandises à bord, ce qui étoit une incommodité considérable.

Le sieur du Pont ayant terminé si heureusement la guerre avec les Caraïbes, crut devoir faire un voyage à Saint Christophe, pour conférer avec Monsieur d'Enanbuc de plusieurs choses im-

52 *Nouveaux Voyages aux Isles*
portantes à la Colonie, il se mit dans
une barque qui fut surprise d'un coup de
vent si violent, qu'elle fut portée à Saint
Dominique, & brisée à la côte. Les
Espagnols prirent prisonniers ceux
qui échaperent de ce naufrage, & le
sieur du Pont reconnu pour être Chef,
fut mis dans une étroite prison, où il
demeura trois ans sans qu'on en eût au-
cune nouvelle, parce qu'on n'avoit au-
cun commerce avec les Espagnols.

Monsieur d'Enanbuc le croyant péri
en mer, envoya son neveu à la Mar-
tinique, en qualité de Lieutenant Géné-
ral & de Gouverneur, sous le bon plai-
sir du Roi & de la Compagnie. C'étoit
un Gentilhomme, frere de celui qui
avoit été tué quand les Espagnols descen-
dirent à Saint Christophe, & en chasse-
rent les François. Il étoit Capitaine d'u-
ne des Compagnies de cette Isle, & avoit
appris à gouverner sous son oncle. Il
avoit toutes les qualités nécessaires pour
être à la tête d'une Colonie.

Il fut reçu à la Martinique avec une
joye universelle, & y amena avec lui
un secours considérable d'habitans &
d'engagés, de provisions de bouche,
d'armes & de munitions de guerre. Il
conserva la paix avec les Caraïbes, sans

oublier les précautions qu'il faut prendre avec des gens sans foi & sans honneur. Il augmenta le Fort Saint Pierre, & ses habitans s'appliquerent avec tant de succès à cultiver du tabac, que la Colonie se vit bientôt en état d'en charger quelques navires.

Il y avoit peu qu'il y étoit établi, lorsqu'un gros vaisseau François vint mouïller à la rade de Saint Pierre. Une vingtaine des plus hardis passagers vinrent à terre saluer Monsieur du Parquet, qui les recût si bien qu'ils résolurent de ne pas aller plus loin, & étant retournés pour prendre leurs bagages, ils débauchèrent soixante-deux autres, qui vinrent dès le lendemain offrir leurs services à Monsieur du Parquet, il accepta leurs offres, les traita de son mieux, & augmenta ainsi sa Colonie de près de cent hommes, auxquels il distribua des terres & des vivres, jusqu'à ce qu'ils en pussent retirer de leurs habitations.

L'excellence du tabac qui s'y faisoit, attira bientôt les vaisseaux d'Europe. Le commerce devint très-bon, & quoiqu'il fût borné au tabac & au coton, & ensuite augmenté par la culture du gingembre, & peu après par l'indigo, la Colonie devint en peu d'années très-florissante.

Cependant la mort ayant enlevé M. d'Enanbuc vers la fin de l'année 1637. la Compagnie qui en fut informée, & qui étoit très contente de la conduite de M. du Parquet, crut devoir reconnoître dans son neveu, ce qu'elle devoit aux services importans de son oncle Monsieur d'Enanbuc. Elle avoit d'abord dessein de lui donner les charges du deffunt, ils les méritoit, & les auroit remplies parfaitement, mais considérant que la Colonie de la Martinique qui étoit comme son ouvrage, souffriroit extrêmement s'il étoit obligé de la quitter, elle crut qu'il étoit important au service du Roi & de l'Etat de l'y laisser, & lui envoya la commission de Lieutenant Général & de Gouverneur de cette Isle, & de toutes celles qu'il pourroit conquérir. Cette commission est du mois de Decembre 1638.

Cette commission fut lûë à la tête de toutes les Compagnies rangées en bataille devant le Fort Saint Pierre, & M. du Parquet pour augmenter la joie de ses habitans, exempta tous ses habitans anciens, des droits qu'ils lui devoient pendant un an, & les nouveaux pendant trois ans. Il s'appliqua ensuite à les gouverner avec une sagesse & une douceur

infinie, ce qui lui attira tant de monde, que dans la revûë qu'il en fit la même année, il se trouva près de huit cens hommes portant les armes, sans les femmes, les enfans & les serviteurs ou engagés. Comme il sçavoit que la conduite violente du sieur de Loline avec les Caraïbes, étoit la cause des malheurs où cette Isle étoit plongée, il s'appliqua à vivre avec ces barbares d'une manière à mériter leur affection, & à les contenir dans leur devoir.

Cependant la Compagnie cherchant une personne qui pût remplacer Monsieur d'Enanbuc, d'autant que le sieur du Halde qu'elle avoit nommé pour commander par *interim*, ne se plaisoit pas en ce país; elle jetta enfin les yeux sur Monsieur de la Grange Fremanteau. C'étoit un Gentilhomme d'une piété exemplaire, d'une douceur & d'une affabilité extraordinaire, mais qui n'étoit pas en état de faire les avances nécessaires pour soutenir un poste de cette importance, il se jugea lui-même, & résolut de déferer cet honneur au Commandeur de Poincy Lonvilliers, Chef d'Escadre des armées navales du Roi. Ce Seigneur étoit riche, & par conséquent fort en état de se faire honneur dans cet emploi,

il lui offrit donc de se démettre de son poste en sa faveur, pourvû qu'il lui assurât la charge de son Lieutenant, & de lui prêter ce qui lui seroit nécessaire pour passer dans les Isles d'une maniere convenable. Cela fut exécuté, la Compagnie y consentit, & présenta ces deux sujets au Cardinal de Richelieu, qui les ayant présentés au Roi, & les ayant fait agréer, leurs commissions furent expédiées au mois de Février 1658.

Le Commandeur de Poincy prêta à Monsieur de la Grange 4500 livres pour faire ses équipages, & le fit partir devant lui, afin de lui préparer une maison propre à le recevoir quand il débarquerait. Il s'embarqua à la Rochelle au mois d'Avril de la même année : mais il oublia ce que le Commandeur de Poincy lui avoit tant recommandé. Il se logea bien, acheta des habitations, se donna à lui-même des concessions considérables, & ne fit rien pour son bienfaiteur.

Le Commandeur de Poincy pourvû des charges de Capitaine Général de Saint Christophe pour la Compagnie, & de Lieutenant Général pour le Roi sur toutes les Isles, partit de France le 12. Janvier 1659. accompagné de plusieurs Gentilhommes, & d'un grand

nombre de ser viteurs & d'ouvriers de toutes les especes , & arriva à la Martinique le onzième Février de la même année.

Monsieur du Parquet le reçut avec tout l'honneur dû à sa qualité. Sa commission fut lûe à la tête de toutes les troupes rangées en bataille , le Gouverneur , & tous les Officiers & habitans , lui prêterent serment de fidélité , après quoi le Gouverneur lui présenta les clefs de la Forteresse.

Après quelques jours de repos à la Martinique , il passa à la Guadeloupe , où il arriva le 17. du même mois , il y fut reçu un peu moins bien qu'à la Martinique , parce que Monsieur de Loline qui en étoit Gouverneur , prétendoit que la charge de Général lui étoit dûe , mais par malheur la Compagnie n'étoit pas contente de lui , & d'ailleurs il étoit avengle.

Il arriva enfin à Saint Christophe le 25. Février , & fut reçu avec tous les honneurs qui lui étoient dûs ; mais il fut indigné que Monsieur de la Grange qui s'étoit logé , n'avoit pas songé à lui préparer une maison. Ce fut la source des broüilleries très-vives qu'il y eut entre ces deux Chefs , qui allerent si loin,

58 *Nouveaux Voyages aux Isles*
que le sieur de la Grange fut emprisonné, & qu'après une très-dure captivité de onze mois, il fut renvoyé en France.

Ces broüilleries & celles qui arrivèrent quand Monsieur de Thoisy Patrocles fut envoyé pour relever le Commandeur de Poincy, sont si vieilles, que le public n'y prend plus d'intérêt, les envieux les peuvent voir tout au long dans le premier tome de l'Histoire générale des Antilles, par le Pere du Tertre, Dominiquain, qui en a parlé sçavamment, puisqu'il en a été témoin oculaire.

CHAPITRE IV.

Etablissement des François à la Grenade.

Monsieur le Commandeur de Poincy l'avoit tenté dès l'année 1658. mais la multitude des Caraïbes qui l'habitoient, fit échouer son entreprise, & d'ailleurs elle étoit trop éloignée de Saint Christophe pour y envoyer les secours nécessaires.

Quelques autres après lui firent des tentatives pour le même sujet; pas une ne réussit.

La gloire en étoit réservée à Monsieur du Parquet. Il avoit tellement gagné l'affection des Caraïbes, que ceux de la Grenade le convièrent d'y venir habiter avec eux. Il est à croire que leur intérêt particulier y avoit plus de part que leur affection.

Il fit publier dans tous les quartiers de la Martinique, une exemption de tous droits pour ceux qui voudroient s'établir dans cette Isle, & dans le grand nombre de ceux qui se présenterent, il choisit deux cens hommes qu'il connoissoit gens de cœur, & fort expérimentés dans les défrichemens des terres, & dans la culture des vivres & des marchandises du pais.

Il fit préparer de la cassave ou pain de manioc, pour nourrir les gens pendant trois mois, & sans s'attendre à la chasse & à la pêche, il fit provision de lards, de bœufs, de tortuës, & de lamantins salés. Il amassa une grande quantité de pois, de fèves du Bresil, & de toutes sortes d'autres graines.

Il choisit Messieurs le Comte ses cousins, avec les sieurs le Fort, le Marquis, & autres braves Officiers, pour l'accompagner dans cette expédition.

Il donna à tous ses hommes un fusil,

deux pistolets de ceinture , un sabre & une bayonnette , & autant de poudre & de balles , qu'ils en pouvoient consommer dans un jour ; sans compter plusieurs barils de poudre & de balles qu'il fit embarquer avec trois barriques d'eau de vie, deux pipes de vin de Madere & quantité de toiles , de ferrements, de rassades , & autres merceries pour faire des présens aux Sauvages.

Les Jesuites & les Dominicains ne purent alors lui donner aucun des leurs pour servir la nouvelle Colonie , parce qu'ils étoient en trop petit nombre , mais ils lui promirent de lui en fournir des premiers qui arriveroient , & les Dominicains furent les premiers en état de lui tenir parole. Son Aumônier l'accompagna.

Il fréta les navires des Capitaines Lormier & du Pas. Il y fit embarquer tous ses gens , & sur deux barques qui lui appartenoient , avec leurs bagages & leurs provisions , & après une Messe solennelle , il partit de la Martinique le 16. Juin 1650. & arriva à la Grenade le 20. du même mois.

Kerouanne qui étoit le Capitaine de tous les Caraïbes de l'Isle , le reçût avec de grandes marques de joye.

Monfieur du Parquet prit poffeffion de l'Ifle , en y faifant planter une croix , & enfuite les armes du Roi. Les vaiffeaux & les barques firent des décharges de leur artillerie , & les foldats de leur moulqueterie.

Le premier foin de Monfieur du Parquet , fut de faire monter une grande maifon de charpente qu'il avoit fait faire à la Martinique , & pendant qu'on y étoit occupé , il fit couper par les gens une quantité fuffifante de paliffades , pour l'environner à dix pieds de diftance. Il y fit mettre des canons & des pierriers , & on y travailla avec tant de diligence , que ce Fort fut en état de réfifter aux Caraïbes , & même aux Européens qui voudroient le venir attaquer , en moins de huit jours.

Bien que le Capitaine Kerouanne eût fi bien reçu Monfieur du Parquet , il lui dit franchement , que s'il vouloit s'établir dans l'Ifle , il falloit lui donner de la traite , c'eft-à-dire des marchandifes. Monfieur du Parquet en convint. Il donna aux Caraïbes une certaine quantité de toiles , de haches , de ferpes , de couteaux , de raffades , de miroirs , & autres merceries à leur ufage , & fur tout deux quarts d'eau-de-vie , qui eft pour

62 *Nouveaux Voyages aux Isles*
eux la meilleure marchandise.

Moyennant cela Kerouanne céda aux François au nom de tous les autres Caraïbes, la propriété de toute l'Isle, en se réservant seulement leurs carbets & leurs habitations.

Après cet accord Monsieur du Parquet fit défricher le país au pied de la montagne, le long de l'étang, où il fit commencer une grande habitation, où il ne voulut pas que l'on plantât des marchandises, mais seulement des vivres pour la subsistance des nouveaux Colons.

Il donna des terres à tous ceux qui lui en demanderent, à condition que ceux qui n'auroient point de serviteurs ou d'engagés, s'ammoteroient, c'est-à-dire, s'associeroient deux ou trois ensemble, & travailleroient de concert, à profit commun, afin qu'ils fussent plus en état de résister aux Caraïbes, s'il leur prenoit envie de les inquiéter, comme la prudence obligeoit de croire que cela arriveroit.

Ayant donné tous les ordres nécessaires à sa nouvelle Colonie, & ayant affermi autant qu'il pouvoit l'alliance & la paix avec les Caraïbes, il régala leurs Chefs, leur fit des présens, & partit pour la Martinique, après avoir éra-

bli pour Gouverneur, le sieur le Comte l'aîné, son cousin.

C'étoit un Gentilhomme des mieux faits qu'on pouvoit voir, brave de sa personne, plein de politesse & de bonté, qui gouverna sa Colonie avec une prudence admirable.

Les François tirèrent de cette terre vierge du tabac d'une qualité si supérieure à celui des autres Isles, qu'une livre passoit pour trois des autres. Ils en avoient déjà fait une recolte, ou comme on dit aux Isles une levée, lorsque les Caraïbes se repentirent de les avoir reçûs dans leur pais. Sans déclaration de guerre, ces traîtres se cachoient dans les bois, & affommoient sans quartier, tous les François qu'ils trouvoient écartés dans les bois à la chasse, ou sur les ances pour trouver des tortuës. On fut quelque tems sans s'appercevoir de ces massacres cachés. On s'en apperçût à la fin, & Monsieur le Comte Gouverneur, prit aussi-tôt le parti de leur faire la guerre, & de les pousser à bout. Il prit avec lui une centaine de ses plus braves habitans, & s'embarquant avec eux dans plusieurs canots, il résolut d'attaquer le plus considérable de leurs carbets, qui étoit sur une montagne escarpée presque de tous côtez.

Les Caraïbes qui le virent venir, descendirent au bord de la mer, & firent tous les efforts pour lui empêcher la descente, quelques François furent blessés, mais les Caraïbes furent forcés, ils prirent la fuite, & se retirèrent sur leur montagne, où il n'y avoit qu'une seule avenue, les François les suivirent, & malgré les pierres & les troncs d'arbres qu'ils faisoient rouler dans le chemin, le carbet fut emporté, un grand nombre de Caraïbes tués, & tout ce qu'on pût attraper passé au fil de l'épée. On brûla les maisons, & on ne donna quartier ni aux femmes, ni aux enfans.

Ceux qui échaperent se sauverent vers leurs compatriotes à la Cabesterre, qui envoyent demander du secours aux Sauvages de S. Vincent & de la Dominique.

Monsieur du Parquet informé de cette guerre, envoya trois cens hommes de renfort à la Grenade. Cela n'empêcha pas que les Caraïbes de la Grenade se voyant soutenus par ceux des deux autres Isles, & ignorans peut-être le secours que les François avoient reçu, ne se crussent en état d'emporter le Fort, & de massacrer tous les François.

Ils se presenterent en effet au nombre de plus de huit cens. On les laissa ap-

procher , & quand ils furent à une petite distance , on fit jouer sur eux les canons & les pierriers chargés à mitraille. Cette décharge fut extrêmement meurtrière. Les François sortirent sur eux , & les assaillirent de tous côtez , ils se deffendirent avec beaucoup de courage ; mais leurs flèches quoique empoisonnées ne pouvoient pas les garantir des armes à feu , ils furent rompus & dissipés , ils s'enfuirent dans les bois , on les suivit jusques sur cette montagne escarpée du carbet brûlé , on y fut aussi-tôt qu'eux , & on y en tua plus de quatre vingt. Il en restoit environ quarante , qui se voyant acculés sur le bord d'une falaise escarpée , dont la mer baignoit le pied , s'y précipiterent , & y perirent tous. Un grand nombre se sauverent au travers des bois , & se retirerent à la Cabesterre , où ils résolurent de continuer la guerre en attaquant les François qu'ils trouveroient écartés dans les bois , ou par des embuscades. Cette guerre ne durera pas long-tems , & elle fut funeste aux Caraïbes.

Le Gouverneur reprit les armes , & avec 250. hommes , il prit le chemin de la Cabesterre avec tant de diligence & de secret , qu'il surprit les Caraïbes dans

leurs carbets à la pointe du jour , ce fut plutôt un massacre qu'un combat , on ne pardonna à personne , tout fut passé au fil de l'épée , & comme pendant l'action on découvrit leurs pirogues & leurs canots dans l'embouchure d'une riviere , on s'en empara , & par ce moyen on empêcha ceux qui s'étoient cachés ou sauvés dans les bois , d'aller porter la nouvelle de leur défaite dans les autres Isles.

Les troupes s'étant divisées en plusieurs pelotons , se répandirent dans les bois , les ravines , les falaises , & les lieux les plus cachés & les plus innaccessibles , où ils acheverent d'exterminer tout ce qui restoit de ces malheureux traîtres.

Après cela on brûla les carbets , on arracha leurs vivres & leur tabac , & le Gouverneur partagea à ses soldats , le butin qu'on avoit fait sur les vaincus.

Jamais victoire n'a été plus complete , il ne resta personne pour en porter la nouvelle au dehors.

Le Gouverneur retournoit triomphant avec ses gens , dont il n'avoit perdu qu'un seul homme , & eu un blessé , & pour s'épargner la peine d'aller par terre , & amener au Fort les pirogues & les canots des Sauvages , il venoit par

mer, le canot où étoit le Gouverneur tourna en doublant une pointe. Tous ceux qui étoient dedans vinrent à terre à la nage. Le Gouverneur y étoit, quand il apperçût un Officier son intime ami qui se noyoit. Il se jetta à la mer pour l'aller secourir. Celui-ci qui avoit déjà presque perdu connoissance, sentant quelque chose auprès de lui, l'embrassa si étroitement, qu'il lui ôta le moyen de nager, & ils se noyèrent tous deux.

Ce malheur fit évanouïr toute la joye de la victoire, on en donna promptement avis à Monsieur du Parquet, qui craignant que le sieur le Fort, premier Capitaine & Major de l'Isle, ne s'emparât du Gouvernement qui sembloit lui être dévolu, & que Monsieur du Parquet lui auroit donné, s'il n'avoit pas été d'une humeur fiere, souvent jusqu'à la brutalité, ce qui ne convenoit ni à l'humeur de Monsieur du Parquet qui étoit la bonté même, ni au Gouvernement d'une nouvelle Colonie, où les peuples veulent être conduits avec beaucoup de douceur.

Ces raisons obligerent Monsieur du Parquet à donner le Gouvernement à un Gentilhomme nommé Valminiere, & à l'envoyer en diligence à la Grenade.

Le nouveau Gouverneur étant arrivé, se mit d'abord en possession de la Forteresse, il fit assembler les habitans, & sa commission fut lûe à la tête des Compagnies. Le sieur le Fort premier Capitaine & Major, à qui on ne pouvoit refuser le mérite d'avoir bien servi dans l'Isle, dit qu'il honoroit la commission, mais qu'il ne le pouvoit reconnoître pour Gouverneur, parce que incontestablement & de droit, cette charge lui étoit dûe, & la Majorité au sieur le Marquis.

Cette déclaration séditieuse fit partager les habitans, les plus sages se retirèrent dans la Forteresse avec Monsieur de Valminiere; les autres se joignirent au sieur le Fort, & le suivirent dans sa maison, qui avoit été fortifiée contre les irruptions des Sauvages, & sans la prudence du nouveau Gouverneur, ce peuple divisé en seroit venu aux mains, & se seroit égorgé.

Monsieur du Parquet ayant été informé de ce désordre, envoya des ordres très-précis aux sieurs le Fort, le Marquis, & leurs partisans, de reconnoître Monsieur de Valminiere pour leur Gouverneur. Il fortifia ses ordres d'une compagnie de cent soldats, la plupart Wallons, qui avoient été au service des

Etats Généraux dans le Bresil, qui venoient d'en être chassés par les Portugais, & qu'il avoit pris à la solde.

Le Capitaine de cette compagnie accompagné de ses gens, & d'un nombre d'habitans fidèles, alla trouver le sieur le Fort dans sa maison, & demanda d'entrer & de lui parler. Ce rebelle refusa de lui faire ouvrir la porte, s'il étoit accompagné de plus d'un homme; sur quoi le Capitaine fit enfoncer la porte. Le Fort se mit en deffense, il blessa un Officier d'un coup de pistolet. On se battit de part & d'autre, il y eut des morts & des blessez, mais le Fort ayant eu un pied fracassé, il fut pris avec le Marquis. On négligea d'arrêter les autres. Monsieur du Parquet envoya le sieur du Coudray son Juge, instruire leur procès, pendant lequel le Fort voyant qu'il alloit être condamné à une mort ignominieuse, prit du poison & mourut. Le Marquis fut condamné à être pendu. Il appella de la Sentence au Conseil de Monsieur du Parquet à la Martinique. Sa peine fut commuée en celle du bannissement, avec confiscation de ses biens, que Monsieur du Parquet lui promit de vendre avant de vuidier le pais.

Après ces exécutions, Monsieur de Valminiere gouverna la Colonie de la Grenade en paix. Elle ne fut troublée que par les incursions des Caraïbes des autres Isles, qui outrés du massacre de leurs compatriotes, venoient de tems en tems faire des descentes nocturnes dans les quartiers éloignez, & faisoient autant de désordres qu'ils pouvoient. Cela causoit de la fatigue aux habitans, & Monsieur du Parquet étoit obligé d'entretenir deux barques armées pour les contenir; à la fin ils furent tellement maltraités par les François, qu'ils furent obligez de demander la paix. Monsieur du Parquet la leur accorda, & sa Colonie nouvelle auroit augmenté très-considérablement, si les défrichés au lieu de purifier l'air, ni eussent amené des fièvres qui sans être tout-à-fait mortelles, étoient extrêmement incommodes par leur longueur. Ce qui a décrié cette Isle pendant un très-long-tems.



CHAPITRE V.

*Etablissement des François dans l'Isle de
Sainte Lucie , vulgairement Sainte
Aloufie.*

Les Anglois s'étoient établis dans cette Isle en 1639. & y avoient demeuré environ dix-huit mois sans être inquiétés par les Caraïbes. Mais en 1640 un vaisseau Anglois étant pris de calme sous la Dominique, les Caraïbes le prenant pour un François, y furent à leur ordinaire. Les Anglois les reçurent bien, & pendant qu'ils les faisoient boire, le Capitaine fit éventer ses voiles; les Caraïbes se doutant de leur mauvais dessein, voulurent se jeter dans leurs pirogues, les Anglois les en empêchèrent, mais ils ne purent les empêcher de se jeter à la mer, & de se sauver à la nage, à la réserve de ceux dont les Anglois se saisirent, qu'ils mirent aux fers, & qu'ils amenèrent avec eux comme esclaves.

Les Sauvages pour se vanger de cette perfidie, s'assemblerent au mois d'Août 1640. & étant descendus pendant la nuit à Sainte Aloufie, ils surprirent les An-

glois, massacrerent le Gouverneur, firent main basse sur presque tout le reste des habitans, & firent un dégât incroyable dans cette Colonie. Le peu qu'il échapa de cette boucherie, trouva enfin avec bien de la peine le moyen de se retirer à Monfarat.

Cette irruption des Sauvages jetta une telle épouvante chez les Anglois, que leur Gouverneur Général ne trouva plus personne qui voulût aller dans cette Isle, de sorte qu'ils abandonnerent absolument le projet de s'y établir.

Monsieur du Parquet voyant cette Isle abandonnée, résolut de s'en emparer avant de passer en France, où il alloit pour traiter avec la Compagnie, de l'achat des Isles dont il étoit Gouverneur.

Il y envoya le sieur de Rouffelan avec quarante bons hommes, & toutes sortes de munitions de guerre & de bouche.

Ce Gouverneur étoit brave & prudent. Il fit construire en arrivant un Fort, qu'il environna de bons fossez & de bonnes palissades, il y mit nombre de canons & de pierriers, & deffendit à ses gens de s'éloigner du Fort; mais il leur fit faire une grande habitation, qu'il fit cultiver en commun, dont le revenant étoit par-
tagé

ragé entre tous les habitans. Les Sauvages ne manquèrent pas de l'y venir voir, ils le respectoient & l'aimoient beaucoup, ils le regardoient comme leur compatriote, parce qu'il avoit épousé une femme de leur nation, de sorte que ceux qui étoient sous sa charge, n'ayant rien à craindre, firent de bonnes habitations. Cette heureuse tranquillité dura jusqu'en 1654. qu'il mourut.

Il eut pour successeur le sieur de la Riviere, qui croyant pouvoir vivre avec les Caraïbes comme son prédécesseur, fit une habitation particuliere éloignée du Fort. Il se trompa. Les Caraïbes n'ayant plus les mêmes raisons qu'ils avoient pour le sieur de Rouffelan, résolurent de chasser les François de l'Isle; il lui rendirent quelques visites, & traiterent des feuilles de caret avec lui, & quand ils l'eurent ainsi apprivoisé, ils vinrent un jour en assez grand nombre dans sa case, il les reçût comme des amis, leur fit donner à boire, & pendant qu'il sembloit qu'ils ne songeoient qu'à se divertir, un d'eux fit un signal, & aussi-tôt il fut assommé d'un coup de bouton avec dix de ses gens, & sa maison pillée.

Monseigneur du Parquet y envoya Mon-

sieur Haquet, qui étoit son proche parent ; ce Gentilhomme prit les précautions convenables pour n'être pas surpris des Caraïbes, & cependant il ne put éviter les embûches qu'ils lui dressèrent. Ils vinrent le voir, rejetterent sur ceux des autres Isles le massacre du sieur de la Riviere, & traiterent avec lui du caret. Ce commerce dura jusqu'au mois d'Octobre. Ils vinrent le voir, & sous prétexte de lui vendre une partie considérable de caret, qu'ils avoient laissée sur le Morne à trois cens pas du Fort, ils l'y attirerent insensiblement, suivi de trois soldats ; pendant que ces traîtres amusoient les soldats, ils environnerent le Gouverneur & le jetterent à la mer du haut de cette montagne. Il ne fut point blessé, & fut assez heureux pour venir à terre, après avoir évité une grêle de flèches qu'ils lui tirerent ; ils le suivirent de loin, parce qu'ils lui virent à la main un de ses pistolets, & se jetoient par terre dès qu'il leur présentoit cette arme, quoi qu'elle ne fût pas en état de tirer, il tâchoit ainsi de regagner son Fort, & il en étoit proche lorsqu'il reçût un coup de flèche dans le côté. Il appella ses gens qui étant venus à son secours, les Caraïbes s'enfuirent. Il fut

porté au Fort, & de-là à la Martinique, où il mourut au bout de trois jours.

Monsieur du Parquet envoya à sa place un nommé le Breton. Il étoit d'une très-bonne famille de Paris. Le libertinage l'avoit fait passer aux Isles comme engagé, & il avoit servi de laquais à Madame du Parquet. Ceux qui l'avoient vû dans état le mépriserent, & ne pouvant se résoudre à lui obéir, ils résolurent de l'assassiner. Ils le surprirent hors du Fort, tirèrent sur lui & le manquèrent, & ainsi lui donnerent le moyen de se sauver dans les bois, où il se cacha si bien qu'ils ne le pûrent trouver.

Après ce crime ils se mirent dans une barque Angloïse qui étoit en rade, avec tout ce qu'ils avoient pillé dans le Fort & dans la maison du Gouverneur. On n'a jamais pû scavoir ce que les Anglois firent de ces misérables.

Onze jours après cet accident le Capitaine le Bourlotte qui commandoit une barque de Monsieur du Parquet, ayant mouillé devant le Fort, & y étant descendu, fut fort surpris de n'y trouver personne. Voyant pourtant que le Fort, les canons, les pierriers & les cases étoient en bon état, il y laissa quatre de ses matelors pour le garder. Comme il

mettoit à la voile pour s'en retourner à la Martinique, il apperçut sur une pointe le sieur le Breton qui lui faisoit signe de le venir prendre; il y envoya son canot, & sauva ce pauvre Gouverneur qui étoit demi mort de misere. Il le porta à la Martinique, où il fit le récit à Monsieur du Parquet de sa triste aventure.

Le Général s'apperçut alors, mais trop tard de ce qui en étoit cause. Il y envoya promptement le sieur Coutis, avec vingt-cinq-soldats, auxquels treize habitans se joignirent, à tous lesquels M. du Parquet donnoit deux mille livres de tabac pour leurs gages & nourriture.

Le Commandant n'étoit que par *interim*, & en attendant que le sieur d'Aigremont, Gentilhomme de distinction, nouvellement arrivé à la Martinique, fût assez fait à l'air du pais pour aller occuper ce poste. Il y fut en effet. Les Anglois tenterent alors de reprendre l'Isle, ils attaquèrent le Fort. Le sieur d'Aigremont le deffendit avec tant de valeur & de conduite, qu'après leur avoir tué une partie de leur monde, il les força de se retirer. Mais il ne pût éviter la trahison des Caraïbes, qui le tuerent d'un coup de couteau dans le sein.

Il eut pour successeur le sieur de Lalande, & celui-ci le sieur Bonnard, qui perit aussi par les mains des Caraïbes.

Nous parlerons de cette Isle dans un autre endroit de ces Mémoires.

CHAPITRE VI.

Etablissement des François dans l'Isle de la Tortuë, sur la côte de Saint Domingue.

LEs François, les Anglois & autres Européens, dont le métier étoit d'aller attendre les vaisseaux Espagnols à leur retour de l'Amérique, & de les enlever quand ils étoient les plus forts, n'avoient garde de les attaquer quand ils y alloient. Quel profit auroient-ils fait. Ils étoient alors chargés de marchandises d'Europe, leurs équipages étoient nombreux, ils avoient toujours un grand nombre de passagers, ces gens se seroient bien deffendus, les Corsaires ne cherchent pas à se battre, mais à prendre; d'ailleurs les marchandises d'Europe leur auroient été presque inutiles. Mais ils les attendoient à leur re-

tour & au débarquement. Alors ils étoient chargés d'or, d'argent, de cochenille, d'excellent tabac, de gingembre, de bois précieux, & d'autres choses de prix. Leurs équipages étoient foibles, il y avoit peu ou point de passagers, ils en avoient bon marché, & ils faisoient des prises considérables.

Il arrivoit pourtant quelquefois qu'ils étoient battus, & que tout ce qu'ils pouvoient attendre de leurs bâtimens fracassés, étoit de venir échoüer en quelque côte de l'Isle Saint Domingue, où ils étoient assurés de ne point mourir de faim, tandis qu'ils auroient des armes & des munitions.

Telle est l'origine des Boucaniers, qui peu à peu ont occupé & occupent à présent plus de la moitié de cette grande Isle. Leur nombre s'étant augmenté, ils songerent à occuper quelque poste, où ils pussent se mettre en sûreté, & se deffendre des Espagnols, s'il leur prenoit envie de les venir attaquer.

Ils jetterent les yeux sur la Tortuë; c'étoit une petite Isle deserte au Nord de Saint Domingue, dont le canal qui l'en sépare, n'a que deux lieues de largeur, ce qui fait un Port naturel & très-commode. Ils s'y établirent, firent des

canots & des barques, qui leur servirent à courir sur les vaisseaux Espagnols, & à en prendre quelques-uns.

Les Espagnols s'étant apperçûs de cet établissement, & en craignant les suites, firent un armement considérable pour les détruire, ils les surprirent, passerent au fil de l'épée tous ceux qu'ils pûrent attraper, & leur Général eut la cruauté de faire pendre tous ceux qui vinrent se rendre & demander quartier. Il y en eut pourtant un bon nombre qui se sauverent dans les bois, les montagnes & les ravines, qui attendirent le départ des Espagnols pour se montrer. Les Espagnols firent le dégât dans le quartier de ces habitans infortunés, & mirent à la voile.

Ceux qui étoient échapés se réunirent, d'autres qui étoient dans la grande Isle, c'est-à-dire à Saint Domingue, les joignirent, ils firent un corps de trois cens hommes, dont un Anglois sans commission ni aveu de son Prince, se fit Chef. Il eut l'imprudence de maltraiter les François, & ceux-ci résolurent de secouer le joug de sa tyrannie, mais ils n'étoient pas les plus forts.

Un Avanturier François passa à la Tortuë, traita avec ces nouveaux ha-

bitans , & convint avec les François de ce qu'il falloit faire pour chasser les Anglois.

Cet aventurier vint à Saint Christophe , donna avis au Commandeur de Poincy de ce qui se passoit à la Tortuë , & de la facilité qu'il y avoit de s'emparer de ce poste.

Le Commandeur de Poincy goûta ces raisons , l'entreprise lui plut , il en conféra avec le sieur le Vasseur , qui avoit été ami intime & compagnon de fortune de feu Monsieur d'Enanbuç. Il étoit revenu de France depuis quelque tems. Monsieur de Poincy avoit goûté son esprit qui étoit excellent , il étoit très-brave , il étoit sage , il avoit été Capitaine des vaisseaux de guerre du Roi , mais il étoit huguenot , & par cet endroit , Monsieur de Poincy ne pouvoit pas lui faire tout le bien qu'il méritoit sans cet obstacle ; car par les ordonnances du Roi il étoit deffendu de recevoir dans la Colonie , d'autres gens que des Catholiques.

Monsieur le Commandeur de Poincy crut que la Cour & la Compagnie ne désaprouveroit pas ce qu'il avoit dessein de faire pour Monsieur le Vasseur. Il lui donna une commission de Gouverneur

de l'Isle de la Tortuë, avec ordre d'en chasser les Anglois, & d'en prendre possession au nom du Roi & de la Compagnie. Cette commission est du mois de May 1640. avec certaines conditions de redevances qui ont été sans exécution de le part du sieur le Vasseur.

Monsieur de Poincy & Monsieur le Vasseur équipèrent une bonne barque à frais communs. Le Vasseur amassa dans les petites Isles environ cinquante hommes tous huguenots. Monsieur de Poincy lui en donna autant tous Catholiques, avec tout ce qui étoit nécessaire pour cette entreprise.

Ils partirent de Saint Christophe au commencement de Juin, & arriverent à Saint Domingue quelques jours après. Ils descendirent à une petite Isle près de la côte, appelée le Port à Margot, ils y demeurèrent environ trois mois, & pendant ce tems-là, ils amassèrent environ cinquante Boucaniers François qui voulurent bien être de cette entreprise.

Avec ce renfort Monsieur le Vasseur fit voile à la Tortuë, & y descendit vers la fin du mois d'Août de la même année.

Dès qu'il fut à terre il envoya dire au Commandant Anglois qu'il étoit venu pour venger les mauvais traitemens qu'il

avoit faits aux François, dont quelques uns même avoient été tués par son ordre, qu'il leur déclaroit que si avant vingt-quatre heures, lui & tous les Anglois n'étoient pas hors de l'Isle, il ne feroit quartier à personne.

Les François qui étoient parmi les Anglois, voyant le secours qu'ils attendoient, arrivé, prirent les armes, & firent un corps qui n'attendoit que les ordres de leur nouveau Commandant pour agir.

Les Anglois se voyant environnés de tous côtés, envoyerent assurer Monsieur le Vasseur de leur soumission, & s'embarquerent précipitamment dans un vaisseau qui étoit dans le Port. Ils n'emporterent que leurs armes & ce qu'ils avoient de meilleur. Les François pillerent le reste. On ne trouva dans leur petit Fort qu'une piece de canon de fonte, & deux de fer sans affut.

Monsieur le Vasseur se vit ainsi maître de l'Isle sans coup ferir. Se souvenant alors de l'attaque des Espagnols, il choisit en habile homme & en bon Ingenieur, un lieu propre pour y bâtir une Forteresse. Il le trouva à quelques pas de la mer. C'étoit un rocher taillé naturellement en plate-forme, autour duquel

il fit faire des terrasses de bonne m^âçonnerie, qu'il fit environner de casernes capables de loger quatre cens hommes à leur aise. Au milieu de cette plate forme s'élevoit un autre rocher, haut de trente pieds, escarpé de tous côtez, dont le sommet à peu de chose près étoit assez plat. Il fit tailler des degrés dans le roc, qui conduisoient jusqu'à la moitié de la hauteur, & on achevoit de monter le reste avec une échelle de fer que l'on tiroit en haut quand le Gouverneur étoit retiré chez lui. Il avoit encore pratiqué une espece de tuyau, par lequel on pouvoit descendre sur la plate-forme avec une échelle de corde.

Au pied de cette roche couloit une source d'eau douce grosse comme le bras qui ne tarissoit jamais, & qui ne pouvoit être coupée.

Monsieur le Vasseur ayant ainsi fortifié son poste, fit bâtir un logement considérable pour lui sur ce rocher escarpé. Il y fit aussi son magasin à poudre. Il y plaça quelques pieces de canon, & en mit un assez grand nombre sur la premiere plate-forme, afin d'empêcher l'entrée du havre aux vaisseaux ennemis, & pour deffendre ceux qui viendroient s'y réfugier.

Le bon ordre qu'il établit dans sa Colonie , où tous les habitans travailloient pour leur compte particulier , & se rendoient au Fort dès qu'il y avoit lieu de craindre quelque chose du côté des Espagnols , & l'accueil obligeant qu'il faisoit aux Boucaniers qui y venoient , & aux Flibustiers qui y amenoient leurs prises , lui attira bien du monde & des richesses.

On appelle Boucaniers ceux qui vont à la chasse des bœufs sauvages , dont l'Isle de Saint Domingue étoit alors remplie , seulement pour avoir les cuirs.

Les Chasseurs sont ceux qui chassent les cochons sauvages, dont ils coupent la chair par aiguillette qu'ils font sécher à la fumée , ce qu'on appelle cochon boucanné , & dont ils conservent la graisse dans des pots ou dans des outres. On l'appelle mantegne. Les Espagnols s'en servent en Carême au lieu de beurre.

Les Flibustiers sont ceux qui vont en mer pour enlever les bâtimens Espagnols , ils prennent leur commission en tems de guerre du Général François résidant à Saint Christophe , ou du Gouverneur de la Tortuë , en leur payant le dixième de leurs prises. En tems de paix ils se contentoient d'une permission de

pêcher & de chasser, & sous ces deux noms, ils pilloient les Espagnols sur mer & sur terre, quand ils étoient les plus forts: mais quand ils étoient pris, les Espagnols ne leur faisoient aucun quartier, les jettoient à la mer, ou les pendoient comme forbans.

Tous ces gens rendirent bien-tôt la Tortuë fameuse. Les Marchands Européens de quelque nation qu'ils fussent y étoient bien reçûs, & malgré les ordonnances du Roi, le commerce y étoit ouvert à tous les étrangers. Les Boucaniers y apportoit leurs cuirs, & étoient sûrs de trouver en échange tous leurs besoins, armes, poudres, balles, eau-de-vie, toiles, chapeaux; les Flibustiers y venoient vendre leurs poissons, ils aimoient mieux s'en deffaire en cet endroit, que de les amener aux Isles du vent.

Les Espagnols se lassèrent bien-tôt de ce voisinage importun. Ils résolurent de s'en délivrer avant que les François se fussent fortifiés davantage, ils armerent six vaisseaux ou barques, sur lesquels ils mirent six cens hommes de débarquement sans les matelots. Ils se présentèrent devant le havre.

Monfieur le Vasseur qui avoit rassemblé tout son monde, le mit en bataille

sur le bord de la mer, dans des retranchemens qu'il avoit fait faire, & quand les bâtimens furent à un tiers de portée de canon, il les battit si rudement que le plus gros fut coulé à fond. Les Espagnols eurent bien de la peine à sauver leurs gens, & sans s'opiniâtrer dans cette attaque, ils allerent faire leur descente à deux lieuës plus loin. Ils mirent leurs gens à terre, & vinrent attaquer le Fort, mais les François se deffendirent avec tant de bravoure, qu'après avoir tué ou estropié plus de la moitié des Espagnols, les autres furent contraints de se rembarquer, & de s'en retourner d'où ils étoient venus.

Cette victoire rendit Monsieur le Vasseur si vain, que la tête sembla lui avoir tourné, il se déchaîna contre tout le monde. Il deffendit aux Catholiques l'exercice de leur religion, fit brûler leur chapelle, & chassa un Prêtre & un Capucin, qui s'étoient réfugiés dans l'Isle après une furieuse tempête, & qui leur servoient de Chapelain. Il est vrai qu'il chassa aussi son Ministre, de sorte que les deux Religions n'ayant plus de Pasteurs, les habitans à l'exemple de leur Chef, vivoient sans aucun culte & comme des Sauvages ou des Athées.

Quoique le commerce, le dixième des prises & autres moyens, l'eussent rendu extraordinairement riche, son avarice le porta à augmenter à l'excès, les droits qu'il exigeoit des habitans, il en mit d'exorbitans sur les cuirs & sur les autres marchandises. On ne pouvoit le rassasier. Il punissoit les moindres fautes avec une sévérité que l'on pouvoit appeler cruauté & barbarie. Il avoit même inventé une espece de grüe de fer qui disloquoit tous les membres de ceux qui y étoient attachés, dont quelques-uns mouroient dans ce supplice, ou demouroient estropiés.

Sans avoir égard aux conditions dont il étoit convenu avec Monsieur de Poincy son bienfaiteur, il ne voulut point lui faire part de ce qu'il retiroit des habitans ni des prises. Ce Général mit en œuvre toute sa politesse pour l'attirer à Saint Christophe, mais il éluda tous les pièges qu'on lui tendit, & s'en moqua.

Il commanda ainsi dans la Tortuë pendant douze ou treize ans, plutôt en Tyran qu'en Gouverneur. Comme il n'étoit point marié, & qu'il n'avoit point d'enfans ni bâtards ni légitimes, il adopta & fit ses heritiers deux Capitaines qu'il aimoit beaucoup, & qui lui étoient

38 *Nouveaux Voyages aux Isles*
très-attachés, nommés Thibaut & Martin.

Thibaut entretenoit une femme débauchée qui étoit très-belle, le vieux Gouverneur en devint amoureux & en jouït. Thibaut s'en étant appercû, fit part de son chagrin à Martin, & tous deux de concert résolurent de l'assassiner, afin de venger celui qui se croyoit offensé, & être plutôt en possession de ce qu'il leur avoit promis. Ils caballèrent contre lui, il ne leur fut pas difficile de faire entrer la plûpart des habitans dans leur dessein, de sorte qu'au jour marqué, ils se trouverent sur la roche, où trompés par un miroir, ils lui tirèrent quelques coups de mousqueton, dont il ne fut pas blessé. Mais Thibaut, Martin & une partie des conjurés, étant entrés dans la chambre le pistolet & le poignard à la main, le Gouverneur n'ayant pas eu le tems de prendre son épée, para avec la main quelques coups qu'on lui portoit, il fut bien-tôt accablé & percé de plusieurs coups, & remarquant que Thibaut étoit le plus acharné sur lui, il lui dit comme autrefois Cesar à Brutus. Ah! Thibaut, c'est donc toi qui me tue. Après quoi il dit à ses assassins, c'est assez, qu'on m'amene un Prêtre, je veux mou-

rir catholique, & expira en disant ces paroles, le 12. de Juillet 1652.

Les deux parricides se mirent aussi-tôt en possession de la Forteresse & des biens du sieur le Vasseur. Ils firent de magnifiques promesses aux habitans, leur permirent le commerce, les déchargèrent de tous droits, & par ces moyens se les attachèrent tous.

Le Commandeur de Poincy cherchoit cependant les moyens de chasser le sieur le Vasseur de la Tortuë, & il y trouvoit de grandes difficultés. Le Chevalier de Fontenay arriva tout à propos à Saint Christophe dans le même tems. Il montoit une Fregate de vingt-deux canons, & cherchoit des hommes pour remplacer ceux qu'il avoit perdus dans quelques combats contre les Espagnols.

C'étoit un brave tel qu'il en falloit un à Monsieur de Poincy pour tenter son entreprise.

Il lui découvrit son dessein & son embarras, mais il lui fit voir tant d'avantage dans cette entreprise s'il y réussissoit, que le Chevalier l'accepta.

Le secret étoit d'une importance infinie, car le Vasseur avoit des pensionnaires à Saint Christophe qui l'avertissoient de tout ce qui s'y passoit. Le Che-

valier de Fontenay amassa donc des volontaires pour joindre à son équipage, sous prétexte d'aller courir la côte de Cartagène, & Monsieur de Trenal neveu de Monsieur de Poincy, amassa aussi un bon nombre de volontaires pour monter une fregate & deux barques pour le même dessein, sans que personne que Monsieur de Poincy & les deux Chefs scussent à quoi cet armement étoit destiné.

Le Chevalier partit le premier, il alla croiser sur la côte de Cartagène, & y fit quelques prises assez considérables, qu'il envoya à Saint Christophe.

Monsieur de Trenal partit ensuite, & se trouva au Port à Lescu dans l'Isle Saint Domingue, qui étoit leur rendez-vous le jour dont ils étoient convenus.

Ce fut là qu'ils apprirent l'assassinat du sieur le Vasseur. Ils craignirent avec raison que les deux criminels n'esperant point de pardon, ne se deffendissent jusqu'à la dernière extrêmité. Ils mirent pourtant à la voile, & se présentèrent à l'embouchure du havre. Ils furent reçûs à coups de canon de la Forteresse, & obligés d'aller mouïller l'ancre à une ancre plus éloignée, appelée Kayeme, où ils mirent cinq cens hommes à terre

sans trop dégarnir leurs bâtimens , où ils furent bien reçûs des habitans , qui détestoient la perfidie de ces deux assassins.

Ils s'avancerent en bon ordre vers la Forteresse , & envoyerent sommer Thibaut de la part du Roi , de leur remettre la place. Les deux assassins ayant sondé les habitans , & ne les ayant pas trouvés disposés à les deffendre , répondirent qu'ils étoient prêts à se rendre à des conditions raisonnables. On entra en négociation , & ils convinrent de rendre la place , pourvû qu'on leur promît de ne les point rechercher de la mort de Monsieur le Vasseur , & de les laisser en possession des biens qu'il leur avoit donné. Tout cela leur fut accordé par le Chevalier de Fontenay. La commission de Gouverneur que Monsieur de Poincy lui avoit donnée , fut lûe aux acclamations de tous les habitans , il fut mis en possession de la Forteresse , il y fit entrer des troupes dont il étoit assuré , & rétablit la Religion Catholique , & la Messe qui en étoit bannie depuis douze ans.

Les habitans commencerent alors à goûter la justice & la douceur d'un Gouvernement légitime , & à vivre dans une paix & une tranquillité qui y attira bien-

92 *Nouveaux Voyages aux Isles*
tôt un grand nombre d'habitans & de
Marchands.

Le Chevalier de Fontenay ayant bien considéré la Forteresse, crut devoir augmenter ses fortifications. Il fit faire deux grands bastions de pierre de taille, qui enfermoient avantageusement la plate-forme basse, & qui étoient accolés à une montagne escarpée toute de roche, que l'on croyoit inaccessible. Il crut avoir mis par là son Fort hors de toute insulte, & il se trompa.

Il avoit passé toute sa vie à Malte dans des courses continuelles, il voulut les continuer dès qu'il se vit en état de les continuer à la Tortuë, son inclination l'y portoit. Il arma des vaisseaux grands & petits, & fit sur les Espagnols de Saint Domingue, de Conne & du reste de la côte, tant de prises & tant de ravages, qu'il obligea le Président de cette grande Isle, qui en est comme Vice-Roi, d'écrire en Espagne, & de demander à la Cour les secours qui lui étoient nécessaires pour chasser les François. Il les obtint à la fin, car on sçait que le Conseil d'Espagne est pour l'ordinaire très-lent.

Le Chevalier de Fontenay avoit un frere nommé Monsieur Hotman, qui

étoit Officier dans un vieux corps en France, il le convia de venir prendre part à ses entreprises, il n'eut pas de peine à l'y engager. Ce jeune Gentilhomme quitta sans peine les avantages qu'il avoit en France, & vint à la Tortuë avec un vaisseau de force, propre pour la course, un équipage nombreux, & une cargaison complete de toutes les marchandises propres au pais. Il arriva heureusement à la Tortuë, & fut reçu de son frere & de toute la Colonie, avec de grands témoignages de joye. Le Gouverneur régala pendant plusieurs jours, ses soldats & ses habitans.

Tout le monde étoit dans la joye, lorsqu'une Barque de Flibustiers arriva, qui donna avis au Gouverneur qu'elle avoit rencontré une Armée Espagnole, qui selon les apparences venoit à la Tortuë. Le Capitaine dit qu'étant avec deux autres Barques de Flibustiers il avoit été enveloppé tout d'un coup par les Espagnols, qui avoient enlevé ses deux Conserves, & qu'une Frégate lui avoit donné la chasse; mais qu'ayant passé sur un haut fond, parce qu'il tiroit peu d'eau, la Frégate qui le suivoit s'y étoit échouée & brisée. L'avis ne pouvoit venir de meilleure part. Le

Gouverneur en profita, il fit tirer l'alarme. Tous les Habitans se rendirent à la Forteresse avec des vivres, leurs armes, leurs munitions & leurs meilleurs effets, & on se disposa à bien recevoir les Espagnols. Les postes furent distribuez, & on s'exerça à jeter des Grenades quand les ennemis s'approcheroient des remparts. L'assassin Thibaut en prit une & y mit le feu; mais comme il la voulut jeter, le bras lui resta immobile, & la Grenade en crevant lui fracassa toute la main dont il avoit poignardé le Vasseur. La douleur fut si violente qu'il s'évanoüit, & pendant deux heures que dura cette pamoison, on lui coupa le poing, on le crut mort; cependant il en revint & guérit.

Le Samedi dixième Janvier 1654. la Flotte Espagnole parut au Vent de la Tortuë, & s'approcha du Havre comme pour y entrer. Le Gouverneur les reçût si vivement à coups de canon qu'il les obligea de s'éloigner & d'aller faire leur descente à la rade de Kayeme, qui est à une grande lieüe sous le vent de la Forteresse. Le sieur Hotman les suivit avec cent hommes, il les inquieta dans leur descente, leur tua du monde; mais voyant que le poste qu'il avoit occupé

n'étoit pas tenable, & s'appercevant que les ennemis avoient mis dix-huit cens hommes à terre, il revint au Fort, & on se prépara à soutenir un Siège.

On a dit ci-devant que les deux grands Bastions qui environnoient la grande Terrasse étoient appuyez à une Montagne escarpée, où deux hommes de front avoient peine à monter par un seul chemin rude & difficile.

Les Espagnols s'en servirent pourtant avec succès. Ils attachèrent une pièce de canon sur une longue pièce de bois, à laquelle ils lièrent de gros bâtons en travers, sous lesquels ils mirent grand nombre d'Esclaves deux à deux, & par ce moyen en trois ou quatre jours ils porterent sur cette montagne huit ou dix pièces de canon, dont ils firent une batterie qui commença dès la pointe du jour à battre furieusement jusques dans la maison du Gouverneur. On vit pour lors qu'elle n'étoit pas imprenable; quelques François y furent tuez, d'autres estropiez, & tous les autres contraints d'abandonner la Roche.

Le Chevalier de Fontenay, pour remédier à ce malheur, fit travailler tout son monde à un épaulement composé de grosses pièces de bois revêtues de

planches bien cloüées ; il y en avoit deux rangs éloignez de six pieds l'un de l'autre , qui furent remplis de terre. Cet épaulement mit à l'abri ceux qui avoient été forcez d'abandonner la Roche. Les Espagnols s'en apperçurent , ils firent une seconde batterie à mi-côte sur une autre montagne , qui découvroit & qui voyoit de revers cet épaulement , si bien que le Gouverneur désesperant de mettre son monde à couvert , résolut de faire une sortie pour emporter cette batterie.

M. Hotman qui ne trouvoit rien de difficile , demanda de conduire cette sortie. Son frere le lui accorda. Il sortit du Fort sur les neuf heures du soir , à la tête de trente hommes , suivis de trente autres , & soutenus de cent. Mais ils avoient été précédés d'un esclave , qui dans l'esperance d'obtenir sa liberté , s'étoit coulé par une brèche , & étoit venu avertir les assiegeans de ce qui leur alloit arriver.

Monsieur Hotman arriva assez près de la batterie avec tout son monde, il s'empara d'abord d'une case où étoient les poudres, & il alloit insulter les Espagnols quand il s'apperçût que les Espagnols en grand nombre l'attendoient , & qu'il
marchoit

marchoit beaucoup de troupes à leur secours. Il ne laissa pas d'aller à eux tête baissée, il leur tua bien du monde, mais il ne put emporter la batterie, & craignant avec raison qu'on ne lui coupât la retraite, il mit le feu aux poudres, & revint en bon ordre au Fort, sans autre perte que d'un mort & d'un blessé.

Les Espagnols firent encore deux autres batteries qui incommoderent tellement les assiégés, que le Gouverneur reconnut quelque consternation dans son monde; il leur fit prendre les armes, les harangua, & leur demanda à la fin s'ils ne vouloient pas être fidèles au Roi, & deffendre leurs biens jusqu'à la dernière extrêmité. Tous lui répondirent qu'ils le vouloient, & prêterent un nouveau serment. On fit à cause de cela des décharges réitérées du canon & de la mousqueterie, ce qui fit croire aux Espagnols que les François avoient reçu du secours.

Les Assiégeans commençoient à se lasser, ils avoient perdu bien du monde, tous ceux qui paroissoient à la portée du fusil, étoient tués infailliblement, car tous les François étoient des Boucaniers qui ne manquoient jamais leur coup; d'ailleurs ils étoient extrêmement incommodés par les pluyes continuelles, & il

y avoit parmi les troupes & les Officiers, un grand nombre de malades. Ils déliberoient de lever le siège, lorsqu'un mauvais habitant se rendit à eux, & les avertit qu'il se tramoit quelque chose parmi les habitans contre le Gouverneur, qui l'obligeroit bien-tôt à se rendre.

On fit encore une sortie de cinquante hommes, elle ne réussit point, parce que l'Officier qui commandoit ce détachement, se perdit dans l'obscurité, & tournoya toute la nuit dans les bois, sans s'éloigner plus de cent pas de la Forteresse, où il fut obligé de rentrer quand le jour parut.

Cependant le Gouverneur fit faire des traverses & des épaulemens qui mirent tous les gens à couvert. Mais ce qui les devoit porter à soutenir le siège, fut ce qui les porta à souhaiter d'en voir la fin, ayant du loisir de reste, ils commencerent à s'ennuyer d'être enfermés. Quelques mutins leur inspirerent le desir de se rendre, prétendant que les Espagnols leur feroient un parti honnête, qu'ils ne pouvoient pas attendre d'eux quand ils seroient plus avancés. Les choses allerent si loin qu'un matin ils prirent les armes, & vinrent trouver le Gouverneur, à qui ils dirent qu'il étoit tems de se rendre,

& qu'ils vouloient capituler. Le Gouverneur tua d'un coup de pistolet celui qui avoit porté la parole, en lui disant: Traître, si je rends la place, tu n'auras pas le plaisir de la voir aux ennemis. Puis il parla aux autres avec tant de fermeté, & leur fit voir si clairement que les ennemis n'étoient point du tout en état de les forcer, qu'il calma la sédition, & leur fit promettre de ne plus penser qu'à se défendre. Rien n'étoit plus aisé; car excepté que les ennemis les avoient fait abandonner la roche, le grand Fort ou la plate-forme étoit tout entière. Les nouveaux épaulements les couvroient, les Espagnols n'avoient point de bombes, leurs postes les plus proches étoient leurs batteries, ils n'avoient point de tranchées pour venir à couvert au pied des bastions, en un mot ils n'étoient gueres plus avancés que le premier jour. Les habitans ne manquoient pas de vivres, ils n'avoient qu'à se tenir en repos, & laisser morfondre les ennemis, le siège leur coutoit trop, ils auroient été obligés de le lever en peu de jours.

Cependant la belle résolution des habitans ne dura que le reste de ce jour, la sédition recommença dès la nuit suivante. On tira quelques coups sur le

ſieur Hotman pendant qu'il faisoit la ronde , & un de ces assassins s'alla rendre aux Espagnols, à qui il dit qu'il avoit tué le frere du Gouverneur , & que tous les habitans étoient résolus de se rendre , si on leur faisoit des conditions raisonnables.

Ces nouvelles redonnerent du cœur aux Espagnols. Leur Général envoya un Trompette au Fort dès qu'il fut jour , s'informer de la verité de ce rapport , parce qu'il avoit résolu de faire pendre le déserteur s'il avoit menti. On fit voir au Trompette Monsieur Hotman en parfaite santé. Le Trompette donna au Gouverneur une lettre du Général Espagnol , qui le sommoit dans des termes très-polis de se rendre , lui marquant qu'il avoit acquis assez de gloire dans la deffense de sa place , & qu'il étoit tems de capituler , s'il vouloit qu'il eût pour sa bravoure, tous les égards qu'elle méritoit , & qu'il traitât bien sa garnison & ses habitans , qu'il le laissoit maître des conditions du Traité , & qu'il lui donnoit vingt-quatre heures pour y penser , & que cependant il lui offroit une suspension d'armes.

Le Gouverneur répondit poliment à la lettre du Général. Il lui marqua qu'il

n'étoit pas encore tems de songer à capituler, qu'il pouvoit se deffendre encore assez long - tems pour le lasser, & que quand il en seroit las, il étoit sûr que sa générosité n'en seroit que plus portée à lui accorder des conditions honorables. On fit bien boire le Trompette, & on le renvoya; & sans refuser ou accepter la suspension, on cessa de tirer des deux côtez.

Quelques heures après les Espagnols dresserent une potence près d'une de leurs batteries, & on y vit attaché le traître.

La lettre du Général Espagnol qu'on eut l'imprudence de communiquer à la Colonie, fut un nouveau prétexte aux habitans pour demander à capituler. Le Gouverneur mit tout en usage pour leur faire prendre de meilleurs sentimens; mais voyant au bout de trois jours que le nombre des seditieux étoit beaucoup augmenté, & qu'il pouvoit arriver que la sédition éclateroit tout-à-fait, il fit assembler tous ses gens, & leur demanda s'ils étoient résolus de se rendre, ou de se deffendre comme leur honneur & leurs intérêts le demandoient. Presque tous crièrent qu'il falloit se rendre pendant qu'on étoit sûr d'avoir une bonne composition.

Le Gouverneur fit alors ses protestations de la violence qu'on lui faisoit & fit battre la chamade.

Au premier coup de baguettes les Espagnols cessèrent de tirer, & envoyèrent un Trompette sçavoir ce qu'on vouloit. On répondit qu'on vouloit traiter, & que s'ils vouloient envoyer deux ôtages, on feroit sortir deux Officiers pour convenir des conditions avec le Général.

Les ôtages ne tardèrent pas à venir, le Gouverneur envoya Monsieur Hotman son frere avec le Major, qui porterent au Général les articles de la capitulation.

Les François demandoient de sortir de la place dans trois jours, enseignes déployées, fusil sur l'épaule, balle en bouche & tambour battant, avec tout leur bagage, meubles & marchandises, leurs engagés & leurs esclaves. Qu'on leur donneroit un tems suffisant pour remettre à flot deux navires enfoncés dans le havre pour les conduire en France, & qu'on leur feroit gratis des vivres pour le voiage, & pendant le tems qu'ils employeroient à équiper leurs bâtimens. Il n'y eut pas la moindre contestation, tout fut accordé & signé. On

livra la porte de la Forteresse aux Espagnols , & dans le tems marqué les François sortirent en bon ordre, se camperent sur le bord de la mer, & se mirent à travailler à mettre hors de l'eau leurs bâtimens.

Le Général Espagnol reçût le Gouverneur & son frere avec de grands honneurs. Il exécuta de point en point la capitulation à leur égard & des Officiers. Mais il dit que le Gouverneur ayant été violenté par ses gens , il ne pouvoit les regarder que comme des traîtres, qui ne méritoient aucune grace, il leur fit ôter leurs armes & leurs bagages, & dit qu'il leur laissoit la vie en considération du Gouverneur.

Les mutins reconnurent alors leur faute, & combien il leur avoit été aisé de forcer les Espagnols à lever le siège, il n'étoit plus tems : il falloit ne songer qu'à vuider les deux vaisseaux. Les Espagnols leur prêterent un bon nombre d'esclaves pour acclerer l'ouvrage, mais s'imaginant qu'ils travailloient trop lentement, ils leur firent dire que s'ils n'étoient pas en état de s'embarquer dans trois jours, ils les passeroient au fil de l'épée. Cette terrible menace leur fit faire des efforts plus qu'humains, &

ils se mirent en état de s'embarquer dans le terme prescrit.

Alors le Gouverneur fit une revûe de ses gens, il se trouva encore près de six cens hommes, qu'il sépara en deux bandes, il choisit tous les rebelles & les donna aux assassins de Monsieur le Vasseur avec un des vaisseaux. Il retint l'autre pour lui, avec ses Officiers & le reste de sa Colonie.

Le Général Espagnol fit alors réflexion qu'ayant envoyé tous ses vaisseaux, il ne lui restoit plus que des barques pour s'en retourner à Saint Domingue, & que le Chevalier de Fontenay qui étoit un homme de cœur, pourroit bien l'attendre sur la route & l'enlever, quoique ses deux vaisseaux n'eussent point de canons, & très peu d'autres armes. Il lui proposa de lui donner Monsieur Hotman son frere en ôtage pour sa sûreté, & que pendant qu'ils acheveroient d'équiper leurs navires au Port à Margot, où il leur feroit fournir des vivres, il y auroit une suspension de toutes sortes d'hostilités. Le Chevalier y consentit, & remit son frere entre les mains du Général. On se sépara ensuite avec de grandes marques d'estime. Le Chevalier fut au Port Margot avec ses deux vaisseaux, &

Le Général passa par le Cap Tiburon, & remonta à Saint Domingue.

On lui fit une entrée digne d'un Empereur Romain après la conquête d'un grand Royaume. Il présenta Monsieur Hotman au Président de Saint Domingue, à qui il ne manque que le titre de Vice-Roi, en ayant tout le pouvoir. C'étoit un vénérable vieillard, à qui M. Hotman plût tellement, qu'il l'aima comme son fils, lui fit des présens considérables, les offres les plus magnifiques, s'il vouloit s'attacher au service du Roi d'Espagne, & le laissa dans une liberté aussi entière, que s'il n'eût pas été en ôtage. Enfin au bout de trois mois, il le renvoya à son frere avec une escorte de cinquante hommes, & ordre à l'Officier qui commandoit le détachement, de le conduire à petites journées, de le bien traiter, de le remettre à son frere, & d'en rapporter une décharge en bonne forme, le tout sous peine de la vie.

Monsieur Hotman rejoignit son frere, fort content des bons traitemens & des honneurs qu'il avoit reçû des Espagnols. Mais les deux freres ne pouvoient se résoudre à retourner en France sans se vanger des Espagnols, & sans faire quelque chose qui pût réparer en partie, le

désavantage qu'ils venoient de souffrir.

Après y avoir mûrement pensé, ils résolurent d'aller reprendre la Tortuë. Ils communiquèrent leur projet aux trois cens hommes qui leur restoient. Il n'y en eut qu'environ cent trente qui voulurent les suivre. Les autres qui avoient fait des canots, résolurent d'aller joindre les Boucaniers qui étoient à la partie Occidentale de Saint Domingue.

Pour les trois cens hommes qui étoient avec les assassins Thibaut & Martin, ils s'en allerent à l'Isle de Managna, ils y firent débarquer tout leur monde, & après avoir choisi les plus vigoureux qui leur parurent les plus propres à soutenir les fatigues du voyage d'Europe qu'ils alloient entreprendre, ils dégradèrent le reste sur cette Isle deserte, sans s'embarasser de ce qu'ils y deviendroient; nouvelle preuve de leur humeur cruelle & feroce. Ils partirent ensuite, & comme leur bâtiment étoit assez mauvais & fort dépourvû des choses nécessaires à la navigation, on n'a plus enten du parler d'eux, ce qui donne lieu de croire qu'ils sont peris en mer.

Quant au Chevalier de Fontenay, à son frere, & à leurs cent trente hommes, ils continuerent de travailler à mettre

leur bâtiment en état de faire quelque chose. Pendant qu'ils y étoient occupés, un gros vaisseau Hollandois chargé de toute sorte de traite pour la Tortuë, vint mouïller auprès d'eux, & ayant appris leur disgrâce, il leur donna ses hommes pour les aider, il leur fournit un cable, des agrets, des voiles, des armes, des munitions de guerre & de bouche.

Avec ces secours ils retournerent à la Tortuë, & mouïllèrent au même lieu où les Espagnols étoient descendus. Les deux freres prirent chacun cinquante hommes, & en laisserent trente pour garder le bâtiment.

Soixante Espagnols se presenterent pour leur disputer la descente, mais ils furent repoullés avec perte, & sur le champ les deux freres prirent le chemin de la montagne, où les Espagnols avoient établi leur premiere batterie. Ceux-ci leur dresserent une embuscade sur le chemin, ils y auroient infailliblement donné sans un chien qui ayant évanté les Espagnols, se mit à japper. Les deux troupes se preparerent au combat, ils mirent soixante Boucaniers à l'avant-garde, comme les plus habiles tireurs, qui s'en acquiterent si bien que dans un moment il y eut quarante - cinq Espa-

gnols hors de combat, les autres prirent la fuite, & s'allèrent rallier au reste de leurs gens.

Les deux troupes marcherent aussi-tôt à grands pas vers la montagne, & comme la chaleur étoit alors excessive, les Espagnols qui sont très-habiles dans l'art de former des embuscades, crurent qu'ils ne manqueroient pas de s'aller rafraîchir à une fontaine qui étoit sur le chemin, & que les surprenant en desordre, ils en auroient bon marché. Cela seroit arrivé, si les Chefs n'eussent partagé leurs troupes en deux, & n'en eussent tenu une partie en bataille, pendant que l'autre se rafraîchissoit, les Espagnols les attaquèrent, & perdirent encore quarante hommes.

Après cette défaite les François attaquèrent en plein midi la batterie, ils la trouverent environnée d'un retranchement de gros arbres les uns sur les autres. Ils l'attaquèrent & l'emportèrent d'emblée, & passèrent au fil de l'épée cinquante hommes qui le gardoient, il ne s'en sauva qu'un seul, qui en porta la nouvelle au grand Fort.

Les François trouverent la batterie en bon état, & une assez grande quantité de poudre. Sur le champ ils se mirent

à tirer vivement sur la Forteresse, & de la maniere dont ils s'y prenoient, il y avoit lieu d'esperer qu'ils en feroient bien-tôt les maîtres. Deux choses s'y opposerent, & firent avorter leur entreprise. Les Espagnols reçurent un secours de deux cens hommes, & les boulets leur manquerent absolument, cela les força de songer à se retirer. Mais auparavant ils firent crever tous les canons, ils porterent dans leur vaisseau le reste des poudres, toutes les armes de ceux qu'ils avoient tués, & les bagages des Espagnols, & après avoir fait un dégât général dans l'Isle, & mis le feu par tout, il se rembarquerent & mirent à la voile. Il leur restoit encore cent quinze hommes sains, & sept ou huit blessés.

Le Chevalier proposa à ses gens de faire la course pour tâcher au moins de se remonter; mais son vaisseau étoit en si mauvais état, que la plûpart lui dirent qu'ils vouloient retourner à leur premier métier, & faire des cuirs: il fallut qu'il y consentît, car ces gens ne sont obligés au service qu'autant qu'ils le veulent, & d'ailleurs comment auroit-il pû les y contraindre. On fit le partage du butin fait sur les Espagnols, & quatre-vingt Boucaniers se débarquerent au Cap Saint

Nicolas avec les blessés qui voulurent ne point quitter leurs confreres.

Après cette séparation, le Chevalier & son frere, avec environ trente hommes qui voulurent le suivre, prirent la route d'Europe. Le tems les favorisa jusqu'aux Açores, où un coup de vent furieux les jetta à la côte. Tout le monde se sauva, & tout le bagage, mais le bâtiment qui ne valoit presque rien, fut tellement fracassé qu'il fallut le depecer. Le Chevalier de Fontenay, son frere & l'équipage repasserent en France.

On verra le reste de l'Histoire de la Tortuë dans la suite de ces Mémoires.

CHAPITRE VII.

Etablissement des François dans l'Isle de Sainte Croix.

LEs Hollandois étoient établis dans la petite Isle de Saint Eustache, qui est à trois lieuës sous le vent de Saint Christophe, & avoient un commencement de Colonie dans celle de Saint Martin, lorsque trouvant celle de Sainte Croix déserte & inhabitée, ils s'y établirent vers l'année 1643.

Les Anglois établis à Saint Christophe, prétendant avoir des droits sur cette Isle, firent un armement considérable pour en chasser les Hollandois. Malgré la résistance de ceux-ci, ils mirent à terre, & il y eut un furieux combat entre ces deux nations. La victoire se déclara à la fin pour les Anglois, les Hollandois perdirent presque tout leur monde. Ceux qui échaperent le fer ou la prison, se sauverent dans les petites Isles qu'on appelle les Vierges. Cette action se passa en 1646.

Les Espagnols de Porto Ricco ou Port Ric, comme on dit communément, ne jugerent pas à propos de laisser fortifier les Anglois si près d'eux; leur voisinage étoit trop à craindre. C'est pourquoi le Président de Saint Domingue fit assembler douze cens hommes, qu'il mit sur cinq vaisseaux le dixième du mois d'Août 1650. pour chasser les Anglois, ils firent leur descente pendant la nuit, surprirent les Anglois, en tuerent d'abord cent vingt, & forcerent les autres de se sauver dans les bois.

Le Général Espagnol envoya deux de ses prisonniers vers ces fuyards, leur dire de sa part, que s'ils vouloient sortir de l'Isle, & lui donner parole de n'y

plus revenir , il ne feroit contre eux aucun acte d'hostilité , & qu'il leur donnoit trois jours pour cela , mais qu'après ce terme il les feroit poursuivre , & ne donneroit quartier à personne. Les Anglois reçurent cet ordre comme une grâce signalée , ils l'accepterent & firent affurer le Général Espagnol de leur soumission. Ils envoyèrent promptement un canot à leur Général à Saint Christophe, le prier de leur envoyer des barques pour se retirer. Les barques arriverent , & tout ce qui restoit d'Anglois s'embarqua sans avoir plus d'envie d'y revenir.

Les Hollandois de Saint Eustache ayant eu avis de la défaite des Anglois , & qu'ils avoient absolument abandonné l'Isle , y envoyèrent promptement 40. hommes pour s'en remettre en possession. Ces gens sans s'informer si les Espagnols y étoient encore , ou s'ils étoient retournés chez eux , allèrent mouïller l'ancre directement sous la Forteresse des Espagnols , & descendirent à terre avec autant de franchise , que s'ils eussent été bien assurés qu'il n'y avoit personne ; ils se trouverent trompés. Soixante Espagnols qui gardoient le Fort , les reçurent à coups de fusil , en tuerent environ la moitié , firent dix prisonniers qu'ils en-

chaînèrent , & forcerent les autres de se sauver dans les bois , où ils les suivirent de si près que plusieurs demeurèrent sur la place.

Deux ou trois qui échaperent regagnerent leur barque & allerent donner avis de leur défaite à leur Général à Saint Eustache , qui perdit entierement l'envie de faire une nouvelle tentative sur cette Isle.

Le Commandeur de Poincy qui prétendoit avoir des droits sur cette Isle , crut qu'il étoit tems de les faire valoir. Il choisit cent soixante braves de Saint Christophe , les mit dans un navire & dans une barque , leur donna pour Chef le sieur de Vaugalan , avec ordre de chasser les Espagnols , & de s'établir dans Sainte Croix , & d'en prendre une nouvelle possession au nom du Roi & de la Compagnie.

Les deux bâtimens en cas de séparation s'étoient donnés rendez-vous à une lieue de la Forteresse. Un coup de vent les sépara en effet , & la barque fut contrainte d'aller passer sous le Fort. Les quarante hommes qui étoient dedans , s'imaginèrent que le navire les avoit devancé , mirent à terre , & marcherent à la Forteresse. Les Espagnols qui les avoient

reconnus pour ennemis avant qu'ils mouïlassent , leur dresserent une embuscade. Ils donnerent dedans , & perdirent treize de leurs meilleurs hommes, à la premiere décharge que les Espagnols firent sur eux. Cette perte auroit étonné tous autres que des François , qui n'étoient pas accoûtumés à reculer , ils firent face , tirerent sur les Espagnols , en tuerent beaucoup , ils perdirent aussi de leur côté , mais à la fin accablés par le nombre , ils y demeurèrent presque tous , il n'en resta que cinq qui se sauverent en gagnant les bois , & qui rejoignirent ceux du navire quand ils les virent à terre.

Le navire arriva cependant au rendez-vous , & n'y trouvant point la barque , le sieur de Vaugalan crut qu'elle avoit été poussée plus bas. Il l'attendit trois jours , après quoi il mit son monde à terre. Il avoit encore cent vingt hommes sans compter l'équipage du vaisseau. Il commanda à ceux-ci de tirer du canon , de battre le tambour de tems en tems , afin d'intriguer les Espagnols , & s'approcha en bon ordre jusqu'à huit cens pas du Fort. Il fit alte & envoya un Officier avec un Trompette sommer les Espagnols de rendre la Forteresse , & de se retirer de

l'Isle qui appartenoit au Roi de France. Le Gouverneur répondit qu'il n'avoit ni Isle ni Forteresse à rendre, & qu'en tous cas il lui falloit trois jours pour délibérer.

Le sieur de Vaugalan ayant reçu cette réponse, fit avancer ses gens jusqu'à deux cens pas du Fort, étant couverts d'un petit morne qui les déroboit à la vûe des ennemis, il ne paroïssoit que le haut des drapeaux, qui étoient en assez grand nombre pour faire croire aux Espagnols que l'armée Françoise étoit considérable.

Il envoya une seconde fois sommer les Espagnols, avec menaces de ne donner quartier à personne, s'ils tarديوient à se rendre.

Le Gouverneur se mit en tête que c'étoit quelque aventurier qui avoit besoin de rafraîchissemens, & sur cela il fit la même réponse, qu'il accompagna d'un présent d'une vache, & de quatre jarres de vin de Madere.

Le sieur de Vaugalan ne comprenant rien à cette politesse, renvoya pour la troisiéme fois sommer le Gouverneur de se rendre, lui donnant deux heures pour cela, à faute de quoi il alloit lui livrer l'assaut.

Ces menaces intimiderent les Espa-

gnols, & quand ils les virent en bataille qui venoient à eux, ils battirent la chamade, capitulerent, rendirent la place, & s'embarquerent avec leurs bagages dans un vaisseau qu'on leur prêta pour les porter à Portric, en laissant des ôtages pour la sûreté du retour du vaisseau.

Les Hollandois qui étoient aux fers dans le Fort, y voyant entrer les François demanderent leur liberté; on la leur rendit sur le champ, & quelques jours après on les renvoya à Saint Eustache.

Entre les Hollandois qui étoient descendus à terre, & qui avoient été faits par les Espagnols, celui qui portoit la commission s'étoit sauvé dans les bois, où après avoir beaucoup souffert, il fit un Pipery, & ayant apperçû le navire François, il se mit en mer pour l'aller joindre. Les marées & les vents l'effloterent tellement qu'il fut trois jours & trois nuits sans pouvoir se rallier à la terre. A la fin on l'apperçût de la Forteresse, on crut d'abord que c'étoit un poisson, à la fin on reconnut que c'étoit un homme. On y envoya promptement une chaloupe, qui le trouva demi mort, on le transporta au Fort, on en eut soin, & quand il fut en santé, on le renvoya à Saint Eustache.

Le Commandeur de Poincy eut une grande joie de la réüffite de son entreprise , mais il manqua de reconnoissance pour celui qui l'avoit exécutée.

Il fit partir de Saint Christophe trois cens hommes pour aller établir une Colonie Françoise à Sainte Croix. Il mit à leur tête comme Gouverneur , le sieur Auger en 1648.

Vaugalan qui avoit montré tant de conduite dans cette entreprise , qui étoit un homme sage & très-bon Officier , se voyant privé du Gouvernement qu'il méritoit par tant de titres , revint sur son habitation , où consummé de chagrin , il mourut en 1651.

Le Commandeur de Poincy ayant fait visiter l'Isle de Sainte Croix par des gens experts , crüt sur le rapport avantageux qu'ils lui firent , que c'étoit la plus florissante de toutes les Colonies. En effet la terre y est très-bonne & profonde , les arbres de toute espece d'une hauteur & d'une grosseur démesurée : mais l'air y étoit mauvais , & elle manquoit d'eau douce. Il n'y avoit qu'une médiocre riviere , qui coulant lentement sur un terrain uni & presque de niveau avec la mer , étoit d'une eau saumâtre jusqu'à plus d'une lieüe & demie de son embouchûre ,

& dans les grandes marées, jusqu'à plus de deux lieues. Les puits qu'on y creusoit furnissoient d'abord d'assez bonne eau, qui se gâtoit en peu de jours, & devenoit salée ou infectée par les crabes qui y tomboient. On trouva à la verité deux ou trois médiocres fontaines dans le cœur de l'Isle, mais cela pouvoit-il suffire pour une Colonie, où l'eau est plus nécessaire que les autres liqueurs. Il est vrai que l'on pouvoit faire des citernes, & on en fit dans la fuite, mais combien de gens sont morts en attendant qu'on ait eû des citernes, ou qu'on ait été en état d'en faire.

L'air étoit bien plus difficile à corriger que le défaut d'eau douce, parce que cette Isle étant assez plate & couverte de quantité de gros arbres, les vents ne la pouvoient balayer assez pour emporter les exhalaisons infectées des eaux qui croupissoient autour de l'Isle, & qui corrompoient l'air. Il y avoit un moyen assuré pour y remédier, c'étoit d'imiter les Portugais quand ils conquièrent l'Isle de Madere. Sans perdre le tems à couper les arbres, ils y mirent le feu, & pendant que cette grande forêt brûloit, ils se retirèrent dans leurs navires, & quand l'incendie qui dura plusieurs mois

fut passé, & que le terrain fut rafraîchi, ils revinrent à terre, & cultivèrent cette terre, dont ils ont fait une des plus belles Colonies du monde.

Je sçai que l'économie veut que l'on conserve les arbres qui peuvent être de prix ou utiles à bien des choses, mais on doit convenir que la santé est le plus précieux de tous les biens, & qu'on ne peut trop faire pour la conserver.

Le Commandeur de Poincy permit d'abord à ses nouveaux habitans, la traite avec les vaisseaux étrangers, afin de leur faire surporter plus patiemment les peines qu'ils trouvoient dans le nouvel établissement. La Compagnie l'ayant sçû, le trouva mauvais, & en fit de si grands reproches au Commandeur, qu'il fut obligé de la deffendre; mais il oublia d'obliger les Commis de la Compagnie qui étoient à Saint Christophe, d'envoyer à Sainte Croix ce qui étoit nécessaire à ces habitans, ou de l'envoyer bien conditionné, & tel que méritoit le tabac excellent qui s'y fabriquoit. Ce manquement porta les habitans au désespoir, ils auroient abandonné l'Isle, s'ils avoient eu des bâtimens pour les transporter autre part.

A la fin le Commandeur revint de son

120 *Nouveaux Voyages aux Isles*
assoupissement , & le sieur Auger qui en étoit Gouverneur étant mort , il y envoya en 1657. en la même qualité , le Chevalier de la Motte , & un Religieux Carme pour leur administrer les Sacramens , avec un bon vaisseau chargé de toutes sortes de marchandises. Les habitans le reçurent parfaitement bien , mais ils n'oublierent pas le projet qu'ils avoient fait de quitter l'Isle. Ils s'assurèrent de sa personne & du vaisseau , & le forcerent de leur signer un ample congé pour se retirer où bon leur sembleroit. Ils eurent pourtant assez d'honneur pour lui laisser en tabac , coton & autres marchandises, la valeur du vaisseau qu'ils enlevoient , & des marchandises qu'ils emportoient.

Ils s'embarquerent au nombre de deux cens hommes , mirent à la voile , & depuis ce moment on n'a pû sçavoir ce qu'ils étoient devenus. On a seulement sçû des Indiens qu'ils avoient gagné la côte du Bresil , & qu'ils s'y étoient établis.

Monsieur de Poincy ne voyant point revenir son navire , & craignant qu'il ne lui fût arrivé quelque accident , envoya une barque pour en sçavoir des nouvelles. Le Capitaine trouva le reste de la Colonie
nie

nie dans une étrange consternation. Le Chevalier de la Motte accablé d'affliction de ce qui étoit arrivé, étoit malade, & le reste des habitans n'attendoit qu'une occasion favorable pour désertter. Le Capitaine les consola de son mieux, prit ses mesures pour que sa barque ne fut pas enlevée, leur distribua librement tout ce qu'il avoit de rafraîchissemens, leur promit un prompt secours, & retourna à Saint Christophe, où il conduisit le Chevalier de la Motte & le Carme.

Monsieur de Poincy quoique très-affligé de ce triste événement, dissimula son chagrin. Il reçût bien le Chevalier de la Motte, le logea & le fit bien traiter. Il envoya à sa place un jeune Gentilhomme nommé Dubois, plein d'esprit, de courage & de douceur. La commission qu'il lui donna est du mois de Janvier 1658. Il eut un très-grand soin que l'Isle ne manquât de rien, & il établit une Galliotte qui ne faisoit autre chose que porter à SainteCroix tout ce qui étoit nécessaire aux habitans, & rapporter leurs marchandises à Saint Christophe. Il permit même aux vaisseaux François d'y aller traiter. Le plus grand plaisir qu'on lui pouvoit faire, étoit de lui de-

mander des habitations dans cette Isle.

On ne ſçauroit croire combien cette Colonie s'augmenta & changea de face ſous ce nouveau Gouverneur. Il transporta les habitans du lieu où ils étoient dans un autre plus commode & plus ſain, il les gouverna avec tant de douceur & de prudence, qu'après la mort du Bailly de Poincy, le grand Maître le conſiderant comme le reſtaurateur de la Colonie, lui en confirma le Gouvernement.

Il ne manquoit à cette Colonie que des Eccleſiaſtiques, perſonne n'y vouloit aller tant elle étoit décriée à cauſe de ſon mauvais air. A la fin Monsieur de Poincy ſ'adreſſa au Pere Fontaine, Préfet Apoſtolique, & Supérieur des Dominicains, & lui demanda des Religieux de ſon Ordre. Il lui en donna deux en 1659. qui furent les Peres du Bois & le Clerc. Ils ne trouverent dans l'Isle qu'un Calice & une Chafuble, ce qui ne ſuffiſoit pas, parce qu'ils étoient obligés de dire la Meſſe en deux quartiers aſſez éloignés, pour la commodité des habitans. Le Pere le Clerc ſ'avifa de faire un voyage à Portric, où il y a un Convent conſidérable de l'Ordre. Il fut très-bien reçu de ſes confreres, qui lui donnerent un Calice, un Ciboire, une

Croix, deux encensoirs & des burettes d'argent, avec quelques Chafubles & autres ornemens, beaucoup de linge à l'usage de l'Eglise, & beaucoup d'autres choses qui marquoient leur affection pour leur confrere. Le Gouverneur Espagnol reçût très-bien le Pere le Clerc, lui fit des présens, & des offres de service, & cela lia un commerce entre les deux Gouverneurs, de telle sorte que quand celui de Portric avoit besoin de quelques ouvriers François, Monsieur du Bois les lui envoyoit; les François tirerent de grands avantages de cette union.

Depuis ce tems-là, il n'y a plus eu de desordre dans Sainte Croix. Le peuple y étoit à son aise. On y faisoit d'excellent tabac, de l'indigo, du rocou, du coton. On y établit plusieurs Sucreries, & sans le vil & sordide intérêt des Fermiers, qui a fait transporter cette Colonie à Saint Domingue, elle seroit à présent une des plus belles des Antilles. Nous en parlerons dans la suite.



CHAPITRE VIII.

Etablissement des François dans les Isles de S. Martin & de S. Barthelemy.

L'On doit ces deux établissemens au Commandeur de Poincy. Il est vrai que le premier ne lui a pas fait autant d'honneur que celui de Sainte Croix. Pour éclaircir ce fait il faut se souvenir que le Roi ayant envoyé Monsieur de Thoisy Patrocles en 1645. pour relever Monsieur de Poincy, celui-ci refusa d'obéir aux ordres de sa Majesté, & on en vint aux armes. Les Colonies de la Guadeloupe & de la Martinique, qui avoient reconnu Monsieur de Thoisy, comme Lieutenant Général de sa Majesté, prirent hautement son parti. M. du Parquet Gouverneur de la Martinique, se mit à leur tête. Il aborda à Saint Christophe pendant la nuit, & enleva Messieurs de Longvilliers & de Trenal, neveux de Monsieur de Poincy; mais il eut le malheur d'être pris lui-même, & conduit à Monsieur de Poincy, qui le fit mettre dans une étroite prison, sous bonne garde.

Monsieur Houel Gouverneur de la Guadeloupe, s'étant broüillé avec M. de Thoisy, l'obligea de se retirer à la Martinique. Les habitans le reçurent comme leur Général, & pendant un tems assez considérable, ils eurent pour lui tout le respect qu'ils devoient; à la fin ils se lassèrent de l'absence de leur Gouverneur détenu à Saint Christophe, il y eut des intrigues qui se terminerent enfin à livrer Monsieur de Thoisy à Monsieur de Poincy, à condition qu'il leur rendroit leur Gouverneur qu'ils aimoient tendrement, les conditions furent exécutées de part & d'autre.

Mais Monsieur de Poincy qui avoit eu bien de la peine à calmer la division qui avoit éclaté dans son Isle entre tous les habitans, dont les uns tenoient le parti de Monsieur de Thoisy, & les autres le sien, ne fut pas plutôt maître de tout son peuple, après qu'il eut renvoyé Monsieur de Thoisy en France, qu'il résolut de se venger de ceux qui lui avoient été opposés.

Il crut cependant qu'il ne le devoit pas faire ouvertement. Il y auroit eu de l'imprudence; car ils ne pouvoient pas être condamnés comme rebelles, puisqu'ils avoient obéi aux ordres du Roi,

en reconnoissant Monsieur de Thoisy son Lieutenant Général. De les renvoyer en France, ç'auroit été autant de temoins qui auroient déposé pour Monsieur de Thoisy; il vouloit pourtant s'en défaire. Voicy comme il s'y prit.

Il feignit qu'il vouloit faire habiter certaines Isles qu'on appelle les Vierges. Elles sont en grand nombre, la plûpart assez petites. Elles forment deux files, entre lesquelles est un canal profond, à qui on a donné le nom de Ruë des Vierges. Les deux plus grandes sont, l'une à la tête, c'est-à-dire à l'Est, l'autre à l'extrêmité ou à l'Ouest, cette dernière a depuis été nommée Saint Thomas, où les Danois se sont établis, celle de l'Est appelée la grosse Vierge à présent, est habitée par les Anglois.

C'étoit en cette Isle que Monsieur de Poincy feignoit de vouloir établir sa Colonie, ou plutôt qu'il résolut d'envoyer ceux dont il vouloit se défaire, étant sûr qu'ils y periroient de misere, ou qu'ils y seroient massaciés par les Espagnols de Portric, qui avoient déjà massacré un bon nombre d'Anglois qui s'y étoient retirez. J'ai donné dans un endroit de ces Mémoires, la description de cette Isle.

Monſieur de Poincy choiſit ſoixante-fix des principaux de ceux qui s'étoient déclarés contre lui. Il leur promit de grands avantages, des ſecours continuels, il leur donna une permiſſion entiere pour le commerce, la jouiſſance des habitations qu'ils laiſſoient à S. Chriſtophe, en un mot, il leur fit un pont d'or pour aller à la mort.

Il leur donna pour Chef, Capitaine & Gouverneur, un nommé le Verrier homme brutal, ſans eſprit, ſans expérience, & ſi ignorant, qu'à peine ſçavoit-il écrire ſon nom. Il avoit été condamné ci-devant à être pendu, pour s'être trouvé dans une ſédition, & il avoit obtenu ſa grace.

On ne douta plus du deſſein de Monſieur de Poincy, quand on vit que dès le lendemain de leur départ, leurs biens furent conſiſqués, & donnés aux créatures du Général.

Ces ſoixante-fix miſerables victimes s'embarquerent au mois de Septembre 1647. dans la barque du nommé Jean Pinart, qui ayant fait pluſieurs voyages aux Vierges, avoit mis à terre à cette Ile, & aſſuroit y avoir vû un grande habitation toute plantée de manioc, & de patates par les Anglois.

Ils y arriverent après quelques jours de navigation, & dès qu'ils eurent mis pied à terre, ils tendirent leurs hamacs ou lits de coton à des arbres, où ils eussent pris le repos qui leur étoit nécessaire, si les moustiques & les maringoins le leur eussent voulu permettre.

Dès le lendemain matin, les plus alertes se mirent à visiter l'Isle, afin de s'assurer à quoi elle étoit propre. Ils arriverent enfin à l'habitation que les Anglois avoient cultivée. Mais quel fut leur étonnement & leur frayeur, quand ils la virent toute remplie de cadavres demi pourris, d'hommes & de femmes, encore revêtus de leurs habits. Ils virent bien qu'on ne les avoit dégradés dans ce coupe-gorge, que pour les y faire périr d'autant plus sûrement que cette Isle étant voisine de Portric, il étoit assuré que les Espagnols ne souffriroient jamais que d'autres nations y fissent un établissement.

Les Espagnols de Portric qui avoient massacré les Anglois eurent avis que Monsieur de Poincy avoit exilé un bon nombre de ses habitans, ils ne doutèrent point qu'ils ne se fussent retirés dans cette Isle, & sans perdre de tems, ils firent un armement considérable pour les

exterminer, si leurs conjectures étoient véritables. Ils partirent de Portric au commencement de Janvier 1648.

Ils mirent trois cens hommes à terre devant le lieu où les François étoient logés, ils y avoient bâti des cases, après avoir enterré ces cadavres, ils avoient déjà fait quelques canots pour aller à la pêche, & malgré la mauvaise intention de leur Général, ils auroient pû subsister commodément dans cet endroit, si les Espagnols les eussent laissé en repos.

Dès qu'ils apperçurent les Espagnols, ils coururent à leurs armes, & se battirent comme des lions, & comme des gens qui n'avoient point de quartier à attendre de leurs ennemis. Le choc fut rude. Le neveu du Gouverneur de Portric qui commandoit les Espagnols, fut blessé des premières décharges, & mourut quelques jours après être revenu chez lui, & nos gens tuerent ou mirent hors de combat un si grand nombre d'ennemis, que ceux-ci furent obligés de lâcher le pied & de se retirer dans une grande Ance, appelée l'Ance du Morne.

Les François perdirent environ vingt hommes.

Les Espagnols ayant tenu conseil, eurent honte de fuir devant si peu de mort-

130 *Nouveaux Voyages aux Isles*
de, ils retournerent à la charge, & eurent plus de bonheur. Ils tuerent encore vingt-trois François, & en blessèrent cinq, à qui ils firent bon quartier.

Le reste des François ne se voyant plus en état de se soutenir quitta le champ de bataille, & se retira dans les bois & les montagnes, où les Espagnols ne jugerent pas à propos de les poursuivre; ne doutant point qu'ils ne perissent bien-tôt dans ce lieu.

Ils pillerent tout ce que ces pauvres gens avoient dans leurs cases, sans y laisser quoi que ce soit, & sur tout pas le moindre ferrement. Ils arracherent les vivres & le tabac, & brulerent les cases, & tout ce qu'ils ne voulurent pas emporter; après cet horrible dégât, ils mirent à la voile.

Il restoit encore dix-huit François, dont quelques-uns étoient blessés, qui moururent bien-tôt. Cette malheureuse troupe se trouva bien-tôt réduite à treize hommes, qui n'avoient que ce qui étoit sur leurs corps.

Ils quitterent les bois & les montagnes quand ils virent les Espagnols à la voile, & furent remuer les cendres de leurs maisons, dans l'esperance d'y trouver quelques ferremens dont ils pussent se ser-

vir ; mais les Espagnols y avoient mis bon ordre. Ils firent des hamacs avec du mahot & du latanier , pour se coucher sous des ajoupats de feüilles , & n'ayant plus de vivres , il fallut se nourrir de crabes & de burgaux , & cela pendant près de quatre mois. Les feüilles de leurs tabacs arrachés , furent soigneusement amassées & sechées , car ces sortes de gens ne peuvent se passer de fumer. A la fin ne recevant point de secours , & n'ayant pas lieu d'en attendre , la plüpart étant tous enflés , ils résolurent de tout risquer plutôt que de mourir de misere dans ce triste lieu. Un d'eux trouva une coignée sur une souche , ce fut un tresor pour eux. Ils s'en servirent pour couper des bois de mahot & de trompette qui sont très-legers , afin de faire un Pipy sur lequel il pussent mettre cinq hommes , & aller chercher du secours dans quelque terre Chrétienne , telle qu'elle pût être. Ils lui donnerent dix-huit pieds de long sur douze de large , ils lui firent un bec pour couper l'eau , & y plantetent un mâ de quinze pieds , & deux d'entr'eux ayant quitté leur chemise , ils en firent une petite voile , cousue avec des aiguillettes de mahot , toute cette machine étoit assemblée sans

tenons ni mortoises ; sans cloux & sans chevilles , mais bien fortement liée avec des liannes , qui sont des especes d'osiers fort connus dans toutes les Isles ; ils avoient fait des cordes d'écorces de mahot pour servir d'écoutes à leur voile , larguer ou serrer au vent selon le besoin. De quatre grosses calebasses qu'ils avoient pour mettre de l'eau , on en donna trois aux cinq aventuriers , avec des crabes & des burgaux , & autant de fruits qu'ils en voulurent , & du tabac.

Le jour du départ arrivé , ils firent leurs prieres tous ensemble , mangerent les crabes qu'ils avoient amassés pendant la nuit , & après de tendres embrassemens mêlés de beaucoup de larmes , & de souhaits d'une heureuse fortune , les cinq aventuriers pousserent leur Pipery en mer. Deux étoient à l'avant avec chacun leur pagalle , c'est ainsi qu'on appelle un aviron fait en pelle de four , dont se servent les Caraïbes pour nager en avant. Deux étoient à l'aviron avec des pagalles plus grandes pour gouverner , & le cinquième étoit au pied du mât pour tenir les écoutes , & pour conserver leur feu , qui étoit dans une carapace de tortuë , dont ils avoient un besoin extrême pour fumer.

Ils partirent aux vœux de ceux qu'ils laissoient dans l'Isle, qui prioient Dieu de tout leur cœur pour leur heureux voyage, afin d'être promptement délivrés de leurs miseres.

Ils enfilèrent la grande ruë des Vierges, leur navigation fut heureuse, mais le calme profond qu'il faisoit, les obligeoit de ramer sans cesse. Enfin étant bien fatigués, ils aborderent à une petite Isle, où le premier objet qui se présenta à eux, fut une sepulture qui paroissoit assez nouvelle, sur laquelle étoit une croix de bois, où étoit écrit. Celui qui gît ici, s'appelle la Violette, habitant de Saint Christophe. Ils comprirent par là qu'ils n'étoient pas les seules victimes que Monsieur de Poincy avoit sacrifiées à son ressentiment.

Ils se presserent de sortir de ce funeste lieu, & à force de ramer, ils gagnerent l'Isle qu'on a depuis appelée Saint Thomas, ils y mirent à terre, & y trouverent abondamment des oranges, des citrons, des limons, des goyaves, des bananes, des figues de l'Amérique, des crabes & des burgaux. Ces rafraîchissement leur étoient fort nécessaires. Ils s'y reposerent cinq jours, relierent à neuf leur Pipery, firent provision de fruits &

de crabes, de bois pour entretenir leur feu, & d'eau autant que leurs trois caballes en pouvoient contenir, & remirent en mer. Ils porterent au Sud, & repassèrent heureusement les trois petites Isles, ou plutôt les Ecueils, appelés dans la suite, la Mone, la Monique & Zachée, & débarquerent enfin sur une grande anse de sable, que les traces des bœufs & des cochons, leur firent connoître être l'Isle de Portric. Ils se presserent d'en sortir, de crainte d'être rencontrés par les Mateurs, c'est ainsi qu'on appelle les chasseurs Espagnols, tous Mulâtres ou Metifs, gens cruels, qui ne donnent quartier à personne.

Ils avoient en face une petite Isle éloignée d'environ deux lieues de Portric, où ils résolurent d'aller. Les vents & les marées les contrarierent tellement qu'ils furent trois jours entiers sans pouvoir gagner cette petite Isle, qui n'a que deux lieues de circonference. Les Espagnols l'appellent *Bomba d'Inferno*, & les François *le coffre à mort*. Ils y trouverent deux puits, qui selon les apparences avoient été creusés par des pêcheurs, dont l'eau étoit excellente. Cela leur fit un vrai plaisir. Ils virent aussi un nombre infini

de ramiers, de poules pintades, de perroquets, & d'autres oiseaux si privés qu'ils les prenoient à la main les premiers jours, & dans la suite ils les abbatoient de dessus les arbres pendant la nuit avec de longues perches. Ces commodités les engagèrent à fixer leur demeure en cet endroit, jusqu'à ce qu'il y vint quelque barque qui les portât autre part. C'étoit en effet ce qu'ils pouvoient faire de mieux. Ils firent une cabane couverte de feüilles, & amassèrent des fougères pour se coucher. Ils vécurent ainsi pendant plus de trois mois, sans voir aucun bâtiment qui pût les secourir.

Enfin un Dimanche matin pendant qu'ils faisoient leurs prieres, ils apperçurent une barque. Ils lui firent aussi-tôt un signal avec un linge au bout d'un bâton, & de grands cris.

Le patron Espagnol s'approcha pour voir ce que c'étoit, n'appercevant que cinq hommes nuds & désarmés, il fit descendre cinq de ses gens dans son canot pour les aller chercher. Un de ces matelots étoit Walon, qui comprit que c'étoient des François qui avoient fait naufrage. On les conduisit à la barque, où le Capitaine touché de compassion de leurs miseres, leur donna des che-

136 *Nouveaux Voyages aux Isles*
mises, des calçons, des bonnets, du biscuit, du vin, & de l'eau-de-vie, les renvoya à terre, & leur promit de venir les prendre dans quinze jours, quand il auroit achevé la pêche qu'il alloit faire à l'Isle appelée l'Anguille. Il leur tint parole exactement, & pour conserver la mémoire de cet événement, il fit attacher leur pipery à la poupe de sa barque pour le faire voir à Dom Francisco Maldonado, Gouverneur de l'Isle & Ville de Saint Jean de Portric.

Comme ils étoient à quatre ou cinq lieues en mer, le pilote Espagnol vit quelque chose qui flottoit sur l'eau, mais sans pouvoir bien distinguer ce que c'étoit, à cause de l'éloignement. Il s'en approcha, & reconnut que c'étoient des hommes qui flottoient sur un pipery, semblable à celui qui étoit attaché à la barque. Les cinq François ne douterent point que ce ne fussent leurs compagnons & supplierent le Capitaine de leur faire la même grace qu'il leur faisoit. Il les joignit, les reçût, leur donna des hardes, & les conduisit tous à Portric, où il les présenta au Gouverneur avec leur pipery.

Le Gouverneur les reçût avec charité, leur fit donner à chacun un habit de

toile, leur donna la Ville pour prison, avec permission de demander l'aumône, & de travailler quand ils en auroient occasion.

Les Espagnols qui les regardoient comme des gens protégés de Dieu d'une maniere extraordinaire, les assisterent à l'envi les uns des autres. On leur donna une maison. On fournit de travail ceux qui avoient quelque métier, & ceux qui n'en avoient point, servoient de manœuvres, tous gagnoient bien leur vie. Deux s'établirent à Portric & s'y marièrent, autant passerent en Espagne, & de là retournerent en France, & les autres furent les premiers habitans de la Colonie de Saint Martin.

Il y avoit près de dix ans que les Espagnols avoient chassé les Hollandois de l'Isle de Saint Martin. Quoique Monsieur de Poincy en eût fait prendre possession pour le Roi en 1636. il ne s'étoit pas trouvé en état d'y envoyer une Colonie. Les Hollandois de Saint Eustache s'y étoient établis, & y avoient fait un assez bon Fort. Les Espagnols ne les voulant pas si près d'eux, avoient fait un armement en 1638. pour les en chasser. Ils avoient mis neuf cens hommes à terre. & après un siège de six semaines, ils l'a-

138 *Nouveaux Voyages aux Isles*
voient pris, ils avoient chassé tous les
Hollandois hors de l'Isle, & afin que per-
sonne ne vint s'y établir, ils entrete-
noient une grosse garnison dans cette
Forteresse, qui leur coutoit plus de cent
mille écus chaque année.

Ils se lassèrent de cette dépense, &
ayant amassé tous les manœuvres de
Portric, ils ruinerent entierement le
Fort, rompirent les cîternes, & firent
un tel dégât dans l'Isle, qu'ils la mirent
hors d'état de tenter les autres Européens
de s'y venir établir.

Lorsqu'ils furent prêts de mettre à la
voile pour retourner à Portric, un Fran-
çois nommé Fichot & trois autres de la
même nation, qui étoient du nombre de
ces malheureux bannis par Monsieur
de Poincy, & qui étoient venus de Port-
ric avec les Espagnols, se cachèrent
dans les bois & n'en sortirent que quand
ils virent les bâtimens Espagnols à la
voile. Pour lors ils descendirent au bord
de la mer, il y trouverent un Mulâtre
qui se joignit à eux, & ensuite cinq
Hollandois qui avoient fait la même
chose qu'eux; car quoiqu'ils fussent bien
avec les Espagnols, ils comptoient d'être
mieux avec leurs compatriotes, & ils
avoient pris cette occasion pour les aller

joindre. Après s'être entretenus ensemble, ils résolurent d'un commun accord de donner avis aux Colonies les plus proches des deux nations, de la retraite des Espagnols, afin qu'ils envoyassent des gens pour habiter l'Isle.

La Colonie de Saint Eustache étoit la plus proche. Les cinq Hollandois s'offrirent d'y passer pour avertir le Gouverneur Hollandois, & promirent d'aller dès le lendemain de leur arrivée donner le même avis au Général des François à S. Christophe. Ils firent un Pipery, & les cinq Hollandois qui étoient de bons matelots, se mirent dessus, & arriverent heureusement à Saint Eustache.

Le Gouverneur Hollandois n'eût pas plutôt reçu cet avis qu'il leva du monde, & envoya prendre possession de Saint Martin, au nom des Estats Généraux, & nomma pour Commandeur de sa nouvelle Colonie, le sieur Martin Thomas : Voici la copie de la commission qu'il lui donna.

NOUS Abraham Adriensen, Gouverneur de l'Isle de Saint Eustache, en vertu & autorité de notre commission de sa Hautesse le Prince d'Orange, Comte de Nassau &c. A tous Generaux, Gouverneurs, Commandans, Capitaines

& Officiers, qui ces présentes verront, ou liront, Salut. Notre bien aimé le Capitaine Major, Martin Thomas, nous a représenté que l'Isle de Saint Martin étoit très propre à habiter au profit des Seigneurs, maîtres & patrons de cette Isle, & nous ayant supplié de lui délivrer notre présente commission, à ce nécessaire pour servir audit Capitaine Major, Martin Thomas, lequel nous étant bien connu, nous l'avons commis, établi, commettons & établissons par les présentes, pour & comme Gouverneur la régir & gouverner, sans faire aucune chose au désavantage desdits nos Seigneurs Maîtres, & se régler selon les Us & Ordonnances de cette Isle de Saint Eustache, & suivant & conformément à notre instruction, de laquelle nous lui avons donné copie. Donnée sous notre main, & signé en l'Isle de Saint Eustache dans le Fort d'Orange, le 14. Février 1648. *Signé* Abraham Adrienfen.

Fichot & ses compagnons voyant arriver les Hollandois sans recevoir aucune nouvelle de Monsieur de Poincy, se doutèrent de l'infidélité des Hollandois, & trouvant par hazard un batteau François qui venoit de la pêche, ils donne-

rent avis de ce qui se passoit à Monsieur de Poincy.

Ce Général qui avoit fait prendre possession de cette Isle dès l'année 1638. crut qu'il étoit encore tems de faire valoir les droits du Roi & de la Compagnie. Il y envoya le sieur de la Tour, avec trente hommes pour s'y établir, ne croyant pas les Hollandois assez injustes pour s'y opposer. Ils s'y opposerent pourtant, & le Gouverneur Hollandois voyant la barque Françoise mouillée, envoya dire au sieur de la Tour, qu'il ne permettroit pas qu'il mît un seul homme à terre, parce que cette Isle appartenoit aux Estats Généraux, qui y avoient mis une Colonie, comme dans une terre inhabitée, qui appartient au premier occupant, & mit ses gens en bataille au bord de la mer.

Le Sr de la Tour qui n'étoit pas assez fort pour les forcer, remit à la voile, & porta ces nouvelles à Monsieur de Poincy, qui sur le champ fit embarquer trois cens hommes dans deux vaisseaux & deux barques. Il leur donna pour Commandant Monsieur de Longvilliers son neveu, qui étoit Gouverneur de Saint Christophe, avec ordre de s'établir dans Saint Martin, & d'en chasser

142 *Nouveaux Voyages aux Isles*
entièrement les Hollandois, s'ils fai-
soient difficulté d'en ceder la moitié aux
François. Sa commission est du 16 Mars
1648.

Monsieur de Longvilliers étant arrivé le
jour suivant à Saint Martin, envoya un
de ses Officiers au Gouverneur Hollan-
dois, le sommer de partager l'Isle avec
les François, & lui dire qu'il lui conseil-
loit en ami de faire les choses de bonne
grace, & de ne pas s'exposer au nombre
& à la bravoure de ses gens, qui lui ré-
pondoient du succès de son entreprise.

Le Gouverneur Hollandois consentit
sur le champ au partage de l'Isle. Les
troupes descendirent en bon ordre; on
se fit de part & d'autre des civilités, &
quelques jours après, les Chefs des deux
nations accompagnés de leurs principaux
s'assemblerent sur une montagne qui a
été depuis cela, appelée la Montagne
des accords, & convinrent de plusieurs
articles, dont les principaux étoient que
l'Isle de Saint Martin seroit commune
aux deux nations, que la partie qui re-
garde l'Anguille, appartiendroit aux
François, & celle du côté du Fort, aux
Hollandois, & l'Isle partagée en deux
parties égales, par des bornes que l'on
specifia. Que la pêche, la chasse, les

salines, les rivières, étangs, bois de teinture, mines & minéraux, ports & rades seroient communs. Que les deux nations vivroient en bonne intelligence, qu'en cas d'attaque, ils se secourroient de toutes leurs forces. Qu'ils se rendroient réciproquement les engagés & esclaves fugitifs. Que les quatre François qui étoient demeurés dans l'Isle après le départ des Espagnols, & qui avoient déjà des habitations dans le quartier Hollandois, y resteroient si bon leur sembloit, ou iroient demeurer avec leurs compatriotes. Il y avoit encore quelques autres articles de moindre conséquence. Le dernier étoit que ce concordat seroit agréé par le Roi, & par les Estats Généraux. Il fut signé par les deux Chefs, & par leurs principaux Officiers, le 23. Mars 1648. & chaque nation en eut une copie authentique.

Depuis ce tems-là les deux nations ont vécu en paix. J'en parlerai encore dans un autre endroit.

Les François s'étant mis en possession de leur quartier, Monsieur de Longvilliers retourna à Saint Christophe, & laissa pour Gouverneur le sieur de la Tour.

L'Isle de Saint Barthelemy est voisine de Saint Martin, & elle a l'avantage

d'un assez bon port, qui manque à Saint Martin. Monsieur de Poincy craignant que quelques Européens ne s'en emparassent, y envoya dans la même année le sieur Jacques Gentes avec cinquante hommes, il en prit possession au nom du Roi & de la Compagnie. La Colonie s'augmenta beaucoup, & donnoit de grandes esperances quand elle fut attaquée en 1656. par une nombreuse armée de Caraïbes, qui ayant surpris les François, en firent un massacre horrible. Ceux qui échaperent se retirèrent à Saint Martin & à Saint Christophe, & on fut pendant quelques années sans pouvoir engager personne à s'y aller établir. A la fin pourtant on y envoya cinquante hommes, & les Caraïbes battus de tous côtés, & renfermés dans les seules Isles de la Dominique & de Saint Vincent, furent forcés de vivre en paix. Et cette Colonie étoit en train de devenir assez considérable, quand la guerre de 1683. se déclara.



CHAPITRE IX.

*Etablissement des François dans les Isles
des Saints & de Marie-galante.*

ON est redevable de ces deux Colonies à Monsieur Houël, Gouverneur, & ensuite propriétaire de la Guadeloupe.

Les Saintes, ou pour parler plus juste les Saints, parce qu'ils furent découverts le jour de la Toussaint, sont deux très-petites Isles, avec un Islet qui achève de former un triangle, & un assez bon port, ils sont entre la Dominique & la Guadeloupe, presque à distance égale; j'en ferai dans un autre endroit une description aussi ample que leur terrain le permet.

Monsieur Houel craignant que les Anglois ne vinssent s'y nicher, y envoya le sieur Dumé, avec trente hommes, qui en prit possession. Le Pere Dupuis, Missionnaire Dominiquain, y planta la Croix le 18. Octobre 1648.

Cette Colonie ne fit pas de grands progrès. Une secheresse extraordinaire qui survint, tarit la seule fontaine qui

leur fournissoit de l'eau, avant qu'ils eussent songé, ou qu'ils eussent pû faire des citernes. Cet inconvenient les obligea de revenir à la Guadeloupe. Elle demeura sans habitans jusqu'en 1652. qu'un nommé Dubuisson le Hazier y fut envoyé avec un bon nombre d'hommes qui s'y sont établis, & qui y vivent à leur aise, sans avoir été troublés jusqu'à présent.

L'Isle appelée Marie-galante, fut ainsi appelée par Christophe Colomb, qui la découvrit dans son second voyage & qui lui donna le nom de son vaisseau. J'en ai parlé assez amplement dans un autre endroit de ces Mémoires.

Elle n'étoit habitée que par quelques Sauvages. Monsieur Houel y envoya le 8. Novembre 1648. cinquante hommes sous le commandement du nommé le Fort, habile habitant qui avoit quitté la Martinique pour quelque mécontentement. Ils firent une petite Forteresse, & défricherent un grand terrain, où ils planterent des vivres, du coton, & du tabac. Il y avoit dix-huit mois qu'ils travailloient avec succès, lorsque le Fort & quelques habitans deserterent, & se retirerent à la Martinique.

Cette desertion rallentit beaucoup les

progrès de la Colonie. Monsieur Houel parut s'en dégoûter, il cessa d'y envoyer du monde, & n'y entretenoit que vingt-cinq ou trente hommes, seulement pour faire connoître qu'elle étoit habitée par les François.

Ce petit nombre donna occasion aux Caraïbes de la Cabesterre de la Dominique, de faire une entreprise sur eux.

Ces barbares venoient de faire une irruption sur les Anglois d'Antigue, dont ils avoient fait un grand massacre, ils avoient pillé & brûlé la plûpart des maisons. Victorieux & chargés de butin, ils passerent à Marie-galante. Le Commandant les reçût comme des amis, & les logea jusques dans le Fort. Ces Sauvages remarquerent le peu de défiance des François, & la mauvaise garde qu'on faisoit dans le Fort.

Quoique selon les apparences ils n'eussent point alors de mauvais desseins, ils en conçurent bien-tôt, & les exécute-
rent; en voici l'occasion.

Quelques engagés fugitifs de la Martinique enleverent un canot, & vinrent à la Cabesterre de la Dominique, & n'y trouvant que des femmes, parce que les hommes étoient allez à l'expédition d'Antigue, dont on vient de parler, ils

pillèrent les carbets , & firent violence aux femmes & aux filles. Les Caraïbes étant revenus victorieux , & chargés de butin , furent extrêmement irrités de ce qui étoit arrivé chez eux , & comme ils ne se sentoient pas assez forts pour s'en venger sur les habitans de la Martinique , ils tournerent leur vengeance sur ceux de Marie-galante. Ils y vinrent , & sous prétexte de traiter , ils allerent de case en case , & assommerent à coups de bouton tous les habitans. Le Commandant qui étoit dans le Fort , surpris comme les autres , fut assommé avec ses gens , personne n'échapa. Après cela ils pillèrent les maisons à leur aise , & mirent le feu par tout. Cet incendie fut si grand qu'on l'apperçut de la Guadeloupe. M. Houel vit qu'il étoit arrivé quelque malheur dans cette Isle , & fit partir promptement deux barques , dans lesquelles il mit cent hommes avec le Chevalier Houel son frere pour les commander. Il lui donna ses instructions , avec ordre de faire travailler à un Fort , dont il marqua le lieu , sur une pointe de roche , à l'entrée des basses. Il voulut aussi que l'on enfermât d'un bon retranchement l'espace qui se trouvoit entre le Fort & le bord de la mer. Cet ordre est du 20, Octobre 1653.

Le Chevalier Houel vit en arrivant quelques Caraïbes qui étoient demeurés dans l'Isle. Ils prirent la fuite aussi tôt, s'embarquerent & gagnerent la Cabes-terre de la Dominique. On visita les cadavres qui étoient à demi brûlés, & on remarqua qu'ils avoient été affommés à coups de bouton, ce qui étoit une conviction que c'étoit l'ouvrage des Caraïbes. On les fit mettre en terre.

On remarqua une chose de la fidélité d'un chien, qu'il est à propos de rapporter. Il demeura constamment auprès du corps de son maître, jusqu'à ce qu'il fût enterré, & conserva depuis ce tems-là une si étrange aversion contre les Caraïbes, qu'il se jettoit furieusement sur tous ceux qu'il pouvoit approcher. Quand on l'en empêchoit en l'enchaînant, il mor-
doit la terre où ils avoient marché. Il fut impossible depuis ce tems-là de le faire coucher dans le Fort. Il rodoit toute la nuit autour de la Forteresse, & sur le bord de la mer, & dès qu'il découvroit la moindre chose, il se mettoit à japper d'une maniere à éveiller les plus endormis.

Pendant qu'on travailloit au Fort, le Chevalier Houel fut visiter les carbeta des Sauvages qui s'étoient enfuis, il les

fit brûler, & arracher leurs vivres & leurs tabacs, & y fit faire un tel ravage, qu'ils n'eurent plus l'envie d'y revenir.

Le Fort étant en état de défense, & le grand retranchement au bord de la mer, le Chevalier Houel s'en retourna à la Guadeloupe. Il laissa à Maric-galante pour Commandant, le sieur de Blagny, avec une Colonie d'environ cent hommes.

Monsieur Houel se disposa à faire la guerre aux Caraïbes, & à venger par le fer & par le feu, l'attentat qu'ils avoient commis en pleine paix. Il choisit pour cela le Capitaine Dumé, il lui donna cent cinquante des plus braves de son Isle, avec trois barques & deux canots.

Un assez bon nombre de Caraïbes de la Basse-terre de la Dominique, voulant marquer à Monsieur Houel, qu'ils regardoient comme leur compere & bon ami, qu'ils n'avoient point de part à cette mauvaise action, se joignirent aux François, & leur servirent de guide pour les conduire à travers les bois à la Cabes-terre, où étoient les coupables. Quelques carbets furent surpris. On égorgea tout ce qui s'y trouva, on y mit le feu, & ce fut une imprudence. L'incendie aver-

tôt les autres, ils firent un corps, & se battirent avec autant de fermeté & d'adresse, que les François en firent paroître à les attaquer. On en tua un bon nombre, les autres gagnèrent les bois, & enfin se présentèrent en bon ordre sur une anse de sable fort spacieuse. Les premières décharges leur tuèrent du monde, & les obligèrent de gagner les bois, d'où ils ne sortoient que sept ou huit à la fois, pour tirer leurs flèches, & si-tôt qu'ils voyoient le feu de l'amorce, ils se jettoient à terre si adroitement, que les coups étoient perdus. Cette manœuvre obligea les François d'user d'une ruse qui les déconcerta. Pendant qu'un tiroit, & que les Caraïbes se jettoient par terre, son voisin se tenoit prêt à tirer, & tiroit quand les Caraïbes se relevoient. Par ce moyen ils en tuèrent vingt ou vingt-cinq, & en blessèrent bien autant; à la fin ces pertes leur firent abandonner leur poste, ils se dissipèrent, & les François brûlerent encore quelques carbets, & emmenerent en esclavage quarante femmes & enfans. On n'y eut que quatre François blessés, qu'on eut bien de la peine à guerir du venin des flèches; les Caraïbes perdirent plus de cent hommes dans ces différentes rencontres, & beau-

152 *Nouveaux Voyages aux Isles*
coup de blessés, dont on ne sçait pas le nombre.

Quelque tems après le retour du sieur Dumé, on eut avis que les Caraïbes de la Cabesterre de la Dominique vouloient revenir à Marie galante, & avoir leur revanche. Monsieur Houel y envoya le sieur des Cerisiers avec trente hommes. Ils apprirent en mettant pied à terre à la Cabesterre, que les Caraïbes avoient déjà fait leur descente à la Basse-terre. Le sieur des Cerisiers sans perdre de tems, fit passer sa troupe au travers des bois, pour être plutôt au Fort. Ils en étoient encore assez éloignés, lorsqu'ils furent investis par trois cens Caraïbes, qui méprisant leur petit nombre, ne voulurent pas se servir de leurs flèches, & vinrent à eux rians & chantans, comptant de les assommer à coups de bouton.

Ce Capitaine mit ses gens en ordre, & leur fit faire une décharge si à propos, qu'il y eut dix-huit Sauvages sur le carreau, & faisant mettre le pistolet à la main à ses gens, il les chargea si vivement qu'ils prirent la fuite. Il les poursuivit jusqu'à leurs pirogues, où l'on leur tua encore du monde. Cette action coûta plus de cinquante hommes aux Sauvages. Ceux qui échaperent se fauverent à la Dominique.

On croyoit que ces deux actions qui avoient été si défavantageuses aux Caraïbes, les obligeroient de demeurer en repos, cependant Monsieur Houel fut averti par quelques Caraïbes de la Basse-terre de la Dominique, que ceux de la Cabesterre se dispofoient à aller ravager les Saints. Il y envoya le sieur de Létaille, Lieutenant de la Compagnie, avec trente hommes. Les Sauvages furent quelques jours sans paroître. Le sieur de Létaille s'ennuyant étoit prêt de repasser à la Guadeloupe, quand les Sauvages parurent. Il les reçût au débarquement, mais sans pouvoir empêcher qu'ils ne miffent à terre, les habitans de la Colonie gardoient un passage que les Caraïbes ne pûrent forcer. Létaille & ses gens se battirent en braves, & tuerent un si grand nombre de Sauvages, qu'ils les obligèrent de regagner leurs pirogues. Un d'eux qui avoit été blessé d'un coup de coutelas à la jointure de l'épaule, se jetta à la mer. Les François le poursuivirent dans un canot, & tirèrent plusieurs fois sur lui sans le pouvoir toucher. Il nageoit entre deux eaux, & prenoit son haleine si adroitement, qu'il lassa ceux qui le poursuivoient, qui furent contraints de l'abandonner.

Ces trois défaites les forcèrent de demeurer en repos. On fut assez long-tems sans en entendre parler. A la fin sans faire aucun traité de paix, ils revinrent peu à peu à la Guadeloupe. Monsieur Houel qui connoissoit l'avantage que l'on tiroit de leur commerce, deffendit à ses habitans de leur faire aucune insulte, ni de leur reprocher ce qui s'étoit passé, ils en avoient été suffisamment châtiés, mais il les avertit d'être toujours sur leurs gardes, & de ne les laisser entrer dans leur maison, que tout-à-fait désarmés.

J'ai parlé dans un autre ouvrage de l'établissement des François dans l'Isle & Terre-ferme de Cayenne, où le Lecteur curieux pourra avoir recours.

Il y eut encore quelques commencemens d'établissemens dans la Terre-ferme, car ces sortes d'entreprises étoient devenues à la mode, parce qu'elles étoient du goût de la Cour, mais elles furent si mal conduites, qu'on en apprit la ruine aussi-tôt que l'établissement.



CHAPITRE X.

Décadence de la Compagnie, qui est obligée de vendre ses Isles à ceux qui en étoient Gouverneurs.

LA Compagnie formée par le Cardinal de Richelieu, avoit fait des avances très considérables pour soutenir ses établissemens. Les actionnaires avoient été obligés de doubler & de tripler leurs premiers fonds, & elle en retiroit si peu de profit, qu'elle se trouva chargée à la fin de très-grosses dettes.

Sans aller chercher bien loin la cause de ces défordres, elle se présente d'elle-même. Elle craignoit que les Gouverneurs qu'elle avoit établis ne la trompassent, & pour les empêcher, elle leur envoya quantité de surveillans, sous le nom d'Intendans, de Commis principaux, de Sous-commis, de Receveurs, de Teneurs de livres & autres, à qui il falloit de gros appointemens, toujours les premiers payés. Cela consommoit presque tout ce que la Compagnie pouvoit retirer de profit. Combien de vaisseaux & de cargaisons perdues en allant

156 *Nouveaux Voyages aux Isles*
aux Isles ou en venant. Combien de dépenses n'étoit-elle pas obligée de faire en Europe pour les magasins & les Officiers qu'elle étoit obligée d'y entretenir à gros gages, quoiqu'ils n'eussent souvent rien à faire, à cause du peu de marchandises qui venoient des Isles.

Le profit que la Compagnie tiroit des Isles, consistoit en cent livres de tabac que tous les habitans, depuis l'âge de seize ans jusqu'à soixante, étoient obligés de payer chaque année, ou cinquante livres de coton, & là-dessus combien de nonvaleurs.

Il est vrai que dans les premières années de l'établissement de Saint Christophe, le tabac avoit été vendu jusqu'à une pistole la livre. S'il avoit continué d'être toujours à ce prix, il est clair que les actionnaires auroient pû supporter les dépenses auxquelles ils étoient obligés, & même s'enrichir; mais cet heureux tems fut court. On fit une si prodigieuse quantité de tabac, qu'il devint à vil prix, & quand on en pouvoit tirer vingt ou vingt-cinq sols, on se croyoit heureux. Le coton se soutint mieux, l'indigo fut presque toujours à un prix raisonnable, cependant jusqu'à la manufacture des Sucres, on peut dire que les Colonies

n'ont fait que ramper, mais la Compagnie n'a presque pas jouï de cet avantage.

A la fin la Compagnie se trouva obérée, elle fit assembler tous ses membres chez Monsieur d'Aligre, Conseiller d'Etat, le vendredi 15. May 1648. L'état de la Compagnie y fut représenté, & on proposa deux partis, le premier que tous les actionnaires eussent à fournir chacun quatre mille livres argent comptant, ce qu'on croyoit pouvoir suffire à payer les dettes les plus pressées, en attendant un meilleur tems.

Le second de vendre la propriété des Isles, au meilleur prix qu'il se pourroit, pour payer les dettes que la Compagnie avoit contractées, & partager le surplus s'il y en avoit, aux actionnaires.

Ce dernier parti fut accepté. Il étoit sans doute le plus raisonnable. Car de changer le Gouvernement des Isles, il y avoit de grands inconveniens à craindre. Après ce qui étoit arrivé à Saint Christophe, où Monsieur de Poincy avoit refusé d'obéir aux ordres du Roi réitérés & avoit renvoyé en France Monsieur de Thoisy Patrocles, que Sa Majesté avoit envoyé pour le relever, on devoit craindre qu'il n'en fît encore autant, si on lui

envoyoit un second successeur, & que les autres Gouverneurs n'imitassent son exemple, & dans tous ces cas, la Compagnie ne pouvoit rien esperer d'avantageux. La vente des Isles fut donc résoluë, & Messieurs d'Aligre, de Ricouart & Berruyer furent chargés par la Compagnie de présider à ces ventes, & d'en tirer le meilleur parti qu'ils pourroient.

Dès que l'on scût la résolution de la Compagnie, il ne manqua pas de se présenter bien des gens qui voulurent faire ces acquisitions. Les Gouverneurs des Isles qui sçavoient mieux que personne ce qu'elles valoient, se présentèrent des premiers, & firent des offres.

La Compagnie qui avoit lieu de n'être pas contente du Commandeur de Poincy, ne se pressa pas de traiter avec lui, cela obligea M. de Poincy son neveu, fils de Monsieur de Longvilliers son frere, de se mettre sur les rangs, fondé d'une procuration spéciale *ad hoc* de son pere.

La Compagnie eut encore des raisons pour differer de traiter. Elle craignoit que Monsieur de Thoisy Patrocles ne fît saisir les deniers de cette vente, pour se rembourser des sommes qui lui étoient dûës par le Commandeur de Poincy.

Mais dans le même tems, elle perdit un procès de conséquence, contre la Damoiselle de Loline, veuve du sieur de Loline, ci-devant Gouverneur de la Guadeloupe. Elle fut aussi accablée par un grand nombre de créanciers, & ne pouvant satisfaire à tant de gens, elle entra en négociation avec Monsieur de Boisseret, beau-frere de M. Houel, ne voulant en aucune façon, que le nom de Monsieur Houel parût dans le contrat.

Monsieur Houel qui connoissoit parfaitement ce que valloit la Guadeloupe, la Desirade, Marie-galante & les Saints, envoya une procuration à Monsieur de Boisseret, le 13. Novembre 1648. & une seconde le 14. Mars 1649. pour acheter ces Isles en son nom, à tel prix qu'elles puissent aller, & lui marqua fort en détail les raisons qu'il avoit de faire cet achat, & les facilités qu'il y avoit de le payer.

La Compagnie ne voulut jamais traiter avec Monsieur Houel, mais elle convint de passer les contrats au nom de Monsieur de Boisseret. Ces contrats furent passés pardevant Oger & Morel, Notaires à Paris, le 4. Septembre 1649.

Par le premier des actes, elle vend la propriété & le fonds des Isles de la

Guadeloupe, Desirade, Marie-galante, & les Saints, pour la somme de soixante mille livres tournois, & six cens livres de Sucre fin chaque année, à perpetuité.

Par le second, elle vend toutes les maisons, forts, bâtimens, machines, instrumens, armes, canons, mousquets, bestiaux, outils, marchandises, & généralement tout ce qui lui appartient dans ces Isles, à la réserve de quatre pieces de canon de fonte qu'elle se réserve, à la charge de payer la somme de onze mille cinq cens livres, au Sieur Rosée, Marchand à Rouen, & celle de quinze cens livres argent comptant, pour le rachat & amortissement des six cens livres de Sucre mentionnés au premier contrat, & encore de payer à l'acquit de la Compagnie, tout ce qu'elle devoit ausdites Isles, aux commis & autres, employés à son service jusqu'à ce jour.

Monsieur Houel apprit ces nouvelles avec bien de la douleur. Il crut que son beau-frere l'avoit joué, & qu'il avoit fait sa fortune à ses dépens. Il éclata en menaces, & ne put être appaisé que par la cession que lui fit Monsieur de Boille-ret, de la moitié de son acquisition.

Enfin se voyant maître de la Guade-

loupe, il fit bâtir le Fort, ou Château, ou Donjon de la Basse-terre, qui a subsisté jusqu'en 1703. qu'on le fit sauter avant de l'abandonner aux Anglois.

La cession de la moitié de la Guadeloupe, faite par Monsieur de Boifferet à Monsieur Houel, a été depuis ce tems-là une source de dissentions, de querelles, & de procès entre les deux familles, jusqu'à ce que le Roi trouva à propos de retirer toutes les Isles, de ceux qui s'en étoient rendus propriétaires, en les remboursant du prix de leurs acquisitions, & des ameliorations qu'ils y avoient. Cela arriva en 1664.

Monsieur Berruyer, l'un des quatre Directeurs de la Compagnie, donna avis à Monsieur du Parquet, qu'il avoit disposé les choses de maniere que la Compagnie le préféreroit à tout autre, pour le rendre propriétaire des Isles dont il étoit Gouverneur. Il partit aussi tôt de la Martinique, vint à Paris, & traita avec la Compagnie de l'achat de la Martinique, Sainte Aloufie, la Grenade & les Grenadins, pour la somme de soixante mille livres, le contrat fut passé à Paris le 27. Septembre 1650.

Monsieur du Parquet obtint aussi tôt des lettres confirmatives de ce contrat;

& ayant eu l'honneur d'entretenir trois fois Sa Majesté de la qualité du pais, & de ce qu'on en pouvoit esperer dans la suite, le Roi bien informé d'ailleurs de ce qu'il avoit fait pour son service depuis plusieurs années, lui en donna le Gouvernement, & l'établit son Lieutenant Général, sur les Isles qu'il avoit achetées, par des lettres patentes du mois d'Août 1651.

Monsieur le Commandeur de Poincy fut le dernier à traiter avec la Compagnie, pour les Isles de S. Christophe, la Tortuë, Sainte Croix, Saint Martin & Saint Barthelemy.

La Compagnie s'étant obstinée à ne point traiter avec lui, il engagea Monsieur le Bailly de Souvré, Ambassadeur de la Religion auprès du Roi, de les acheter pour l'Ordre, & lui se chargea du payement, qui fut de cent vingt mille livres tournois, le contrat est du 24. May 1651.

Le grand Maître de Malte, reconnut un present si considérable qu'il faisoit à la Religion, en lui donnant la qualité de Bailly, & lui permettant de disposer du reste de ses biens en faveur de ses parens.

La Religion prit donc possession de

Saint Christophe & des autres Isles. Elle en confirma le Gouvernement au Bailly de Poincy, & elle envoya le Chevalier de Montmagny à Saint Christophe pour lui succéder en cas de mort. Ce Chevalier ayant peine à s'accommoder à l'humeur de Monsieur de Poincy, se retira au quartier de Cayonne, qui est comme la ferme de la Commanderie, & y vécut en homme privé, en attendant le décès du Bailly, mais il mourut avant lui, & fut enterré à la Paroisse de la Basseterre, où le Bailly de Poincy lui fit faire des obseques magnifiques.

L'Ordre de Malte envoya en sa place Messieurs les Chevaliers de Saint Jure & de Sales. Le premier ne pouvant s'accommoder aux humeurs de Monsieur de Poincy, s'en retourna en France. Le Chevalier de Sales tint bon, & a succédé à Monsieur de Poincy.

Le grand Maître de Malte fit demander au Roi par son Ambassadeur, des lettres de confirmation de cet achat. Elles lui furent accordées, aux conditions de tenir lesdites Isles, en mouvance de la Couronne de France, & que pour marque de la Souveraineté que le Roi s'y conserve, l'Ordre en fera hommage au Roi, & le reconnoitra par une Couron-

ne d'or, de la valeur de mille écus à chaque mutation de Roi, qu'il n'y aura que des Chevaliers des trois langues de France qui y pourront être envoyés comme Gouverneurs, & qui auront été présentés au Roi, & agréés par Sa Majesté. Il y avoit encore d'autres conditions, que l'on trouvera dans leur entier, dans le premier tome de l'Histoire des Isles, du Pere du Tertre, page 456. Ces lettres sont du mois de Mars 1633.

Monfieur le Comte de Cerillac étant informé des grands profits que les Seigneurs propriétaires des Isles y faisoient chaque jour, eut envie d'y prendre part. Mais comme ils n'y avoit plus d'Isles à conquerir sur les Caraïbes, il crut qu'il lui seroit plus aisé d'en acheter quelqu'une qui fut déjà habitée, il jetta les yeux sur la Grenade, qui appartenoit à Monsieur du Parquet. Après une assez longue négociation, le marché fut conclu, moyennant quatre-vingt-dix mille livres tournois, dont la moitié devoit être payée comptant, & l'autre moitié un an après. Par ce contrat Monsieur du Parquet céda à Monsieur de Cerillac, l'Isle de la Grenade & les Grenadins, avec l'habitation particuliere qu'il y avoit, tous les esclaves & engagés, les canons, fusils,

moufquets, munitions de guerre, bâtimens, ustencils, & généralement tout ce qu'il possédoit dans ces Isles. Le contrat fut passé en 1657.

L'on vit alors quatre Seigneurs propriétaires de toutes les Colonies Françoises.

La Religion de Malte l'étoit de Saint Christophe, Sainte Croix, Saint Martin en partie, & Saint Barthelemy.

Messieurs de Boifferet & Houel, de la Guadeloupe, Marie-galante, la Desirade, & les Saints.

Monfieur du Parquet, de la Martinique & Sainte Aloufie.

Et Monfieur de Cerillac, de la Grenade & des Grenadins.

Cet état est le second sous lequel on peut regarder les Colonies Françoises. Chaque Seigneur étoit comme un petit Souverain chez lui. Les trois premiers avoient la qualité de Lieutenant Général pour le Roi. Les ordres de la Cour leur étoient adressés à chacun en particulier, ils dispofoient de toutes les charges de Milice & de Judicature. Leurs Juges condamnoient à mort, & le Seigneur faisoit grace quand il le jugeoit à propos.

Il y eut pendant ce tems des guerres

sanglantes avec les Caraïbes, qui ne cessèrent tout-à fait que par l'expulsion entière des Sauvages, hors de la Martinique, la Guadeloupe, Marie-galante & la Grenade, & enfin par une paix générale, qui fut faite avec ces barbares, par les soins de quelques Missionnaires Jésuites & Dominiquains, le 31. de Mars 1660. dans laquelle les Anglois furent compris.

Jusqu'en l'année 1658. la Cour de Rome avoit toujours évité de reconnoître le Roi comme Souverain des Isles de l'Amérique, de peur de donner atteinte au bref d'Alexandre VI. en faveur du Roi d'Espagne, en 1495.

Dans le bref accordé au Pere Pélican, Préfet & Supérieur Général des Dominiquains, le Pape Urbain VIII. ne traitoit encore le Roi que comme Protecteur des Religieux Missionnaires. *Protectis à rege Christianissimo.* Mais Alexandre VII. passa outre, & dérogea formellement au bref d'Alexandre VI. car dans celui qu'il fit expédier au Pere Fontaine, Dominiquain, Préfet Apostolique des Missions de son Ordre, il reconnoit le Roi comme Souverain des conquêtes & des Colonies que ses Sujets ont faites aux Isles de l'Amérique. Il est porté expressément:

Facultates concessæ à SS. D. N. Domino Alexandro, divinâ providentiâ Papa VII. fratri Petro Fontaine, Ordinis Prædicatorum, Præfecto Missionis ejusdem Ordinis, in Insulis Guadalupa, & aliis adjacentibus, Regi Christianissimo subjectis.

Voilà une reconnoissance formelle, qui depuis ce tems-là a toujours été exprimée dans tous les brefs qui sont émanés du Pape, par le ministère de la Congrégation de la Propagande.

L'année 1658. fut funeste à la Martinique par la mort de Monsieur du Parquet, son Seigneur propriétaire, & Lieutenant Général du Roi. Il mourut le second de Janvier, d'une maniere aussi Chrétienne qu'il avoit vécu, après avoir reçu tous les Sacremens. Il fit brûler en sa présence, le procès & les informations qui avoient été faites contre le nommé Bourlet, qui auroit été pendu, pour une sédition dont il étoit le Chef. Il fit aussi retirer du sieur Foppe, Marchand Zelandois, & Calviniste, la permission qu'il lui avoit accordée à force de prières, d'acheter une habitation dans son Isle.

Il fut enterré dans l'Eglise de Saint Pierre, avec toute la magnificence, & tous les honneurs dûs à sa qualité & à son mérite.

Comme il ne laissoit que des enfans en bas âge, Madame du Parquet sa veuve, se pressa d'envoyer en France le Pere Feuillet, Dominiquain, pour obtenir du Roi la qualité de Lieutenant Général, pour le fils aîné du defunt.

Le Roi qui connoissoit le mérite & les services de feu Monsieur du Parquet, accorda plus qu'on ne lui demandoit, & par ses lettres patentes du 15. Septembre 1658. non seulement il donna le Gouvernement de la Martinique & de Sainte Aloufie, au fils aîné du deffunt, que l'on appelloit d'Enambuc, avec la qualité de son Lieutenant Général; mais il étendit cette grace à son frere cadet, nommé du Parquet, qu'il lui substitua en cas de mort; & parce que leur bas âge ne les rendoit pas propres à exercer ces charges, il constitua le sieur de Vanderoque leur oncle paternel, pour les exercer jusqu'à ce qu'ils eussent atteint l'âge de vingt ans accomplis.

Ces lettres font un grand détail des services que l'illustre famille d'Enambuc a rendu à l'Etat, & sont remplies d'expressions si avantageuses, que j'aurois été tenté de les rapporter en entier, si le Pere du Tertre mon confrere, ne l'avoit
 fair

fait dans le premier tome de son Histoire des Antilles, page 531.

Monfieur le Bailly de Poincy fuivit d'aflez près Monfieur du Parquet. Il mourut le 11. Avril 1660. âgé de foixante & dix-fept ans, après un Gouvernement d'environ vingt années & fut enterré dans l'Eglife de la Paroiffe de la Baffe-terre de Saint Christophe.

Monfieur le Commandeur de Sales, très-digne neveu de Saint François, lui fuccéda dans toutes fes charges, excepté en celle de Lieutenant Général du Roi. Il ne prit d'abord que la qualité d'administrateur de la Seigneurie de S. Christophe, & de Chef de la nation Françoife, établie par Sa Majesté, pour son Eminence Monfeigneur le grand Maître de Malte.

A peine eut-il été reconnu en ces qualités qu'un nommé Dubiffon, Capitaine d'une Compagnie de Milice, homme brutal, yvrogne, & d'un esprit des plus médiocres, affembla trente ou quarante habitans de son humeur, qui dirent hautement qu'ils ne vouloient point d'autre maître que le Roi, ni de Commandant qui fut Chevalier, ni des nouveaux droits que le Bailly de Poincy avoit établis. Il tint chez lui des assem-

170 *Nouveaux Voyages aux Isles*
blées séditieuses , & fut assez téméraire
pour faire battre le tambour , & mettre
sa compagnie sous les armes , esperant
par ce moyen de faire soulever toute la
Colonie.

Le Commandeur de Sales ayant avis
de ce commencement de sédition, fit met-
tre toutes les Compagnies sous les armes,
& envoya dire à Dubisson , de venir lui
rendre compte de ce qu'il avoit fait. Ce
rebelle feignit d'être indisposé , & se
contenta de lui écrire , & de lui deman-
der la suppression des nouveaux droits.

Monsieur de Sales commanda au sieur
Rossignol , Capitaine de ses Gardes , de
l'aller trouver, & de le lui amener de gré
ou de force. Il y fut accompagné de plu-
sieurs gardes , & du sieur de la Guarigue
son gendre aussi Capitaine. A leur arri-
vée ceux qui étoient avec Dubisson, s'en-
fuirent & se cachèrent. Les sieurs Ros-
signol & la Guarigue , le saluerent dans
sa cour , & tâcherent de lui persuader de
venir trouver Monsieur de Sales.

Monsieur de Sales prévoyant que
cette levée de boucliers pourroit avoir
des suites , crut y devoir aller en per-
sonne , accompagné de plusieurs Gentil-
hommes , & des principaux Officiers de
l'Isle. Il trouva Dubisson encore dans sa

cour, il lui demanda pourquoi il avoit fait prendre les armes à sa compagnie. Dubifson lui répondit si insolemment, que Monsieur de Sales ordonna qu'on s'assurât de sa personne. Il rentra dans sa maison, prit un pistolet, & le tira sur le premier qui se présenta. Par malheur ce fut Monsieur de Sales, & par bonheur son cheval se cabra, ce qui fut cause que le coup qu'il auroit reçu dans le corps, ne le frapa que dans la cuisse, qu'il lui perça d'outre en outre. Le sieur de la Guarigue tira le sien sur ce temeraire, & le blessa dans le corps, & aussi-tôt on se jetta sur lui, & on le porta en prison.

Pendant qu'on pansoit Monsieur de Sales, on fit en diligence le procès à Dubifson, il fut condamné à être pendu, & ensuite écartelé, & ses membres attachés à des potences, pour intimider les autres rebelles. Cela fut exécuté, & il n'y eut plus personne qui songeât à se soulever.

La mort de Monsieur du Parquet avoit été suivie de quelques revoltes, qu'on eut assez de peine à appaiser.

Les Caraïbes qui occupoient la Cabesterre de la Martinique, crurent pouvoir se servir de ces soulèvemens pour

chasser, ou pour exterminer les François qui étoient établis à la Basse-terre. Ils commencèrent par debaucher leurs Nègres, & à les retirer chez eux. Se partageant ensuite en plusieurs bandes, ils épioient les François qui alloient à la chasse dans les bois, ils attendoient que le chasseur eut tiré son coup, & sans lui donner le tems de recharger, ils fondoient sur lui & l'affommoient. Ils en tuèrent environ vingt avant qu'on s'en aperçût. A la fin on en eut connoissance, & on résolut de les pousser à bout, & de les chasser entierement de l'Isle.

Ils ne laissoient pas de venir au bourg Saint Pierre, comme ils avoient accoutumé. Il s'y en trouva un jour environ vingt, qui buvoient de l'eau-de vie dans un magasin. Un Officier de son autorité privée, amassa soixante à quatre-vingt habitans, investit le magasin, & les fit charger à coups de mousqueton, treize furent tués, on en prit trois qu'on mit au cachot. Leur Chef qu'on nommoit Nicolas, quoiqu'il ne fût pas baptisé, reçût un coup de mousqueton dans le corps, qui ne l'empêcha pas de se jeter à la mer, on le poursuivit, mais il plongeoit avec tant d'adresse, qu'il évitoit tous les coups qu'on lui tiroit, & à cha-

que fois qu'il revenoit sur l'eau, il apportoit des pierres qu'il jettoit courageusement à la tête de ceux qui le poursuivoient, quoi qu'il perdît tant de sang, que l'eau étoit toute rouge autour de lui. A la fin il reçût une balle dans l'œil, & aussi-tôt on le vit floter. Cependant quelque diligence qu'on pût faire, il s'en sauva quelques-uns, qui allerent porter la nouvelle de ce massacre à leurs compatriotes.

Après cela la guerre fut déclarée. M. de Couverlas qui commandoit dans l'Isle en qualité de Lieutenant de Madame du Parquet, en attendant Monsieur de Vanderoque, l'engagea de faire assembler le grand Conseil, où attendu l'enlèvement des esclaves, & les assassins commis par les Caraïbes en pleine paix, il fut résolu de porter la guerre chez eux, de les exterminer, ou les chasser, & sur le champ on fit choix de six cens bons hommes pour cette expédition.

On en mit deux cens dans cinq barques, sous le Commandement de Monsieur de Loubiere. Le Pere Bonin, Supérieur des Jesuites, fut avec Monsieur de Loubiere, & le Pere Boulogne, Supérieur des Dominiquains, se chargea d'accompagner les autres.

Ces quatre cens hommes furent partagés en deux troupes. L'une eut ordre de gagner la Cabesterre, par la Montagne pelee, & l'autre par le Morne des Gommiers.

Les espions des Sauvages ayant découvert cette seconde troupe, en donnerent avis à leurs gens, qui se mirent aussitôt à creuser en terre des trous ronds, dans lesquels ils planterent des flèches empoisonnées qu'ils couvrirent legerement de feüilles, avec un peu de terre par dessus, ne doutant pas d'avoir bon marché des François, après qu'ils les auroient attirés dans ces pièges, en feignant de prendre la fuite. Cela seroit arrivé, si la nuit ne fût survenuë. Un habitant nommé Nicolas Levêque eut quelque présentiment de cette ruse, & conseilla à ses camarades de prendre un autre chemin, & de marcher toute la nuit pour les surprendre dans leurs carbets. Cela fut exécuté. Les François éviterent ces dangereux pièges, & ayant été découverts un peu avant le jour par un espion Caraïbe, celui-ci courut à toutes jambes vers les autres, & jettant ses mains pleines de poussiere par dessus sa tête, il leur fit connoître par ce signal, qu'il avoit découvert une multitude de François; ils prirent l'épouvante, &

s'enfuirent à leurs carbets, qui étoient à la case du Borgne, aujourd'hui appelée le Bourg de Sainte Marie, ils y jetterent une telle épouvante, qu'ils alloient tout abandonner sans combattre, si quelques uns des plus vieux & des plus braves, ne les eussent encouragés à soutenir le choc, pour avoir du moins le tems de faire embarquer leurs femmes & leurs enfans.

Les François qui parurent aussi-tôt, ne leur en donnerent pas le loisir. Le choc fut rude. Les Sauvages après leurs hurlemens accoutumés, firent pleuvoir sur les François une grêle de flèches, mais ils étoient un peu trop éloignés, au lieu que les fusils portoient bien plus loin que leurs arcs. Les François tiroient par ordre, leur feu étoit continuel & si bien entendu, qu'en moins de demie heure, il y eut plus de cent cinquante Caraïbes sur le carreau. Les François s'avancant toujours en bon ordre, les forcerent de prendre la fuite, sans pouvoir emporter leurs morts ni leurs blessés, & enfin de se dissiper dans les bois. Si les François les eussent poursuivis, il n'en seroit peut-être pas demeuré un seul : mais ils s'amuserent à tuer les femmes & les enfans, à piller les carbets, & à les brûler. Les Sauvages se servirent de ce relâche pour

se sauver dans quelques pirogues qu'ils avoient dans une anse plus reculée, & ils se retirèrent partie à la Dominique, & partie à Saint Vincent, & depuis cette déroute, ils n'ont plus pensé à se venir établir à la Martinique.

On fit promptement une croix de bois, que l'on planta à la case du Borgne, & l'on prit possession de la Cabesterre, au nom du Roi & de Madame du Parquet.

Pendant qu'on chantoit le *Te Deum*, les barques & les deux cens hommes, commandés par Monsieur de Loubiere, arriverent, & trouvant la besogne faite, ils s'en retournerent.

Les victorieux jugerent d'un commun consentement que le spirituel de la Cabesterre, devoit appartenir aux Dominiquains, pour reconnoître les services que le Pere Boulogne avoit rendus dans cette occasion aux troupes. Cela fut confirmé par Madame du Parquet, qui leur donna une belle terre qu'on nomma le Fonds Saint Jacques, qu'ils possèdent encore aujourd'hui.

Cette victoire fut remportée sur la fin de l'année 1658.

Il arriva dans les années suivantes tant de desordres dans les Isles, tant de sou-

levemens, qu'on en pourroit faire un livre fort gros. Le Pere du Tertre les a écrit en détail dans son histoire, où les Curieux les pourront voir.

Ils servirent en partie de motif au Roi pour rembourser les Seigneurs propriétaires, & donner les Isles à une seconde Compagnie. On dit pourtant que le véritable, & peut-être le plus grand, furent les plaintes que les Fermiers des droits du Roi firent, de ce que les Seigneurs & les habitans, trafiquoient avec les étrangers, & envoyoient toutes les marchandises en Hollande.

CHAPITRE XI.

Etablissement d'une nouvelle Compagnie, sous le nom de Compagnie des Indes Occidentales, en 1664.

DES l'année précédente le Roi avoit réuni à son domaine, le Canada, l'Acadie, & autres terres adjacentes du côté du Nord, parce que la Compagnie à qui elles avoient été concédées en 1642. ne se trouvoit plus en état de remplir ses obligations. Il y avoit une autre Compagnie pour le Senegal & côtes d'A-

trique. Une troisième pour Cayenne & côtes de l'Amérique. Ces Compagnies avoient si mal fait leurs affaires, qu'elles étoient dans une décadence pitoyable.

Le Conseil du Roi crut qu'il étoit à propos d'en former une si puissante, qu'elle pût embrasser tout ce qui avoit été accordé aux autres, & même aux Seigneurs particuliers, qui avoient acquis les droits de la première Compagnie des Isles Antilles.

On prétendoit qu'une seule Compagnie étant maîtresse de tous ces vastes pais, feroit un commerce plus assuré, & une circulation dans le commerce, qui la mettroit en état de réparer avantageusement les pertes qu'elle feroit dans un endroit, par les profits qu'elle feroit dans un autre, étant comme impossible qu'elle perdît de tous côtez dans le même tems. Rien n'étoit mieux imaginé. La suite fit pourtant voir qu'on s'étoit trompé, & que les projets les mieux concertés, sont sujets à des inconveniens qui les ruinent absolument.

Avant d'entrer dans le détail de cette grande Compagnie, je crois qu'il est à propos de dire quelque chose d'une Compagnie qui se forma un peu auparavant pour l'Isle de Cayenne, & les côtes

de la Terre-ferme, depuis la riviere des Amazones, jusqu'à celle d'Orenoque.

Monfieur le Fevre de la Barre ci-devant Maitre des Requêtes & Intendant au Bourbonnois, charmé des recits qui lui furent faits par le fieur Bouchardeau qui connoiffoit, ou croyoit connoître à fond ce vaste païs, entreprit de faire une Compagnie pour retirer ce païs des mains des Hollandois qui s'y étoient établis après la déroutte de celle qui avoit à fa tête Monfieur l'Abbé de l'Ifle Marivaut, & Monfieur de Royville, dont le fieur Biet, ci-devant Curé de Sainte Genevieve de Senlis, nous a donné l'Hiftoire imprimée à Paris en 1664. Cette Compagnie qui dura environ quinze ou feize mois, eut tous les malheurs qu'on fe puiſſe imaginer. L'Abbé de Marivaut qui en étoit le Chef & l'ame, fe noya dans la Seine, dans le moment qu'il alloit partir avec la Colonie, qui devoit s'embarquer au Havre de Grace. Le fieur de Royville, un des Seigneurs affociés, & futur Général de la Colonie, fut affaffiné par ſes confreres dans la traversée. Un autre ſoupçonné de trahifon, eut le col coupé par Arrêt de ſes Conſeigneurs. Trois autres furent exilés, & dégradés ſur un Iflet défert.

Le Gouverneur de la Forteresse déserta avec une partie de sa garnison. La famine & les maladies qui en sont les suites, accablèrent ces pauvres Colons, & les Sauvages leur déclarèrent la guerre, & la leur firent si vivement, qu'on fut obligé de faire un traité honteux, & de leur livrer la Forteresse, les canons & les armes, les munitions, & la plus grande partie des bagages, pour pouvoir sauver les tristes débris qui restoient.

Les Sauvages se saisirent du Fort, ils pillèrent ce qui étoit à leur usage, & laissèrent le reste comme ils l'avoient trouvé.

Les Hollandois de Surinam avertis de la fuite des François, traiterent avec les Sauvages, s'emparerent de l'Isle & de la Forteresse, & demanderent une commission aux Estats Généraux qui nommèrent pour Gouverneur, ou pour parler comme eux, pour Commandeur, le sieur Guirin Spranger, homme de mérite, & fort entendu, qui trouva le Fort en bon état, & bien des terres défrichées.

Il s'agissoit de chasser les Hollandois pour y mettre la Colonie de Monsieur de la Barre. Monsieur Colbert Ministre d'Etat & Secrétaire, ayant le département de la Marine, chargea Monsieur

Colbert du Terron son parent, d'avoir soin du premier embarquement. Personne ne pouvoit le faire aussi bien que lui. Il étoit Intendant du païs d'Aunis, & Commissaire Général des armemens des vaisseaux du Roi. Il eut un soin particulier du choix des vaisseaux que le Roi prêta à la nouvelle Compagnie, & de leur équipage.

Monsieur de la Barre fut nommé par le Roi Lieutenant Général de la Colonie. Sa commission est du mois d'Octobre 1663.

Il falloit avant toutes choses déposer les Seigneurs propriétaires des Isles, excepté la Religion de Malte, pour y installer la nouvelle & grande Compagnie des Indes Occidentales.

Le Roi choisit pour cela Monsieur Alexandre Prouillé de Tracy, Conseiller au Conseil d'Etat, & privé, ci-devant Commissaire Général de l'armée du Roi en Allemagne, & Lieutenant Général de ses armées.

Le Roi l'établit Lieutenant Général sur toutes les Terres dépendantes de sa Couronne, dans l'Amérique Méridionale & Septentrionale. Il lui donna le Commandement de la flote, & de toutes les troupes qui y seroient embarquées.

avec ordre de chasser les Hollandois qui s'étoient emparés de Cayenne. La commission est du 19. Octobre 1663. avec une lettre de cachet, portant ordre à Monsieur de la Barre, d'obéir à Monsieur de Tracy, jusqu'à ce qu'il soit établi dans Cayenne. Cette lettre est du 6. Novembre 1663.

Messieurs de Tracy & de la Barre étant arrivés à la Rochelle au mois de Janvier 1664. Monsieur Colbert du Terron fit en leur présence la revuë & le choix des hommes qui devoient passer avec eux. Il choisit douze cens hommes, tels qu'on les pouvoit souhaiter.

Les vaisseaux que le Roi prêta à la Compagnie, étoient le Brezé de huit cens tonneaux, & de cinquante pieces de canon. Il portoit pavillon d'Amiral, Messieurs de Tracy & de la Barre s'y embarquerent avec quatre Compagnies des Regimens d'Orleans, d'Estrades, de Chambelay, & de Poitou, & bon nombre de Gentilhommes, de Gardes, & autres Officiers.

Le reste de la Colonie fut embarqué sur le Terron, autre navire du Roi, & sur quatre autres vaisseaux de la Compagnie; sçavoir deux flutes de 300. tonneaux, une frégate de 150. & un sloop de 120.

Cette flotte mit à la voile le 26. Février 1664. & arriva à Madere le 15. de Mars.

Monsieur de Tracy avant de mouiller l'ancre, envoya un de ses Gardes au Consul de France en cette Isle, & lui manda de voir le Gouverneur de l'Isle de sa part, & de lui dire qu'il prétendoit avoir le salut égal en arrivant, & que la Ville le salueroit la premiere quand il partiroit, & que sans cette condition, il passeroit outre.

Le Consul communiqua la lettre à Dom Diego Mendoga Furtado, Gouverneur de l'Isle de Madere, & de la Ville de Funchal, & écrivit de sa part à Monsieur de Tracy, qu'il avoit deffenses expresses de Sa Majesté Portugaise, de rendre le salut égal & de saluer le premier au départ, mais qu'en sa considération il passeroit ses ordres. Cette réponse n'étant pas positive, Monsieur de Tracy ne voulut point risquer son salut.

Le lendemain au point du jour le Consul vint à bord du Brezé, & tâcha de persuader à Monsieur de Tracy de s'en remettre à la politesse du Gouverneur, mais n'en pouvant venir à bout, il lui proposa de ne point saluer de part

& d'autre, ni en entrant ni en sortant ; ce parti fut accepté. Toute l'Escadre mouïlla, & on envoya de part & d'autre des Gentilhommes, faire les complimens ordinaires. Le Gouverneur envoya un grand présent de rafraîchissemens à Monsieur de Tracy, & lui offrit sa maison pendant tout le tems qu'il voudroit bien demeurer à terre. Il s'en excusa, en disant qu'il ne débarqueroit qu'au lieu que le Roi lui avoit marqué.

Monsieur de la Barre étant sans conséquence descendu à terre, fut parfaitement bien reçu du Gouverneur, qui le fit saluer de treize coups de canon, le traita magnifiquement, & lui donna un appartement dans sa maison.

Outre l'Aumônier du vaisseau, Monsieur de Tracy avoit fait embarquer deux Religieux Dominiquains. C'étoient les Peres Beaumont & Boulogne, dont le premier étoit son confesseur. Il le chargea de l'exécution des Ordonnances qu'il avoit fait publier & afficher au grand mât dès qu'on eût mis à la voile. Elles étoient si pleines de sagesse & de pieté, que pendant tout le voyage, il sembloit que le vaisseau fut un seminaire de près de sept cens Ecclesiastiques qui alloient prêcher la foi aux infidèles, &

qui s'y dispofoient par la pratique de toutes les vertus convenables à leur état. On n'y entendoit point de juremens, de discours deshonnêtes, les jeux de hazard étoient interdits, point d'yvrognerie. Quand le tems le permettoit il y avoit quatre Meffes dans le vaiffeau. La priere s'y faisoit régulièrement foir & matin. On prêchoit les Dimanches & les Fêtes, & tous les jours il y avoit un Catéchifme en forme d'exhortation. Monsieur de Tracy s'y trouvoit toujours le premier. Il communioit toutes les femaines, & fon exemple étoit comme un grand poids qui attiroit tout le monde.

Le Pere Beaumont découvrit quatre Proteftans dans l'équipage. Il se donna tout entier à leur instruction, & à leur conversion, & Dieu benit tellement fes travaux, qu'ils firent publiquement abjuration de l'hérésie dans le vaiffeau.

Monsieur de la Barre affifta à une Proceffion générale qui se fit le 16. de Mars, qui étoit le troifième Dimanche de Carême, il y avoit un fi grand nombre de flambeaux à cette Proceffion, que fi l'on n'eût pas été informé de ce que c'étoit, on eût cru qu'il y avoit un grand incendie, pendant près d'une demie lieuë de chemin qu'elle occupoit.

Ce qu'elle avoit de particulier étoit un grand nombre de Flagellans, qui se mettoient tout en sang à coups de disciplines ferrées. Je ne sçai s'ils croyoient par là attirer l'admiration de nos François; ils se trompoient. Tout ce que les plus sages pûrent gagner, ce fut d'empêcher les autres d'éclater de rire.

Le Pere Beaumont & son compagnon mirent à terre le lendemain. Monsieur de Tracy les chargea de faire de nouveaux complimens au Gouverneur, & au Pere Recteur des Jesuites. Après s'être acquités du premier de ces devoirs, ils furent au College des Jesuites, où ils furent environnés de tous les Ecoliers, qui les accabloient de réverences, & de prieres de venir dans leurs classes. Tous ces enfans sans être destinés à l'état Ecclésiastique, étoient en soutanne noire & en manteau long. Ils n'en étoient pas moins importuns. Il falloit leur promettre de venir les entendre l'après dîné; ils furent rendre leurs devoirs aux Peres Cordeliers, qui leur firent promettre de venir loger chez eux, ils le leur promirent, & après avoir dîné, ils retournerent aux Jesuites. Ces Peres n'ont que deux classes. La premiere où l'on enseigne les humanités jusqu'à la rhéto-

rique. La seconde où l'on enseigne la rhétorique & la philosophie. Ils furent d'abord entraînés dans la première classe. Le Regent qui les attendoit sur la porte, les reçut d'une manière grave & polie, & après leur avoir fait présenter des fauteuils, deux Ecoliers choisis répétèrent leurs leçons, & descendant au milieu de la classe, ils entrèrent dans une dispute sur leurs principes, avec un feu & une vivacité qui donnoit du plaisir. Ils se prenoient quelquefois au bouton, & sans la présence du Regent, ils se seroient peut-être pris au collet, car ils sont extrêmement vifs. Après la dispute le Regent fit son explication, & y mêla adroitement les louanges du Roi, & celles de Monsieur de Tracy, sans oublier celles des Peres qui étoient présens. Le Pere Beaumont se crut obligé d'y répondre par un discours latin, qui fut écouté avec une attention merveilleuse. Il n'oublia pas les louanges de sa Majesté Portugaise, ni celles des Jesuites, du Regent & de ses Ecoliers, qui crièrent plusieurs fois *victor*. Le Regent les accompagna jusqu'à la porte de la classe supérieure, où le Regent les vint recevoir avec politesse & gravité. Ils furent placés honorablement, entendirent les le-

çons, & la dispute de deux Ecoliers, & ensuite l'explication du Regent qui étalla toutes les fleurs de sa rhétorique, pour donner au Roi Louis XIII. & au Cardinal de Richelieu, les louanges qui leur étoient si légitimement dûes, pour avoir délivré le Portugal de l'oppression des Espagnols; celles de Monsieur de Tracy ne furent pas oubliées, ni celles des Peres ses auditeurs.

Le Pere Beaumont répondit par un autre discours proportionné aux gens devant qui il parloit. Après avoir fait l'éloge des Jesuites en général, & du Régent en particulier, il s'étendit beaucoup sur la bravoure & la grande expérience des Portugais, qui avoient frayé aux autres nations, le chemin des Indes Orientales, qui avoient fait des conquêtes immenses dans l'Asie, l'Afrique & l'Amerique, où ils avoient planté l'étendard de la Croix, & fait des Chrétiens sans nombre, son discours émaillé des plus belles fleurs d'une rhétorique aîfée, plût infiniment à tout l'auditoire, où le Pere Recteur & tous les autres Jesuites étoient présens. Le Pere Beaumont finit son discours, en demandant au Pere Recteur un jour de congé pour de si bons écoliers. Il fut accordé sur le

champ, & la nouvelle en étant portée à la classe inférieure, tous les écoliers fortirent pour en remercier les Peres par des cris de joie redoublés. On parloit de ces deux discours comme de deux prodiges, car quelque peine que se donnent les Jesuites, ils ne peuvent empêcher leurs écoliers de mêler beaucoup de Portugais dans leur latin, & ce défaut se trouve même dans les Prêtres les plus habiles.

Les Cordeliers qui avoient accompagnés nos deux Peres François chez les Jesuites, en étoient dans l'étonnement & vouloient à toute force que le Pere Beaumont fut au moins Docteur de Sorbonne, quoiqu'il s'en deffendît de son mieux. Sa facilité à parler latin sur tous les sujets qu'on lui proposoit de Philosophie, de Theologie scolastique & positive, sur l'histoire & autres choses, les obligeoient de lui dire qu'il se trahissoit lui même sans y penser. Il est vrai qu'il n'avoit pas pris les degrés dans l'Université de Paris, parce que le Couvent de la rue S. Honoré dont il étoit Profès, a eu de bonnes raisons pour renoncer aux grades, mais sans renoncer aux études, comme il a toujours parû par le grand nombre de Scavans, & de celebres Ecrivains qui en sont sortis.

Le Pere Gardien ne voulut pas permettre à ses hôtes de faire collation au réfectoire avec la Communauté. Elle lui paroissoit trop sèche pour des voyageurs. Il les conduisit dans une salle, & leur laissa trois de ses plus venerables Religieux, pour leur tenir compagnie, & leur fit servir une collation magnifique de confitures & de fruits crus, avec du vin excellent.

Il revint les joindre avec toute la Communauté, qui ne pouvoit se lasser de les entendre parler si élégamment & si aisément sur toutes sortes de sujets.

Après un conversation assez longue, on les conduisit dans leurs chambres. Ils furent surpris de les voir meublées si proprement, & de trouver leurs lits parsemés de feuilles de roses & de jasmin. Ils demeurèrent avec ces bons Religieux tout le tems que l'Escadre fut en rade, & pendant ce tems-là, on eut soin de leur faire voir ce qu'il y avoit de curieux dans la Ville & aux environs: Voici ce qu'ils y remarquerent.

La Ville principale appelée Funchal, a de circonférence une bonne demie lieuë, elle est bien peuplée. Les Portugais naturels ne font pas le plus grand nombre des habitans, il y a des François

& des Anglois Catholiques qui y sont établis, & qui vivent à la Portugaise, & un plus grand nombre de Nègres libres & esclaves, & de Mulâtres : c'est ainsi qu'on appelle ceux qui sont nés d'un Blanc & d'une Nègresse. Les rues sont tirées au cordeau, & les maisons assez bien bâties, toutes les fenêtres ont des jaloufies de bois assez larges, pour qu'on puisse voir & être vû. C'est par cet endroit que les filles voyent leurs amans, & s'entretiennent avec eux par un langage muet qui se forme avec les doigts. Les Espagnols aussi bien que les Portugais y sont fort habiles. Les hommes & les femmes ont toujours le chapelet à la main, & quoiqu'ils parlent souvent de choses bien éloignées de la devotion, ils ne laissent pas de marmoter leurs prieres, & le chapelet va toujours son train.

Les femmes qui n'ont point de chapelles domestiques, ne vont à l'Eglise que les Dimanches & les Fêtes. S'il y a plusieurs filles dans une famille, elles vont deux à deux devant leur mere, le visage couvert d'un grand voile clair, & le sein & les épaules toutes découvertes. A côté de chaque bande, on voit un venerable vieillard avec l'épée, le poignard &

le chapelet, qui leur sert d'escorte, mais sans que cela empêche les amans de se trouver sur le chemin de leurs maîtresses, & de jouer de la prunelle d'une maniere fine & très spirituelle.

Les Eglises sont belles & bien bâties, elles sont riches en tableaux, en dorures, & en argenterie. Le Service s'y fait bien à la maniere du pais. On dit qu'elles sont pour l'ordinaire le rendez-vous, ou l'assemblée pour bien des affaires, bien éloignées de la devotion & de la sainteté du lieu.

L'Isle de Madere est sous un climat enchanté, l'hyver n'en a jamais approché. C'est un printems continuel & chaud, qui produit dans tous les mois de l'année des fleurs & des fruits. Les oignons blancs y sont si doux, qu'on les mange comme des pommes, il y a des citrons monstrueux, des oranges de toutes les sortes. Les fruits d'Europe y viennent en perfection. C'est le pais du monde où l'on fait les meilleures confitures, & où l'on réussit le mieux à confire ces gros citrons & ces belles oranges, & à faire des marmelades, & des pâtes ambrées & musquées, qui surpassent infiniment celles de Gennes, quoiqu'en puissent dire les Italiens.

Il y a plusieurs Sucrieries dans l'Isle , le Sucre qui en sort est parfaitement beau, il a naturellement une odeur de violette, c'est le premier endroit de l'Occident où l'on a commencé cette douce marchandise ; c'est de là qu'elle s'est répandue dans l'Amérique, où il s'en fabrique une si grande quantité, que les Portugais s'étant apperçûs que ce commerce ne leur étoit plus si avantageux qu'au commencement, ils ont arraché la plus grande partie de leurs cannes, & ont planté des vignes, qui rapportent des vins excellens, que les étrangers viennent enlever, & qui leur rapportent un profit immense.

La Ville de Funchal est bien fortifiée du côté de la mer, elle a de bons bastions, chargés d'artillerie de fonte, & quelques Forts bâtis sur des Ecueils, qui deffendent la rade; mais du côté de la terre, elle n'a qu'une simple muraille. Ceux qui l'ont fortifiée, ont cru qu'elle ne seroit attaquée que du côté de la mer. Ils pourroient s'être trompés; car il ne manque pas d'endroits où l'on pourroit faire la descente, & prenant la Ville par derriere, on en auroit bon marché.

Outre les presens de confitures que le Pere Beaumont reçût du Gouverneur,

194 *Nouveaux Voyages aux Isles*
du Consul de France, des Jesuites & des Cordeliers, il en acheta encore quelques caisses, du produit des amandes que ceux qui avoient juré dans le vaisseau avoient été condamnés de payer, parce qu'ils étoient d'un rang à ne pas payer par leurs personnes; elles étoient destinées à soulager les malades, aussi-bien qu'une quantité de citrons & d'orange, dont on lui fit present.

Monsieur de Tracy ne vint à terre, pendant tout le tems qu'il resta en rade, que trois fois *incognito*, & pour prendre le divertissement de la chasse & de la promenade, à quelques milles de la Ville.

Enfin Monsieur de la Barre ayant achevé tous les achats qu'il vouloit faire dans cette Isle pour sa Colonie de Cayenne, & après les complimens que Monsieur de Tracy envoya faire au Gouverneur par un de ses Gentilhommes & avoir reçu ceux du Gouverneur, on mit à la voile le 25. de Mars. On fit route aux Canaries, sans dessein de s'y arrêter, & on arriva aux Isles du Cap verd, le onzième Avril.

On mouïlla à celle de Saint Yague, en une rade appelée la plage, à deux lieuës de la Ville. Le Commandant de

cet endroit , qui sçavoit que l'Escadre étoit Françoise , & commandée par un Lieutenant Général, fit saluer le pavillon de cinq coups de canon qu'on lui rendit sur le champ , & coup pour coup. Les autres vaisseaux furent aussi salués d'un moindre nombre , & rendirent le salut.

Le lendemain douzième Mars qui étoit le Jeudi Saint , le Pere Beaumont & le Pere Boulogne son compagnon , mirent à terre , pour donner la sépulture à un Pere Recolet, qui étoit mort la nuit précédente dans le vaisseau la Marie , appartenant à la Compagnie de Cayenne. Ils allerent droit à l'Eglise Paroissiale , & furent étrangement surpris de trouver pour Curé un Prêtre Nègre , grand & bien fait. Ils s'approcherent de l'Autel , & le Pere Beaumont lui dit en peu de mots le sujet de leur venuë. Il leur fit civilité autant que le lieu & le temps lui pouvoient permettre , & leur dit gravement que quand l'Office seroit achevé, ils feroient tout ce qu'il leur plairoit. Ils entendirent le reste de la Messe , qu'une musique détestable chanta de son mieux. Il les aborda gravement & poliment après que l'Office fut fini , & les mena dîner chez lui. Heureusement ils avoient apporté deux bouteilles d'eau-

196 *Nouveaux Voyages aux Isles*
de-vie dont ils lui firent présent. Sans
cela il n'avoit que de l'eau à leur présen-
ter, & à ses Prêtres noirs & blancs, qui
composoient son petit Clergé.

Pour une Eglise de Village, elle étoit
fort jolie & fort propre. Il y avoit un
grand luminaire à l'Autel où devoit re-
poser le Saint Sacrement. Pendant le dî-
né on parla de Theologie, & le Curé
qui avoit fait son cours chez les Domi-
niquains à Lisbonne, parloit latin cor-
rectement, & sans faire tort à personne,
il en sçavoit plus lui seul que tout son
clergé. Aussi avoit-il reçu les degrés dans
cette Université, & pour marque de cela
il portoit toujours de grandes lunettes.

On retourna à l'Eglise après le dîné,
nos deux Peres furent distingués. La
musique se surpassa en chantant les tene-
bres, c'est-à-dire qu'elle chanta encore
plus effroïablement qu'à la grande
Messe.

L'on étoit prêt de sortir, lorsqu'il pa-
rut un grand homme noir, revêtu d'une
longue robe blanche, avec un capuchon
de la même couleur qui lui couvroit la
tête & le visage, avec deux trous devant
les yeux pour qu'il se pût conduire. Il
avoit les épaules nuës, & un gros foïet
de cordes, parfemé de molettes de fer à

la main. Il commença à se foïetter, d'abord assez modérément, mais quand les chairs furent échauffées, il y alloit de toutes ses forces, & en peu de momens, on vit le sang ruisseller de toutes parts. En cet équipage il suivit la procession, qui alla de l'Eglise basse à la haute, qui en est éloignée de quatre à cinq cens pas. Après les prieres de la Station, nous l'y laissâmes qui se foïettoit encore.

Nous allâmes au bord de la mer, où l'on avoit apporté le corps du Pere Recolet. Il étoit mort en fraude de la medecine, c'est-à-dire presque subitement, & sans donner à nos Esculapes, le loisir d'exercer sur lui, les tourmens qui sont les plus préliminaires de la mort. Ils en étoient fort scandalisés. Tous les Aumôniers de l'Escadre étoient descendus à terre pour assister au convoi. Le Curé & tout son clergé firent de leur mieux. Après de fort longues prieres, on mit le corps dans une fosse qui avoit été creusé assez près du maître Autel. On ne put jamais obliger le Curé de recevoir la moindre chose pour ses droits, ni pour la cire, ni pour son Eglise. Monsieur de Tracy lui envoya un present pour le dédommager de tout cela.

Nous trouvâmes au bord de la mer en nous allant embarquer pour retourner à bord, le Medecin de Monsieur de la Barre, son Chirurgien, & tous ceux de l'Escadre que celui de la Marie avoit assemblés pour consulter la maladie de celui qu'on venoit de mettre en terre. Chacun dit son avis, & ils étoient tous différens. Ils les soutenoient avec tant de chaleur, qu'on vit le moment qu'ils alloient se battre, sans même respecter la présence du Medecin; à la fin pourtant ils s'accommoderent. On conclut que la mort avoit tort, & le Medecin prononça gravement qu'il étoit bien mort, quoiqu'il fût mort sans les lettres d'attache de la Faculté, & que tous ceux qui imiteroient cet exemple pernicieux, meritoient d'être abandonnés à leur mauvais sort.

Quelques jours après Monsieur le Curé de la Plage vint rendre visite à Monsieur de Tracy. Il en fut reçu avec une politesse infinie. Monsieur de Tracy le retint à dîner, lui fit prendre la place d'honneur, & quand il retourna à terre chargé de presens, il le fit saluer de trois coups de canon.

Cette Isle est montagneuse, & très-seche, elle paroît sterile, & cependant

elle nourrit une quantité prodigieuse de gros & de menu bétail, & des volailles de toute espece. Les habitans paroissent cependant extrêmement gueux. Mais ils sont fripons à l'excès. Nos plus habiles filoux de Paris ne seroient que des novices auprès de ces gens-là. Cela parut à l'enterrement du Pere Recolet. Les François s'étoient assemblés en grand nombre pour voir les cérémonies. Il n'y en eut pas un qui ne fût volé si adroitement, que pas un ne s'en apperçût. Tout ce qui étoit dans leurs poches fut emporté, & tous les cordons de chapeau, & même quelques chapeaux. La mode étoit alors de porter beaucoup de rubans aux culottes & autres endroits. Les filoux de Saint Yague leur couperent leurs rubans, & pour les avoir bien entiers, ils couperent l'étoffe où ils étoient attachés.

Monsieur de la Barre acheta beaucoup de bestiaux dans cette Isle, pour les répandre dans sa Colonie. On y prit aussi toutes sortes de volailles, & une infinité de noix de Cocos, qui furent chargées sur les navires de la Compagnie.

Tous ces achats furent cause qu'on ne leva l'ancre que le 23. Avril. On arriva à la vûe de Cayenne le 12. May. Mais

comme le Brezé tiroit plus de seize pieds d'eau, il fut obligé de mouïller à deux lieues du mouïllage ordinaire, pendant que les autres vaisseaux qui en tiroient moins, mouïllèrent plus proche du Fort.

Monsieur de Tracy envoya le lendemain matin le Sieur de Flavigny qui étoit au service de la Compagnie avec un Interprête, quelques Officiers & une escorte de soldats à terre, & lui donna l'ordre suivant.

Il est ordonné au sieur de Flavigny, d'aller au Fort de Coperou, dire au Commandant, qu'ayant à lui parler de la part du Roi, il le prie de se donner la peine de venir au vaisseau de Sa Majesté, & pour sûreté de son retour, ledit sieur de Flavigny resteroit en ôtage dans le Fort, jusqu'à ce que ledit sieur Commandant y soit retourné, & en cas qu'il ne soit pas en état d'y venir, il envoyera celui qui commande sous lui. Fait au vaisseau du Roi le Brezé, ce 13. May 1664. *Signé* TRACY.

Le sieur de Flavigny scut si bien persuader le sieur Guirin Spranger, Gouverneur, qu'il promit d'envoyer le lendemain matin, des Officiers pour capítuler. Sur cette promesse le sieur de Flavigny renvoya la chaloupe à bord, &

écrivit à Monsieur de Tracy, qu'il passeroit la nuit au Fort, & que le lendemain, il lui meneroit les Officiers qui seroient chargés de conclure la capitulation, s'il vouloit bien lui envoyer la chaloupe.

Cela fut exécuté. Les Officiers Hollandois se rendirent le 14. May, à bord de l'Amiral, chargés des pouvoirs de leur Gouverneur, & comme il y avoit de grandes discussions, le Traité ne fut conclu que le dix neuf du même mois. Il portoit en substance, que les Hollandois sorriroient du Fort de Coperou, tambour battant, avec armes & bagages. Que ceux qui voudroient demeurer dans l'Isle, le pouvoient faire après avoir prêté serment au Roi. Que l'on fourniroit des vaisseaux à ceux qui voudroient se retirer, en laissant des ôtages. Qu'ils pourroient emporter les canons, armes & munitions qu'ils justifieroient leur appartenir, & plusieurs autres articles, trop indifferens au public pour être mis ici.

Dès que cette capitulation fut signée, Monsieur de la Barre pria Monsieur de Tracy de trouver bon qu'il reçût lui-même le Fort du Gouverneur Hollandois. Il eut même des raisons pour re-

mercier Monsieur de Tracy de l'offre qu'il lui fit, de faire descendre les troupes du Roi, pour le mettre en possession de l'Isle, d'une maniere plus solemnelle.

Le vingt May on fit approcher les vaisseaux de la rade. Monsieur de la Barre descendit à la tête de ses troupes & de sa Colonie. Il mit ses troupes en bataille. Le Gouverneur Hollandois sortit avec sa petite garnison, enseignes déployées, tambour battant, & remit la clef du Fort à Monsieur de la Barre, qui en prit possession, & fit saluer Monsieur de Tracy, d'une décharge générale de tout le canon.

On commença dès ce moment à faire décharger ce qui étoit dans les vaisseaux du Roi, appartenant à la Compagnie, & les ordres de Monsieur de Tracy l'appellant ailleurs, on fit presser Monsieur de la Barre, de faire décharger ce qu'il avoit encore dans les vaisseaux du Roi.

Le 23. du même mois, Monsieur de Tracy voulant laisser dans cette Isle une marque de sa pieté, envoya le Pere Beaumont y planter la Croix que les Heretiques en avoient ôtée quand ils s'emparerent de cette Isle. On fit faire une grande Croix de bois, elle fut benite par ce Pere, plantée avec les cérémonies

accoutumées , & adorée de toute la Colonie. On tira le canon , on fit des décharges de mousqueterie. Tout le monde s'y trouva , excepté Monsieur de la Barre. On attachà à la Croix une plaque, sur laquelle on avoit gravé ces mots. Cette Croix a été rétablie en ce lieu , le 21. May 1664. par ordre de Monsieur le Général Alexandre Prouillé de Tracy , le vingt-deuxième du regne de Louis XIV. Roi de France & de Navarre.

Monsieur de Tracy leva l'ancre le 25. May , & prit la route des Antilles. Le vent & les marées lui furent si favorables qu'il arriva à la Martinique le premier jour de Juin. Dès qu'il eut mouillé l'ancre entre le Fort Saint Pierre & le Carbet , il envoya le Chevalier de Rivaude au sieur de Clermont , Gouverneur de cette Isle , & tuteur des enfans de feu Monsieur du Parquet , pour lui présenter les ordres du Roy , & ceux qu'il devoit garder à sa descente.

Monsieur de Clermont reçût avec respect les uns & les autres. Il assura le Chevalier que tout le monde attendoit Monsieur de Tracy avec impatience , & qu'il trouveroit dans toute l'Isle une entière soumission. C'est dequoi on n'osoit pas trop se flatter.

Il ne descendit pourtant que le lendemain de la Pentecôte, pour ne pas troubler la devotion des peuples.

Il fut reçu de Monsieur de Clermont avec tout le respect & la joye imaginables, & au bruit de tout le canon de terre, & des vaisseaux qui étoient en rade. Après avoir été harangué au bord de la mer, il fut conduit à la place d'armes, où les troupes qui étoient en bataille, le saluerent par une décharge générale. Il fut de-là à l'Eglise, où l'on chanta le *Te Deum* pour remercier Dieu de son heureuse arrivée.

Le Gouverneur lui offrit la maison de Monsieur du Parquet, il la refusa modestement, & prit pour son logement un grand magasin dans le Bourg, pour veiller plus commodément sur la conduite de ses gens, & avoir plus de liberté d'écouter tout le monde, & rendre la justice sans acception de personne.

Il employa le reste de la semaine à se faire reconnoître, à faire enregistrer sa commission, & à recevoir les sermens de fidelité des Ecclesiastiques, du Gouverneur, du Conseil Supérieur, des Officiers de Milice, & de tout le peuple. Toutes ces différentes fonctions ne furent achevées que le 7. du même mois de Juin 1664.

Il trouva l'Isle chargée de dettes excessives aux Hollandois , & de celles des habitans entr'eux , ce qui avoit donné lieu à une infinité de procès , que la Justice ordinaire prolongeoit pour ses intérêts particuliers. Il en reconnut les abus , & y remedia de maniere , qu'il termina plus d'affaires en trois semaines, qu'on n'en auroit vuïdé en trois années.

Quoiqu'il eut le pouvoir d'établir un nouveau Conseil Supérieur , il jugea à propos de continuer les Juges qu'il trouva établis , dans leurs fonctions , mais il leur donna des avis , & fit des reglemens si sages , qu'il les empêcha de tomber dans les fautes dont ils étoient légitimement accusés.

Il fixa trois audiences par semaines , où tout le monde étoit reçu pour présenter ses requêtes. La salle d'audience avoit deux portes , on entroit par l'une , & on sortoit par l'autre sans embaras & sans confusion. Le demandeur & le defendeur entroient ensemble , & présentoient leurs requêtes ; si l'on avoit besoin de tems pour se deffendre , il leur donnoit deux jours. Il revenoient au jour marqué , & il les jugeoit avec tant de lumieres , que celui même qui avoit perdu sa cause , s'en retournoit con-

206 *Nouveaux Voyages aux Isles*
tent, en le comblant de benedictions.

Deux choses le faisoient également craindre & aimer. Il étoit inflexible quand il s'agissoit de l'autorité & des intérêts du Roi ; il faisoit du bien à tout le monde, & étoit tellement désintéressé, qu'il n'a jamais voulu rien recevoir de personne, pas même un plat de fruit.

Il fit publier & afficher ses ordonnances le dix huit Juin ; elles sont si remplies de pieté, de lumieres, & de justice, que je les aurois rapportées ici en entier, si je n'avois apprehendé d'ennuyer les Lecteurs. Les Curieux les trouveront dans l'Histoire du Pere du Tertre, troisième partie, page 71.

Le principal motif de l'envoi de M. de Tracy, étoit pour deposseder les Seigneurs propriétaires des Isles. La cession de la Martinique étoit sans difficulté. Les parens des enfans mineurs de Monsieur du Parquet y avoient donné les mains de bonne grace. Il y auroit eu plus à craindre du côté de Monsieur Houel, propriétaire en partie de la Guadeloupe ; mais quoiqu'il eût trouvé le secret de se faire aimer de ses peuples, & même des étrangers, il n'en fut pas soutenu, & fut obligé de prendre le parti de l'obéissance, & de faire

ses conditions les meilleures qu'il lui feroit possible.

Monsieur Houel & Messieurs de Herbelay & de Temericour ses neveux, & Seigneurs de l'autre moitié de la Guadeloupe, & Isles adjacentes, n'avoient pas manqué d'envoyer leurs principaux Officiers à la Martinique, pour assurer Monsieur de Tracy de leurs respects, & pour présenter si les présens ne feroient rien sur lui. On lui en fit parler adroitement, il les rejetta avec hauteur, comme un attentat à son autorité, & dit sans déguisement à ces Envoyés, que le meilleur parti que leurs maîtres avoient à prendre, étoit de se rendre en toute diligence auprès du Roi, & de tâcher de se justifier des plaintes que l'on faisoit tous les jours contr'eux.

Monsieur de Tracy partit de la Martinique, le vingt-unième de Juin, & arriva à la Guadeloupe, le vingt-trois. Monsieur Houel & Monsieur d'Herbelay le furent saluer chacun dans leur canot, avant qu'il mouillât, il les reçût avec politesse, & les fit saluer quand ils retournèrent à terre.

Monsieur Houel le reçût quand il débarqua, avec tous les honneurs qui lui étoient dûés; il lui offrit son Château

pour sa demeure. Il le refusa comme il avoit refusé la maison de Monsieur du Parquet à la Martinique, & prit un logement dans le Bourg de la Basse-terre. Sa commission fut lûë & enregistrée, & on fit à la Guadeloupe, tout ce qu'on avoit fait à la Martinique.

Pendant que ces choses se passoient, Messieurs Houel & d'Herbelay eurent quelques conférences secrètes avec Monsieur de Tracy, dans lesquelles il fut résolu qu'ils repasseroient en France incessamment, & qu'aussi-tôt après leur départ, les troupes du Roi entrenteroient dans leurs Forteresses; qu'ils pouvoient cependant y laisser des personnes de leur part, pour avoir soin de leurs affaires; sçavoir le sieur Hincelin pour Monsieur Houel, & le sieur des Roses pour Monsieur d'Herbelay, mais sans commandement, ni autorité.

Le vingt-sept du mois de Juin, M. Houel eut une assez longue conférence avec Monsieur de Tracy au milieu de la place d'Armes, & sur les quatre heures, il s'embarqua dans un navire Flamand, qui le porta en France.

Dès le lendemain Monsieur de Tracy fit publier la suppression des deux plus grandes charges que Monsieur Houel

avoit impolées sur son peuple sans autorité du Roi. Il remit le droit de capitacion, à cinquante livres de tabac, ou de sucre, au lieu que Monsieur Houel l'avoit poussé jusqu'à dix pour cent, qu'il prenoit sur toutes les marchandises, & le droit de poids, à un pour cent, au lieu d'un & demi qu'il exigeoit.

Monsieur d'Herbelay ne s'étoit point échapé à ces rudes exactions, mais il prenoit de son chef sur chaque habitant, cinquante livres de tabac ou de sucre, pour la garde du Château, outre les cent livres qu'il recevoit comme Seigneur, & comme Gouverneur, parce que la garde du Château étoit comprise dans les cent livres qu'il recevoit. Cela fut réputé injuste & aboli.

Messieurs d'Herbelay & de Temericour, freres, partirent huit jours après Monsieur Houel leur oncle, dans le vaisseau du Roi le Terron, commandé par le Capitaine Michaut. Monsieur de Tracy fit embarquer avec eux, Monsieur le Chevalier de Clermont, Capitaine de ses gardes, & quelques autres.

Le vaisseau le Terron étoit encore en rade, quand Monsieur de Tracy eut avis d'un acte d'hostilité, commis en pleine paix à Sainte Lucie par les Anglois. Il

est vrai qu'ils alleguent pour prétexte, qu'ils ont été en possession de cette Isle avant les François, & que s'ils en ont été chassés & massacrés par les Sauvages, cela ne détruit point le droit qu'ils y ont. A quoi on répond qu'ils se sont servis de la même raison pour s'emparer de Surinam, dont Monsieur de Bretigny avoit pris possession au nom du Roi en 1643. Mais si on veut chercher une autre raison, on trouvera que les Anglois se trouvant trop pressés à la Barbade, où il n'y avoit plus de terrain pour établir de nouvelles Sucrieries, ni de bois debout, ils résolurent de faire un établissement dans l'Isle la plus voisine, qui est celle de Sainte Aloufie. Ils se servirent pour cela d'un nommé Ouvernard, fils du premier Gouverneur Anglois de Saint Christophe, & d'une femme Caraïbe de la Dominique. Cet Ouvernard avoit de l'esprit, il étoit bien fait, & les Anglois pour s'acquérir un droit sur la Dominique, lui avoient donné une commission de Gouverneur de cette Isle. Il tourna si adroitement l'esprit de ses compatriotes, qu'ils vendirent aux Anglois l'Isle de Sainte Aloufie, comme leur appartenant, & non aux François qui s'en étoient rendus maîtres.

Munis de ce beau titre , ils amassèrent quatorze ou quinze cens hommes , qu'ils mirent sur cinq vaisseaux , & accompagnés de six à sept cens Caraïbes , sur dix-sept pirogues , ils aborderent à Sainte Aloufie à la fin du mois de Juin 1664. Le sieur Bonnart qui en étoit Gouverneur , ou pour parler plus juste , qui gardoit la maison de Monsieur du Parquet avec quatorze soldats , dont une partie deserta , fut sommé de se rendre , & sans se faire tirer un coup de mousquet , il crut qu'il étoit hors d'état de résister à de si grandes forces , & capitula aussi-tôt , aux conditions que les Anglois le feroient transporter incontinent à la Martinique par le plus court chemin , avec ses canons , ses armes , & tout le bagage des François. Mais il oublia de faire expliquer dans la capitulation , la qualité du Colonel Anglois , ni par qui il étoit envoyé.

Le Fort qu'il rendit aux Anglois , n'étoit qu'une maison de charpente , environnée à quelque distance d'une palissade , avec quelques canons & quelques pierriers.

La capitulation ne fut exécutée qu'en partie. Le Colonel Anglois se contenta de renvoyer le Gouverneur & ses soldats,

212 *Nouveaux Voyages aux Isles*
& retint le bagage , le canon & les ornemens d'Eglise.

Monsieur de Tracy qui en fut informé , écrivit à Monsieur de Clermont , Gouverneur de la Martinique , de faire arrêter le sieur Bonnart , & de lui donner pour prison sa propre maison , attendu qu'il en devoit répondre au Roi , & d'envoyer une barque à Sainte Aloufie , demander le canon & les effets que les Anglois avoient retenus , & faire expliquer le Colonel , sur les ordres qu'il prétendoit avoir de s'être emparé de cette Isle.

La barque fut envoyée. Le Colonel Anglois qui craignoit que Monsieur de Tracy ne le vint chasser de son établissement , & ne le traitât comme un homme sans aveu , rendit les canons avec une partie du bagage , & déclara par écrit qu'il s'étoit emparé de cette Isle par ordre du Roi d'Angleterre. Il retint pourtant un canon , quelques armes , & les ornemens d'Eglise.

Milord Willoughby , Lieutenant Général du Roi d'Angleterre , écrivit à Monsieur de Tracy une lettre fort civile sur ce sujet. Monsieur de Tracy lui répondit de même , & lui fit comprendre qu'il attendoit les ordres du Roi son maître sur cette affaire.

Il n'en fut pas besoin. Les Anglois avoient crû trouver l'Isle bien fournie de vivres, & sur cette esperance, ils n'en avoient presque point apporté avec eux. Ils se trouverent bien-tôt dans la dernière misere. Les maladies accompagnerent la famine, & en moins de trois mois plus de six cens personnes moururent. Le Gouverneur & les principaux Officiers furent de ce nombre, & ceux qui resterent se voyant sans secours, abandonnerent l'Isle, & se disperferent dans les Colonies Angloises.

Monfieur de Tracy reçût un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, par lequel le commerce étoit deffendu pour six mois avec les Hollandois & Flesingois, à cause de la peste, qui faisoit de grands ravages dans leur país. Cette interdiction s'étendoit non seulement sur les Isles dépendantes de la Couronne de France, mais encore sur celles de la Religion de Malte.

Ce fut le prélude de l'interdiction du commerce pour tout autre que pour la Compagnie nouvelle, qui le vouloit faire seule.

Le cinq Juillet de la même année les troupes du Roi entrerent dans le Fort de la Basse-terre de la Guadeloupe & de la

Madeleine. Monsieur du Lion fut établi **Gouverneur** dans le premier, & Monsieur Vinert dans le second.

Il se répandit alors un bruit qui ne paroissoit pas sans fondement, que les Anglois vouloient s'emparer de l'Isle de Marie-galante. Monsieur de Tracy y envoya des troupes, du canon, des munitions & des vivres, avec le sieur des Rosés pour Commandant, & ordre au sieur de Bourneuf qui y commandoit, de remettre le Fort au sieur des Rosés, & de se retirer dans sa maison. Cette allarme se trouva fausse.

Cependant Monsieur de Tracy s'occupa à terminer une infinité de procès, & à remettre le bon ordre dans cette Colonie.

Les Huguenots y étoient en grand nombre, & s'y étoient rendus si puissans qu'ils insultoient les Catholiques, médisoient des Prêtres, & tournoient en ridicule nos Mysteres les plus sacrés. Monsieur de Tracy résolut d'y mettre ordre, & de châtier ces temeraires par la bourse, qui étoit leur endroit le plus sensible. Il en trouva bien-tôt l'occasion. La voicy.

Deux huguenots nommés Chevrau & Peroneau, ayant trouvé un pauvre Prê-

tre Breton d'auprès de Nantes, l'avoient fait boire plus que de raison, & dans cet état, ils le conduisirent dans un vaisseau qui alloit mettre à la voile, où ils s'embarquerent aussi. Le Prêtre se trouvant en mer, & ayant toute sa raison le jour suivant, s'apperçût qu'il avoit été trompé, & déclara hautement son caractère. Le Capitaine qui étoit huguenot aussi bien que la plupart de ses gens s'en mocquerent. On arriva à la Guadeloupe, le Prêtre fut vendu comme engagé & obligé de travailler à la terre, avec les autres engagés & les esclaves, & cela donna un grand sujet aux huguenots de se mocquer des Catholiques.

Monsieur de Tracy en étant averti fit mettre le Prêtre dans une maison particulière, & le nommé Chevrau en prison, & dit hautement qu'il alloit l'envoyer à Nantes, où son procès lui seroit fait, & où il seroit puni. Tous les huguenots s'intéresserent fortement pour lui, & prièrent le Général de civiliser cette affaire. Il se fit long-tems prier, & ne consentit à recevoir la requête qu'ils vouloient lui présenter, qu'à condition qu'elle seroit signée de trente ou quarante de leur corps, parce que les biens des accusés ne seroient pas capables de payer

l'amande, sans être peut-être entièrement ruinés.

Tous les principaux signèrent la requête, & il les condamna solidairement à quinze mille livres de sucre d'amende, applicables; sçavoir, douze mille livres à l'hôpital, deux mille livres aux pauvres honteux, & mille livres au Prêtre pour son retour en France, avec quatre soldats, qui le devoient remettre à son Evêque.

Ce châtiment rendit les huguenots plus retenus, & apprit aux Prêtres vagabons à ne pas quitter leurs Diocèses, & passer aux Isles pour y vivre dans le libertinage.

Il fit aussi-tôt une ordonnance pour réprimer les huguenots sous peine de grosses amandes, qui étoient le vrai moyen, & peut-être l'unique de les contenir dans le respect.

L'interdiction du commerce avec les Etrangers, fut bien-tôt suivie d'une disette générale de toutes choses; & comme la pêche des lamantins & des tortuës, & la chasse des cochons marons, étoient extrêmement diminuées, on fut bien-tôt réduit aux crabes & aux turlouroux, encore n'y en avoit-il pas pour tout le monde. On avoit accoutumé de voir
aborder

aborder soixante ou quatre-vingt gros navires Flamands, qui pourvoyoit abondamment les habitans de tout ce qui leur étoit nécessaire, & qui emportoient tous les sucres, les tabacs, les cottons, & les autres marchandises du cru du pais, ce qui ruinoit absolument les Fermiers des droits du Roi. Ce deffaut excita des plaintes générales. Elles obligerent le Général d'écrire à la Cour, pour presser la Compagnie d'envoyer ses vaisseaux en grand nombre & bien chargés. En les attendant Monsieur de Tracy fit un voyage à la Grenade, où sa presence étoit très-nécessaire, non seulement pour déposséder entierement les Agents du Comte de Cerillac, (car pour lui il n'en étoit plus question, il l'avoit fait passer en France, quand il étoit venu à la Martinique ;) mais encore pour rendre à ces peuples désolés par la conduite irréguliere de leur Seigneur, la paix & la tranquillité dont ils avoient besoin. Il établit pour Gouverneur de la Guadeloupe, Monsieur du Lion, en attendant les provisions qu'il devoit recevoir de la Cour, & qu'il reçût en effet, au mois de Mars de l'année suivante 1665.

Monsieur de Tracy partit de la Guadeloupe, le cinquième Novembre 1664.

& emmena avec lui Monsieur Vincent, Capitaine au Regiment d'Orleans, homme d'un rare merite. Il prit avec lui un Sergent de ses troupes, douze soldats, & environ quatre-vingt bons habitans de la Guadeloupe & de la Martinique, qui charmés de ce qu'ils avoient entendu dire de la Grenade, & du changement qui s'y alloit faire, y vouloient prendre des habitations.

Il passa quelques jours à la Martinique, où il s'appliqua à rendre justice à tout le monde, & à remettre les esprits effarouchés de l'idée d'une nouvelle Compagnie.

Ce fut pendant ce petit séjour qu'il fit la premiere Ordonnance qui ait été faite contre les Caraïbes. La voici :

DE PAR LE ROY. D'effenses sont faites à tous les Caraïbes qui sont habités, ou qui voudront s'habituer parmi nous dans les Isles Françoises, de tuer ou d'outrager de fait, aucun des leurs, sous peine de bannissement perpetuel. S'il arrive quelque different entr'eux, ils en viendront faire leur rapport au Gouverneur pour sa Majesté, ou en son absence au Juge établi dans l'Isle, lesquels décideront leurs affaires sur le champ, avec toute justice, comme celles

des François, & lesdits Caraïbes s'entendront à leur jugement, sans qu'il leur soit permis de vuidier leurs differens par d'autres voyes, attendu que comme le Roi les prend sous sa protection, ainsi que les François qui sont ses sujets naturels, ils doivent aussi s'affujettir à toutes les Ordonnances de Sa Majesté. Fait à la Martinique le 19. de Novembre 1664.
Signé TRACY.

Monsieur de Tracy arriva à la Grenade le 22. de Novembre. Il trouva l'Isle dans une extrême défolation. De cinq cens habitans que le Comte de Cerillac y avoit trouvés, quand il en prit possession, il n'y en étoit resté que cent cinquante.

Deux Capucins y faisoient les fonctions de Missionnaires, depuis que le Pere Besson Dominiquain en étoit sorti parce qu'il n'avoit pû approuver la conduite du Comte de Cerillac.

Le Général fut reçu dans cette Isle comme dans les autres, rôte proportion gardée; le 24. il reçût le serment de fidélité des habitans, & s'appliqua jusqu'au 28. à régler les differens des habitans, à leur faire payer plus de quatre-vingt mille livres de tabac qui leur étoient dûs par le Comte de Cerillac,

220 *Nouveaux Voyages aux Isles*
& à distribuer aux habitans qu'il avoit amenés, les terres qui leur étoient nécessaires.

Le 29. il établit Monsieur Vincent Gouverneur de cette Isle, en attendant une commission du Roi, & le mit en possession du Fort, où il le fit entrer avec le Sergent & ses douze soldats, après qu'il en eût fait sortir le Chevalier de Cerillac, & le sieur de Madirac. Il les envoya en France, où le Comte de Cerillac qui y étoit déjà arrivé, traita avec la Compagnie, & lui vendit la Grenade plus cher qu'elle ne lui avoit coûté.

Il eut avis que les huguenots habitués dans cette Isle, faisoient des assemblées dans une maison particuliere, pour vacquer aux exercices de leur Religion, ce qui étoit deffendu par le Roi. Il fit publier une Ordonnance qui leur deffendit ces assemblées sous peine d'amande.

Monsieur de Tracy partit de la Grenade le 30. Novembre de la même année 1664.

Monsieur Vincent permit à ses habitans, la chasse & la pêche dans l'Isle, & dans les Grenadins, qui leur avoient été interdites par le Comte de Cerillac, de sorte qu'ils vivoient fort à leur aise, sans du produit de leurs terres, que du

profit qu'ils faisoient sur le caret, & sur les viandes boucannées.

Cependant les Caraïbes qui étoient revenus loger dans l'Isle, formerent le dessein d'exterminer les François, & dans la crainte du succès, ils vinrent donner avis à Monsieur Vincent, que les Caraïbes de Paria en Terre-ferme, le devoient venir attaquer. Le Gouverneur qui se douta de leur fourberie, leur dit qu'il vouloit qu'ils prissent parti avec les Paria, parce qu'étant tous vêtus de la même façon, il ne distingueroit personne, & qu'au premier acte d'hostilité qu'ils feroient, il n'y auroit plus de paix à esperer avec lui. Il ajouta en même tems que ce seroit en vain qu'ils enverroient demander la paix, parce qu'il étoit résolu de faire tuer tous ceux qui viendroient lui faire des propositions.

Il ordonna ensuite aux habitans de ne sortir jamais de leurs maisons qu'avec leurs armes, & d'aller toujours en troupes & armés, quand ils seroient obligés de s'en éloigner.

Les Caraïbes abandonnerent entièrement leur mauvais dessein. Ils en assurèrent Monsieur Vincent, & lui donnerent quelques-uns de leurs enfans pour gages de leur fidélité.

CHAPITRE XII.

La nouvelle Compagnie prend possession des Isles.

LA Compagnie Royale des Indes Occidentales, fit partir sa première flotte de la Rochelle le 14. Decembre 1664. Elle n'étoit composée que de quatre vaisseaux, au lieu de quarante qui y auroient été nécessaires. Ils étoient gros à la verité & bien chargés, sur tout de Commis Généraux, de Commis particuliers, de Directeurs, Sous-directeurs, Teneurs de livres, Controleurs fixes & ambulans, & autres gens de pareille étoffe, avec environ quatre cens hommes, levés aux dépens de la Compagnie, entre lesquels il y avoit très-peu d'ouvriers, que i qu'ils y fussent les plus nécessaires. Il y avoit outre cela trois Medecins, qui furent les premiers animaux de cette espece qu'on eut encore vû aux Antilles. La Compagnie crut en avoir besoin pour dépêcher en l'autre monde ceux dont on voudroit se débarasser.

Monfieur de la Barre en avoit mené un à Cayenne, heureusement pour ce

Lieutenant Général, il mourut presque en arrivant à Cayenne.

La Compagnie choisit pour Intendant ou Agent Général de ses affaires, Monsieur de Chambré, homme admirable pour le métier qu'il devoit faire.

Ce qu'elle y envoya de meilleur, ou pour parler plus juste d'excellent, fut Monsieur de Clodoré, Gentilhomme d'un mérite singulier. Il avoit été Capitaine dans le Regiment de la Marine, Major de Calais, & Gouverneur de la Ville de Cardonne en Catalogne. La Compagnie l'avoit présenté au Roi, pour être Gouverneur de la Martinique; son mérite connu du Roi même, le fit agréer sur le champ. Sa commission fut expédiée le 11. Octobre 1664.

Monsieur de Chambré s'embarqua sur le vaisseau appelé l'Harmonie, de trois cens tonneaux & de vingt-quatre canons, qui portoit le pavillon d'Amiral.

Monsieur de Clodoré, son épouse & leur suite, & quelques Peres Jesuites, se mirent sur le Saint Sebastien de vingt-huit canons, & de deux cens cinquante tonneaux.

Le troisieme vaisseau nommé le Mercier, étoit de quatre cens tonneaux, & de seize pieces de canon.

Le quatrième étoit une Flute destinée pour Cayenne , nommée la Susanne de trois cens tonneaux , & de seize pieces de canon.

Cette petite flotte fut séparée par un coup de vent , qui fit que le Mercier arriva à Martinique cinq ou six jours avant les deux premiers. Pour la Susanne elle prit la route de Cayenne vers les Canaries.

Les deux premiers navires arriverent à Saint Yague le 20. Janvier 1665. Mrs de Clodoré & de Chambré mirent à terre le même jour. Ils furent reçus par le Gouverneur Dom Antonio de Galvan , avec beaucoup d'honneur. Il y eut de grands complimens des deux côtés. Ce fut un Medecin Parisien nommé Jean de la Place , établi dans cette Isle depuis vingt-ans qui servit d'interprète. Ce Medecin qui étoit très-riche , voulut régaler nos Messieurs , qui s'étant trouvés incommodés ne purent assister à son festin. Les autres Officiers en profiterent , & furent servis par quarante de ses esclaves dans de très belle vaisselle d'argent.

Monfieur de Chambré envoya au Gouverneur , deux pieces d'excellent vin François , une au Major , & une aux soldats de garde. Le Gouverneur reçût

le présent , mais à condition qu'il seroit porté aux Capucins , parceque Sa Majesté Portugaise lui avoit deffendu expressément de recevoir aucun present des étrangers. Monsieur de Clodoré avoit envoyé une piece de vin aux Capucins , qui étant presque tous François , eurent dequoi boire à la santé de leurs compatriotes.

Le Gouverneur demanda un ruban à Monsieur de Clodoré , pour se souvenir de son passage , & Monsieur de Clodoré lui en envoya quatre pieces , & autant à la femme du Medecin avec quelques autres présens.

Ils partirent fort contents les uns des autres , & arriverent à la Martinique en vingt jours en bonne santé , n'ayant perdu qu'un seul homme dans le voyage , parce qu'ils avoient été bien nourris ; ce qui fait voir que la mortalité qu'on éprouve dans les traversées , ne vient ordinairement que du deffaut de nourriture , ou de la mauvaise qualité des alimens.

Pendant que Monsieur de Tracy étoit occupé à réprimer les murmures des habitans de la Guadeloupe qui manquoient de toutes choses , un navire Hollandois lui donna avis qu'il avoit vû près la

Martinique, un vaisseau avec pavillon François. Monsieur de Tracy ne douta point que ce ne fût quelque vaisseau écarté de la flotte de la Compagnie qu'il attendoit. Il partit aussi-tôt, & se rendit à la Martinique. Il y trouva le vaisseau le Mercier, & presque en même tems le navire la Fortune, freté à Nantes par la Compagnie, arriva & fut suivi du vaisseau du Roi le Terron chargé de vivres pour les troupes du Roi. Cinq jours après les deux autres vaisseaux parurent. Ces cinq bâtimens réjouirent les habitans. On se pressa de les décharger & de mettre leurs charges dans differens magazins.

Tous les habitans y accoururent pour avoir leurs nécessités. Ce fut dans cette occasion, où les Commis de la Compagnie, firent un apprentissage qui coûta cher à leurs maîtres. Comme tout se donnoit à crédit, les plus insolvables, étoient ceux qui prenoient davantage; on n'avoit jamais vû en aucune foire, un débit plus prompt de toutes sortes de marchandises. La difficulté fut d'en retirer le paiement.

Il s'agissoit de mettre la Compagnie en possession de l'Isle.

Monsieur de Tracy fit assembler tous

les corps, c'est-à-dire les Ecclesiastiques, la Noblesse, le Conseil Souverain, & le Tiers Etat ou le peuple.

Il marcha à leur tête à la Chambre de Justice, & y entra le premier. Il fut suivi de Monsieur de Clodré, Gouverneur, & de Monsieur de Chambré, Agent Général. Les Jesuites & les Jacobins entreurent ensuite. Le corps de la Noblesse les suivit, puis le Conseil Supérieur, composé des Officiers des onze Compagnies de Milice, & enfin le Tiers Etat, à la tête duquel étoit le Juge de l'Isle, le Procureur fiscal, le Greffier, & trois ou quatre des principaux habitans de chaque quartier.

Les Séances étant prises, Monsieur de Chambré se leva, & présenta à Monsieur de Tracy, la Déclaration du Roi dont il étoit porteur, & demanda au nom de la Compagnie, qu'elle fut lûë & enregistrée, & la Compagnie mise en possession de l'Isle au nom du Roi. Il mit aussi sur le Bureau, la verification en Parlement, & la commission qu'il avoit de la Compagnie.

Le Procureur du Roi demanda que lecture fut faite de toutes ces pièces. Monsieur de Tracy l'ordonna, le Greffier en fit la lecture. Le Procureur du

Roi conclud à l'enrégistrement qui fut prononcé & ordonné par Monsieur de Tracy.

Monsieur de Clodoré se leva ensuite, & présenta à Monsieur de Tracy sa commission de Gouverneur de l'Isle dont il demanda la lecture & l'enrégistrement. Cela fut fait sur le champ. Après cela Monsieur de Tracy reçût les sermens de fidelité des Ecclesiastiques, de la Noblesse, du Conseil Souverain, & du Tiers Etat. Cela fut suivi d'un excellent discours que Monsieur de Tracy prononça. Monsieur de Clodoré répondit, & toute l'assemblée sortit de la salle, & alla en bon ordre à la place d'armes, où toutes les Milices étoient en bataille; Monsieur de Clodoré fut reconnu. On défonça plusieurs pièces de vin. Monsieur de Clodoré & Monsieur de Chambré burent à la santé du Roi. Tout le monde cria, Vive le Roi, & en même tems les canons du Fort & des vaisseaux tirèrent. L'on but même la santé de la Compagnie.

Ces Messieurs avoient préparé un présent magnifique de pipes de vin d'Espagne, de barils d'anchois, de jambons, de parmesan, & autres rafraîchissemens de mer, qui fut présenté à Monsieur de

Tracy par Monsieur de Chambré. Il le refusa modestement, ne voulant rien recevoir que du Roi, & ne prit qu'un petit morceau de parmesan pour faire honneur à la Compagnie.

La Compagnie avoit fait préparer une grande feüillée, avec une table à soixante & dix couverts, où les Officiers & les principaux habitans furent traités splendidement. La santé du Roi & de la Compagnie y furent bûës. Monsieur de Tracy qui avoit dîné chez lui, vint voir les conviés sur la fin du repas. Tout cela se passa le 19. Février 1665.

Tous les Etats de la Martinique avoient présenté un mémoire important à Monsieur de Tracy. Il y répondit par des réglemens très-judicieux, le 17. Mars ensuivant. Tout le monde fut content, il seroit trop long de les rapporter ici.

Monsieur de Tracy & Monsieur de Chambré firent voile pour la Guadeloupe, le 20. de Mars, pour y faire reconnoître la Compagnie. Mais à peine y étoient-ils arrivés, qu'il y eut des soulèvemens à la Martinique. Quelques débauchés & gens sans aveu, entreprirent de faire soulever la Colonie contre la Compagnie. Ils amassèrent un assez bon nombre de gens de leur étoffe, ils au-

roient peut-être réüffi dans leur deffein, fi Monsieur de Clodoré n'avoit marché à eux dans le moment qu'il en fut averti. Ils les joignit, les diffipa, fit prendre le Chef, & ses principaux adherans. Le Chef nommé Rodoinon fut pendu, & quatre ou cinq autres condamnés aux galeres, & cette premiere émeute appaisée.

La Compagnie fut reconnue à la Guadeloupe, comme elle l'avoit été à la Martinique, & l'Isle secourue par les vaisseaux de la Compagnie, mais assez petitement; cela auroit porté les peuples à quelque chose de plus qu'à des murmures, sans la presence de Monsieur de Tracy, pour qui ils avoient un profond respect.

Monsieur du Lion reçût ses provisions de Gouverneur, & fut reconnu en cette qualité.

La Compagnie de Cayenne, qu'on appelloit de la France Equinoxiale, fut réunie à la grande Compagnie des Indes Occidentales, & ces deux Compagnies n'en firent plus qu'une.

Monsieur de Themicour, fils de Madame de Champigny, qui avoit épousé en premieres nôces Monsieur de Boissleret, Seigneur de la moitié des

Isles de la Guadeloupe, de Marie-galante, les Saints & la Desirade, fut présentée au Roi par la Compagnie, pour être Gouverneur de Marie-galante. Sa commission est du 10. Février 1665. Il en prêta le serment entre les mains de Monsieur le Chancelier, le vingt du même mois. Il arriva à la Martinique au mois de May. Il se pressa de se rendre à la Guadeloupe, croyant d'y trouver Monsieur de Tracy, mais il étoit parti pour le Canada. Il prit possession de son Gouvernement de Marie-galante le huit de Juin, & trouva qu'on l'avoit tellement négligé, que sa garnison n'étoit que de dix soldats, & les habitans au nombre de cinq cens, dont il n'y en avoit que cent cinquante en état de porter les armes.

Cependant la Compagnie qui vouloit être maîtresse absolue de toutes les Isles, traita avec l'Ordre de Malte, & acheta les Isles de Saint Christophe, de Sainte Croix, Saint Martin & Saint Barthelemy, pour la somme de cinq cens mille livres tournois, ce qui n'étoit pas la moitié de leur juste valeur. Le contrat fut passé à Paris devant Notaires, le 10. Août 1665. Monsieur de Chambré Agent Général, en prit possession au

232 *Nouveaux Voyages aux Isles*
mois de Novembre de la même année.

Monsieur le Chevalier de Sales fut confirmé Gouverneur.

Monsieur du Guery, l'un des Seigneurs de la Compagnie, alla par ordre de M. de Chambré, prendre possession de l'Isle de Sainte Croix. Monsieur Dubois qui en étoit Gouverneur pour l'Ordre de Malte, fut confirmé dans le Gouvernement avec des provisions du Roi.

Il prit aussi possession des Isles de Saint Barthelemy & de Saint Martin, & y laissa pour Commandans, les sieurs de Beauplan & du Clinet.

Toutes ces prises de possession se firent dans le mois de Decembre 1665.

L'Isle de la Martinique appartenante aux enfans mineurs de Monsieur du Parquet, fut cédée à la Compagnie par leur tuteur, pour deux cens quarante mille livres tournois, & trente mille livres pour le pot de vin du tuteur.

L'Isle de la Grenade & les Grenadins fut aussi cédée à la Compagnie, pour la somme de cent mille livres tournois, par le Comte de Cerillac, & cinq mille livres pour les épingles de Madame de Cerillac.

Il y avoit encore la Guadeloupe & Isles adjacentes, dont la moitié appar-

tenoit à Madame de Champigny, & à ses enfans du premier lit. Le contrat de vente de cette moitié fut passé à Paris, moyennant la somme de cent vingt mille livres. Ainsi il ne restoit plus que M. Houel Seigneur de l'autre moitié des mêmes Isles. Il fut le plus difficile à réduire. Il ne s'en voulut point tenir à ce que Monsieur de Tracy avoit statué, il fit monter ses prétentions à des sommes excessives, qui après de longs débats, furent modérées par le Roi, seant en son Conseil, à la somme de deux cens quatre-vingt mille livres, outre les terres qu'il s'étoit réservées dans ces Isles, & ses établissemens qui étoient très-considerables. Cet Arrêt est du 13. Avril 1680.

Quoique la Compagnie se fût chargée par ces acquisitions, de dettes très-considerables; il est constant qu'elle se seroit infiniment enrichie, si elle eût été mieux servie par le prodigieux nombre de gens qu'elle employoit; & sans la guerre qui se déclara entre la France & l'Angleterre qui lui causa des pertes très-considerables; car quoique les deux Nations eussent passé un Concordat le 20. Janvier 1666. les Anglois qui ne voyoient qu'avec une extrême jalousie, les progrès

des François dans les Isles, ne furent pas plutôt informés des dispositions qu'il y avoit à une rupture entre la France & l'Angleterre, que sans attendre une déclaration formelle de la guerre, ils tenterent de chasser les François de la partie de Saint Christophe qu'ils occupoient. Il est vrai qu'ils furent battus plusieurs fois à plate couture, qu'ils furent eux mêmes chassés, mais nous y perdîmes le brave Chevalier de Sales qui fut tué, & la paix étant faite, il fallut rendre aux Anglois, la partie dont on les avoit chassé, ce qui ruina les petites Isles, dont on avoit tiré les habitans, pour les mettre à la place des Anglois.

Ajoutez à cela la cessation du travail, la perte de plusieurs vaisseaux de la Compagnie, qui furent brûlés à la rade de la Martinique, la perte de plusieurs autres qui furent pris dans la traversée, & quantité d'autres accidens, dont le recit est à present peu intéressant. Il parut qu'elle ne faisoit plus que languir vers l'année 1673. ce qui obligea le Roi toujours porté d'inclination au bien de son peuple à la supprimer, & à unir à son Domaine les terres qu'il lui avoit concédées. C'est le quatrième état des Isles depuis que les François y ont fait des établissemens.

CHAPITRE XIII.

Réunion des Isles Antilles au Domaine du Roi, & révocation de la Compagnie.

JE ne sçaurois mieux expliquer les raisons que le Roi eut de revoquer la grande Compagnie, formée par ses ordres en 1664. qu'en donnant un extrait de l'Edit de Sa Majesté, donné à Saint Germain en Laye, au mois de Decembre 1674. enregistré en Parlement & en la Chambre des Comptes, les 18. Janvier & 9. Février 1675. & imprimé à Paris par Cramoisy en la même année.

Il est dit que la situation du Royaume entre la Mer Océane & la Méditerranée, facilitant l'enlevement & la décharge des marchandises de toutes especes, a donné lieu à plusieurs entreprises pour le commerce des pais éloignés. Mais que quoique le Sucre n'ait pas toujours répondu à l'attente que l'on en avoit, parce que la plûpart des armemens se faisant par des particuliers, ils n'étoient pas soutenus par des forces nécessaires pour y réussir. Que Sa Majesté auroit été invitée par l'affection qu'elle a pour

ses peuples , d'entreprendre de nouveau le commerce , dans les Isles & Terre-ferme de l'Amérique , pour leur conserver les avantages que leur courage & leur industrie leur avoient acquis , par la découverte d'une grande étendue de pais en cette partie du monde , dont les étrangers tiroient tout le profit depuis plus de soixante ans. Pour cet effet Elle avoit formé par ses lettres en forme d'Edit , au mois de May 1664. une Compagnie des Indes Occidentales , à laquelle elle avoit accordé , à l'exclusion de tous autres , la faculté de faire elle seule le commerce pendant quarante ans dans la Terre-ferme & Isles de l'Amérique , & dans la côte d'Afrique , depuis le Cap verd , jusqu'au Cap de bonne Esperance , tant & si avant que ladite Compagnie pourroit s'étendre dans les terres. Que ce dessein également utile & glorieux , avoit eu le succès que S. M. en pouvoit esperer , ladite Compagnie s'étant heureusement mise en possession des pais à elle concédés , & ces pais qui font d'une vaste étendue , étant à présent habités de plus de quarante-cinq mille personnes , gouvernés par deux Lieutenans Généraux de ses Armées , par huit Gouverneurs particuliers , &

par quatre Conseils qui jugent souverainement & en dernier ressort. Qu'on y a établi plusieurs droits utiles, qui produisent un revenu très considérable, & que ce commerce occupe aujourd'hui près de cent navires François, depuis cinquante jusqu'à trois cens tonneaux, ce qui donne de l'emploi à un grand nombre de Pilotes, matelots, canonniers, charpentiers & autres ouvriers, & produit le débit & consommation des denrées qui croissent & se recueillent dans le Royaume. Que cependant comme Sa Majesté a été informée des difficultés qui se sont présentées dans l'établissement de cette Compagnie, qui l'ont engagée à de très-grandes & nécessaires dépenses, à cause de la guerre qu'elle a été d'abord obligée de soutenir contre les Anglois. Sa Majesté auroit bien voulu être informée de l'état présent de ses affaires, & par les comptes qui en ont été arrêtés par ses ordres, il a été reconnu qu'elle est en avance de la somme de trois millions cinq cens vingt-trois mille livres tournois. Et bien que la Compagnie pût se dédommager à l'avenir de cette avance, tant par son commerce, que par la possession de tant de pais, où elle jouit déjà de plusieurs revenus,

qui augmentent tous les jours à mesure que le pais se peuplera. Néanmoins comme elle a jugé que la plûpart de ces droits & de ces revenus, conviennent mieux à la premiere Puissance de l'Etat, qu'à une Compagnie qui doit tâcher de faire valoir promptement ses avances, pour l'utilité des particuliers qui la composent, ce qu'elle ne pourroit esperer qu'après un fort long-tems, & que S. M. a sçû que les particuliers intéressés en ladite Compagnie, qui craignoient de s'engager en de nouvelles dépenses, souhaitoient que Sa Majesté voulût bien les rembourser de leurs avances & de leur fond capital, en prenant sur elle les soins de la continuation de ces établissemens, & en acquerant à la Couronne, tous les droits en l'état qu'ils sont; Elle a reçu volontiers la proposition qui lui en a été faite, & ayant fait examiner par des Commissaires de son Conseil les affaires de cette Compagnie, depuis son établissement jusqu'au 31. Decembre 1673. on a reconnu par la discussion exacte qui a été faite de ses registres & de ses comptes, que les actions des particuliers qui s'y étoient engagés volontairement, montoient à la somme de douze cens quatre-vingt-dix-sept mille cent

quatre-vingt-cinq livres, au remboursement desquels Sa Majesté fait pourvoir ; sçavoir, des deniers & effets de la Compagnie, de la somme d'un million quarante-sept mille cent quatre-vingt-cinq livres, & des deniers de son trésor Royal, deux cens cinquante mille livres. En conséquence duquel payement, le capital de leurs actions est entièrement remboursé, outre deux répartitiones qui ont été ci devant faites à leur profit, à raison de quatre pour cent, nonobstant la perte sur le fond capital de trois millions cinq cens vingt-trois mille livres, qu'elle veut bien supporter entièrement, au moyen dequoi les particuliers se trouveront remboursés de ce qui leur pourroit appartenir. Et ainsi Elle a résolu de remettre en ses mains & réunir à son Domaine, tous les fonds de terres par elle concédés à la Compagnie, y compris la part restante au sieur Houel, en la propriété & Seigneurie de l'Isle de la Guadeloupe avec les droits tant Seigneuriaux que de capitation, de poids & autres, qui se levent à son profit, en conséquence des cessions & transports que les Directeurs & Commissaires de ladite Compagnie, ont fait à Sa Majesté, suivant le contrat passé en-

240 *Nouveaux Voyages aux Isles*
ar'eux & les sieurs Colbert, Poncet,
Puffort & Hotman, commis à cet effet
par Sa Majesté.

Et pour faire connoître quelle considération elle a pour ceux qui s'engagent en de pareilles entreprises, qui tournent à l'avantage de l'Etat, comme aussi pour donner à tous ses sujets la liberté de faire le commerce dans les pais de l'Amérique, en prenant seulement les passeports & congés ordinaires, & contribuer par ce moyen, au bien & à l'avantage de ses peuples; Sa Majesté de l'avis de son Conseil, de sa certaine science, pleine puissance & autorité Royale, revoque, éteint, & supprime la Compagnie des Indes Occidentales, érigée par l'Edit du mois de May 1664. Elle permet à tous ses sujets, d'aller trafiquer dans lesdits pais, ainsi que dans tous les autres de son obéissance. Elle unit & incorpore tous lesdits pais au Domaine de sa Couronne, ainsi qu'il est plus amplement porté par cet Edit. Donné à Saint Germain en Laye, au mois de Decembre 1674.

On ne peut dire quelle fut la joye des peuples quand ils reçurent la nouvelle de cet heureux changement. Ils se voyoient sous la juste domination de leur
leur

leur Souverain légitime, juste, doux, éclairé, toujours prêt à faire du bien, après avoir gemi pendant dix ans sous la tyrannie d'un affreux nuage de Comis intéressés, violens, insolens au dernier point, & qui avoient été souvent les causes des mouvemens seditieux dont les Isles avoient été agitées, pendant presque tout le tems qu'ils en avoient été les maîtres. Tout cela disparut dès que les Officiers du Roi eurent pris possession du pais.

Je vais donner tout de suite une liste exacte de tous ces Officiers, depuis cet heureux moment jusqu'à present.

*Gouverneurs & Lieutenans Généraux
& Intendants.*

Le premier qui parut aux Isles avec cette qualité, fut Monsieur le Marquis de Baas. C'étoit un ancien Lieutenant Général des Armées du Roi, qui avoit blanchi dans le service. Il étoit d'une noblesse très-ancienne. Il avoit un esprit & un génie supérieur. Il étoit brave éloquent, civil, appliqué à ses devoirs, bon chrétien, exempt de prévention, voulant tout voir par lui-même, ferme

242 *Nouveaux Voyages aux Isles*
dans les résolutions qu'il avoit prises ;
après un examen long & rigoureux.
L'intérêt ne le conduisit jamais , à peine
en connoissoit-il le nom ; mais l'intérêt
du Roi lui étoit très-cher , & sur ce point
il étoit inflexible.

Il fut reçu à la Martinique au commencement de Janvier 1675. avec tout l'honneur , le respect , & la tendresse qui étoient dûs à sa charge & à son mérite. Il y demeura assez long-tems dans une espece d'inaction. Tout le monde s'en étonnoit , parce qu'on ne sçavoit pas que pendant ce tems , il s'appliquoit très-sérieusement à connoître à fond l'Isle & ses habitans , leurs biens , leurs établissemens , leur génie , en un mot toutes leurs bonnes & mauvaises qualités. Il parut un autre homme quand il eut acquis toutes ces connoissances. Il avoit trouvé l'Isle dans un grand desordre , les quartiers étoient mal réglés , les chemins pour la communication des quartiers n'étoient que de mauvais sentiers , très-difficiles & point entretenus , les Compagnies de Milices qui sont la force de l'Isle , mal réglées , & les habitans qui les composoient , peu ou point obéissans. La Justice étoit dans un grand désordre , & plu-

tôt vendue que rendue, & quantité d'autres choses, où il falloit apporter du remede.

Il commença par la Milice. Il la purgea des Officiers qui n'y étoient pas propres. Il fixa les Compagnies, & mit à leur tête les habitans les plus honnêtes gens, les plus braves, les plus attachés à leur devoir, & les plus en état de le faire faire aux autres. Il corrigea les abus de la Justice, & fixa les vacations des Juges & de leurs Officiers. Il régla l'honoraire & les pensions des Curés, les rangs dans les Eglises & dans les fonctions publiques.

On lui est redevable des chemins royaux qu'il fit faire dans tous les quartiers habités, pour leur communication.

Il fit réparer & augmenter le Fort Saint Pierre. Il fit élever des batteries aux lieux où elles étoient nécessaires, pour deffendre la rade, & fit faire tous ces ouvrages par corvées; mais il les régla de telle sorte que personne ne fut gêné, & que ces choses étant pour tout le monde, tout le monde aussi y contribua selon ses forces, de sorte qu'en peu de tems, l'Isle changea entierement de face, & les habitans n'étant plus gê-

244 *Nouveaux Voyages aux Isles*
nés dans leur commerce avec la Compagnie seule , ils se virent bien-tôt en état de payer leurs dettes , & d'augmenter leurs établissemens , par l'augmentation des marchandises qu'ils firent , & auxquelles ils donnerent toute la perfection dont elles étoient susceptibles.

Quoique Monsieur de Baas fut extrêmement poli , qu'il fut populaire , & fort éloigné du faste que sa naissance & son emploi sembloient lui devoir inspirer , il étoit ferme dans tout ce qui regardoit le service. En voici quelques exemples.

Comme il n'étoit point du corps de la Marine , & que ces Messieurs avoient peine à obéir à d'autres qu'à des Officiers de leur corps , tous les marins s'étoient ligués contre lui , & plus que les autres le Marquis de Grancey.

Monsieur de Baas eut avis que les Anglois avoient attaqué l'Isle de Marie-galante , il assembla aussitôt des troupes pour l'aller dégager , & envoya ordre au Marquis de Grancey d'y aller avec son vaisseau. L'ordre étoit en ces termes :
» Il est ordonné au sieur de Grancey d'aller
» attaquer les Anglois qui assiègent
» Marie-galante. Il les chassera , & ensuite nous viendra rendre compte de

» sa mission , afin que j'en puisse rendre
» compte à Sa Majesté.

Le Marquis de Grancey fut extrêmement choqué des termes de cet ordre. Il mit pourtant sur le champ à la voile, avec un autre vaisseau du Roi, bien moins fort que le sien. Il arriva à Mariegalante, & attaqua les Anglois avec le courage & la prudence qui lui étoient ordinaires, quoiqu'ils étoient deux fois plus forts que lui, il les battit, coula à fond quelques uns de leurs vaisseaux, les obligea de rembarquer leurs troupes avec précipitation, & revint victorieux à la Martinique, quoique son vaisseau fût tellement maltraité, qu'il avoit cinq pieds d'eau quand il arriva au mouillage.

Monsieur de Baas donna sur le champ de si bons ordres que le vaisseau fut promptement secouru, & remis en bon état.

Le Marquis de Grancey, à qui le mot de *sieur* tenoit au cœur, s'avisa de dire publiquement qu'il ne retourneroit point en France, sans un ordre exprès de la Cour.

Monsieur de Baas l'ayant scû, lui envoya un ordre de partir sur le champ, & d'aller porter lui-même la nouvelle au Roi, de la belle action qu'il venoit de

faire. Le mot de *sieur* fut encore mis dans cet ordre, & le Marquis de Grancey en fut encore plus piqué. Il voulut avant de partir prendre congé du Général, il fut à son logis, un garde l'ayant été annoncer, Monsieur de Baas lui dit assez haut pour être entendu; Tu as menti. Le Marquis de Grancey est à la voile, fermes la porte. Cette hauteur obligea le Marquis de Grancey de se retirer, & d'appareiller sur le champ.

En voici un autre.

Monsieur de Rosmadec étoit à la Martinique, & commandoit un vaisseau du Roi. Il s'avisa de tenir des discours du Général, peu conformes à la vérité & au respect qu'il lui devoit. Monsieur de Baas en étant averti, le fit prendre par ses gardes, & conduire aux arrêts au Fort Saint Pierre. Au bout de vingt heures il l'envoya relever. Monsieur de Rosmadec répondit qu'il n'en sortiroit point sans un ordre de la Cour. Soit, dit Monsieur de Baas, & sur le champ fit mettre une sentinelle à sa porte, & envoya ordre à son Capitaine en second de conduire le vaisseau en France. Il eut soin d'informer le Ministre de ce qu'il avoit fait. Le Ministre envoya ordre à Monsieur de Rosmadec, de venir ren-

dre compte de sa conduite. Il y vint, & s'étant présenté au Ministre pour se justifier, le Ministre le regardant pardessus l'épaule, lui dit : Retournez à la Martinique demander pardon au Marquis de Baas, & le prier de vous apprendre à obéir sur le champ. Il arriva à la Martinique, & Monsieur de Baas l'embrassa; l'un & l'autre répandant des larmes de ce qui étoit arrivé. Il furent depuis très bons amis; mais cette affaire ne laissa pas d'être cause que Monsieur de Rosmadec, qui étoit un très-bon Officier, ne parvint pas aux charges que son mérite & ses services lui devoient procurer.

Monsieur de Baas traita secretement avec le Gouverneur de Curacao, ou de Corossol, de lui livrer cette place pour une grosse somme d'argent. Ce traité fut conclu par le sieur de Mareuil, qui est mort Lieutenant de Roi de la Martinique. Il fut agréé par le Ministre, qui envoya deux vaisseaux de guerre pour l'appuyer. Monsieur de Baas amassa cinq à six cens bons habitans qu'il mit sur des barques, qui firent voile avec les vaisseaux de guerre pour cette expédition. Monsieur de Baas arriva avec son monde à Corossol, mais les Hollandois qui

avoient eu avis de l'infidélité de leur Gouverneur, en avoient envoyé un autre avec des troupes, qui reçurent Monsieur de Baas tout autrement qu'il ne s'y attendoit. Il fallut revenir, parce qu'il n'avoit pas des troupes suffisantes pour faire le siège de la Forteresse, qui étoit très bonne. Cela nuisit un peu à la réputation du Général.

Le Capitaine de ses gardes nommé Saint Gaudin, résolut de venger sur le sieur de Mareuil, l'affront que son maître avoit reçu. Il en chercha l'occasion, & la trouva. Un jour qu'ils avoient dîné à la table du Général, & qu'il s'étoit retiré, Saint Gaudin prit une aiguiere pleine d'eau, & la jetta au visage du sieur de Mareuil. Celui-ci qui étoit aussi brave que prudent, vit bien à quoi cette insulte devoit aller. Il prit une serviette & dit à Saint Gaudin; Monsieur, vous vous êtes apperçû que mon barbier ne m'a pas bien lavé, je vous sçai bon gré de votre attention, il s'essuya & sortit. Saint Gaudin croyant que c'étoit par lâcheté, le suit, & l'ayant trouvé dans la place d'armes, il l'insulta encore, mit l'épée à la main, & le poussa jusqu'à être prêt de le percer. Alors le sieur de Mareuil prit tous les assistans à témoins, &

tira la sienne, & après avoir paré quelques bottes, il lui dit: Monsieur, retirez-vous, ou je vous tuerai. Saint Gaudin n'en voulant rien faire, & s'abandonnant sur lui, le sieur de Mareuil lui porta un coup qui l'étendit roide mort par terre. Après cela il essuya son épée, rentra dans le Fort, & fut dire au Général ce qui venoit de lui arriver. Monsieur de Baas lui ordonna de se mettre en prison. Il obéit, & le Général ayant fait faire des informations sommaires de l'affaire, & ayant reconnu que le sieur de Mareuil lui avoit dit la vérité, il le fit élargir, & lui fixa des limites assez étendues, pour lui tenir lieu d'arêts. Il écrivit pour lui en Cour, & obtint aisément sa grace.

Monsieur de Baas avoit envoyé ordre au Procureur du Roi nommé Chevalier, de ne point prendre connoissance de cette affaire. Malgré cette deffense, il la dénonça au Juge civil & criminel de l'Isle. Le Général l'ayant sçu, le fit prendre par ses gardes, & conduire en prison, & lui envoya une bouteille d'encre & une rame de papier avec des plumes. Chevalier vit bien ce que cela signifioit; il reconnut sa faute, en demanda pardon qui lui fut accordé sur le champ. Cette

250 *Nouveaux Voyages aux Isles*
affaire fit beaucoup d'honneur à Monsieur de Baas , & au sieur de Mareuil.

Il s'en passa encore une autre qui mérite d'être écrite. Monsieur de Baas ayant sçu que les habitans manquoient absolument de viandes salées , il fit venir un navire Anglois qui avoit quinze cens barils de bœuf salé. Il le fit mouïller sous le Fort , fixa le prix de la viande , la fit distribuer aux habitans , & renvoya le vaisseau avec sa cargaison. Il en rendit compte au Ministre , qui lui écrivit qu'il avoit risqué de perdre sa tête sur un échaffaut , en prenant sur lui de faire venir un vaisseau étranger négociier dans l'Isle du Roi. Il répondit au Ministre , qu'il seroit toujours prêt de donner sa tête , pour conserver la vie à un si grand nombre de bons sujets du Roi.

Tout le tems du Gouvernement de Monsieur de Baas , a été rempli d'une infinité d'actions de piété , de justice , de sagesse , de fermeté. Nous en parlerons dans d'autres occasions , à mesure qu'elles se présenteront. Il mourut en
au grand regret de tous les habitans , & sa mémoire leur a été jusqu'à présent très-chère & très-précieuse. Il a laissé si peu de biens , en ayant pû acquiescir beaucoup , que c'est une marque

certaine de son désintéressement.

Le Comte de Blenac lui succéda. Il n'étoit que Capitaine de vaisseau du Roi; mais il étoit d'une noblesse très ancienne & très-distinguée. Il avoit épousé la sœur du Duc de la Rochefoucaut. Il trouva une si bonne discipline, établie par son prédécesseur, parmi les habitans & les troupes, qu'il n'eut aucune peine à les maintenir dans l'obéissance & le respect qu'ils lui devoient.

Il n'y avoit alors qu'un Commissaire de la Marine dans les Isles. Il s'appelloit Jolivet. Il n'avoit aucune inspection sur les habitans, ni sur les Officiers du Conseil & de la Jurisdiction ordinaire, de façon que le Général étoit maître absolu, tout plioit sous sa volonté, & tout n'en alloit pas mieux.

Le Roi jugea à propos d'établir un Intendant, comme il y en a dans les autres Provinces du Royaume; car le sieur de Chambré qui avoit eû cette qualité dans le tems de la Compagnie, n'étoit à proprement parler que l'Agent général de leurs affaires & de leur commerce. Il est vrai qu'il étendoit son pouvoir autant qu'il pouvoit; mais tout ce qu'il faisoit au de-là de ses bornes, étoit sujet à révision, correction & sans conséquence.

Le premier Intendant qui fut nommé par le Roi avec ces titres d'Intendant de Justice, police, finances & marine, fut Monsieur de Patoulet. Il avoit été Commissaire de la Marine en France. Sa nomination ne fit pas plaisir au Comte de Blenac. Il arriva à la Martinique en 1677. Le Général ne laissa pas de le recevoir avec beaucoup de politesse, & ordonna qu'on lui rendît les mêmes honneurs qu'à lui-même, bien entendu qu'en quelque lieu qu'il se trouvoit avec un Officier de guerre, ayant commandement, il n'étoit jamais que la seconde personne. Il parut d'abord qu'il y avoit une grande union entre ces deux Chefs; mais elle dura peu, parce que l'Intendant jaloux de ses droits, ne voulut pas souffrir que le Général se mêlat en aucune façon, de ce qui regardoit la justice, & prétendit qu'il ne pouvoit rien faire de son chef, sans y être appelé. Il est vrai que quand le Conseil Souverain ou Supérieur est assemblé, le Général y préside, mais c'est toujours l'Intendant qui va aux opinions, & qui prononce.

On dit que les Ecclesiastiques de l'Isle, c'est-à-dire les Religieux, furent assez mal-conseillés pour entrer dans cette querelle, & pour prendre hautement le

parti de l'Intendant contre le Général, qui étant d'une humeur brusque & impétueuse, ne manqua pas de leur marquer son ressentiment. Cela produisit une guerre intestine, où la plume eut plus de part que l'épée. De part & d'autre le Ministre fut accablé de lettres pleines de plaintes réciproques.

Le Général qui avoit plus de raison ou de protection que l'Intendant, eut tout l'avantage, & Monsieur de Patoulet fut revoqué en 1682.

Le Roi envoya à sa place Monsieur Begon. C'étoit un homme d'un esprit éclairé, plein de douceur & de politesse, qui sçavoit se faire rendre ce qui lui étoit dû, mais qui le faisoit d'une manière que personne n'y pouvoit trouver à redire, pas même le Comte de Ble-nac. Ils vécurent toujours dans une assez grande union.

Au bout de quelques années, Monsieur Begon eut ordre d'aller à Saint Dominique avec Monsieur le Chevalier de Saint Laurent, qui étoit alors Gouverneur de Saint Christophe, pour y établir la justice & la discipline militaire. Cette Colonie devenoit plus considérable tous les jours; mais elle étoit encore toute Flibustiere. On n'y reconnoissoit presque

pas l'obéissance, ni le respect aux Commandans, les procès se vuidoient à coups de fusil. Ces deux Envoyés eurent ordre du Ministre de choisir un ancien habitant sage, & bien au fait des affaires du pais, pour les accompagner, mais sans qu'il parût qu'ils en avoient ordre. Ils choisirent le sieur Dubuc, très-ancien habitant de la Martinique, & Capitaine des Milices du quartier de la Trinité. Ses lumieres & ses avis leur furent d'un grand secours, & ils en furent si contens que Monsieur Begon étant passé à l'Intendance des Galeres, & ensuite à celle de la Rochelle, pais d'Aunis & de Rochefort, fit obtenir au sieur Dubuc des lettres de noblesse.

Monsieur du Marz de Goimpy succéda à Monsieur Begon. C'étoit un homme d'esprit, quoiqu'un peu trop prévenu de lui-même. Il se brouilla bien-tôt avec Monsieur de Blenac, de telle maniere que l'Isle se trouva partagée entre ces deux Chefs. On en vint jusqu'au point de distinguer le parti que l'on tenoit par des coquardes rouges ou bleues, que l'on portoit au chapeau.

Les plaintes réciproques furent portées en Cour d'une maniere très-vive, & le Comte de Blenac y auroit peut-être suc-

combé, sans la puissante protection du Duc de la Rochefoucaut son beau frere; d'ailleurs il étoit homme d'esprit & très-brave, point du tout ami du vin, ni des femmes. Sa colere s'allumoit aisément, mais elle duroit peu, & n'avoit point de rancune, quand on pouvoit supporter quelques paroles mal mesurées qui lui échapoient souvent, on étoit sûr de sa protection. Il aimoit à rendre service.

Ce fut lui qui prit la partie Angloise de Saint Christophe, & l'Isle de Saint Eustache, qui appartenoit aux Hollandois. Il n'étoit pas ami des Religieux, ni des gens de Justice, non qu'il manquât de religion ni de droiture, mais parce que ces gens s'étoient livrés à l'Intendant, & avoient failli de le perdre en Cour. Mais il faisoit beaucoup de cas des bons habitans, qui étoient braves, laborieux, & chargés de grosses familles. Il leur faisoit tous les plaisirs qu'il pouvoit, & les prévenoit dans toutes les occasions.

C'est lui qui a commencé & achevé le Fort Royal, qui avant lui n'étoit à proprement parler qu'un terrain environné de palissades. Il est vrai qu'il y a des défauts; mais s'en peut-on prendre à un Général qui a ordre de faire exécuter les

256 *Nouveaux Voyages aux Isles*
desseins qu'il reçoit de la Cour. C'est
aux mauvais Ingénieurs qu'il s'en faut
prendre.

De son tems les Anglois vinrent at-
taquer le Fort Saint Pierre , sous la con-
duite du Général Foulques. Il fit une
si belle deffense , que ce Général après
avoir perdu une grande partie de son
monde , pendant cinq jours qu'il de-
meura à terre , fut contraint de se rem-
barquer.

Monsieur de Gabaret qui étoit Gou-
verneur de la Martinique , le supplia de
lui permettre de donner sur l'arrière-
garde des Anglois, avec cinq cens hom-
mes. Le Comte de Blenac lui répondit
assez haut pour être entendu de bien du
monde ; Monsieur , je suis persuadé que
vous détruiriez bien des ennemis , mais
la mort de mille de ces gens, dédommage-
roit-elle le Roi de la perte d'un seul de
ces braves habitans.

On l'a taxé d'être intéressé , c'est une
fausseté , il ne l'étoit point du tout. Il
a amassé de grands biens , cela est vrai ,
mais ce ne sont ni le commerce ni les
vexations qui les lui ont acquis. Ce sont
les prises que les Flibustiers faisoient sur
les ennemis de l'Etat , dont il avoit
le dixième , qui a monté a des sommes

très-considérables. Il se faisoit honneur de son bien, il avoit une table magnifique. Il assistoit abondamment sans se faire connoître, les pauvres & ceux dont on lui faisoit connoître les besoins.

Ses affaires domestiques le demandant en France, il demanda tant de fois son congé, qu'à la fin le Roi le lui accorda.

Le Marquis de Ragny lui succéda. Il avoit été Capitaine aux Gardes Françoises. Aussi-tôt après sa nomination, il se rendit à Rochefort, & s'embarqua sur le vaisseau du Roi le Mignon, commandé par Monsieur d'Arbouville. Il y avoit encore un autre vaisseau du Roi appelé l'Emerillon, commandé par Monsieur de la Fosseliere, dans lequel Madame la Marquise d'Angennes s'embarqua, & son Espoux se mit dans un Flibot qui lui appartenoit. Il y avoit encore dix-huit vaisseaux Marchands sous cette escorte. La Flotte fut surprise d'une tempête si violente par le travers des Caps, qu'elle fut obligée de relâcher à la Rochelle. D'une assez grosse troupe de Religieux qui étoient embarqués sur cette flotte, il n'y en eut que deux qui voulurent éprouver encore une fois les caprices & les violences de la mer. Dès que les autres

258 *Nouveaux Voyages aux Isles*
furent débarqués, ils baisèrent humblement la terre, saluerent la mer, & lui protesterent qu'ils ne la verroient jamais.

La Flotte attendit près de trois mois un vent favorable pour remettre à la voile. Dès qu'il se fit sentir on appareilla, & après une assez heureuse navigation de quarante-huit jours, on mouilla au Fort Royal, au mois de Decembre 1689. Le nouveau Général descendit à terre. Le Comte de Blenac le fit saluer à boulets, le mit en possession de la Forteresse, & s'embarqua pour retourner en France.

Monsieur du Matz de Goimpy Intendant, se rendit en diligence au Fort Royal avec le Conseil. Les provisions du Général furent enrégistrées; & lui-même fit la visite des magasins, de l'arsenal, des fortifications, des souterrains, des batteries, & de tous les environs de la Forteresse. Il fit publier les réglemens qu'il jugea à propos de faire pour les Officiers, & pour les soldats, tant des troupes du Roi que des Milices.

Il alla ensuite au Fort Saint Pierre, où il fit à peu près les mêmes choses, & puis il fit le tour de l'Isle, & en visita exactement tous les quartiers.

Il trouva que le Port de la Trinité étoit sans deffense, quoique ce fût un

endroit de conséquence, & dont les ennemis de l'Etat pourroient s'emparer. Il résolut de faire fortifier une langue de terre presque isolée & assez haute, que les vaisseaux entrant dans le Port, sont obligés de raser presque à la portée du pistolet. Il y fit mettre quelques canons, avec une garnison d'une Compagnie détachée de la Marine.

Peu de tems après avoir fait sa tournée il apprit que les Anglois attaquoient la Guadeloupe, commandés par le Général Codrington. Il fit sur le champ assembler le Conseil de guerre.

Il y avoit alors à la Martinique quatre vaisseaux du Roi. Le Mignon, l'Emerillon, l'Hazardeux, & le Cheval Marin, commandés par Messieurs d'Arbouville, de la Fosseliere, du Casse & Hitton, & trois vaisseaux Marchands, qui avoient chacun vingt pièces de canon. L'Escadre Angloise étoit de treize vaisseaux de ligne. Malgré cette différence, Monsieur de Ragny vouloit que sa petite flotte passât au vent de la Dominique & des Saints, & qu'elle abordât tout d'un coup celle des Anglois; mais des gens plus expérimentés que lui dans la Marine, s'opposèrent à ce projet, & lui firent connoître qu'il y auroit de l'imprudence

260 *Nouveaux Voyages aux Isles*
à le suivre, & en apportèrent des raisons si convaincantes, qu'il fut résolu de laisser en repos la flotte Angloise, & de ne penser qu'à délivrer la Guadeloupe en les en chassant.

Pour cet effet on fut d'avis que la flotte passeroit au vent de la Dominique, & iroit débarquer les troupes au Gozier, qui est un quartier de la grande Terre de la Guadeloupe, que de-là elles se rendroient à la Basse-terre, & qu'il y avoit tout lieu d'espérer qu'elles chasseroient les Anglois.

Le secours qu'on fit embarquer, outre les troupes que l'on pouvoit tirer des vaisseaux du Roi, consistoit en deux Compagnies détachées de la Marine, de la garnison de la Martinique, & six cens habitans & Flibustiers. Ces troupes étoient commandées par le sieur de Malvaut, comme Colonel, & par les sieurs Dubuc, Saint Amour, Jarday, la Touche, Collart & Macary.

Le trajet fut heureux. On arriva au Gozier; les troupes passèrent à la Guadeloupe, & on apprit que le Général Anglois, averti du secours qui étoit arrivé, avoit levé précipitamment le siège qu'il avoit formé devant le Fort de la Basse-terre, & mis à la voile, dans le

dessein d'aller combattre la petite Escadre Françoise, dont la prise lui paroissoit infaillible, avec les forces qu'il avoit.

Monsieur de Ragny ayant exécuté son projet, qui étoit de faire lever le siège, auroit dû sur le champ s'en retourner à la Martinique; mais il voulut voir le camp des Anglois, & employa trois ou quatre jours à ce voyage. Pendant ce tems-là, on fit rembarquer les troupes de la Martinique, & les Anglois gagnèrent le vent de la Dominique, afin d'être en état d'attaquer l'Escadre Françoise à son retour, qu'elle ne pouvoit faire que par la même route qu'elle avoit tenue en venant. Le projet étoit sage, & devoit avoir un trop heureux succès, s'il avoit été bien suivi. Car les Anglois avoient encore douze vaisseaux de ligne, depuis cinquante jusqu'à soixante canons, & qu'auroient fait les quatre vaisseaux du Roi, avec trois mauvais vaisseaux Marchands; & si cette Escadre avoit été prise ou coulée bas, les Anglois n'auroient-ils pas été en état de retourner à la Guadeloupe, & de s'en emparer.

L'Escadre Françoise appareilla du Gozier sur les deux heures après midi, & se trouva sous le vent de Marie-ga-

lante, à onze heures du soir. Le sieur Dubuc fils, qui étoit alors écrivain de Roi sur le vaisseau le Mignon, remarqua plusieurs fusées que les Anglois jetoient, & qui étoient leurs signaux. Il les fit remarquer à Monsieur d'Arbouville, qui sur le champ prit le parti de revirer de bord, & faire route au vent de la Desirade. Il fit crier à Monsieur de la Fosseliere, & aux trois vaisseaux Marchands de le suivre. Les vaisseaux le Mignon & l'Emerillon étoient fort mauvais voiliers, & les Marchands de véritables charettes. L'Hazardeux & le Cheval Marin étoient fins voiliers.

On découvrit les Anglois au point du jour au vent de la Dominique, qui n'étoient éloignés des deux vaisseaux François, que de trois portées de canon ou environ; les uns & les autres portoient sur la Martinique. Les Anglois auroient pû se partager, & ils y auroient trouvé leur compte: mais ils crurent jouïr au plus sûr, & devoir prendre les deux vaisseaux qui étoient les plus proches d'eux. Ils les chasserent toutes voiles dehors, & les François prirent chasse avec la même voilure; comme ils étoient fins voiliers, ils chasserent les Anglois derrière eux, & mouillèrent au Fort Saint Pierre

où le Marquis de Ragny fit faire des feux de joye, & chanter le *Te deum*.

La joye n'étoit pas pourtant entiere, on ne sçavoit ce qu'étoient devenus les cinq autres vaisseaux, dans lesquels étoient les habitans & les Flibustiers.

Monsieur d'Arbouville & les vaisseaux qui l'avoient suivi, ayant gagné la Desirade, coururent la grande bordée, & vinrent mouïller au bout de six jours, au cul-de-sac de la Trinité.

La vûe de ces cinq vaisseaux que l'on prit d'abord pour une partie de l'armée Angloise, fit tirer l'alarme. Tous les habitans en armes se rendirent à leurs postes. On envoya des couriers au Général qui étoit alors au Fort Saint Pierre. Il monta à cheval sur le champ avec tout ce qu'il put rassembler d'habitans, & malgré une pluye effroyable, & une nuit obscure, il se rendit avant le jour au quartier de la Basse-pointe, où il apprit que c'étoit Monsieur d'Arbouville & ses quatre autres vaisseaux, qui étoient arrivés. Il retourna au Fort Saint Pierre & la joye fut parfaite.

Les altercations entre le Général & l'Intendant, recommencerent alors d'une maniere plus vive que jamais. L'Intendant qui avoit fait entrer les Jesuites

264 *Nouveaux Voyages aux Isles*
dans ses intérêts, y voulut aussi faire entrer les Jacobins. Il le refuserent absolument. Cela n'empêcha pas que le parti de l'Intendant ne devint puissant & nombreux; il étoit à craindre que les choses s'aigrissant, on n'en vint à des extrémités facheuses, quand le Général fut attaqué du mal de Siam qui l'emporta en peu de jours, sans lui donner le tems de faire tout le bien qu'on devoit attendre de son esprit, de sa bravoure, & des autres qualités excellentes qu'il avoit.

Le Comte de Blenac ne fût pas plutôt en France, qu'il se repentit d'avoir demandé si instamment son rappel. Il avoit oublié le métier de courtisan, qu'il n'avoit jamais bien scû, ni pratiqué. Il avoit donné la moitié de son bien pour être remis dans son poste; car il sentoit la différence infinie qu'il y a entre faire la cour, ou se la voir faire. Heureusement pour lui on apprit la mort du Marquis de Ragny. Il fit agir ses amis, & comme la Cour étoit contente de ses services, elle lui rendit son poste avec beaucoup d'agrément. Il ne fallut pas le presser pour s'y rendre, il partit en diligence. Il arriva heureusement à la Martinique, y fut reçu, & jetta la consternation dans tout le parti de l'Intendant. Celui-ci pourtant
ne

ne parut point s'étonner, il continua d'agir avec lui comme il avoit fait. La Cour en fut fatiguée. Elle feignit de se souvenir qu'il avoit demandé son rappel, & elle le lui accorda fort gracieusement, mais sans lui donner d'employ, comme elle en avoit donné à ses prédécesseurs.

Monsieur Robert, fils du Procureur du Roi au Châtelet de Paris, qui avoit été Intendant des Galeres, fut nommé en sa place. Il arriva à la Martinique en 16 & s'est comporté si prudemment, qu'il n'a jamais eu de discussions avec le Comte de Blenac, ni avec ses successeurs. Il étoit extrêmement laborieux & équitable. Il se communiquoit peu, parloit avec poids & mesure, vivoit fort honorablement, sans faire aucun commerce de quelque nature qu'il pût être. Il étoit ferme sur l'observation de ses ordonnances. On n'a jamais remarqué en lui le moindre attachement au vin, ni aux femmes; mais extrêmement attaché aux intérêts du Roi. Il étoit fort poli, n'a jamais brusqué personne. Il avoit une considération particulière pour le sieur Houdin, Juge Royal civil & criminel de la Martinique, qui est aujourd'hui Conseiller honoraire & subdélégué de l'Intendant au quartier de Saint Pierre.

Il confidéroit aussi le lieu de la Martiniere, quoique Medecin entretenu par le Roi, on ne pouvoit pas dire que ce fut par nécessité ou par reconnoissance, puisqu'il n'a jamais eu besoin de son sçavoir, ni de ses remedes; mais il avoit remarqué dans l'un & dans l'autre des sentimens, des mœurs bien réglées de la Religion, & tout le sçavoir qu'on pouvoit souhaiter, dans les professions différentes qu'ils exerçoient.

Outre ces qualités, ces deux personnes en avoient une qu'on ne trouve que très-rarement dans les gens de leur espece. Ils étoient braves, c'est beaucoup dire. Ils en donnerent des marques quand les Anglois vinrent attaquer le Fort Saint Pierre. Ils se présentèrent au Comte de Blenac, & lui demanderent d'être ses Aydes de camp. Il accepta leurs offres, & les fit reconnoître en cette qualité. Tout le monde en fut surpris, car on ne s'attendoit pas de voir un Juge & un Medecin dans un emploi si éloigné de leur profession, & qui en remplissoient tous les devoirs, avec autant d'exactitude & de fermeté, que s'ils y avoient été élevés dès leur enfance. Ils étoient dans un mouvement continuel, tantôt à pied, tantôt à cheval, allant porter les ordres

dans les endroits les plus dangereux, sans jamais baisser la tête pour saluer un peu respectueusement les boulets qui sifflaient de tous côtés. On distinguoit le sieur Houdin par sa taille avantageuse & par une gourde d'eau-de-vie qu'il avoit à son côté, avec deux pistolets, ce qui fit dire qu'il étoit au poil & à la plume.

Le sieur de la Martiniere étoit déjà connu pour brave avant cette occasion, il avoit accompagné le Comte de Blenac à la prise de la partie Angloise de Saint Christophe & de Saint Eustache, où il avoit paru plus soldat que Medecin.

Le Comte de Blenac ne témoigna aucune aigreur à ceux qui s'étoient déclarés contre lui pour l'Intendant; car comme on la déjà dit, il n'étoit pas vindicatif. Il étoit ennemi du faste, il méprisoit les yvrognes & les lâches, point du tout sur le cérémonial; quoiqu'il ne fût pas fort éclairé dans les affaires de droit, il terminoit une infinité de procès, en obligeant les parties de s'accommoder. Il étoit l'ennemi déclaré de la chicane. Il entroit dans les peines des habitans, les soutenoit & les assistoit généreusement. Il étoit roide dans le service, hautain avec ses égaux quand il s'en trouvoit;

mais humain & bien faisant avec ceux qui étoient au dessous de lui. Il tomba malade d'une dissenterie, qui est presque toujours mortelle dans le pais, sur tout aux gens d'un âge avancé. Il la soutint cependant bien long-tems, il en mourut à la fin, en donnant des marques d'un parfait Chrétien.

Après la mort du Comte de Blenac, le Commandeur de Guitaut, qui avoit été Gouverneur de Saint Christophe, & qui étoit Lieutenant Général au Gouvernement Général des Isles, eut le Commandement absolu, en attendant le Marquis d'Amblimont que le Roi avoit nommé pour succéder au Comte de Blenac.

Le Commandeur de Guitaut étoit âgé & malade quand le Comte de Blenac mourut. Il fit tout ce qu'on pouvoit attendre de lui dans l'état où il étoit, il donnoit l'ordre, se faisoit rendre compte du service, & signoit les concessions, les passeports & les congés. Il aimoit la vie, & il en donna des marques quand le Medecin la Martiniere lui annonça qu'il falloit mourir, il se mit à pleurer. Sur cela on lui présenta à signer une concession. Il la signa en disant, il y a long-tems que je signe des graces, sans

en avoir jamais reçu. Un Capitaine de Milice nommé Saint Amour, lui dit ; Monsieur, Dieu qui connoît la candeur de votre ame, a jugé qu'il n'y en avoit pas dans le monde qui fût digne de votre mérite, il vous la prépare dans l'autre monde. Le Commandeur se tournant vers lui avec émotion, lui répondit ; Mon ami, tu crois que tout le monde te ressemble, tu méprises la vie, tu n'en es pas plus sage. On crut que la violence du mal, lui avoit extorqué ces paroles. Il mourut quelques tems après, & fut enterré dans l'Eglise Paroissiale du Fort Royal.

Le Marquis d'Amblimont s'embarqua au Port Louis, dans un assez mauvais navire du Roi, commandé par Monsieur Rolland. Il étoit embarqué, les ancres étoient à bord, on appareilloit, quand il demanda s'il y avoit beaucoup de passagers à bord. Ils se présentèrent aussi-tôt. Il leur demanda leur état & leurs facultés. Les uns lui dirent qu'ils étoient forgerons, d'autres charpentiers, d'autres menuisiers, d'autres laboureurs, &c. Il dit, tout cela est bon, n'y en a-t'il point d'autres. Il y en avoit encore trois, qui n'osoient se présenter. L'un étoit Avocat, & les deux autres Procureurs.

Ils sçavoient que le Général n'aimoit point la chicanne, & ils le craignoient à cause de cela. Il se présentèrent à la fin, & lui avouèrent ce qu'ils étoient. Il leur demanda s'ils prétendoient exercer leur métier quand ils seroient aux Isles, ils lui répondirent qu'ils n'en avoient point d'autre. Oüi, leur répondit le Marquis frapant du pied sur le tillac, je vous en empêcherai bien, & sur le champ il pria Monsieur Rolland de faire équiper son canot, & de faire mettre à terre ces trois hommes avec leurs hardes, en disant qu'il ne souffriroit jamais que de telles gens allassent habiter avec de bons Israélites.

Le Marquis d'Amblimont étoit connu & aimé à la Martinique, à cause du service important qu'il y avoit rendu, quand le Fort Royal fut attaqué par les Hollandois. Il y fut reçû avec un respect & une joye infinie. On fit des feux de joye & des fêtes qui durèrent long-tems. On avoit raison, car c'étoit un homme doux, poli, affable, recevant bien tout le monde, toujours prêt à faire plaisir. Il ne vouloit rien prendre sur son compte, & se contentoit de faire observer exactement ce qu'il trouvoit établi par ses prédécesseurs. Il ne se mêloit en au-

eune façon des affaires de la Justice , il en laissoit tout le soin à ceux qui en étoient chargés , mais dès qu'il sçavoit quelqu'un qui étoit en procès , il faisoit venir les deux parties , & les faisoit convenir d'arbitres pour terminer leur différent à l'amiable. Il ôtoit par ce moyen bien de la pratique aux Procureurs & aux Juges. Il aimoit tous les habitans en général , & en particulier les familles de Messieurs de la Guarigue & Dorange. Son Gouvernement a été trop court , & au grand regret des Officiers , des habitans & des soldats , il mourut en 1701 & fut enterré dans l'Eglise Paroissiale du Fort Royal.

Monsieur de Machault ancien Capitaine des vaisseaux du Roi , & qui alloit être fait Chef d'Escadre , ce qui étoit dû depuis long-tems à ses longs services , fut nommé Gouverneur Général des Isles.

Il s'embarqua sur le vaisseau du Roi le Cheval Marin , commandé par Monsieur de Machault , il aborda au Cul-de-sac de la Trinité , d'où il se rendit par terre au Fort Royal.

On attendoit alors les ennemis. Monsieur de Gabaret Gouverneur de la Martinique , commandoit par *interim*. Son ancienneté lui donnoit ce droit. Toutes

les Milices étoient sous les armes. Mais on apprit que les Anglois voyant qu'ils n'étoient pas assez forts pour attaquer la Martinique, s'étoient rabatus sur la Guadeloupe, comme plus foible. Ils étoient commandés par Monsieur de Codrington le fils, qui se flattoit de venger l'affront que son pere avoit reçu dans cette Isle, mais il y en reçût un nouveau.

Monsieur de Machaut y envoya aussitôt un secours de huit cens soixante hommes, commandés par Messieurs de Gabaret & de Boisfermé. J'ai parlé amplement de cette entreprise dans un autre endroit.

Les Anglois se tinrent en repos après cet échec, & les François ne songeoient qu'à courir sur leurs bâtimens, mais avec bien moins de vivacité que pendant la guerre précédente. Ceux qui fournissoient les bâtimens, tiraniserent si fort les Flibustiers, qu'ils les firent désertter presque tous. Ils se retirèrent à Saint Domingue, où se servant de commission surannée, ils alloient vendre leurs prises à Saint Thomas, Isle neutre, où ils étoient bien assurés d'être reçûs & traités favorablement.

A la fin pourtant le Comte de Chavagnac & Monsieur d'Yberville, firent

un armement en France, composé de douze vaisseaux de guerre, une corvette & deux flutes.

Le premier arma à Brest. Il avoit quatre vaisseaux de guerre, une corvette & une flute. Cette Escadre étoit commandée par le Comte de Chavagnac, le Comte de Choiseuil, Monsieur de Gabaret bras coupé, Monsieur du Coudray Guimont commandoient les vaisseaux, & la corvette étoit commandée par le Chevalier de Nangis. Monsieur de Chavagnac arriva le premier à la Martinique, au mois de Février 1706. & n'y trouvant point Monsieur d'Yberville qui avoit armé à Rochefort, il résolut en l'attendant d'aller attaquer quelque une des Isles Angloises. Il écrivit à ses amis, Capitaines de Milice dans la Martinique, & les invita de venir prendre part à ses entreprises, avec tout ce qu'ils engageroient de gens de bonne volonté.

Les sieurs Dubuc, Collart, Descasseaux & autres, s'y livrerent de bonne grace, & en moins de huit jours, ils amasserent douze cens volontaires, habitans ou Flibustiers.

Monsieur de Machaut qui avoit ordre du Roi de lui donner quelques Compagnies détachées de la Marine, lui en

274 *Nouveaux Voyages aux Isles*
donna quatre, commandées par Messieurs du Poyet, Pradines, Maisoncelle, & Poincy faisant deux cens hommes, outre les troupes qu'il pouvoit tirer de ses vaisseaux.

Le Comte de Chavagnac fit trois bataillons des troupes réglées. Il commandoit le premier. Le second étoit commandé par le Comte de Choiseuil, & le troisième par Monsieur du Coudray Guimont. Monsieur de Gabaret fut commandé pour la croisiere. Le Chevalier de Nangis étoit Major Général.

Il fit trois Compagnies de Grenadiers de cinquante hommes chacune, tirés des troupes réglées.

Il laissa le sieur Dubuc à la tête, & sa Compagnie de cent trente volontaires, qu'il fit marcher à la tête de sa petite armée, comme autant d'enfans perdus.

Derriere cette Compagnie étoient les trois Compagnies de Grenadiers.

Venoit ensuite le bataillon du Comte de Chavagnac, suivi de celui de Monsieur du Coudray, qui étoit suivi de celui du Comte de Choiseuil qui servoit d'arriere-garde.

Il fit faire un corps du reste des habitans, commandé par Monsieur du Parquet, Lieutenant de Roi de la Mar-

inique, & par Monsieur Poulain. Ce corps devoit marcher à la droite detoues les troupes; & un autre corps de tous les Flibustiers, commandés par Monsieur Couller, Major de la Martinique, qui devoit marcher à la gauche.

Cet ordre ayant été distribué aux Majors, & la revûë faite, les vaisseaux & les bâtimens des Flibustiers appareillerent, & on porta sur l'Isle de Nieves, on en étoit à une petite distance, & le Comte de Chavagnac avoit ordonné la descente à deuxheures avant le jour, tout étoit prêt quand il survint une bourasque épouventable qui fit deriver toute la flotte, de sorte qu'on fut obligé d'abandonner l'entreprise sur Nieves, où comme disent les Anglois Nevis, & d'aller la faire à Saint Christophe.

Elle se fit en bon ordre. Le sieur Dubuc à la tête de sa troupe mit à terre le premier. Il fut suivi & épaulé de tout le reste de l'Armée. Les Anglois se deffendirent en braves; mais ils furent forcés. On en fit un assez grand carnage, on prit nombre de prisonniers, les autres se retirerent dans le Fort qu'ils ont à la Grenade, & dans celui de la Montagne de la Souphriere, & abandonnerent le reste de l'Isle.

Les François victorieux firent le tour de l'Isle, pillerent & brûlerent tous les Bourgs & toutes les habitations, mirent le feu dans les cannes à sucre, détruisirent les moulins, en enleverent tous les ustencils, & prirent douze à quinze cens Nègres, & se rembarquerent à leur aise sans être poursuivis, avec leur butin, qui étoit très-considérable.

Les Anglois les voyant à la voile, crurent se venger en mettant le feu à l'Eglise des Jesuites, qui étoit la Paroisse de la Basse-terre. Foible vengeance, qui ne repara en aucune façon la perte qu'ils venoient de faire. Il est vrai qu'ils conserverent leur grand Fort & celui de la Souphriere, parceque le dessein des François n'étant pas de se maintenir dans ces deux postes, s'ils s'en fussent emparés, il n'avoient fait aucune disposition pour les attaquer, n'ayant point apporté de mortiers pour bombarder ce dernier Fort, qui est le seul moyen de le réduire.

Cette expédition ne fut que de trois semaines. On n'y perdit qu'un Officier & quelques gardes de la Marine, & un très-petit nombre d'habitans y furent blessés.

L'Escadre bien entiere arriva à la Martinique avec tout son butin.

Monsieur de Chavagnac apprit en arrivant que Monsieur d'Yberville étoit arrivé à Tabaco, & qu'il seroit incessamment à la Martinique. Il y arriva en effet, & trouva tout en état pour l'expédition de Nieves, qui est la plus considérable des Isles Angloisess du vent.

On fit une nouvelle chasse-partie. On partit de la Martinique le dixième Mars de la même année 1706. Le rendez-vous fut à la plaine de la Guadeloupe, où Monsieur d'Yberville fit la revûë générale de son armée.

Elle étoit composée de douze vaisseaux de guerre.

Le Juste, commandé par Monsieur d'Yberville.

Le Conventry, par Monsieur de Sarquiny.

Le Prince, par Monsieur de Saint André.

Le Fidele, par Monsieur de Gabaret.

Le Phenix, par Monsieur de Maupeou.

L'Aigle, par le Marquis de Noyant.

L'Apollon, par Monsieur de Chavagnac.

La Sphere, par Monsieur de Francion.

Le Duc, par Monsieur de la Cassiniere.

L'Opiniâtre, par Monsieur de Landaine.

L'Indien, par Monsieur de Vaulezar.

La Renommée, par Monsieur le Roux.

La Nimphe, par le Chevalier de Nangis.

Avec vingt un vaisseaux, barques & brigantins, qui portoient les habitans des Isles, & les Flibustiers.

Les Isles avoient fourni environ douze cens hommes, & les vaisseaux sept cens.

On partit de la Guadeloupe le dernier jour de Mars. Le second jour d'Avril on arriva devant Nieves, & on mit à terre.

Monsieur d'Yberville ne jugea pas à propos de faire tant de cérémonies pour attaquer cette Isle, il résolut de la brusquer à la maniere des Flibustiers.

Il ordonna trois attaques. La premiere & la principale qu'il commandoit, étoit à la petite Ance, vis-à-vis l'Isle de la Ronde, environ à trois lieues de la Ville ou du Bourg.

La seconde commandée par Monsieur de Chavagnac, étoit devant les Salines de Saint Christophe.

Et la troisiéme devoit se faire devant le grand Fort, ou la grande batterie du Bourg. Mais ceux qui devoient faire ces deux descentes, ne mirent à terre qu'a-

près la prise du Bourg, par ceux de la première attaque. Monsieur d'Yberville avoit sous lui huit cens hommes des Isles, commandés par Monsieur Mauviere, comme Colonel & Commissaire.

On mit à terre à trois heures du matin. Comme il paroissoit aux Anglois que l'attaque commandée par Monsieur de Chavagnac devant les Salines, seroit la véritable, ils avoient dégarni leurs postes, & avoient jetté tout leur monde de ce côté-là, de sorte que Monsieur d'Yberville ne trouva qu'un petit nombre de soldats, qui après avoir fait leur décharge, prirent la fuite. On s'avança en diligence jusqu'à la Riviere chaude, qui est éloignée du Bourg d'environ quatre cens pas. On y trouva un détachement de Cavalerie, qui fit bravement sa décharge, & se sauva. On entra dans le Bourg au point du jour, on prit le petit fort, & on s'y établit. Ce Fort n'est qu'une batterie fermée d'onze canons.

Les ennemis qui l'abandonnerent, se retirèrent sur les hauteurs. Ils avoient un nombre de Nègres armés. Ils firent feu sur nos gens, on fut à eux, & on les dissipa.

Les François pousserent vers le Fort

Breton, & une autre batterie opposée à Monsieur de Chavagnac, à qui Monsieur d'Yberville envoya dire de ne point mettre à terre, & de le venir joindre. Il revint avec ses bâtimens, & aida à prendre vingt-huit vaisseaux Marchands, & autant de barques ou brigantins chargés de sucre & d'autre marchandises, prêts à faire voile. On s'avança vers le grand Fort, qui n'est aussi qu'une batterie fermée de vingt-quatre canons. Les Anglois qui la gardoient, prévoyant qu'ils alloient être emportés d'emblée, se rendirent prisonniers de guerre; & on s'établit dans ce Fort. Le troisième Avril on fit marcher toutes les troupes vers le Reduit où les Anglois avoient retiré leurs femmes, leurs enfans, leurs esclaves, & tout ce qu'ils avoient de meilleur, avec leurs troupes. Le bon ordre de cette marche les épouvanta. Ils craignirent d'être emportés l'épée à la main. Ils avoient raison de craindre, car les habitans & les Flibustiers, avoient déjà gagné les derrières du Reduit, & tout se disposoit à une attaque générale. Ils battirent la chamade, & envoyèrent des ôtages & des Députés. La Capitulation fut signée le quatre Avril. Mais comme ils se plainquirent que leurs Dé-

putés avoient outre-passé leurs pouvoirs & qu'ils firent naître exprès des difficultés, pour avoir le tems de sauver quelques-uns de leurs effets, l'affaire ne fut entièrement consommée, que le sept au matin.

Ils rendirent alors leurs drapeaux, leurs armes, & on prit possession du Reduit, & de tout le reste de l'Isle.

On enleva quatre mille Nègres, & on prit des ôtages pour quatre cens autres qu'ils s'obligerent de fournir en especes, ou cent piastras par tête de Nègre.

On enleva les ustencils de sucreries, les meubles des maisons, les canons de fonte des batteries, toutes les munitions, toutes les armes.

Les troupes des Isles devoient avoir la part de toute la prise.

Capitulation accordée par Monsieur d'Yberville, commandant une Escadre du Roi en l'Amérique, à Monsieur le Colonel Rich Albot, Gouverneur de l'Isle de Nieves.

Primo. Qu'il sera fait bon quartier à tous les Officiers, soldats & habitans, sans aucune exception.

2°. Qu'on leur laissera les hardes qui

font à leurs usages, & que tout le reste sera apporté à Monsieur d'Yberville, & mis à la masse du butin.

3°. Que Monsieur le Gouverneur, ses Officiers, soldats & habitans, seront prisonniers de guerre.

4°. Que le Gouverneur & ses Officiers pourront sortir du Réduit avec leurs armes, & que tous les autres seront désarmés, & leurs armes rendus en bon état.

5°. Qu'à l'égard des maisons, on les conservera autant qu'il sera possible, en deffendant aux François de les détruire, ou de les brûler.

6°. Que l'on donnera aux Anglois un quartier & des maisons pour demeurer, jusqu'au départ des troupes Françaises.

7°. Que tous les esclaves de l'Isle seront remis aux François.

8°. L'on accorde à Monsieur le Colonel Rich Albot, Gouverneur, douze Nègres esclaves, au Président huit, aux Capitaines trois, aux Lieutenans deux, aux Enseignes un, au Colonel des Milices deux, & au Commissaire de la Reine, deux.

9°. Que le Gouverneur remettra sur le champ en liberté Madame Saffart, si

elle n'est pas morte, comme ayant été prise contre le droit des gens.

10°. Que tous leurs papiers leur seront rendus.

11°. Qu'à l'égard de tous les Officiers, habitans & soldats, qui sont prisonniers de guerre, ils auront leur liberté, & pourront demeurer dans l'Isle, à condition de faire rendre en Angleterre le même nombre de François qui y sont prisonniers de guerre, qui seront renvoyés en France, ou aux Isles à leur volonté.

12°. Qu'il sera fait un rolle exact de tous les Officiers, soldats, habitans, femmes & enfans qui sont dans l'Isle, afin qu'un pareil nombre de François leur soit rendu en Europe, & que pour sûreté de cet échange, les Anglois donneront quatre ôtages, au choix du Général François.

*Accordé & arrêté devant le Réduit
de l'Isle de Nieves, le 4. Avril
1706. Signé sur l'original,
D'YBERVILLE ET RICH ALBOT.*

Les François demeurèrent dans Nieves jusqu'au vingt-deux du même mois d'Avril. Ils parcoururent les bois, les cannes, ils visiterent les maisons, son-

derent tous les endroits où l'on pouvoit avoir caché quelque chose. Ils démolirent toutes les batteries, les magasins à poudre, briserent les canons de fer, & ayant embarqué tout leur butin, & fait grande chere aux dépens des Anglois, ils mirent à la voile à la grande satisfaction des Anglois, & arriverent le 26. à la Martinique, n'ayant perdu dans toute cette expédition, que quatorze ou quinze hommes, tués ou blessés.

M. de Machaut pensa mourir de regret de ce que le Roi ne l'avoit pas choisi pour commander cette expédition, car il en étoit très-capable, étant très-brave, plein d'esprit, de justice & de religion. Il n'aimoit pas les Religieux, & s'il avoit été le maître, ils les auroit tous renvoyés en France, & auroit mis en leurs places de bons Peres de l'Oratoire (c'est ainsi qu'il s'exprimoit) parcequ'il connoissoit à fond leur vrai mérite. Il survint pourtant une occasion où il crut avoir besoin du crédit des Jesuites. Il se racommoda avec eux, & évita par là quelques chagrins qui le menaçoient. Si quelque curieux en veut sçavoir davantage, je suis en état de le contenter, ayant en main une bonne partie d'une lettre écrite de sa main à un de ses amis, où

cette affaire est assez détaillée, & dans laquelle on verra qu'il faisoit de grandes aumônes en France, sans préjudice de celles qu'il faisoit aux Isles, & que pour éviter d'être connu, il vouloit que l'on les mît dans les troncs des hôpitaux. Cette lettre est très-édifiante, & marque le caractère de piété dont il faisoit profession.

Le Gouvernement de Monsieur de Machaut fut paisible; tout le monde en étoit content, & on auroit souhaité qu'il eût duré longues années; mais il fut surpris d'une fluxion de poitrine, qui aidée des remèdes des Esculapes du pais, l'emporta en l'autre monde, muni de tous ses Sacremens, & dans des sentimens d'un véritable Chrétien. Il fut enterré comme il l'avoit ordonné, dans le cimetière de l'Eglise des Capucins du Fort Royal. On a eu soin de mettre une tombe de pierre, & un épitaphe sur le lieu de sa sepulture.

Monsieur le Comte Desnots, Chef d'Escadre des armées navales du Roi, succéda à Monsieur de Machaut. Il arriva à la Martinique, fut reçu à l'ordinaire, ses provisions furent enregistrées, & aussi-tôt il fut attaqué du mal de Siam, qui l'emporta avant qu'il

286 *Nouveaux Voyages aux Isles*
eût pû faire le bien dont il étoit très capable.

Après sa mort Monsieur de Gabaret qui étoit Gouverneur de la Martinique, & Lieutenant au Gouvernement Général, eut le commandement absolu jusqu'à l'arrivée de Monsieur le Marquis de Philipeaux. Monsieur de Gabaret étoit dans un âge si avancé & si infirme, qu'il n'étoit pas en état de soutenir le poste qu'il occupoit, de sorte que tout le monde attendoit avec impatience le nouveau Général. Il arriva à la Martinique dans le vaisseau du Roi l'Elisabeth, commandé par Monsieur de Chamelin. Son arrivée fit plaisir à tout le monde. Son illustre naissance, les services de ses ancêtres & les siens, lui avoient acquis par avance l'estime & le respect de tous les habitans. Il venoit d'occuper le poste d'Ambassadeur extraordinaire à la Cour de Turin, où il avoit fait éclater son zèle, sa fidélité pour son maître, dont il avoit soutenu la grandeur & les intérêts, avec une hauteur qui l'avoient fait admirer même des ennemis de la France. Il trouva beaucoup à travailler dans les Isles, où les interregnes & la foiblesse de Monsieur de Gabaret, avoient laissé introduire quantité d'abus. Monsieur de

Phelipeaux dont le génie étoit supérieur, apporta bien vîte tous les remedes nécessaires à ces maux. Il fit observer une exacte discipline aux troupes & à la Milice. Il obligea les Juges à rendre la justice promptement & selon les loix. Il fit abreger les procédures, qui consommoient en frais les plaideurs. Il n'épargna personne, pas même son Lieutenant Général Monsieur de Gabaret. Celui-ci crut qu'il avoit encore à faire à Monsieur de Machaut, qui étoit naturellement & par vertu, doux & patient, avec lequel il avoit fait des échapées, qui ne convenoient ni à son âge, ni à son rang, il voulut en agir de même avec Monsieur de Phelipeaux. Celui-ci qui étoit fort roide sur le service, lui envoya un interdit, avec ordre de garder les arrêts dans sa maison, jusqu'à nouvel ordre de la Cour. Mais la mort les lui fit rompre.

Le bon ordre étant rétabli, il songea à faire quelque entreprise sur les ennemis de l'Erat, & résolut de faire attaquer l'Isle de Monfarat.

Il choisit le sieur Dubuc pour cette expédition, & lui ordonna d'amasser le nombre de gens dont il croiroit avoir besoin. Le sieur Dubuc obéit avec joye, il assembla six cens bons hommes, ha-

bitans & Flibustiers, qu'il mit sur quatorze batteaux, & sur un vaisseau de vingt-quatre canons, appelé le Roland de Nantes, commandé par le sieur de la Vigne.

Le Général vint au Fort Saint Pierre faire la revue de ses troupes, & les faire partir en sa présence.

Pendant que le sieur Dubuc prenoit congé du Général, il arriva un Parlementaire Anglois, dans lequel il y avoit cinq ou six Officiers de distinction, l'un desquels se tournant du côté du sieur Dubuc, lui dit : Monsieur, nous sçavons que vous allez attaquer nos Isles, mais vous n'avez pas des forces suffisantes ; & d'ailleurs vous allez peut-être rencontrer la Julie, vaisseau de la Reine de cinquante quatre canons, & de trois cens cinquante hommes d'équipage. Le sieur Dubuc lui fit une grande révérence, & lui dit : Monsieur, si je rencontre la Julie, je lui rendrai mes respects, & sur le champ il fut s'embarquer, & appareilla afin d'obliger les Flibustiers à le suivre promptement.

Lorsqu'il fut par le travers du quartier appelé le Prêcheur, qui est en vûe de la maison que l'Intendant occupoit, & où le Général étoit avec ces Anglois, on vit paroître

paroître la Julie. Un de ces Anglois dit au Général : Monsieur , voila la Julie qui va attaquer Monsieur Dubuc , & qui prendra soin de lui faire faire un voyage à la nouvelle Angleterre. Monsieur de Phelipeaux lui repondit d'un air riant , cela est très-faisable , qu'on apporte des chaises dans le jardin , afin que nous soyons témoins de ce qui va se passer entre ces deux vaisseaux.

A peine furent-ils assis que Dubuc commença par faire allonger sa cimeterre , & courut sur l'Anglois pour l'aborder. L'Anglois évita l'abordage trois ou quatre fois. On se battit vivement de part & d'autre pendant deux heures , & à la fin l'Anglois qui marchoit bien mieux , éventra toutes ses voiles , & prit la fuite.

Le Général se leva , dit aux Anglois : Messieurs , il y a apparence que le tabac de Dubuc a paru trop fort à vos Messieurs , ils en vont chercher de plus doux.

Dubuc vint mouïller en rade , ayant eu quarante-trois hommes tués ou blessés , cinq coups de canon à Eau , beaucoup de manœuvres coupées , & ses mâts endommagés , de sorte que le vaisseau fut jugé hors d'état de faire la Campagne.

Le dessein ne fut pourtant pas abandonné, Monsieur Dubuc se mit dans un batteau, & suivi des autres, il alla à Monfarat, mit à terre malgré l'opposition des Anglois, qui ayant reçu des secours considérables, se deffendirent si bien dans leur Réduit, que les François qui n'étoient pas en assez grand nombre, ne les y purent forcer, il fallut se contenter de piller & de brûler la moitié de l'Isle. On en enleva un bon nombre d'esclaves, qui suffirent pour payer l'armement. On y perdit quatre vingt-cinq hommes tués ou blessés, & onze prisonniers, qui s'étant détachés du gros pour piller, furent enveloppés après. Le sieur Dubuc s'embarqua avec son butin à la barbe des ennemis, qui n'osèrent pas le charger dans sa retraite, & ramena tous les batteaux à la Martinique. Il fut reçu fort gracieusement du Général, qui lui dit en presence de tous les assistans : Vous avez fait, Monsieur, en cette occasion tout ce qu'on pouvoit faire de mieux. Je ferai valoir vos services. Je me sçai bon gré de vous avoir choisi, & de vous avoir regardé comme un homme capable de commander. On me l'avoit bien dit, j'en ai par cette affaire une preuve certaine.

Environ dix huit mois après, Monsieur Cassart arriva à la Martinique avec une Escadre de huit vaisseaux, dans le dessein d'aller prendre Monfarat.

Le Général écrivit aussi-tôt au sieur Dubuc, & lui manda de se rendre au plutôt auprès de lui. Il lui ordonna de suivre Monsieur Cassart, & d'attirer à lui le plus qu'il pourroit de volontaires & de Flibustiers. Il eut en trois jours plus de six cens hommes. Le sieur Collart fut aussi de cet armement, & y amena deux cens hommes, & le sieur Dupré cent-vingt. Ces trois Capitaines & leurs gens se mirent dans leurs batteaux. On arriva à Monfarat, le sieur Dubuc avec ses gens mit le premier à terre. Les Anglois après s'être bien deffendus, se voyant forcés de toutes parts, se retirerent dans leur Reduit, où ils comptoient de faire une longue résistance; mais ils y furent forcés. On en tua un bon nombre, le reste demanda quartier, & se rendirent prisonniers de guerre. On parcourut toute l'Isle, qui n'est pas grande ni fort riche, on en enleva tous les Nègres, tous les attirails des sucreries, & généralement tout ce qui pouvoit être de quelque valeur, & on revint à la Martinique faire le partage du butin, qui ne

292 *Nouveaux Voyages aux Isles*
fut pas fort considérable. Cela dégouta les volontaires & les Flibustiers, qui ne jugerent pas à propos de suivre Monsieur Cassart à Barbiche & à Surinam, qu'il prit & qu'il pillà.

Après cette expédition il ne se passa plus rien de considérable pendant le reste du Gouvernement de Monsieur de Phelipeaux.

Il avoit amené de France Messieurs de Larnage & de Martel. Ce dernier est mort Lieutenant de Roi à la Cabesterre de la Martinique. Monsieur de Larnage est actuellement, c'est-à-dire en 1735, Gouverneur de la Grenade, où il est estimé de tout le monde à cause de sa bravoure, de sa politesse, & des autres grandes qualités qu'il a pour gouverner les peuples.

Pour Monsieur de Phelipeaux il est mort regretté de tout le monde, d'une assez legere maladie, par une saignée qui lui fut faite mal, & mal à propos. Il a été enterré dans l'Eglise Paroissiale du Fort Royal, déservie par les Capucins en 17

Après la mort de Monsieur de Phelipeaux, Monsieur le Marquis Duquesne fut nommé en sa place. En attendant son arrivée, Monsieur de la Malmaison

Gouverneur de la Guadeloupe passa à la Martinique pour y commander, & y resta jusqu'à ce que le nouveau Général eut pris possession de sa charge.

Le Marquis Duquesne se trouvant dans une profonde paix, n'eut pas grand chose à faire. Il s'étoit lié d'amitié avec les Officiers des Isles Angloises, & leurs commerçans venoient dans nos Isles, & y trafiquoient aussi librement que dans les leurs. Quoique ce commerce fut avantageux aux habitans, qui avoient par ce moyen des esclaves, des vins de Madere & de Canaries, des toiles, des farines, des viandes salées, & autres marchandises, en telle quantité qu'il leur plaisoit, & à bien meilleur compte que des Marchands François; il étoit très préjudiciable à l'Etat, parce que les Anglois emportoient les Sucres, le cocos, le cotton, & les autres marchandises des Isles, & privoient ainsi le Roi ou ses Fermiers, des droits d'entrée dans le Royaume, & ruinoient presque entierement le commerce des Villes maritimes du Royaume, ceux qui avoient intérêt de l'empêcher, en porterent des plaintes si vives & si fréquentes, que l'on croit que ce fut pour cela que le Marquis Duquesne fut rappellé.

Monfieur de la Varenne fut nommé en fa place en 1716. & Monfieur de Ricouart en celle de Monfieur de Vaucrefon Intendant.

Le tems de l'adminiftration de ces deux Chefs fut court & dur, & finit par une catastrophe dont on n'avoit jamais entendu parler dans les Isles. Ils commencerent par des menaces, continuerent par des traitemens très-durs, & poufferent tellement les habitans, naturellement portés au refpect & à l'obéiffance, qu'ils les mirent au defefpoir. Ils prirent les armes en même tems dans tous les quartiers de l'Ifle, furprirent ces deux Meffieurs dans une tournée qu'ils faisoient dans les quartiers, les embarquerent, & les renvoyerent en France en 1717.

A peine étoient-ils à la voile que les peuples revenus à eux mêmes, & connoiffant toute l'énormité de leur action, s'emprefferent d'en demander pardon au Roi, & à tâcher de mériter leur grâce par leurs foumiffions.

Cette affaire fit grand bruit à la Cour, & à la fin le Roi fe fouvenant de ce que ce peuple fidele avoit fait dans mille occafions, pour conferver les Isles à fa Couronne, leur accorda une amniftie générale.

Celui que l'on avoit forcé d'être à la tête du peuple, fut excepté de la grâce avec six autres. C'étoit le sieur Dubuc, dont nous avons parlé cy-devant. Il se mit lui-même en prison, dès que Monsieur de Silvacane Intendant fut arrivé. On fit des informations rigouteuses, & comme on reconnut son innocence, le Roi lui donna des lettres d'abolition, & quelque tems après aux six autres habitans, qui avoient été exceptés de l'amnistie générale.

Aussi-tôt après l'embarquement de Messieurs de la Varenne & Ricouart, Monsieur Begue qui se trouva le plus ancien Lieutenant de Roi, prit le commandement absolu. Il étoit vieux, caduc, & infirme, mais il n'eut aucune peine à gouverner des peuples qui sentoient toute l'énormité de l'action qu'ils avoient commise, & qui étoient touchés d'un vif repentir. Aussi les affaires reprirent leur train ordinaire dans le moment.

Il y avoit pour lors à la Cour Messieurs de Valmeniere & de la Guarigue Savi, gny, le premier étoit Lieutenant de Roi. & le second Major de la Martinique.

Monseigneur le Regent les fit partir en diligence pour s'aller embarquer à Nantes, dans un vaisseau marchand ap-

pellé le Saint Florent, qui étoit prêt à mettre à la voile.

Ils eurent ordre d'aller en droiture à la Grenade, porter au Chevalier de Feuquieres, qui en étoit Gouverneur, l'ordre du Roi, pour aller commander à la Martinique, en attendant sa commission de Général, qui ne tarda pas à venir, & de le conduire au Fort Royal.

Le départ de Monsieur de Feuquieres fit verser bien des larmes aux habitans de la Grenade. Son arrivée à la Martinique y causa une joye d'autant plus grande, qu'on étoit assuré qu'il recevroit incessamment l'amnistie que le Roi avoit eu la bonté d'accorder à ces peuples repentans. Il fut reçu avec tous les honneurs imaginables. Il y eut un concours prodigieux d'Officiers & d'habitans, qui venoient l'assurer de leurs respects, personne ne s'en dispensa, les malades même s'y faisoient porter dans des hamacs par leurs esclaves. Sa maniere de gouverner à la Grenade, lui avoit gagné par avance les cœurs de toute la Martinique; ainsi tout le monde prit part à la joye universelle, dès qu'il eut reçu l'amnistie.

Il fit assembler le Conseil Supérieur, & l'y fit lire & enregistrer, & employa tout son esprit à remettre tout l'ordre

qui étoit nécessaire dans les troupes , & les Milices du Fort Royal. Il fut au Fort Saint Pierre , où quelques affaires le demandoient , l'on continua d'admirer sa sagesse , sa politesse , & sa fermeté pour le service , son désintéressement , & bien d'autres vertus. On n'a point éprouvé dans les Isles de Gouvernement plus doux & plus tranquille. Il est vrai qu'il retrancha absolument le commerce avec les étrangers ; mais il écrivit en Cour , afin qu'elle ordonnât aux commerçans des Villes maritimes , de pourvoir les habitans de ce qui leur étoit nécessaire.

Il sçavoit par lui-même quand il étoit à la Grenade , combien les Nègres fugitifs habitués à Saint Vincent avec les Caraïbes , étoient d'un dangereux exemple pour les esclaves des autres Isles. On leur a donné le nom de Sauvages noirs. Ce sont la plûpart des Nègres de la Barbade , Isle Angloise & très-considérable , qui se sont sauvés des maisons de leurs maîtres , & qui se sont retirés parmi les Caraïbes de Saint Vincent , qui les ont reçûs , & qui leur ont cédé la Cabesterre de leur Isle. Ils s'y sont fort multipliés , & ont à la fin contraint les véritables Caraïbes , d'abandonner presque toute l'Isle , & de se retirer dans la Terre-

ferme. Ces Nègres se roucouoient comme les vrais Caraïbes, & venoient aux Isles avec eux, quoiqu'il fût facile de les reconnoître à leurs cheveux & à leur air de tête & de visage, on ne leur disoit rien, parcequ'on ne vouloit pas rompre avec leurs protecteurs, qui auroient pû causer du désordre dans les quartiers éloignés de nos Isles, & nous obliger à une guerre ouverte. On avoit donné des mémoires sur cela à Monsieur de Feuquieres, il crut en devoir faire usage, & pour cet effet, il assembla un assez gros corps de volontaires, dont il donna le commandement au sieur Poulain, Capitaine d'une Compagnie de la Marine. Il choisit le sieur Dubuc pour commander sous lui, & croyant bien faire, il donna un ordre secret au sieur Morienne, pour prendre la place du sieur Poulain, en cas qu'il lui arrivât accident. Le sieur Dubuc en fut averti, & n'en fit pas semblant. Ils arriverent à Saint Vincent, mirent à terre au quartier des vrais Caraïbes, qui les reçurent en amis, & traverserent toute la largeur de l'Isle, pour aller attaquer les Nègres marons. Ceux-ci en ayant été avertis, se retirerent sur une montagne presque inaccessible, où on eut l'imprudence de

les aller attaquer, sans avoir eu la précaution d'engager quelques Caraïbes à servir de guide, & à conduire par des sentiers plus aisés, qu'ils sçavoient parfaitement. Les Nègres se défendirent bien, & d'autant plus aisément qu'ils étoient dans des lieux si difficiles à pénétrer, que vingt hommes en auroient pû deffaire mille. Aussi le sieur Poulain fut tué, & plusieurs autres avec lui, & il y eut un nombre considérable de blessés. La troupe étant alors en désordre, & hors d'état d'aller plus loin, le sieur Dubuc fit enlever les blessés, & reprit le chemin du camp, & fit sa retraite en bon ordre, sans être inquiété par les Nègres marons.

Lorsqu'on fut arrivé au camp, le sieur de Morienne produisit son ordre. Le sieur Dubuc s'y soumit sur le champ, & le fit reconnoître par les troupes.

Le nouveau Commandant fit aussi tôt battre la générale pour décamper. Dubuc le pria de ne le pas faire qu'il n'eût auparavant fait un ordre de marcher, afin de pouvoir se soutenir contre les Nègres, s'ils venoient l'inquiéter dans une marche de cinq lieües qu'il y avoit à faire pour gagner le Mouillage, où étoient les batteaux, & qu'il n'eût choi-

si un nombre suffisant d'hommes pour porter les blessés. Cela fut exécuté, on arriva à l'embarquement sans avoir été inquiété, & trois jours après on mouilla au Fort Royal de la Martinique.

Depuis cette malheureuse entreprise, on a laissé en repos les Nègres marons, qui ont déchargé leur colere sur les Caraïbes, leur ont déclaré la guerre, les ont battus plusieurs fois, & les ont à la fin forcés pour la plûpart de se retirer dans la Terre-ferme. Il n'y reste à présent que quelques vieillards, à qui les noirs qui sont maîtres absolus de l'Isle, n'ont pas vou'u ôter la vie.

Le reste du tems que Monsieur de Feuquieres a gouverné les Isles, a été très-paisible. Il étoit aimé & respecté de tout le monde. Il étoit exact à tous ses devoirs, faisoit observer à la lettre les ordres de la Cour, il soutenoit la justice, faisoit respecter les Religieux, il étoit liberal, bien faisant, populaire sans avilir sa dignité. On s'attendoit qu'il gouverneroit encore long tems, lorsqu'il fut relevé par Monsieur le Marquis de Champigny en 17 sans qu'on ait jamais pû pénétrer la cause de son rappel.

Monsieur le Marquis de Champigny qui lui a succédé, étoit Gouverneur de

la Martinique, il est très-riche, ayant épousé la fille unique du Marquis de Boifferet, qui a de grands domaines dans l'Isle de Marie-galante, & autre part, aussi est-il magnifique dans son équipage & dans sa table. Il aime à faire plaisir, il est brave, d'un grand ordre, compatissant aux miseres d'autrui. Il est assez populaire. Il est roide sur le service, ceux qu'il estime davantage, sont ceux qui s'acquittent mieux de leur devoir. On dit qu'il a quelquefois des vivacités, mais qu'il revient dans le moment, & que par des honnêtetés & des services, il fait oublier bien vite le chagrin qu'il peut avoir causé. Il étoit encore Général en 1736.

L'Intendant qui a succédé à Monsieur de Ricouart, fut Monsieur de Silvacane. C'étoit un homme rompu dans les affaires, d'un esprit vif, éclairé & fort orné. Il s'appliqua aux affaires dès qu'il fut arrivé, avec tant de zèle, & s'échauffa tellement qu'il tomba malade, & mourut en peu de jours.

M. Besnard lui succéda. Il étoit fort actif & fort laborieux, & quoi qu'il fut fort honnête à tout le monde, il a eu des ennemis qui l'ont fait passer pour homme intéressé, & qui volontiers rece-

voit des présens. C'est une pure calomnie, dont il lui auroit été facile de se laver si on lui en avoit donné le tems; mais elle prévalut, & il fut relevé par Monsieur Blondel de Jouvancour.

Cet Intendant étoit très-habile & très-laborieux. Il étoit extrêmement poli. Il recevoit bien tout le monde, rendoit la justice promptement, il étoit bien-faisant, avoit une très-grande attention sur les Juges, afin de les obliger à terminer les procès promptement, & sans laisser les parties se consumer en frais. Il a demeuré trop peu de tems aux Isles. Il fut relevé pour occuper une Intendance en France, ce qui marque que la Cour étoit aussi contente de lui, que les Isles ont été fâchées de le perdre.

Monsieur Panié d'Orgeville, Maître de Requêtes lui a succédé, & exerçoit cet emploi encore en 1736. C'est un homme rempli de lumieres, de capacité, & d'une grande intégrité. Il est doux, gracieux, poli, il vit très-noblement, il travaille beaucoup, il est exact à faire exécuter ses ordonnances, & n'en rend point qu'après les avoir bien pesées & examinées. Il est aimé & respecté de tous les habitans, qui souhaitent que son administration dure bien des années.

Gouverneurs de la Martinique.

Monsieur de Sainte Marthe étoit Gouverneur de la Martinique en 1674. quand les Hollandois sous la conduite de l'Amiral Ruyter, vinrent attaquer le Fort Royal. Il auroit acquis beaucoup de gloire dans cette occasion, s'il n'eût point suivi un mauvais conseil qu'on lui donna, car il étoit très-brave, mais d'un esprit fort borné, en quoi il étoit bien différent du Pere de Sainte Marthe son frere, qui est mort Général des Peres de l'Oratoire.

Monsieur le Chevalier de Guitaut qui étoit Gouverneur de la partie Françoisé de Saint Christophe, vint occuper sa place. Ce Chevalier étoit doux, populaire. Il étoit brave, sçavoit son métier, & le faisoit à merveille. Le besoin que l'on eut de lui à Saint Christophe, qui étoit en ce tems-là bien plus considérable que la Martinique, obligea la Cour de l'y faire repasser.

Monsieur de Gabaret qui étoit Gouverneur de la Grenade, vint gouverner la Martinique. C'est le même dont nous avons parlé ci-devant. Ainsi je n'en dirai pas davantage.

Après lui Monsieur le Marquis de Bethune fut pourvû du Gouvernement de la Martinique. Nous n'en disons rien parce que des emplois plus importans l'empêcherent de venir prendre possession de son Gouvernement.

Monsieur le Marquis de Champigny fut nommé en sa place. C'est lui qui est à present Gouverneur Général des Isles.

Monsieur de Braché lui a succédé. Il est plein de mérite & de valeur. Il est très-poli, & il a l'approbation de tout le monde.

Gouverneurs de la Guadeloupe.

Le premier Gouverneur ayant commission du Roi depuis l'extinction de la Compagnie de 1664. a été Monsieur du Lion. Il s'est acquité de cette commission d'une maniere qui lui a mérité l'approbation de la Cour, & le respect des peuples.

Son Successeur a été Monsieur Hincelin. Il étoit proche parent de Monsieur Houel, ci-devant Seigneur & propriétaire de la moitié de cette Isle. Il étoit fort poli, avec une table magnifique, il étoit populaire sans se trop abaisser. Il étoit riche, & se faisoit plaisir d'obliger

tout le monde. C'étoit un très-brave homme.

Après sa mort Monsieur le Chevalier Auger fut nommé en sa place. Il étoit Gouverneur de Marie-galante depuis l'année 1686. Sa commission pour la Guadeloupe est du mois d'Août 1695. C'étoit un homme d'un mérite accompli & d'une très-grande valeur. Il étoit lent dans toutes ses entreprises, & très-peu entreprenant. On disoit de lui qu'il étoit plus propre à obéir qu'à commander. Il passa au Gouvernement de Saint Domingue en 1703.

Monsieur de Boisfermé, ci-devant Lieutenant de Galiotte, & Gouverneur de Marie-galante, fut nommé pour commander à la Guadeloupe. C'étoit un homme d'une grande valeur, fort entreprenant, ferme dans ses résolutions, mais qui aimoit un peu trop ses plaisirs. On prétend que c'est ce qui l'a empêché d'avoir le Gouvernement de la Guadeloupe.

Monsieur de la Malmaison qui en étoit Lieutenant de Roi depuis long-tems, fut nommé Gouverneur en 1704. Il étoit brave, & avoit acquis beaucoup d'honneur, en deffendant le Fort de la Basse-terre en 1691. contre les Anglois.

Il étoit populaire, faisoit du bien à tout le monde. Il se faisoit honneur de son bien, il est mort regretté de tout le monde.

Après sa mort Monsieur de Moyencour fut nommé en sa place, & quelque tems après il fut appelé à d'autres emplois.

C'est en cette année 1735. que Monsieur du Poyet occupe ce Gouvernement. C'est un homme de service, brave, actif, vigilant. Il est du goût de la Cour & des peuples, c'est faire son éloge en peu de mots.

*Gouverneurs de Saint Christophe
depuis la réunion de cette Isle
au domaine du Roi.*

Le premier a été le Commandeur de Saint Laurent. Il étoit de ces hommes excellens, qui ne meurent jamais dans la mémoire des hommes. Il a conduit le peuple nombreux de cette Isle, avec une prudence, une sagesse & une bonté qui l'en faisoient regarder comme le pere. Il étoit très-brave, & fort appliqué à remplir ses devoirs, & à les faire remplir aux autres. Les Anglois qui connoissoient ses rares talens, le respectoient & le craignoient.

Après sa mort le Commandeur de Guitaut qui étoit Gouverneur de la Martinique, passa au Gouvernement de Saint Christophe. Nous en avons parlé ci-devant. Il est mort Lieutenant Général au Gouvernement Général des Isles.

Monsieur le Comte de Gennes fut nommé Gouverneur en sa place. Nous en parlerons plus au long quand nous rapporterons la prise de cette Isle par les Anglois en 1701. Elle leur a été cédée par le Traité de paix de Risvick.

Gouverneurs de la Grenade.

Le premier Gouverneur de cette Isle après sa réünion au domaine du Roi, a été Monsieur de Gabaret. Il étoit frere de Monsieur de Gabaret, Lieutenant Général des armées du Roi. Pour lui il avoit été Capitaine de Cavalerie, & n'avoit point servi dans la marine. Il s'est fait regretter des habitans de cette Isle, & est mort comme nous l'avons dit ci-devant, Gouverneur de la Martinique, & Lieutenant Général au Gouvernement Général des Isles.

Monsieur de Gemelac succéda à M. de Gabaret. Il suivit en tout l'exemple de son prédécesseur, & par conséquent

308 *Nouveaux Voyages aux Isles*
la Cour & les peuples eurent lieu d'être
contens.

Monsieur de Bouloë fut ensuite Gouverneur de cette Isle. C'étoit un homme d'un très-grand esprit, & d'un rare mérite. Il avoit une très-grande vivacité, & la pouffoit quelquefois un peu loin; mais il étoit naturellement bon & officieux, & très-capable de commander. Il fut nommé Gouverneur de l'Isle à vache & de Saint Louis, lorsqu'on y établit une Compagnie. Un homme de sa qualité avoit peine à s'accommoder des manieres du Directeur de cette Compagnie, qui ne perdoit aucune occasion de lui faire de la peine.

Monsieur de Maupeou a succédé à Monsieur de Bouloë, & M. le Comte d'Arquien à Monsieur de Maupeou. On dit que ces deux derniers n'ont été ni aimés ni regrettés de leurs peuples.

Monsieur le Chevalier de Feuquieres étoit Gouverneur de cette Isle, quand il fut élevé à la charge de Gouverneur Général des Isles. J'en ai parlé ci-devant. Il est au-dessus de tout éloge.

Après lui Monsieur Duhoux a été pourvû de ce Gouvernement. Il méritoit quelque chose de plus considérable, les habitans l'ont beaucoup regretté, & avec raison.

Monsieur du Poyet a succédé à Monsieur Duhoux.

C'est présentement Monsieur de Larnage, homme d'esprit & d'un très-grand mérite, il est capable de ce Gouvernement, & de tous les autres emplois que le Roi lui voudra donner.

Gouverneurs de Marie-galante.

Le premier Gouverneur de cette Isle depuis sa réünion au domaine du Roi, a été M. le Marquis de Maintenon d'Angenes. On n'en pouvoit pas trouver qui eut plus de naissance & de mérite. Mais ce poste ne lui convenant pas, il donna sa démission.

Et M. Auger son beau frere fut nommé en sa place. J'ai déjà parlé de M. Auger dans un autre endroit.

M. de Lauriere Capitaine de Galiotte lui succéda. Il mourut presqu'aussi-tôt qu'il fut en possession du Gouvernement.

M. de Bois-fermé qui étoit son Lieutenant de Roi lui succéda. Les habitans n'étoient pas contens, parcequ'ils prétendoient qu'il les traitoit avec trop de rigueur. Il est difficile de plaire à tout le monde.

Après sa mort M. Begue Lieutenant

310 *Nouveaux Voyages aux Isles*
de Roi à la Martinique fut nommé à ce
Gouvernement. Son âge avancé, ses in-
firmités & autres raisons, l'ont empê-
ché d'en prendre possession.

C'est présentement M. de Poincy qui
est Gouverneur. Il est petit neveu de M.
le Bailly de Poincy. C'est un homme d'es-
prit, brave, libéral, attaché à ses de-
voirs, & qui se comporte comme il
convient à un homme de sa naissance.
On doit dire qu'il fait honneur à son
emploi.

Lieutenans de Roi & Majors.

Le premier Lieutenant de Roi de la
Martinique a été Monsieur de Gemefac.
Ceux qui ont eû ensuite cette charge
sont Messieurs de Mareuil, le Begue,
du Parquet, du Chatel, de Valmeniere,
Durieux, de Larnage, du Poyet, de
la Rochequion.

Il y en a quatre à present, qui sont
Messieurs de Chateaugnay, du Clieux,
Landon & Poinfable.

Le premier Major de la Martinique a
été M. Begue. Ensuite Messieurs de Jor-
na, du Parquet, Coulet, Savigny, la
Guarigue, du Rieux, du Poyet, Poin-
cy, Boisterné, du Clieux & Landon.

C'est à présent Monsieur de Caray.

Le premier Lieutenant de Roi de la Guadeloupe a été M. de la Malmaison, ensuite Messieurs Coulet, Savigny, de Valmeniere, de la Rochequion. C'est présentement M. Dumont Saint Remy.

Le premier Lieutenant de Roi de la Grenade, a été M. de Gilbert, après lui M. de la Motte.

C'est à présent M. de Pradine. Il est le plus ancien Lieutenant de Roi des Isles.

Le premier Major en pied de la Guadeloupe, a été M. Bachelier. C'est à présent M. de Ligny.

Le premier Major de la Grenade, & qui l'est encore à présent à Ingenieur, est M. Binoit.

Le premier Lieutenant de Roi de Marie-galante, a été M. de Boisfermé, & ensuite Messieurs de Larnage & Poincy.

Le premier Major de Marie-galante, a été M. Poulain, & ensuite Messieurs de Poincy & Sainson. C'est présentement M. de la Chassagne. Ces deux derniers quoique regardés comme Lieutenants de Roi, ne sont employés sur l'Etat Major que comme Majors seulement, & Commandans en l'absence du Gouverneur.

Les Ayde-Majors sont M. de Vaumourant au Fort Royal. Monsieur de Ligny à Saint Pierre. M. Mefallié à la Trinité. M. de la Poterie à la Grenade. Ils sont tous Ayde-Majors des troupes du Roi & des Milices.

Le premier Capitaine de Port a été M. Joyeux. Ensuite M. Durand. C'est à présent M. de Malvaut.

Le premier Commissaire d'artillerie ayant appointemens du Roi, a été M. de Malerbe, qui l'est actuellement. Il y a un Lieutenant; mais qui n'a ni commission ni appointemens du Roi.

Le premier Ingenieur a été M. Payen, ensuite M. de Cailus, M. de la Voulay, M. Binoit, à présent M. Houel.

M. Jolivet a été le premier Commissaire ordonnateur. Ensuite M. de Milon, homme de merite & d'expérience, qui a été élevé à l'Intendance de Toulon. Ensuite M. Mesnier, qui est mort Commissaire ordonnateur, & Chef du Conseil Supérieur de la Guadeloupe. C'est à présent Monsieur Marin qui est Commissaire, Controlleur & ordonnateur de la Marine à la Martinique, & M. de la Chapelle à la Guadeloupe.

Les Trésoriers, Messieurs de Marseille, Marin, Jaunas, Maréchal, à présent M. Ferrand.

Le premier Medecin entretenu par le Roi à la Martinique, étoit M. de la Martiniere. Il étoit homme d'esprit, très-habile dans sa profession, charitable, bien-faisant. Il est mort sans laisser de bien, preuve certaine de son désintéressement.

M. le Dran l'a remplacé. Il a trouvé le moyen en trois ans qu'il a demeuré aux Isles, de s'enrichir, & s'est retiré avec beaucoup de bien.

M. de Bordegaray lui a succédé. Il étoit homme d'esprit & habile, & cependant il est mort sans bien, parce qu'il étoit, à ce qu'on dit, trop ami de ses plaisirs.

M. Duquarel est venu ensuite, & est mort en peu de tems.

C'est présentement M. du Moulin. Ses œuvres ne l'ont pas encore fait connoître.

On voit par ce détail que la mort ne respecte pas plus les Medecins que les autres.

Le premier grand Voyer gagé du Roi a été M. du Joncheray. Son pere l'étoit avant lui, mais sans gages, ni commission du Roi.

Le premier Arpenteur gagé par le Roi a été M. Rossin. Avant lui c'étoit Monsieur Petit qui n'avoit que ses vacations.

*Liste de Nosseigneurs du Conseil Supérieur
de la Martinique.*

M. le Marquis de Champigny, Gouverneur & Lieutenant Général des Isles Françoises du vent.

M. Panié, Chevalier Seigneur d'Orgeville, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, Intendant des Isles & Président du Conseil.

M. de Brache Gouverneur de la Martinique.

M. du Clieux Lieutenant de Roi au Fort Royal.

M. de Chateauguay Lieutenant de Roi, & Commandant du Fort Saint Pierre.

M. Landon, Lieutenant de Roi & Commandant au Fort Saint Louis de la Trinité.

Monsieur de Poinfable, Lieutenant de Roi & Commandant au Cul-de-sac Marin.

M. Marin, Commissaire ordonnateur & Contrôleur de la Marine, Subdélégué de M. l'Intendant.

Messieurs Poquet Doyen du Conseil, HoudinPere, honoraire, & subdélégué

de M. l'Intendant. De Girardin pere & fils, Conseillers honoraires. Rahaut de Choisy, Lescaris de Jaunas. L'homme de Montigny, Errard, Poisson, Subdélégué de M. l'Intendant, Febvrier, Duval de Gremonville Subdélégué de M. l'Intendant. Assier, Plejot du Joncheray, grand Voyer. Houdin du Bouchet, Menaut & Sancire, tous Conseillers assesseurs. M. Periville du May, Procureur Général. Le Sauvage & Lequoï, substitués, Rampont de Surrille, Greffier en chef. Clerac Commis Greffier.

Officiers de la Jurisdiction Royale du Fort Saint Pierre.

Messieurs Romain Juge Royal Civil & Criminel, & Lieutenant Général de l'Amirauté. Lequoï Procureur du Roi. Bertrand, Lescurier, Mary & Trouvé, Substitués. Jacquin, Greffier de la Jurisdiction & Amirauté. Un Commis Greffier, & nombre de Procureurs.

Officiers de la Jurisdiction Royale de la Ville du Fort Royal.

Messieurs Moreau, Conseiller du Roi

316 *Nouveaux Voyages aux Isles*
Lieutenant civil , criminel , de police,
commerce & navigation. Emanuel Pro-
cureur du Roi. Le Febvre Substitut du
Procureur du Roi. Dorien Greffier. Un
Commis Greffier , & des Procureurs.

Officiers de l'Amirauté.

M. de Rasle , Conseiller du Roi,
Lieutenant Général de l'Amirauté. Un
Procureur du Roi. Un Greffier,

Officiers de la Jurisdiction de la Trinité.

Messieurs Rampont , Lieutenant civil,
criminel , de police , commerce & na-
vigation. Danglebesne Substitut du Pro-
cureur du Roi. Pomiroto Greffier.

Le premier Juge de la Martinique ga-
gé par le Roi a été M. Turpin. Ensuite
Messieurs Fremeau , Houdin , le Moine,
à présent M. Romain à Saint Pierre.

Le premier Juge du Fort Royal a été
M. Vinence , ensuite M. Dorien , à pré-
sent c'est M. Moreau,

Le premier Juge de la Trinité a été
M. Lequoy. Ensuite Messieurs Horry &
Vandelle. C'est à present M. Rampont.

Compagnies détachées de la Marine.

Il y a dans les Isles du Vent , c'est-à-

dire, la Martinique, la Guadeloupe & la Grenade, dix Compagnies Franches, du détachement de la Marine, dont les Capitaines sont Messieurs de Bailleul, de Tonty, Nadeau, le Chevalier de Longueville, le Chevalier de Lonvilliers, Poincy, de Bonrons, Piché & Fontenay, & deux vacantes.

Les Lieutenans sont Messieurs de Prédedenfonce, Poulain, de Charbonniere, de Crapado, Begue, de Casenave, de la Touche, de Meil & la Chauffée, & une vacante.

Les Enseignes sont Messieurs Besnard, du Chatel, le Comte de Chaseron, Després, le Chevalier de la Poterie, Giraud, la Martiniere, le Chevalier Begue, Dorfol & Durand.

Compagnies de Milices.

Il y a à la Martinique cinquante Compagnies de Milices, desquelles huit sont de Cavalerie, & une de Gendarmes à cheval. Les Compagnies d'Infanterie étoient enrégimentées avant que M. de Champigny fût Général des Isles. Les Colonels étoient Messieurs de Jorna, de la Touche, de Survilliée, la Guarigue, & Collard.

Les Lieutenans Colonels étoient Messieurs Dupré , Lequoy , Dubuc & Rouffel.

Le Roi a supprimé les Regimens. Il n'y a plus que des Capitaines avec commission de Sa Majesté , au lieu qu'avant cela ils n'avoient leurs commissions que du Général.

Les Capitaines sont Messieurs de Meilancour , Dupré , Pelletier , Desfourneaux, Collard, Pelletier des Ravinieres, de la Touche , Renaudin , Cornet, Lair, l'Homme d'Aubigny, Cornet, de la Grange, Courpon, de la Vernade, la Guarigue, la Tournerie, Banchereau, Belaitre, Cornier, Croquet, Hache, Chapelle, Sainte Croix, Giraut Dorson, Desprez Gemeville, la Touche Longré, Giraut Cresol, Dubuc du Ferret, la Guarigue Survilliée, Dubuc Lé-rang, Desseaux Bondy, Descasteaux Bon-tems, Carreau le Vassor, des Fontaines, des Rivieres, Pocquet de Janville, Lamur, Birot, Courtois, Desnaux, Perien, Chartier, Bolair, Laurent, Pichery, Dorien, des Sources, Febvrier de la Motte, la Vigne, Arboussel, Renoud, Edmont Catier, Pinot & la Calandre. Ce dernier n'a qu'une Compagnie de Mulâtres & de Nègres libres.

Il y a dans toutes ces Compagnies, Capitaine en second, premier & second Lieutenant, premier & second Enseigne, & même des Officiers réformés ; mais ils ne tiennent leurs commissions que des Généraux.

Ce seroit ici le lieu de donner une liste exacte de toute la Noblesse établie dans les Isles. Elle y est en grand nombre, très-distinguée par son ancienneté, par ses services, par sa bravoure, par sa fidélité, par son exactitude à remplir ses devoirs ; mais comme le nombre est grand, & que malgré mon exactitude, & la fidélité des mémoires que l'on m'a envoyés, j'en pourrois laisser échapper quelqu'un, je crois qu'il est plus à propos de n'en pas donner une liste au public, non plus que d'un très-grand nombre de Familles considérables, qui remplissent le pays, avec tout l'honneur, la probité, la valeur, & les autres vertus chrétiennes & civiles. Je me tais, crainte d'oublier quelqu'un, & par conséquent bien loin de m'en sçavoir mauvais gré, on doit me tenir compte de mon attention scrupuleuse.

J'ai parlé ci-devant presque en courant, de l'Isle de Saint Vincent. C'est une des deux Isles que l'on a laissé aux

Caraïbes. ; l'autre est la Dominique. Les Caraïbes de Saint Vincent ont eu assez d'imprudence pour recevoir les Nègres fugitifs de la Barbade, qui est la plus riche de toutes les Isles Angloïses. Ils en ont encore reçu de la Grenade, & même de quelques autres Isles Françoises, ils auroient bien mieux fait leurs affaires, & se seroient acquités des devoirs de bons voisins, s'ils auroient ramenés ces esclaves fugitifs à leurs maîtres, soit François, soit Anglois, qui leur auroient donné des récompenses proportionnées à leurs peines. Ils ont crû sans raison, qu'en multipliant le nombre de leurs concitoyens, ils se mettroient en état de ne pas craindre que les Européens vissent troubler leur tranquillité; ils se sont trompés, & ils n'ont pas été long-tems sans s'en appercevoir. En effet, dès que ces premiers esclaves fugitifs, qui demeuroient d'abord avec eux dans leurs carbets, se sont vû en assez grand nombre, ils ont voulu avoir une partie de l'Isle à eux, & ont choisi la Cabesterre comme un endroit où ils seroient moins exposés aux entreprises que leurs maîtres pourroient faire pour les reprendre, cela leur a réussi. Nous avons vû qu'il en a coûté la vie au sieur Poulain, & à beau-

coup d'autres François qui étoient du détachement que l'on avoit fait pour les aller enlever. Cette irruption qu'ils accusèrent les Caraïbes d'avoir fomentée, leur a servi de prétexte pour déclarer la guerre à leurs anciens hôtes, & pour les pousser tellement à bout, qu'ils les ont obligés presque tous à aller chercher la vie & la tranquillité dans la Terre-ferme. Il ne reste à Saint Vincent qu'une petite poignée de Caraïbes vieux, infirmes, & presque mourans de faim, pendant que les Nègres marons, à qui on a donné fort improprement le nom de Caraïbes noirs, sont les maîtres absolus de toute l'Isle, y vivent à leur maniere, sans reconnoître d'autres Chefs que ceux qui leur plaisent, & pour autant de tems qu'ils le jugent à propos.

Au reste cette Isle est une des meilleures de toutes les Antilles. La terre y est bonne, profonde, grasse & franche. On trouve peu d'endroits où le terrain ne réponde pas à tout ce qu'on peut lui demander. Toute l'Isle est arrosée d'une infinité de rivières, de ruisseaux, de fontaines, de la plus belle & de la meilleure eau du monde. Les arbres y sont grands, gros, droits, & on y en trouve de toutes les especes, que l'Amérique

produit, le tabac que l'on y cultive, selon tous les connoisseurs, ne le cede pas à celui de Verine. Il est au-dessus de tous les autres tabacs, & si cette Isle étoit habitée, on trouveroit le fond d'un commerce immense dans cette seule marchandise, il faudroit être bien paresseux pour y souffrir la moindre disette. Le manioc qui est le pain presque universel de toute l'Amerique, y croît si gros, & pousse des racines si puissantes, si grosses, & en si grande quantité, que si dans les meilleures terres des autres Isles, on laisse trois pieds de distance entre chaque fosse; il faut en laisser cinq, & même plus dans celle-ci. Les parates, les ignames, les citrouilles, les giraumons, les melons de toutes especes, y viennent monstrueux & d'un goût admirable. Le mahis ou bled de Turquie, porte des épis de plus d'un pied de longueur.

Si quelques François s'accommodoient avec ce qui reste de vieux Caraïbes, de quelques portions de terre, & qu'ils ne s'appliquassent qu'à élever des volailles, des cochons & des cabrittes, ils feroient en peu de tems leur fortune, parceque sans sortir de chez eux, les barques de la Martinique ne manqueroient pas

d'aller chercher leurs denrées, & de leur en porter le prix en argent ou en marchandises, on s'ouvreroit par ce moyen un commerce avec les Nègres qui habitent la Cabesterre, qui étant laborieux & en assez grand nombre, trouveroient leur compte dans ce négoce.

Je sçai un homme sage & bon citoyen qui a donné un mémoire là-dessus, & qui a répondu par avance à toutes les difficultés qu'on lui pourroit proposer.

La plus forte est le peu de sûreté que l'on s'imagine qu'il y auroit à demeurer avec ces Nègres marons, qui ayant exterminé ou chassé ceux qui les avoient reçus, n'en useroient peut-être pas mieux avec ceux qui viendroient occuper leurs postes. On convient que cela pourroit arriver, si on vouloit s'établir contre leur volonté; mais il est d'autant plus aisé de les y faire condescendre, que l'on sçait qu'ils cherchent à se mettre sous la protection du Roi, & même de lui payer tribut.

Les François qui s'y établiroient, & les Nègres, seroient sous la protection réciproque les uns des autres, & pourvû que le Commandant François fût un homme sage, juste & bon Chrétien, on peut répondre qu'en peu de tems,

on feroit dans cette Isle un établissement qui feroit d'un grand secours à toutes les autres , & dans la suite à tout l'Etat , par la quantité de tabac excellent que les Fermiers en pourroient tirer.

Il y a près de quarante ans que les bois de charpente sont très-rares , & très-chers à la Martinique. Ceux qui en ont quelques pieds dans leurs terres, les conservent avec soin ; & ceux qui n'en ont point & qui en ont besoin , les achètent bien cher. J'ai voulu donner il y a 40 ans cent écus d'un bois épineux , qui ne pouvoit porter qu'environ dix-huit pouces , étant équarri , par malheur pour le vendeur le cœur se trouva gâté , & le marché fut nul. Ces sortes de bois sont aussi rares qu'ils étoient autrefois communs. On en a besoin pour faire des grandes rouës de moulin à eau , des balanciers , des rouës de rencontre , des jantes pour les rouës de charette , & bien d'autres ouvrages. La nécessité a obligé d'en prendre d'autres ; mais ils durent peu , & c'est tous les jours à recommencer , & tout cela à grands frais.

On pourroit tirer de l'Isle Saint Vincent une quantité prodigieuse de bois de charpente de toutes les especes. Des ouvriers qui voudroient s'y at-

tacher, y feroient bien leurs affaires.

L'indigo y vient à merveille. Ce que j'ai dit de la bonté de la terre, & de sa profondeur suffit pour en être assuré.

Ainsi quand on se réserveroit dans cette Isle à faire des bois de charpente; du tabac, de l'indigo, du roucou, du ris, du mahis, des volailles, à élever des cochons, des cabrittes, on trouveroit de quoi faire un commerce très-lucratif.

Il n'y a point de doute que cette terre vierge ne fût très-propre à la culture des cacaotiers, & n'en donnât de quoi fournir les autres Isles qui en consomment beaucoup, sans les obliger à porter leur argent ou leurs marchandises aux Espagnols de la côte de Carac.

Le Commerce avec les Etrangers est ce qui donne le plus d'embaras aux Généraux & aux Intendans. Il faut l'empêcher si on veut être bien en Cour. On me permettra de dire ici que cela sera toujours difficile, pendant qu'il y aura des Isles neutres ou inhabitées, comme est celle de Sainte Aloufie.

Les Marchands étrangers s'y rendent, les barques Françoises s'y trouvent, on commerce les uns avec les autres, & au retour on trouve assez de moyens pour

mettre à terre ce qu'on a trafiqué contre les deffenses. Cela cessera dès qu'il n'y aura plus de lieu pour faire ce commerce.

Il ne faut que mettre une Colonie dans Sainte Aloufie. On peut assurer qu'il est de l'utilité publique, & même d'une nécessité absolüe d'y penser très-sérieusement. La Martinique, la Guadeloupe, la Grenade, Marie-Galante regorgent d'habitans. Les familles sont si nombreuses, qu'on ne sçait que faire des enfans. Quand ils sont arrivés à un certain âge, il faut leur trouver des terrains où ils puissent faire des habitations, & travailler pour leur compte; & il n'y en a plus dans toutes ces Isles. Nos anciens Grecs & Romains en usoient ainsi. C'est de cette maniere que le monde s'est découvert & s'est peuplé. Leur exemple est trop beau pour ne le pas suivre, & la nécessité y contraint. Sans cela tous ces jeunes Créolles, se retireront chez les Espagnols, ou chez les Portugais, qui ayant dans la Terre-ferme des pais immenses inhabités, seront ravis de les donner à des François, dont la valeur & l'industrie leur fera d'un très-grand secours.

Qui empêchera encore de mettre des François dans la Dominique. Les Carai-

bes qui en occupent quelques morceaux sont en si petit nombre, qu'ils n'auront aucune peine à consentir que les François y aillent demeurer avec eux. Ils seront ravis, & on peut l'assurer, de trouver une protection telle qu'ils peuvent l'espérer des François, outre l'avantage particulier qu'ils retireront du petit commerce qu'ils pourront faire ensemble.

Par ce moyen les Colonies Françoises feront une chaîne d'Isles, la plupart à vûe les unes des autres, qui pourront se communiquer sans cesse, & se secourir mutuellement dans les tems de guerre, & augmenter le commerce avec la France & les revenus du Roi.

Si les Anglois nos voisins n'avoient pas de grandes Provinces du côté du Nord, où ils augmentent tous les jours leurs Colonies, il y a long-tems qu'ils auroient été forcés d'abandonner les Isles de la Barbade, de Nieves, d'Antigue, de Saint Christophe & autres, à cause de la trop grande quantité de peuple qui s'y trouvoit; ils ont heureusement ce débouchement, & c'est ce qui les soutient.

Je sçai qu'on me pourra dire que nous avons le Mississipi; à quoi je dois ré-

pondre que ces climats Septentrionaux ne sont point du goût de nos Créolles Amériquains. Ils sont nés dans un climat doux & chaud, leur commerce est aisé. Ils ne sont point fait à des voyages de traites, où il faut faire des centaines de lieües, pour aller traiter une chetive peau d'Osignac ou de Loure, coucher sur la neige, & essuyer mille fatigues & mille dangers, pour un profit toujours incertain, & toujours penible; ce n'est ni la valeur qui leur manque, ni l'industrie, ni la force, ils ont de tout cela à revendre; mais ils n'y sont pas faits, & n'ont aucune inclination à s'y faire.

D'ailleurs quelle fortune a-t'on vû faire dans ces pais? On y vit, & ne vit-on pas par tout. Mais s'y enrichit-on, point du tout. Qu'on lise toutes les histoires, & qu'on voye s'il est sorti quelque nation, ou quelque Conquerant des pais Meridionaux, pour aller occuper les terres Septentrionales, on n'en trouvera point; mais on verra bien des peuples Septentrionaux, & bien des Princes du Nord, qui sont venus s'emparer des pais Méridionaux, parce qu'ils les ont trouvés infiniment doux & meilleurs que les leurs, qu'ils ont abandonnés sans peine aux Ours blancs, & aux Barbares qui y sont nés.

Qu'on permette donc à nos braves Créolles de s'établir dans les Isles qui sont dans leur voisinage, & l'on verra dans quelques années qu'ils seront en état de jeter des essains assez forts pour aller s'emparer de ces terres immenses, qui sont dans la Terre-ferme, habitées seulement par quelques Mulâtres Espagnols, & pousser leurs conquêtes & leurs établissemens jusqu'à la rivière des Amazones, qui est l'ancienne borne des domaines du Roi, qui les doit separer des terres des Portugais.

L'Isle de Tabago appartient au Roi. Elle est encore inhabitée, depuis qu'on en a chassé les Hollandois. On y pourroit mettre une très-bonne Colonie à peu de frais. Monsieur Dubuc a envoyé sur cela d'excellens mémoires à la Cour, qui en fera usage quand elle jugera à propos.



*Expédition de Monsieur d'Yberville dans
la Baye de Hudson & la terre du Nord,
dans les années 1694. & 1695.*

Monsieur d'Yberville commandoit deux vaisseaux du Roi, le Poli & la Salamandre, sur lesquels il y avoit environ quatre cens hommes d'équipage. Il partit de Quebec, Capitale du Canada, au commencement du mois d'Août 1694. Il passa le 21. du même mois entre Terre-neuve & le continent de la Terre de Labrador, à 52. degrés de Latitude Nord, & à deux cens vingt lieues de Quebec.

Le 31. les vaisseaux se trouverent près d'une côte bordée de rochers, couverte de neiges, & le soir ils reconnurent le Détroit de Hudson, appelé autrement le Canal du Nord, par lequel il faut passer pour entrer dans la Baye de Hudson, qui est un des plus grands Golphes que l'on connoisse. Ce passage est très-difficile, à cause de la quantité de glaces qu'on y rencontre. Elles viennent des pais froids voisins du Pôle Arctique, & se déchargent dans l'Océan par ce Canal.

Les terres s'étendent de l'Est Sud-Est. E. S. E. & Ouest Nord-Est. O. N. E. A l'entrée & du côté de l'Est, on trouve près la côte Méridionale, les Isles appellées Boutoms, environ à 60. degrés de Latitude, & d'autres vers la côte de l'Ouest, au 63. degrés de Latitude, que l'on a appellées les Isles Dignes. On en trouve encore plusieurs autres dans tout ce Détroit, qui est long de cent trente-cinq lieues, & large de sept ou huit, à l'endroit où il est le plus resserré.

Il y a du côté des terres de Labrador, de grandes Bayes, & sur tout une près des Isles de Boutoms, que l'on croit être un Canal pour aller jusqu'au fond de la Baye de Hudson, mais personne jusqu'à présent n'y a pénétré par ce chemin.

Monsieur d'Yberville ayant passé heureusement le Détroit en quatre jours, entra dans la Baye le cinq Septembre. Le 12. on vit la terre du Nord; mais les vents contraires empêcherent d'aborder jusqu'au 24. au soir, que les deux vaisseaux arriverent dans une Ance, où se déchargent deux rivières, la plus grande est nommée Bourbon par les François, & Pornetton par les Anglois. Elle est large, & vient de fort loin en dedans du pais. Elle a des courans très-violens, &

n'est pas propre à cause de cela pour les canots des Sauvages. C'est aussi ce qui a obligé les Anglois de bâtir leur Fort sur l'autre riviere qu'on appelle Sainte Therese, que l'on peut naviguer plus aisément en canot, quoique l'entrée soit très-difficile, & même dangereuse pour les bâtimens qui tirent beaucoup d'eau.

Ces deux rivieres ne sont séparées que par une langue de terre basse. Elles s'embouchent dans la mer, à 57. degrés quelques minutes de Latitude Nord. On prétend que leurs sources sont dans une même contrée, & peu distantes l'une de l'autre. Elles continuent de couler presque parallèlement, n'étant éloignées que d'une ou de deux lieues au plus. Elles sont remplies de basses & de battures. Celle de Bourbon en a moins. C'est ce qui engagea Monsieur d'Yberville d'y faire ancrer son vaisseau le Poli, dont il donna le commandement au sieur de Serigny. Il monta la Salamandre qui tiroit moins d'eau, & il entra dans la riviere de Sainte Therese.

Les Anglois le voyant à portée, ne manquerent pas de lui envoyer plusieurs volées de canon sans lui faire aucun mal; mais il faillit à être brisé par les glaces qui descendoient avec impétuosité

dans la mer, & il échoua sur un bas fond, où il fut prêt de perir, & le danger fut si grand, que l'on fut contraint de jeter une partie du canon sur le bord de la riviere.

Le 24. Septembre Monsieur d'Yberville fit descendre une partie de ses gens à terre, qui allerent harceler les Anglois. On s'apperçût aisément qu'ils étoient épouventés, aucun d'eux n'osa sortir du Fort pour faire le coup de fusil; ils se contenterent de faire assez grand feu de leur canon & de leur mousqueterie, comme s'ils n'avoient eu d'autres desseins que de consommer leurs munitions avant de rendre leur Fort aux François.

En effet d'une infinité de coups de canon & de fusil qu'ils tirerent, ils ne tuerent ni blessèrent personne, qu'un jeune Gentilhomme de dix-neuf ans, nommé Chateauguay, frere de Monsieur d'Yberville, qui ayant été faire le coup de fusil avec les autres, reçût un coup de fusil dans le corps, dont il mourut deux jours après.

On continua la descente, on fit un large chemin dans le bois, on y passa les canons & les mortiers, & quand les batteries furent en état, le 12. Octobre M. d'Yberville envoya sommer les Anglois de se rendre.

Il sembloit qu'ils n'attendoient que cette formalité. Ils envoyerent aussi-tôt des Députés, de sorte que le 14. au matin les articles qu'ils avoient proposés leur furent accordés. Rien n'étoit plus modeste. Ils ne demanderent ni leur pavillon ni leurs armes. Ils se contenterent de leurs hardes. Monsieur d'Yberville leur donna généreusement à chacun un fusil & des munitions pour la chasse, afin qu'ils pussent trouver dequoi vivre en s'en allant.

Monsieur d'Yberville entra dans le Fort sur les quatre heures du soir. Il le trouva assez bon pour le pais, quoique petit, mais assez propre pour faire une plus longue résistance. La garnison qui étoit de cinquante-quatre hommes, en sortit avec le Gouverneur. C'étoit un bon gros homme, qui n'aimoit que la tranquillité & le commerce. Il le sçavoit à merveille, il connoissoit les pelleteries & leur prix. En un mot, il étoit un Marchand excellent, & un très-pauvre Gouverneur.

On trouva les Magazins presque entièrement vuides, la traite avoit manqué, & la chasse n'avoit pas été bonne. Cette conquête étoit peu importante. On n'y avoit pas acquis beaucoup de

gloire , & elle ne suffisoit pas pour payer l'armement. Il fallut pourtant que M. d'Yberville passât l'hyver de cette année, le printems de la suivante , & une partie de l'été dans ce mauvais endroit, car les glaces avoient environné les vaisseaux , il n'étoit plus tems de remettre à la mer pour s'en retourner au Canada , ou en France. On s'accommoda le mieux qu'il fut possible pour passer cette rude saison. Tout étoit glacé & couvert de neiges , qui avoient jusqu'à dix pieds de hauteur dans quelques endroits.

Les matelots d'Europe eurent infiniment à souffrir , ils furent attaqués du scorbut , & d'autres maladies qui en enleverent un bon nombre.

Il est vrai que les vivres ne leur manquerent point. Ils avoient des perdrix à discrétion. Ils en mangeoient à toutes sortes de sauces. Les caribous venoient par milliers autour du Fort. Ce sont des especes de dains , mais qui ont les cornes bien plus longues que ceux d'Europe. Leur chair est bonne & grasse , & par conséquent tendre. On ne jette pas leurs peaux , elles sont bonnes , & les équipages s'en firent de bonnes robes.

Le froid excessif n'empêchoit pas les Canadiens de courir les bois. Ils y sont

336 *Nouveaux Voyages aux Isles*
accoutumés. Ces courtes leur étoient utiles pour conserver leur santé, & pour découvrir le pais, & les Sauvages qui sont aux environs, avec lesquels il étoit important d'avoir des alliances, & les avoir pour amis.

Il y a des castors en ce pais, & l'on prétend que c'est le plus beau, le plus garni de poil & le meilleur qu'il y ait au monde. En effet la nature pourvoit ces animaux de fourures, d'autant plus garnies que le besoin est plus grand dans ce pais, où le froid est extrême & très-long.

Monsieur d'Yberville fit augmenter son Fort, quand la saison le lui permit, & en l'attendant, il fit faire un grand nombre de palissades, & les fit voiturer auprès du Fort. Ce travail étoit nécessaire pour mettre les gens en mouvement, & les empêcher d'être atteints du scorbut.

Ceux qui aimoient la chasse, trouvoient de quoi s'exercer, & contribuoient à la bonne chere que l'on faisoit. Ils avoient bonne provision de biscuit & de farine, du vin & de l'eau-de-vie en abondance, & de l'eau de neige tant qu'on vouloit, car il n'y en avoit point d'autre, & la mer étant glacée, on peut croire que les rivieres l'étoient aussi.

Avant

Avant que la surface de la mer fut couverte de glaçons, on avoit du poisson plus qu'on n'en vouloit, il n'y a point de pais où la mer soit plus poissonneuse, & où le poisson de toutes especes soit meilleur & plus gras; s'il ne s'agissoit que de vivre, il faudroit être bien mal adroit pour y mourir de faim.

Les jours sont très-courts, mais excepté quand il tombe de la neige, ils sont clairs & serains, & les clairs de lune fort agréables; mais le froid est insupportable. Il faut y être fait comme les Sauvages qui habitent ce pais, pour y pouvoir vivre.

Il y a peu de gros bois autour du Fort, ce ne sont presque que des broussailles, plus loin on trouve d'assez beaux arbres, mais qui ne sont rien en comparaison de ceux qu'on trouve dans les pais chauds.

Ce pais quoique très froid ne laisse pas d'être assez peuplé. Les François y découvrirent sept ou huit nations différentes. Les plus nombreuses sont les Assenipoils & les Kriqs ou Christinois. Les premiers parlent la langue des Scious, c'est ce qui fait croire qu'ils ne faisoient autrefois qu'un peuple qui étoit fort considérable, la discorde s'est mise parmi eux, ils se sont séparés & sont devenus

ennemis irréconciliables. Ceux qui se sont alliés aux Christinois ont conservé leur ancienne langue, & beaucoup de leurs coutumes. Leur alliance avec les Christinois n'a pas souffert d'interruption jusqu'à présent, quoiqu'ils soient d'un génie tout opposé.

Les Assenipoils sont des gens grands, bien faits, robustes, endurcis au froid. Ils sont tous guerriers & très braves. Le peu de séjour qu'ils font dans un même endroit les peut faire regarder comme un peuple errant. Ils sont habiles à la chasse & à la pêche, ils ne vivent d'autre chose, & comme cela ne leur manque jamais, ils ont toujours des vivres en abondance.

Ils s'assemblent tous les Etés sur les lacs pour recueillir la folle avoine, qui y vient en quantité & sans culture, ils la battent sur les lieux, la conservent dans des peaux, & s'en servent pour faire leur sagamité, qui est une espece de bouillie épaisse & très-nourrissante. Ils se séparent à quelque distance les uns des autres quand les neiges commencent à couvrir la terre, & font des cabanes où ils rassemblent leurs provisions, & font leurs chasses d'hyver.

Les Christinois sont bien moins se-

dentaires, ou pour parler plus juste ils ne le font point du tout, ils ne pensent presque jamais au lendemain, quand ils ont fait une chasse abondante ou une pêche, ils résident dans le même endroit, jusqu'à ce que tout soit consommé; alors la faim les fait penser à chercher des vivres: s'ils n'en trouvent point, comme cela arrive assez souvent, ce sont de; jeûneurs inimitables. Ils passeront trois & quatre jours sans manger, & sans que cette dure abstinence les empêche de chanter & de danser. Ont-ils recouvré des provisions, ils mangent tant qu'elles durent, & ne songent point à en chercher de nouvelles, que quand celles-là sont tout-à-fait consommées. Ils sont accoutumés à cette vie. Ils supportent le froid & la faim d'une façon inimitable, mais d'ailleurs ils sont lâches, timides, point du tout entreprenans, fainéans, & tout-à-fait vicieux.

Ces deux peuples unis n'ont aucune espece de religion, si on en excepte un culte grossier & sans règle qu'ils rendent au soleil. On prétend encore qu'ils se mêlent de forcellerie, que l'on connoît sous le nom de jonglerie, dont la principale cérémonie consiste à présenter au soleil quand il se leve, le calumet, qui

est une grande pipe ornée de plumes de differens oiseaux, & de l'inviter à y fumer. Comme le soleil a autre chose à faire, il n'est point encore arrivé qu'il leur ait fait l'honneur de fumer dans leur calumet. Il y furent pour lui, & voilà les cérémonies de leur culte accomplies. Mais le soleil n'est pas le seul à qui il présentent le calumet. Ils font la même offrande aux rochers, aux grands arbres, que la superstition leur a appris de révéler. Les vaisseaux des Européens en ont leur part. Nos François étoient étonnés dans le commencement de leur demeure dans ce pais, de les voir en grosse compagnie s'approcher respectueusement de leurs bâtimens, & après les avoir harangué longuement, leur présenter le calumet à diverses reprises, & les inviter à y fumer, comme une marque de la protection qu'ils en attendoient. Au deffaut des vaisseaux qui ne vouloient pas fumer, ils fumoient pour eux, & jettoient de leur côté la fumée, bien contents lors que le vent n'empêchoit pas la fumée d'aller droit à eux.

Voilà leur culte. En peut-on trouver un plus chimerique & plus sauvage. Ils en sont pourtant si entêtés, qu'il n'y a pas moyen de leur en faire voir le ridicule.

Le Pere Marais Jesuite qui avoit bien voulu suivre Monsieur d'Yberville dans cette expédition, & qui voulut bien demeurer dans le Fort quand Monsieur d'Yberville s'en retourna en France pour avoir soin de la garnison, & pour trouver l'occasion de faire entendre raison à ces Sauvages, y a perdu ses peines. Il y a sur tout un article sur lequel ils n'entendent point du tout raison, c'est sur la pluralité des femmes. Tous ces peuples en ont plusieurs, & les vouloir réduire à une seule, c'est à quoi il ne faut pas penser. Ils écoutent ce qu'on leur dit de Dieu, il semble même qu'ils l'approuvent; mais quand le Missionnaire croit avoir gagné quelque chose sur leur esprit, ils lui disent froidement cela est beau, mais montres-nous ton Dieu, l'as-tu vû, où est sa cabane? comment est-il fait, & voilà le sermon perdu, & ils restent dans un éloignement insurmontable du Christianisme. Rien ne les frappe que ce qui tombe sous les sens.

A cent lieües au Nord du Fort Bourbon, il y a d'autres nations qui sont ennemies de celles qui demeurent aux environs du Fort. Elles n'ont aucun commerce entr'elles, mais elles reçoivent bien les François qui y vont en traite.

On y va parce qu'elles ont de fort belles pelleteries, & qu'elles les donnent en troc pour des marchandises de peu de valeur. Ces nations Septentrionales ont des villages considérables par le nombre des cabanes. Comme ils sont sédentaires il y a quelque lieu d'espérer que les Jésuites accoutumés à vaincre ces sortes de difficultés, les pourront après bien des travaux faire des hommes, dont ils feront des chrétiens avec le tems.

Les noms de ces différentes nations sont si indifferens au public, que je crois pouvoir me dispenser de les rapporter ici, sans qu'on m'accuse de négligence.

Les équipages des deux vaisseaux François passèrent dans leurs bords & dans le Fort, les mois de Novembre, Decembre, Janvier, Février, Mars, Avril, & une partie du mois de May, avec les incommodités que l'on peut s'imaginer d'un froid extrême, qui ne leur permettoit presque pas de s'exposer à l'air, sur tout quand il neigeoit; car quand le tems étoit serain, ils travailloient pour se dégourdir, & pour préparer ce qui étoit nécessaire pour augmenter le Fort, & le mettre en état de faire une bonne deffense, s'il prenoit envie aux Anglois de le venir attaquer.

Les Sauvages étant avertis par les cou-
teurs de bois, que les François étoient
maîtres du Fort, ne manquèrent pas d'y
venir. On les reçût, on fit alliance avec
eux, on les fit boire, on traita avec eux,
on leur proposa des accommodemens
avec ceux qui étoient nos voisins, afin
qu'il pussent venir traiter avec nous sans
peine.

La mer commença de s'ouvrir vers le
milieu du mois de May. Les Neiges fon-
dirent doucement, les rivières se dége-
lerent, & l'on vit des montagnes de gla-
ces courir rapidement à la mer. Ce fut
un tems de travail pour les équipages. Il
fallut faire des estacades pour les empê-
cher de briser les vaisseaux, on en vint
heureusement à bout, & on fit toutes
les dispositions nécessaires, non seule-
ment pour remettre en mer quand le
tems seroit convenable; mais encore
pour attendre les vaisseaux Anglois, s'ils
se présentoient; les combattre & s'en
rendre maîtres.

Cependant l'air fut comme obscurci
par le nombre prodigieux d'oyes sauva-
ges, de canards de différentes especes,
d'outardes & d'autres oiseaux de rivières,
qui vinrent du Nord. Les caribous les
accompagnèrent. On prit & on tua une

344 *Nouveaux Voyages aux Isles*
infinité de ces animaux. On en mangea beaucoup, on en sala beaucoup davantage, le Fort & les vaisseaux firent de grandes provisions de cuissés d'oyes. Il y en eut plus qu'il n'en falloit pour les conduire en France, & les équipages se remirent des fatigues & des peines d'un long hyver.

Monsieur d'Yberville ayant attendu en vain les Anglois, qui ont accoûtumé de venir trafiquer tous les Etés sur ces côtes, se disposa de retourner en France. Il munit le Fort de tout ce qui étoit nécessaire pour lasser les Anglois, s'ils le venoient attaquer. Il laissa un Gouverneur sage & brave, avec une garnison de quatre-vingt hommes, & le Pere Marais Jesuite pour Aumônier, & il partit pour France sur la fin du mois d'Août 1695.



PROJET

*D'une Colonie au Détroit de Magellan ,
& sur les côtes inhabitées du Chily.*

LE Comte de Gennes Capitaine des vaisseaux du Roi, & ensuite Gouverneur de la partie Françoise de l'Isle de Saint Christophe, qui avoit fait un voyage à la mer du Sud, en passant par le Détroit de Magellan, crut qu'il seroit du service du Roi & du bien de l'Etat, d'établir une Colonie Françoise dans ce Détroit, & dans les terres inhabitées du Chily, voisines de ce Détroit. Il communiqua ses idées à quelques riches particuliers qui entrèrent dans ces vûës, les approuverent, & firent les fonds nécessaires pour cet établissement.

Leurs projets furent proposés au Conseil du Roi. Ils furent approuvés, & Sa Majesté leur accorda une ample déclaration, afin qu'ils pussent travailler avec sûreté à ce grand ouvrage.

Voici la copie de cette Déclaration.

L OUIS par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre. A tous présents, & à venir. Salut :

Lorsque nous établîmes la Compagnie des Indes Orientales, par notre Déclaration de l'année 1664. nous lui désignâmes les païs, dans l'étenduë desquels nous entendions qu'elle pût faire ses établissemens & son commerce, & nous marquâmes entr'autres par l'article les détroits de Magellan, de Maire, & les mers du Sud ; mais comme cette Compagnie s'est trouvée dans la suite assez occupée des établissemens qu'elle avoit à faire en Orient, & qu'elle y a été incessamment troublée par les nations avec qui nous avons été en guerre ; depuis ce tems elle n'a pû donner ses soins, ni faire les dépenses nécessaires pour un établissement dans les côtes de la mer du Sud, c'est ce qui a excité quelqu'uns de nos sujets, zélés pour le bien & l'agrandissement de nos Etats, & pour l'augmentation du commerce, de nous supplier qu'il nous plût leur accorder une concession dont cette Compagnie n'avoit point fait d'usage. Ils ont en vûe d'entretenir sur les côtes de la mer du Sud, un commerce considérable, à quoi

ils nous ont fait entendre que la Compagnie des Indes Orientales, feroit d'autant moins de difficulté de consentir qu'elle étoit présentement hors d'état de faire une pareille entreprise, parce que le tems de son établissement seroit expiré, avant qu'elle eût pû tirer aucun fruit des grandes dépenses qui seroient inévitables; & comme la paix qu'il a plû à Dieu d'accorder à nos vœux, & à ceux de l'Europe, nous permet de donner au commerce une entière application. Nous avons fait examiner en notre Conseil, la proposition qui nous a été faite, elle y a été trouvé d'autant plus raisonnable, qu'elle a pour fondement une ancienne déclaration, & pour objet une partie de son exécution, qui avoit été abandonnée à la Compagnie des Indes Orientales. Ayant déclaré qu'elle ne prétendoit point entreprendre ce commerce, & qu'elle consentoit que le droit qui lui en avoit été accordé par l'article XXVI. de notre Déclaration de 1664. fut transmis à la nouvelle Compagnie qui se présentoit. Nous avons bien voulu confirmer par notre présente Déclaration, les articles qui nous ont été présentés par la nouvelle Compagnie, afin d'assurer son état, & de rendre les droits

348 *Nouveaux Voyages aux Isles*
dont elle doit jouir plus solidaire^s &
plus incontestables. A ces causes, de l'a-
vis de notre Conseil, & de notre cer-
taine science, pleine puissance & auto-
rité Royale, nous avons dit, déclaré &
ordonné. Disons, déclarons & ordon-
nons, voulons & nous plaît ce qui ensuit.

I.

Nous avons par ces présentes établi
& établissons une Compagnie, pour
faire le Commerce seule pendant trente
années, à l'exclusion de nos autres sujets,
depuis le Cap de Saint Antoine, sur la
côte déserte, sur les côtes des Détroits
de Magellan, le Maire & Browars, &
sur les côtes & dans les Isles de la mer du
Sud ou Pacifique, non occupée par les
Puissances de l'Europe. Faisons desfen-
ses à tous nos autres sujets d'y trafiquer,
à peine de confiscation de leurs vaisseaux
& marchandises, applicables au profit
de la Compagnie. Dérogeons à cet effet
à l'article XXVI. de notre Déclaration
du mois d'Août 1664. donnée en faveur
de la Compagnie des Indes Orientales,
à la charge toutesfois que la Compagnie
établie par ces présentes, ne pourra
exercer aucun commerce aux Indes Orien-
tales, à la Chine, au Japon, Manille

& autres Isles de l'Orient, y porter aucunes marchandises de l'Europe, ni porter en France aucunes marchandises du crû & fabrique des lieux ci-dessus, quand même ladite Compagnie en pourroit trouver dans les lieux de ladite présente concession, à peine de confiscation des vaisseaux, équipages & marchandises, le tout suivant & conformément à l'acte du consentement de la Compagnie des Indes Orientales du 3. Juillet dernier, attaché sur le contrescel des présentes. Pourra toutesfois la Compagnie apporter en France toutes sortes de marchandises du crû & fabrique des lieux de sa concession, encore qu'elles soient de la même qualité que celles qui viendront des pais concédés à la Compagnie des Indes Orientales, à l'exception de celles qui ne lui sont permises que jusqu'à une certaine quantité, ou dont l'entrée & le débit sont deffendus dans notre Royaume. Sera la Compagnie composée de vingt Directeurs, outre le Secretaire d'Etat, ayant le département de la Marine, & le Prevôt des Marchands qui en seront Directeurs nez & perpetuels.

I I.

La Compagnie fera fond dès-à-présent

350 *Nouveaux Voyages aux Isles*
de la somme de huit cens mille livres ,
qui seront fournis également par ces
vingt Directeurs , c'est à sçavoir 40000.
livres pour chacun , dont le Caissier de
la Compagnie leur délivrera ses récépissés
sçavoir un récépissé de 10000. livres ,
& trente récépissés de 1000 livres cha-
cun.

I I I.

Leurs billets ou récépissés seront cot-
tés & numérotés suivant l'ordre de leur
expédition, sçavoir ceux de 10000 livres
depuis un jusqu'à vingt , & ceux de 1000
livres , depuis un jusqu'à six cens , & vi-
sés & controllés par cinq Directeurs , &
seront ces billets de 1000 livres au profit
du porteur.

I V.

Chaque Directeur pourra disposer
si bon lui semble , au profit de telles
personnes qu'il avisera , soit de nos su-
jets ou étrangers , de 30000 livres portés
dans ces trente receptes , & ceux qui en
seront porteurs , seront semblez action-
naires ; n'auront ni entrée , ni voix dé-
liberative dans la Compagnie , mais
participeront aux parties & profits , sans
toutesfois qu'ils soient obligez de faire

de nouveaux fonds, ni tenus des pertes portées dans leurs récépissés qui leur auront été donnez.

V.

Chacun des Directeurs prendra par préciput la somme de cinq cens livres sur le fond des retours, par maniere de gratification, pour ses peines & soins.

VI.

Si aucun des Directeurs dispose en tout, ou en partie des 10000 livres, contenuës dans le récépissé du Caissier, il n'aura plus entrée, ni voix délibérative aux assemblées, & sera privé des 500 livres portées par l'article précédent, même tenu de rapporter ce qu'il en aura reçu du jour qu'il aura disposé de ce fond, & fera l'imputation faite sur les 10000 livres portées par son récépissé, nonobstant toutes cessions & transports.

VII.

Celui qui aura acquis la part d'un Directeur, ou à qui elle sera autrement échûe, ne pourra être admis en qualité de Directeur, que du consentement de la Compagnie, & si elle refuse de le recevoir, il sera simple actionnaire pour

le fond qu'il aura dans le present commerce, & choisira dans sa place un des actionnaires qui fera porteur des dix billets de 1000 livres chacun, qui seront convertis en un billet de Direction, de la somme de 10000 livres, & seront les dix billets de 1000 livres, donnés à celui qui sera porteur du billet de Direction qui sera biffé, & du tout sera fait mention sur les registres de recepte, & contrôle.

VIII.

S'il est nécessaire de faire de nouveaux fonds la Compagnie y pourvoyera par délibération générale des Directeurs, & en présence du Secretaire d'Etat, ayant le département de la Marine, dans laquelle la somme sera fixée, & pour en faire le fond, la Compagnie prendra les expédiens les plus convenables, & elle pourra même si elle le juge à propos faire expédier de nouveaux billets en récépissé de la somme de 1000 livres chacun, en la même que ci-dessus, cottés & numérotés depuis 601. jusqu'à ce que la somme soit remplie, pour être distribuée par les Directeurs aux particuliers qui voudront prendre intérêt au present commerce, en qualité d'actionnaires.

IX.

Elle pourra aussi si bon lui semble augmenter le nombre des Directeurs, en fournissant par chacun d'eux, la somme de 4000 livres, ainsi & en la même manière que les vingt Directeurs.

X.

Les ordres qui seront donnés par la Compagnie à ses Officiers, Commis, Facteurs, Commissionnaires & autres, seront signés par cinq Directeurs au moins, & la Compagnie en sera tenue envers ceux à qui ils auront été donnés, ce qui sera observé par les billets, promesses, obligations, & autres actes concernant le présent commerce.

XI.

L'intérêt qui appartiendra tant aux Directeurs qu'aux actionnaires dans le commerce, sera réputé meuble, & pourront les propriétaires en disposer librement, comme d'un meuble, encore que ci-après la Compagnie devînt propriétaire d'aucuns meubles.

XII.

Les profits & revenus qui en provien-

358 *Nouveaux Voyages aux Isles*
dront, ne pourront être saisis par au-
cuns créanciers particuliers des Direc-
teurs, ou actionnaires.

XIII.

Seront tous les fonds du présent com-
merce, sujets aux dettes contractées par
la Compagnie, & comme telles pour-
ront être saisies entre les mains du Cais-
sier, & par tout ailleurs.

XIV.

Les parts qui appartiendront aux su-
jets des Princes & Etats étrangers, ne
pourront être saisies ni confisquées,
sous prétexte de guerre en représailles,
ni sous quelque autre prétexte que ce soit.

XV.

Ne pourront aussi les gages & appoin-
temens des Commis, & Employés de la
Compagnie, être saisis pour quelque
cause que ce soit, si ce n'est en cas de
malversation.

XVI.

Permettons à la Compagnie de faire
les traites de toutes les marchandises
qu'elle pourra négocier dans les lieux de
sa concession, & de les transporter en

France, même après qu'elles seront abordées aux Ports du Royaume, de les envoyer en tels autres pais que bon lui semblera pour en faire le débit, sans préjudice de ce que nous avons ordonné en faveur de la Compagnie Orientale.

XVII.

Ne pourront toutesfois les matieres d'or & d'argent être portées ailleurs qu'en France, à peine de confiscation, & d'échange du présent privilege.

XVIII.

Pourra la Compagnie traiter & faire alliance en notre nom, avec les Rois, Princes & Etats, des lieux compris en la présente concession, non occupés par les Puissances de l'Europe, & convenir avec eux des conditions qu'elle jugera convenables pour s'y établir, & faire son commerce. Elle pourra leur déclarer la guerre, les attaquer, traiter de paix, & trêve avec eux, & ce qu'elle aura conquise sur eux lui appartiendra, le tout après qu'il aura été par nous approuvé.

XIX.

Elle pourra aussi se mettre en possession de tous les pais, terres & lieux

360 *Nouveaux Voyages aux Isles*
abandonnez par aucuns Seigneurs &
propriétaires, & s'y établir ainsi qu'elle
avifera.

X X.

Toutes les terres, places, habitations &
lieux qu'elle aura acquise, lui appartiendront à perpétuité en toute propriété, justice & Seigneurie, sans que nous puissions les retirer après le tems du présent privilège expiré, à moins que nous n'en remboursions la valeur, ou ne le fassions rembourser par ceux qui entreront en possession des pais concédés, le tout seulement à la possession des pais chargés de la foi & hommage lige, que la Compagnie sera tenuë de nous rendre, & à nos Successeurs Rois, avec la redevance, à chaque mutation de Roi, d'un sceptre de dix marcs d'or, sans autre droit ni devoir.

X X I.

Elle jouïra aussi des mines & minieres d'or, d'argent, de cuivre, de plomb, & de tous les autres mineraux, sans nous payer pour raison de ces autres droits que le vingtième de ce qui en proviendra, lui faisant don du surplus, en tems que besoin sera.

X X I I.

Sera tenuë la Compagnie de bâtir des Eglises dans les lieux où elle aura ses habitans , comme aussi d'y entretenir le nombre d'Ecclesiastiques approuvés qui y sera nécessaire , soit en qualité de Curé , ou tels autres qu'elle estimera convenables pour faire le Service divin , & administrer les Sacremens , & pour cet effet de prendre les instructions nécessaires , & seront à sa nomination, les Curés & autres dignités qu'elle aura fondés , ou qu'elle entretiendra.

X X I I I.

Elle pourra faire construire des Forts en tous les lieux qu'elle jugera à propos , & nécessaires pour la deffense des pais & habitations , où elle aura fait ses habitations & établissemens , & y mettre des garnisons, lever gens de guerre dans le Royaume pour y envoyer , en prenant notre permission en la forme ordinaire , y établir tels Officiers que bon lui semblera , pour y commander pendant deux ans , pendant lequel tems , elle sera tenue de leur faire expédier nos lettres de provision sur sa nomination , & elle pourra aussi les destituer , & en commet-

362 *Nouveaux Voyages aux Isles*
tre d'autres en leurs places, qui pourront
pareillement commander pendant deux
ans, en attendant l'expédition de nos
provisions.

XXIV.

Elle pourra faire fondre des canons ,
ancres , armes , & au détours mettre
celles que nous lui accorderons ci-après,
faire de la poudre , fondre des boulets ,
& forger toutes sortes d'armes dans les
lieux de sa concession.

XXV.

Elle établira des Juges , & Officiers
dans les pais qu'elle occupera , & elle
pourra les destituer quand bon lui sem-
blera. Ils connoîtront de toutes sortes
d'affaires , de Justice , police , commerce
& navigation , tant civiles que criminel-
les & encore que nous jugions à propos
d'y établir des Conseils Souverains , les
Officiers dont ils seront composés , nous
seront par elle nommez & présentez , &
sur ses nominations , nous leur ferons
expédier des provisions.

XXVI.

Nos Edits & Ordonnances , & les
côutumes , & usages de la Prévôté & Vi-

comté de Paris, seront observés pour loix & coûtumes, dans les pais où la Compagnie fera ses établissemens, lui permettons néanmoins de faire tels Statuts & Réglemens que bon lui semblera, pour la conduite, police, & règle de son commerce, tant en Europe, que dans les pais de sa concession, & par tout où besoin fera, que nous voulons être exécutés toutesfois après avoir été par nous approuvez.

XXVII.

Sera le sceau de la Compagnie apposé aux jugemens & actes qui devront être scellez, sauf à nous à y pourvoir autrement, en cas que nous y établissons un Conseil Souverain.

XXVIII.

La Compagnie pourra vendre les terres dont elle sera en possession dans les pais concédés, ou les inserer à telles conditions qu'elle jugera à propos, droits & devoirs Seigneuriaux, haute, moyenne ou basse justice, & aussi les donner à cens ou rentes, ainsi qu'elle avisera.

XXIX.

Elle pourra aussi armer en guerre autant de vaisseaux qu'elle estimera lui être nécessaires, pour l'augmentation & sûreté de son commerce, sur lesquels elle pourra mettre tel nombre de canons que bon lui semblera, arborer le Pavillon blanc sur l'arrière au beaupré, & non sur aucun des autres mats, auxquels ils ne pourront avoir que des giroüetes; pourra néanmoins le vaisseau du Commandant porter une flamme blanche au grand mât.

XXX.

Elle mettra sur ses vaisseaux tels Capitaines, Officiers, soldats, matelots, qu'elle trouvera à propos. S'il arrivoit que les Ports fussent fermez, & qu'il fût deffendu à tous négocians d'armer des vaisseaux, permettons néanmoins à la Compagnie d'en armer quatre au moins tous les ans.

XXXI.

Les denrées, marchandises, munitions de guerre & de bouche, que la Compagnie fera venir, tant des pais étrangers, que des Provinces de notre
Royaume,

Royaume, pour la construction, radoub, équipement, & avitaillement de ses vaisseaux, seront exempts de tous droits d'entrées & de sorties, à la charge que la Compagnie prendra nos permissions particulières pour celles qu'elle voudra faire venir des païs étrangers, & qu'elles seront employées suivant la destination.

XXXII.

Seront aussi les denrées & marchandises, munitions de guerre & de bouche, que la Compagnie aura destinée pour les lieux de sa concession, exemptes de tous droits de sortie, mis & à mettre, encore que les exempts & privilégiés y fussent assujettis, soit qu'elles sortent par le Bureau d'Ingrande, ou par quelque autre que ce soit, à la charge que trois des Directeurs de la Compagnie donneront leurs certificats, qu'elles seront déchargées dans les païs de sa concession, à peine en cas de contravention, de payer le quadruple & les droits.

XXXIII.

En cas que la Compagnie soit obligée pour le bien de son commerce, de tirer des païs étrangers quelques denrées &

marchandises, autres que celles du crû & fabrique du Royaume, pour les transporter dans les pais de sa concession, elle nous en remettra des états sur lesquels nous lui ferons expédier nos permissions particulieres, si nous le jugeons à propos, avec franchise de tous droits d'entrée & de sortie, à la charge que les denrées & marchandises seront mises en entrepost dans les magasins de nos doïianes, jusqu'à ce qu'elles soient chargées sur les vaisseaux de la Compagnie, & que trois Directeurs donneront leurs certificats comme elles seront destinées pour les pais de leur concession, à peine en cas de contravention de payer le quadruple des droits.

XXXIV.

Ne pourra la Compagnie faire aucun chargement des marchandises dans les Ports étrangers, pour les porter directement aux lieux de sa concession, à peine de confiscation, & d'échange du present privilege.

XXXV.

La Compagnie jouïra de l'exemption des droits d'octroy que nous avons accordé aux Villes de notre Royaume.

pour toutes les denrées, marchandises, munitions de guerre & de bouche, dont elle aura besoin, soit pour la construction, radoub, équipement, & avituaillement de ses vaisseaux, soit pour les transporter dans les pais de sa concession, à la charge que les Commis & Préposez de la Compagnie, donneront aux Receveurs & Fermiers des Villes, des certificats visez de deux Directeurs, comme les denrées, munitions de guerre & de bouche, sont destinées pour la Compagnie. Deffendons aux Maires & Echevins, Consuls, Jurats, Syndics & habitans des Villes, à leurs Fermiers & Receveurs, d'exiger aucuns droits de la Compagnie, pour raison de ce que dessus, à peine de restitution, & de tous dépens, dommages & intérêts.

XXXVI.

Les denrées & marchandises qui seront apportées pour le compte de la Compagnie, & des lieux de sa concession dans les Ports du Royaume pour être ensuite portées dans les pais étrangers, ne payeront aucuns droits d'entrée & de sortie, en donnant aux Fermiers de nos droits, un certificat signé de trois des Directeurs, de la destination des mar-

358 *Nouveaux Voyages aux Isles*
chandises, & jusqu'à ce qu'elles soient enlevées, elles seront mises en dépôt dans les magasins des doïanes des Ports où elles arriveront, & lorsque les Commis ou Préposez de la Compagnie, voudront les faire transporter dans les pais étrangers, soit par mer ou par terre, ils seront tenus de prendre des acquits à caution, portant soumission de rapporter dans un certain tems, un certificat du dernier Bureau des sorties qu'elles y ont passé, & de leur décharge dans les pais étrangers.

XXXVII.

Toutes les matieres d'or & d'argent, & les perles & pierreries venant des pais de la concession, ne seront sujettes à aucuns droits, à la charge toutesfois de porter l'or & l'argent au Bureau de la monnoye, où le prix en sera payé à la Compagnie selon nos tarifs.

XXXVIII.

Il lui sera payé par forme de gratification, par le Garde de notre trésor Royal, la somme de vingt livres par chaque marc de poudre ou matiere d'or, en rapportant le certificat du Receveur de la monnoye de Paris, signé aussi de

Directeur Général, qu'elle a été mise entre les mains dudit Directeur.

XXXIX.

Les Gentilhommes, & autres Officiers de quelque qualité & condition qu'ils soient, pourront prendre intérêt au présent commerce, soit de Directeurs ou actionnaires, sans pour cela déroger à leurs noblesses & privileges.

XL.

Si aucuns Directeurs, Capitaine de vaisseau, Officiers, Commis ou Employés, actuellement occupez aux affaires de la Compagnie, étoient parmi les sujets des Princes & Etats, avec lesquels nous pourrions être en guerre, nous permettons de les faire retirer ou échanger.

XLI.

Et d'autant que le bon succès des affaires de la Compagnie, dépendra particulièrement de la bonne conduite & vigilance des Directeurs, nous donnerons à ceux qui se feront bien acquitez de leurs fonctions, des marques d'honneur qui passeront jusqu'à leur posterité.

XLII.

Ceux de nos sujets qui passeront dans les pais concédés à la Compagnie, conserveront tous leurs droits comme s'ils demeuroient dans notre Royaume, & ceux qui naîtront d'eux, & des gens du pais avec lesquels ils contracteront mariage, seront sensez & reputez regnicoles & naturels François, pourvû toutes fois qu'ils fassent profession de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, & comme tels capables de toutes successions, dons, legs, & autres dispositions, sans être obligés d'obtenir aucunes lettres de naturalité.

XLIII.

Ne sera par nous accordé aucunes lettres d'Etat, ni repis ou arrêts de surseance aux débiteurs de la Compagnie.

XLIV.

Tous procès & differens qui pourroient naître pour raison du présent commerce entre la Compagnie & les particuliers qui n'y sont point interressés, seront jugez & terminez par les Juges & Consuls, dont les Sentences s'exécute-
ront en dernier ressort, jusqu'à la som-

me de mille livres, & pour les sommes audeffus, s'exécuteront par provisions, sauf l'appel devant les Juges qui en doivent connoître; & quant aux matieres criminelles dans lesquelles la Compagnie fera partie, ou aucuns de ses Officiers, Commis ou Préposez, soit demandante ou deffendante, elles seront jugées par les Juges ordinaires, sans que le criminel puisse attirer le civil.

X L V.

Voulons qu'au surplus ladite Compagnie joiisse des privileges accordés à celle des Indes Orientales, en ce qui n'y a point été dérogré ou ordonné au contraire par ces présentes.

X L V I.

Portera la Compagnie pour armoiries un écu en cartouche d'azur, semé de fleurs de lis d'or aux vaisseaux équipé d'argent, voguant sur une mer de sinope, pour supports deux chevaux marins au naturel, ayant la tête contournée, & pour cimier un soleil d'or, avec ces mots audeffous pour devise. *Ditat quas respicit oras.* L'écu entouré d'une guirlande de jonc marin, de sinope reliée d'or.

Si donnons en mandement à nos amez & feaux Conseillers, les Gens tenans notre Cour de Parlement à Paris, que ces présentes ils fassent publier, & registrer, entretenir, garder, & observer de point en point, selon leur forme & teneur, nonobstant tous lescdits ordres, réglemens & autres lettres à ce contraires; car tel est notre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme & stable à toujours, Nous y avons fait mettre & apposer notre Scel. Donné à Versailles au mois de Septembre 1698. & de notre regne le cinquante-sixième. *Signé* LOUIS. Et plus bas par le Roi, Philippeaux à côté, Vila. *Signé* Boucherat. Et encore plus bas. Vû au Conseil. *Signé* Philippeaux.



MEMOIRE

POUR LE VOYAGE DE LA MER
DU SUD.

*Mémoire touchant l'entreprise proposée
par Messieurs * * **

LE voyage de cette nature ne se pourroit recommencer aisément tous les jours. Il faut se mettre en état de pouvoir sûrement tirer parti du premier, & disposer les choses d'une manière que celui que l'on entreprendra par les premiers vaisseaux, donne lieu d'en envoyer d'autres par la suite.

Quatre choses paroissent essentielles pour concourir à une heureuse réussite dans cette entreprise, le secret, la bonne intelligence des Chefs, les précautions pour que les vivres ne manquent pas, & la bonté & nombre des équipages.

A l'égard du secret, je crois qu'il faut absolument déguiser le voyage aux équipages, & n'en faire part qu'aux Officiers de qui on doit exiger une assurance d'honneur, de n'en parler à qui que ce

soit, pas même entr'eux, mais on contiendra que chacun des Capitaines entretiendra son équipage du projet d'une Compagnie, à quoi il supposera être destiné, l'on pourra seindre d'aller dans le Golfe du Mexique faire la traite, ou vers la côte de Caraque, l'autre vers le Mexique, l'autre vers Cadix, & enfin le dernier vers la Chine; & pour rendre la chose plus vraisemblable, il seroit bon de faire sortir tous ces vaisseaux séparément, & convenir d'un rendez-vous à la mer, où ils se trouveroient tous quatre; ce pourroit être à quatre & cinq lieues Est & Ouest de l'Isle Dieu, ou à la vûë de Belle Isle, à pareil air de vent. Là les premiers arrivés croiseront en attendant les autres.

A l'égard de la bonne intelligence des Commandans, elle est si essentielle, que quelque précaution que l'on prenne d'ailleurs, & quelque dépense que l'on fasse pour la réussite de cette affaire, on ne doit jamais rien en attendre sans la parfaite union des Chefs, & si cet esprit de concourir tous au bien commun, & de n'avoir aucune vûë particuliere dans une affaire générale, ne les anime tous également; il y a lieu d'esperer que les mêmes sentimens se rencontreront dans

ces Messieurs, qui doivent se faire une loi d'honneur, de faire réussir une affaire aussi nouvelle & d'une aussi grande conséquence.

Pour ce qui regarde les vivres, je croi qu'il faut avoir du pain pour deux ans, & de l'eau-de-vie à peu près pour autant, au moins de quoi en pouvoir donner pendant ce tems-là un repas par jour aux équipages. Pour les autres vivres, dix-huit mois suffiront, la pêche & la chasse fournissent presque toujours dans tous les endroits, où il s'en trouvera à acheter, ce qui arrivera plusieurs fois dans la campagne.

On doit porter de la farine au moins pour les trois quarts de la campagne, du biscuit, seulement pour six mois tout au plus, ce biscuit ne servira que dans les mauvais tems, pendant lesquels on ne pourra pas faire du pain, ce qui n'arrivera presque jamais, & pour porter dans les chaloupes lorsque l'on ira avec quelques détachemens, reconnoître la côte ou le pais; les fours étant continuellement échauffés sont entretenus dans leur chaleur avec si peu de bois, qu'il n'en faut presque pas plus qu'à l'ordinaire; & si l'on vouloit à l'imitation des Anglois, les faire sous les cuisines,

le feu que l'on y fait entretiendroit toujours les fours dans leur chaleur, de maniere qu'étant une fois échauffés, on pourroit faire plus de dix fournées de pain tous les jours, avant que le feu fut éteint le soir; mais il ne faut pas manquer d'emporter de la brique & de la chaux, pour raccommo-der les fours & les cheminées en cas de besoin. J'ai été vingt mois en mer sans avoir été obligé de toucher au mien, ni au four dans lequel on faisoit du pain pour deux cens cinquante hommes, à quinze onze par jour.

L'eau est une des choses à laquelle il faut le plus donner d'attention, ainsi on ne peut prendre trop de précaution pour n'en pas manquer; la santé des équipages dépendant en partie d'en avoir de bonne & d'en avoir suffisamment. Or comme c'est en quelque façon faire de l'eau que de n'en point consommer sans nécessité; je croi que le plus sûr moyen de l'épargner, est de faire tous les couvercles des chaudières des équipages, voûtés comme un alambic, avec une décharge; par ce moien on ne fera jamais cuire aucunes légumes, viande ni morüe, sans retirer les deux tiers de l'eau qui aura été mise dans la chaudière, étant certainement vrai, que de trois pintes d'eau,

il y en a toujours deux qui s'en vont en vapeur, lesquelles se recüeilleront dans un chaudron près de la chaudiere, moyennant que les couvercles des chaudières soient voutés avec une rigole tout autour, comme je viens de dire. On pourroit aussi avoir des machines, pareilles à celle dont les Anglois se servent dans le besoin pour dessaler l'eau de la mer, & pour faire de l'eau douce dans des mouillages où il ne s'en trouve pas.

A l'égard du nombre & qualité des équipages, je croi qu'il faut autant qu'il sera possible, se servir de jeunes gens qui ne soient point mariés ni chargés de famille, afin que la longueur du chemin & du voyage ne leur fasse pas de peine. Cependant il est bon que les principaux Officiers mariniens soient gens connus, & engagez par rapport à leur famille, à se contenir dans la fidélité. Je voudrois aussi que dans chaque vaisseau il y eût une trentaine de soldats de Compagnie de marine. L'antipatie qui est ordinairement entre les matelots & les soldats, ne contribuë pas peu à tenir les uns & les autres dans le respect. Pour des volontaires, je n'en voudrois aucun qui n'eût été à la mer, à moins que ce ne fût

sent des gens qui s'accordassent pour faire partie de ceux qui doivent rester dans les établissemens, & qui s'obligeassent à le faire. Mais enfin comptant les matelots, soldats, volontaires, ouvriers, commis, écrivains, Officiers mariniens, il faut avoir au moins sept cens hommes, étant absolument nécessaire d'en employer au moins trois cens cinquante à garder les établissemens, & à s'y fortifier. Mais il faut établir pour règle générale, que personne absolument ne sera exempt de faire le quart, lorsque les navires seront à la mer.

La saison pour passer dans le détroit de Magellan, est dans les mois de Decembre & de Janvier. Il faut tâcher d'être rendu à l'embouchure du Déroit, vers la fin de Novembre, & pour cet effet, il faut partir tout au plus tard le dix du mois de Juin des Ports de France, afin d'avoir environ six mois pour faire ce trajet; on pourra à cet égard prendre un vent favorable pour y être rendu pût-ô. Et même si l'on vouloit ne toucher en aucun endroit, on pourroit aisément faire cette navigation, & se rendre au Cap des Vierges en moins de quatre mois, mais les équipages ne s'en trouveroient pas mieux, joint à la difficulté

de porter de l'eau pour ce tems-là. Ainsi je conclus pour le bien des équipages, qu'il faut chercher au moins deux fois des mouillages pendant cette traversée, desquels les équipages puissent avoir toutes sortes de rafraîchissemens, & se délasser un peu des fatigues de la mer; & afin de mieux cacher la marche de cette Escadre, il faut éviter d'aller dans des mouillages fréquentés, ni en des lieux où il y ait des Forteresses, ou des Gouverneurs avec lesquels on seroit obligé de s'expliquer, & de décliner son nom; ainsi de France on ira chercher l'Isle Saint Vincent du Cap verd. De l'Isle Saint Vincent on ira à l'Isle grande du Bresil, située vers un endroit nommé Morambaye, à vingt lieuës plus au Sud que Rio Janeiro, & de ce mouillage on ira enfin chercher le Cap des Vierges, & l'embouchure du Détroit dans l'Isle Saint Vincent. Il y a un Port, de l'eau, du bois suffisamment, beaucoup de grandes tortuës de toutes especes, des cabrittons en quantité, & de la pêche. On envoie de là une chaloupe à l'Isle de Saint Antoine, d'où l'on peut tirer des Portugais qui l'habitent, toutes sortes de rafraîchissemens imaginables, & en très-peu de tems, sçavoir, poules, chapons, canards, pigeons,

380 *Nouveaux Voyages aux Isles*
cabrits & veaux , & toutes sortes de vi-
vres , soit en argent , soit en traite , ainsi
que je l'ai déjà dit , le tout à grand mar-
ché. A l'Isle Grande du Bresil , il y a aussi
le plus beau mouillage du monde entre
l'Isle & la Terre-ferme , l'eau & le bois
s'y font très aisément , & les Portugais
vous apportent à bord de vos vaisseaux,
à très-bon compte , tout ce dont vous
pouvez avoir besoin. C'est en cet en-
droit qu'il faut acheter des pirogues , &
en donner deux à porter à chaque na-
vire , on les met ordinairement sur les
palans bas bord , & sribord du navire ,
ou si l'on veut sur le pont , mais il est
essentiel d'en prendre là le plus qu'il sera
possible. Ces sortes de bâtimens étant
très-commodes pour descendre à terre
dans les endroits où la mer brise , &
pour faire des découvertes le long des
côtes , & dans les rivieres. Si on les porte
au côté du vaisseau , il faut suspendre
la quille en haut , afin que les coups de
mer ne restent pas dedans. En partant de
l'Isle Grande pour aller vers le Détroit ,
il est bon de s'éloigner un peu de la côte ,
pour éviter les bas fonds de la riviere de
la Plate , qui mettent fort au large , mais
après les avoir prises , on doit se rappro-
cher de la côte , & autant que le tems le

permettra , tâcher de reconnoître les Ports qui sont en cette côte , comme sont le Port des Lions , le Port de Lizée , la Baye de S. Julien & de la riviere de la Croix. Il faudroit, s'il étoit possible, mouïller un pied d'ancre dans chacun de ces endroits, non pas dans la vûë d'y laisser personne , ni de s'y établir , mais seulement pour avoir une connoissance parfaite, & être sûr des bons endroits dans lesquels les vaisseaux pourroient se retirer en cas de besoin , & y trouver les secours nécessaires pour y passer quelques mois en attendant les saisons , & on pourroit cependant y planter un poteau avec les armes du Roi , & celles de la Compagnie, pour marquer que l'on en a pris possession. Il ne faut pas manquer dans tous les endroits où l'on se trouvera , tant dans cette côte , que dans la mer du Sud, de n'en partir jamais sans avoir fait du bien aux naturels du país , & de n'aller jamais à terre sans un pavillon blanc à toutes les chaloupes , & jusqu'aux moindres canots, afin que cette marque s'imprime dans les esprits , de sorte que s'ils voyoient dans la suite d'autres nations, ils ne prissent pas le change , & puissent reconnoître ceux de qui ils auroient reçûs quelque bien dans tous les autres

voyages. Lorsque l'on voudra avoir quelque communication avec les naturels du pais, il faut éviter de tirer du canon, & d'envoyer des chasseurs à terre; car les Sauvages qui n'y sont pas accoutumés, se sauvent dans les terres dès qu'ils entendent des armes à feu. Cependant quand on a commencé d'entrer en commerce avec eux, & qu'ils ont vû tirer vos armes, on peut après envoyer chasser, parce qu'ils comprennent qu'on n'en veut qu'au gibier.

Le détroit de Magellan est le premier endroit où l'on doit s'établir. Il faut chercher dans toute son étendue un lieu où les navires soient en sûreté contre les mauvais tems, où il y ait de l'eau & du bois, & enfin dont la situation soit heureuse pour sa deffense, en cas d'insulte des ennemis. Toutes ces qualités se rencontrent dans le Port Galant. Il y a au moins quatre ou cinq brasses d'eau dedans lorsqu'on y est entré tout-à-fait, & même l'on peut échouer dans l'enfoncement de ce Port, sur des vases très-molles, où les navires ne souffrent point du tout. Ce Port est parfaitement clos par une petite Isle, qui en forme deux lorsque la mer est pleine; & il est certain qu'un Fort sur cette Isle, &

une batterie sur la pointe du gros Morne du Cap Galand, non seulement mettront hors d'insulte les établissemens qu'on pourra faire en dedans de ce Port, mais aussi pourront interdire les passages dans le détroit, à tous les autres navires, & l'on peut dire que sa situation est la plus heureuse du monde pour cela. Premièrement, parce que dans cet endroit du Canal, les courans ne sont pas violents, & qu'un navire ne peut passer fort vîte, & est par conséquent fort exposé. En second lieu, il est absolument nécessaire de ferrer de près la côte du Nord, tant à cause des vents de Nord-Ouest, que l'on craint qui vous fassent tomber sur la côte de la terre de Feu qui est mauvaise, que pour s'assurer du mouillage du Cap de Gad: on est obligé de passer à une portée de fusil de la pointe du Cap Galand, & ainsi un navire ennemi ne pourroit passer dans cet endroit sans un fort grand risque. Cet endroit a aussi l'avantage de n'avoir aucune descente dans son voisinage; & quand même il y en auroit, il n'est pas vraisemblable que des vaisseaux envoyassent des troupes à terre, avant que d'être mouillés en des endroits où il y a un peu de courants, & des rafals diaboliques, & il n'y a là des mouil-

lages que dans les Ports; & entre les deux pointes qui se forment, il seroit bon d'y mettre une bonne batterie & une sur la pointe de l'Est de ce Port, dont les pierres deffendent l'accès à tous les autres vaisseaux.

Une des premieres choses à quoi celui qui commandera dans ce Port doit penser c'est de faire semer du bled si-tôt qu'on sera arrivé, & il est à craindre même qu'il ne soit trop tard, parce que les grains doivent être semés quatre ou cinq mois avant la recolte, laquelle se doit faire là au mois de Mars; je crois donc qu'il seroit inutile de semer, à moins qu'on ne fût arrivé au mois de Novembre, ainsi le meilleur parti sera de préparer toujours la terre, & de ne mettre les semences que dans le mois d'Avril, afin que l'hyver qui est au mois de Juin, passe dessus, comme on fait dans l'Afrique qui est à peu près le même climat, quoique dans une partie du monde opposée. A droite de la riviere, il y a un terrain un peu élevé, qui paroît très-propre pour du bled. Il y a sur ce terrain quantité de petits Ifs, qui sont aisez à couper & à brûler. Leurs cendres rendront encore ces terres meilleures, mais on ne pourra à cause des souches, labourer pendant

quelque tems , comme en Poitou , jusqu'à ce que les souches soient pourries. Ceux qui resteront là pourront absolument se passer du vin d'Europe , & en faire eux-mêmes de fort bons , avec les graines qui viennent sur les buissons , dont tout est plein dans ce país. Ces graines sont absolument de la couleur , de la grosseur & du goût du raisin noir , & il n'y a personne qui le puisse distinguer , ayant les pepins pareils à ceux des raisins , j'en ai fait du vin fort bon , qui est devenu d'excellent vinaigre. Il y a lieu d'esperer que les pois viendront aussi dans ces terres , puisque nous en avons trouvé qui y étoient venus naturellement dans plusieurs endroits du détroit. Au reste les coquillages , les oiseaux du país , & les poissons , sont suffisans pour nourrir là toute une Colonie , sans compter les bœufs sauvages qui sont dans les terres.

Il seroit bon de mener quelques marelots Basques qui eussent été à la pêche de la baleine , car il y en a toujours dans la passe. Ainsi on doit faire provision de lignes & de harpons à cet usage , & laisser une bonne chaloupe à ceux qui resteront là , pour servir à cette pêche.

Il n'y a dans tous le détroit que ce

Port & le Port Famine du côté du Nord, dans lequel des navires puissent hyverner, tout le reste sont des mouillages tant bons que mauvais. Du côté de la terre de Feu, il n'y en a point à moins que ce ne soit dans cet Archipel, dit, Peles, qui est vers la fin du détroit : mais quand il y en auroit, je n'en ferois aucun cas, ces Ports étant difficiles à aller débrouiller parmi ces Isles, & n'étant pas d'une situation à deffendre l'entrée & le passage dans le détroit. Le Port Famine seroit assez bon, excepté que l'on ne peut mouiller les navires dans son voisinage le long d'une côte platte, où il y a des descentes par tout, & qui seroit trop difficile à garder, ainsi les navires pourront mouiller hors la portée du canon aisément. Ainsi je conclus que le Port Galand est préférable à tout autre, & qu'on peut en faire un très-joli endroit, si cela est bien conduit.

Quoique les Sauvages de ces lieux soient très-doux, il est bon cependant que les gens qui resteront là se tiennent sur leurs gardes, & quoiqu'ils bâtissent leurs maisons en dedans du Port, dans une anse de sable, vers l'embouchure de la riviere, cependant je croi que dans les commencemens, ils doivent se retirer

dans une qui ferme le Port , & de buter le premier ouvrage pour fortifier cette Isle , & y bâtir un Fort , après en avoir abbatu le bois qui est dessus. Ils pourront y mettre en batterie le canon qu'on leur laissera , & en differens endroits autour de l'Isle , afin d'en deffendre l'entrée aux canots des Sauvages, s'ils vouloient venir traverser leurs établissemens , ce qui est contre toute apparence, puisque vingt-trois hommes y ont été dix-huit mois à bâtir un vaisseau , sans que personne les ait inquiétés , & il est certain qu'un seul coup de fusil , feroit fuir tous les Sauvages de ce pais-là. Cependant la nuit il est bon de faire le quart pour éviter les surprises. Cinquante ou soixante hommes sont suffisans pour laisser en ce Port ; il leur faut laisser au moins vingt-quatre pieces de gros canons , douze pour mettre sur l'Isle , & six sur chacune des batteries du Cap , & de l'autre pointe. Je dis qu'il faut leur laisser les plus gros canons , parcequ'ils sont absolument nécessaires pour la deffense de ce premier établissement , sans compter les perroquets qu'on leur donnera. Il leur faudra aussi des cabestans volans , & des Gallions pour aller à terre , apporter les baleines

qu'ils auront tués, dont le débit pourra être aussi bon dans la mer du Sud, qu'en Europe. Les semences des perles sont en si grande abondance dans le quartier du Port Galand, que deux mouffes occupez à en ramasser, en pourront recüeillir une quantité presque infinie; mais pour pouvoir esperer de les avoir belles, il faut leur deffendre de faire bouïllir les moules pour les ouvrir, mais seulement de se servir d'un couteau, & les ayant ouvertes, mettre le poisson dans une terrine avec de l'eau, & lorsqu'il y en aura une quantité considérable, les remuer avec les mains, & les presser pour en faire sortir les perles, & à force de les presser & de les manier ainsi, les chairs des moules se réduiront en boudin, & les perles tomberont au fond de l'eau, après quoi on les lavera en plusieurs eaux, jusqu'à qu'il ne reste plus de chair, de cette maniere on les aura sans être gâtées, & fort belles. Il s'en trouve souvent dans de grosses moules de la grande espece, qui ont été trouvées si belles en ce pais, qu'elles ne sont point à négliger. Il est sûr que quand on n'en emporteroit que quatre mille en France, on en auroit au moins un Louis la piece, elles sont fort à couvert sous l'eau, & attachées à
des

des roches & à des racines d'herbes qui y tiennent, & dont les feüilles viennent jusque sur la surface de l'eau, dans celui d'eau salée qui est à côté du Port Galand, il y en a beaucoup, si-tôt que les vaisseaux seront arrivés au Port Galand, je croi que devant d'entrer dans la mer du Sud, il faudroit envoyer une ou deux chaloupes dans le canal de Saint Jérôme pour voir si le canal va dans la mer du Sud. S'il est assez profond pour des vaisseaux, s'il ne l'est point trop pour mouïller par tout s'il y a de l'oumage, & s'il remonte beaucoup.

Au Nord on tirera de cette découverte de très-grands avantages; car s'il y avoit fond pour mouïller par tout sans mettre à la voile, & conduire le navire avec des chaloupes, & en mouïllant à toutes les marées, on sortiroit aisément dans la mer du Sud, sans être obligé d'essuyer la contrariété des vents, qui pourroient se rencontrer à la sortie du détroit de Magellan, soit que cela conduiroit toujours dans une solitude plus Nord, & abregeroit le chemin, & si on se détermine à laisser toujours les quatre vaisseaux dans la mer du Sud, comme je croi qu'il est à propos. Ce seroit par là que se feroit le transport, &

la communication des marchandises au Port Galand, où les navires de l'Europe viendroient les chercher, lorsqu'ils en apporteroient d'autres. Cette découverte se peut faire dans le tems qu'on fera de l'eau, & du bois, & que les équipages se rafraîchiront, à moins qu'on ne fût extrêmement pressé par la saison, auquel cas les vaisseaux sortiroient par les chemins ordinaires, & laisseroient le soin à ceux qui resteroient au Port Galand, de faire cette découverte en leur absence, afin de s'en servir dans la suite, après être sortis du détroit de Magellan. Je croi qu'avant de tenter aucun commerce, il faut aller chercher à fonder un autre établissement dans la côte de Chily, dans les meilleurs endroits, occupés par les Espagnols, dont j'ai donné les mémoires à Monsieur Jourdan. Je préférerois à faire cet établissement dans la Terre-ferme, que dans cette Isle, moyennant que toutes les qualités requises pour un bon Port de mer si rencontraient, comme sont la sûreté des vaisseaux, le bon abri, la facilité pour faire de l'eau & du bois, l'avantage de la situation pour rendre le lieu hors d'insulte, & la commodité pour ne pas manquer de vivres, si toutes ces qualités se rencontrent dans un endroit,

où il y eut des vivres, mines, & où les Indiens fussent un peu disposés à recevoir les François, je suis persuadé que cela seroit préférable à un établissement tel que nous venons de le dire, & où l'on a plus d'endroits à garder & à deffendre; comme il y a plusieurs Isles dans la Latitude que j'ai marqué, où il y a de l'or, & où les Sauvages n'ont point encore reçu des Espagnols, on jouïroit de ces Isles également, comme si l'on y étoit établi ayant un endroit fortifié vis à-vis dans la Terre-ferme; il faudroit chercher s'il est possible à s'établir dans un lieu voisin de quelque riviere navigable, au moins à des chaloupes, afin de connoître par ce moyen le plus de païs qu'il est possible dans ces terres, & se faire connoître, & aimer à plus de nations.

Il y a bien de la prudence à se conduire dans le commerce que l'on aura avec les Sauvages, il faut être toujours sur ses gardes avec eux; mais il faut éviter sur tout d'en venir aux mains, & de tirer sur eux pour se distinguer par là des Espagnols qui s'y sont établis par la cruauté, ainsi je serois d'avis que tous ceux qui iront les premiers à terre faire des découvertes, ou se communiquer avec les Indiens, fussent toujours armés

de corselets de fer , & de calottes de même dans leur chapeau , afin de pouvoir être à l'épreuve de leurs frondes & de leurs flèches , & il est certain que ces gens voyant qu'on ne se deffendroit pas , auroient de nos gens une idée toute différente de celle qu'ils ont eu des Espagnols. Au contraire si l'on se voyoit attaquer par ces gens , à moins qu'ils ne fussent un assez grand nombre , que ce fût nécessité d'employer toutes sortes de voyes pour se tirer d'un peril évident , je voudrois faire alte , & leur envoyer un seul homme , avec des présens pour ménager leur amitié. Enfin on doit employer toutes sortes de moyens pour les menager & leur faire connoître la difference qu'il y a entre les manieres Espagnoles & les nôtres. Les présens qu'on peut leur faire sont des coûteaux & des haches , des ciseaux , des éguilles , du fil , de la toile , des bagues de cuivre avec des pierres fausses , & de toute sorte de verroterie , & des rassades ; & comme on a intérêt de leur faire connoître la supériorité du génie que nous avons sur eux , je voudrois porter des miroirs ardents pour allumer du feu devant eux , des trompettes à porter de loin , pour s'il est besoin les intimider , leur faire brûler de l'eau,

de-vie , leur faisant croire que c'est de l'eau ordinaire , leur faire voir les effets d'une lanterne magique , & s'en servir même quelquefois utilement pour les intimider , & même si l'on pouvoit avoir quelqu'un des Flibustiers qui ont été dix mois dans le détroit , & qui entendent la langue , laquelle est vrai semblablement approchante de celle du Chily , on pourroit se servir de ces trompettes que je viens de dire , pour leur prononcer de loin , & d'un endroit où l'on seroit caché , quelque espece d'oracle , pour les déterminer à faire un bon accueil , leur promettant de les délivrer de la tyrannie Espagnole , par le moyen des nouveaux venus. Je fais ce détail-ci pour donner une idée de ce que pourroient faire ceux qui seront sur les lieux. Je croi que des feux d'artifice ne seroient pas non plus inutiles dans de pareilles occasions.

Après avoir fait un établissement dans la côte du Chily , & y avoir laissé soixante & dix ou quatre-vingt hommes , avec des munitions de guerre & de bouche , & les outils & ouvriers nécessaires , deux chaloupes armées de pierriers , deux pirogues des femmes & dragues , & de toutes sortes de venues , les quatre navires

fans se séparer remonteront la côte de Chily , celle du Perou , & iront mouïller devant toutes les grosses Villes jusqu'à Lima , c'est-à-dire jusqu'au Port de Caillo , & à chaque endroit , après avoir salué les Forteresses , enverront un canot à terre , demandant la permission de faire de l'eau & du bois , & acheter quelques rafraîchissemens , supposant n'en avoir point fait depuis le détroit de Magellan ; si les Gouverneurs demandent quels vaisseaux ce sont , on dira que ce sont des vaisseaux du Roi , commandés par des Officiers de Sa Majesté , qui ont été accordés à une nouvelle Compagnie de la Chine , qui ne peuvent aller par les concessions de la Compagnie des Indes , ni passer par le Cap de Bonne Esperance , & pour cet effet on produira les patentes que le Roi aura la bonté de donner pour cette feinte ; si ils demandent de quelles marchandises on est chargé , on dira seulement, choses propres pour la Chine , & ainsi voyant qu'on ne parlera d'aucun commerce , & que l'on évitera d'être suspect , il est sûr qu'ils laisseront la liberté de faire de l'eau & du bois, & par là on trouvera le moyen de se communiquer au peuple , pour les avertir que l'on a des marchandises

à vendre. Il ne faut pas manquer à chaque endroit de porter un présent au Gouverneur, comme d'un beau miroir ou quelques choses semblables, un beau fusil, des pistolets, il n'y a nul lieu de craindre qu'ils insultent l'Officier que l'on enverra à terre; car alors ce seroit une guerre déclarée, qui vaudroit mieux que le commerce, & qui autoriseroit toutes sortes de représailles.

Après avoir fait la traite complete; je voudrois envoyer trois vaisseaux en la côte de Chily à leur établissement, & en envoyer un seul jusqu'à Californie, pour le connoître seulement pour cette fois, en remarquer les meilleurs Ports, faire des présens aux naturels du Pais, y pêcher le plus que l'on pourroit des perles avec des dragues, s'informer s'il y a des émeraudes, tâcher d'en traiter avec les Sauvages, & après deux ou trois mois de séjour dans cette terre, le navire viendroit joindre les trois autres, pour ensuite envoyer avec des brigantins, soit à terre, soit par le canal de Saint Jérôme, tous les effets produits de la traite à ceux qui seroient au Port Galand, où les navires de l'Europe les viendroient prendre; il faut porter des pierrieres, & des perles fausses chez les

Indiens, pour leur demander s'ils n'en ont point de pareilles. Il faut aussi avoir des Lapidaires, & des gens qui connoissent les mines & les métaux.

JE souffigné à la requête de Monsieur Samüel pere, commandant la Flute du Roi la Feconde; Certifie qu'en notre passage de la riviere de Gambie en Afrique à Cayenne, ayant Nègres mâles & femelles, après avoir été plus de six semaines en mer, quantité des susdits Nègres étant morts, j'aurois plusieurs fois entendu par la propre confession de trois Nègresses, & de deux Nègres, qu'ils avoient lié le navire, mangé quelques blancs, & la plus grande partie des Nègres & Nègresses qui étoient morts, ce qui a beaucoup de vrai-semblance avec ce qu'ont confessé plusieurs Nègres mis à mort, pendant mon séjour à Gambie, après avoir été convaincus de sortilege, & coupables de la mort de plusieurs blancs. Ce que je certifie véritable, ayant été témoin de leur condamnation & sentence. Fait à bord de la Feconde, ce 31. Octobre 1695.

Fin de la cinquième Partie.



TABLE

DES MATIERES contenuës dans la cinquième Partie.

A

- A** Igremont (M. d') deffend Sainte
Aloufie contre les Anglois , & est
tué par les Sauvages , 76
- Alexandre VI. accorde par un Bulle , la
concession de l'Amérique au Roi d'Es-
pagne. 4
- Alexandre VII. reconnoît le Roi , Sou-
verain des Isles de l'Amérique , 166
- Alvarez Cabral , Portugais , découvre
l'Amérique Méridionale , 9
- Amblimont (le Marquis d') s'embarque
pour les Isles , en qualité de Gouver-
neur Général , 269. & y meurt , 271
- Amnistie accordée aux habitans de la

Martinique ,	296
Anglois. Partagent sous la conduite du Capitaine Ouvernard, l'Isle de Saint Christophe avec les François, 27. Veulent s'en emparer entierement, 28. Sont battus par Monsieur d'Enambuc, 30. Par les Espagnols, 31. & par le Capitaine Giron, & obligés de s'accommoder, 33. Ils s'établissent à Sainte Aloufie, & en sont chassés par les Caraïbes, 72. Les Espagnols les chassent de l'Isle de Sainte Croix, 111. Surprennent l'Isle de Sainte Aloufie, & s'en emparent, 211. Ils l'abandonnent, 213. Ils attaquent la Guadeloupe inutilement, 259. Ils sont forcés à Saint Christophe par Monsieur de Chavagnac, 275. & dans Nieves par Monsieur d'Yberville, 279	
Arrivée de la Flotte de la Compagnie à la Martinique ,	225
Avanture d'un Hollandois qui se fauvoit de l'Isle de Sainte Croix ,	116
Avanture d'un Prêtre Breton, & de deux Huguenots,	214

B

B Aas (M. le Marquis de) est nommé par le Roi Gouverneur Général des Isles, 241. Bel ordre qu'il met à la

- Martinique , 243. Il envoie M. de Grancey pour secourir Marie-galante, 244. Il punit Monsieur de Rosmadec , 246. Il échouë dans son entreprise sur Corossol , 247. Belles actions qu'il fait dans la Martinique , 249
- Barre (Monsieur de la) entreprend d'établir une Colonie à Cayenne , 179. Mauvais état de cette Colonie , 180. Le Roi le fait Lieutenant Général , 181. Sa réception chez le Gouverneur de Madere , 184. Son arrivée à Saint Yague , 194. & à Cayenne où il prend possession du Fort , 202
- Beaumont & Boulogne (les PP.) Dominicains , accompagnent M. de Tracy pour Cayenne , 184. Reception qu'ils eurent au College des Jesuites de Madere , 186. & chez les Cordeliers , 189. Remarques qu'ils font dans la Ville de Funchal , Capitale du pais , 190. Ils font enterrer un Reçollet à Saint Yague , 195. Ils plantent la Croix à Cayenne , 203
- Begon , Intendant des Isles , établit l'ordre dans l'Isle de S. Domingue , 253
- Besnard , Intendant des Isles , 301. Est déposé , 302
- Blenac (le Comte de) succède à M. de Baas , 251. Il se broiille avec les In-

- tendants, 252. Ses qualités, 255. Ses travaux à la Martinique, 256. Revient en France, 257. Est renvoyé à la Martinique, 264. Sa mort, 268
- Blondel, Intendant des Isles, 302
- Bonnard, Commandant à Sainte Aloufie, capitule avec les Anglois, & leur cède l'Isle, 211. Est arrêté par ordre de Monsieur de Tracy, 212
- Boucaniers. Leur origine, 78. S'emparent de la Tortuë, & y sont battus par les Espagnols, 79
- Le Breton. Est envoyé par Monsieur du Parquet pour commander à Sainte Aloufie, où il est trahi par ses gens, 75

C

C Araïbes, maltraitent les François à la Guadeloupe, 41. Sont battus à la Martinique par M. du Pont, 49. Reçoivent les François à la Grenade, & peu après les trahissent, & y sont battus, 64. Chassent les Anglois de Sainte Aloufie, 72. Font un grand massacre des François dans l'Isle de S. Barthelemy 144. & dans Marie-Galante, 148. Sont défaits par M. des Cerifiers, 152. & par M. de l'Etoile, 153. Trahissent les François à la Mar-

- tinique, 172. On leur déclare la
 guerre, 173. Ils sont battus & chassés
 entierement de l'Isle, 175
 Capitulation accordée par Monsieur
 d'Yberville aux Anglois de Nieves,
 281
 Capucins. Sont envoyés à Saint Christo-
 phe, 35
 Caribous, espece de Dains, 335
 Cartier (Jacques) établit des Colonies
 dans le Canada, qui bâtissent la Ville
 de Quebec, 10
 Cassart (Monsieur) ravage l'Isle de
 Monferrat, 291
 Cerillac (M. de) achete la Grenade de
 M. du Parquet, 164. Passe en France,
 & vend cette Isle à la Compagnie, 220
 Cerifiers (le sieur des) défait les Carai-
 bes à Marie-galante, 152
 Chambré (M. de) Agent Général de la
 Compagnie, aux Isles, 223. En prend
 possession, 232
 Champigny (le Marquis de) est fait
 Général des Isles, 300
 Chavagnac (le Comte de) ravage l'Isle
 de Saint Christophe, 273. Son expé-
 dition à l'Isle de Nieves, 278
 Christophe Colomb découvre les Isles
 Lucayes & Saint Domingue, 3. Cel-
 les de la Desirade, Marie galante, la

- Dominique & Porto-Rico , 5. Celles
 de Cuba , la Jamaïque , le Jucatan ,
 7. Fait une faute en ne mettant pas
 des Colonies dans les Antilles , 8
 Clodoré (M. de) est établi Gouverneur
 de la Martinique , 228. Reprime une
 fédition , 230
 Codrington Général Anglois , attaque
 la Guadeloupe , 259. Il poursuit la
 Flotte Françoisise , qui lui échape , 261.
 Colonies des Isles doivent une grande
 partie de leur établissement aux
 Hollandois , 28
 Compagnies détachées de la Marine ,
 aux Isles du Vent , 316
 Compagnies de Milices , à la Martini-
 que , 217
 La Compagnie est obligée de vendre la
 propriété des Isles aux Gouverneurs ,
 153
 Le Comte (M.) cousin de M. du Par-
 quet , est fait Gouverneur de la Gre-
 nade , 63. Y bat les Caraïbes , 64.
 Sa mort , 67
 Couverlas (M. de) est commandé par
 Madame du Parquet , pour faire la
 guerre aux Caraïbes de la Martinique ,
 173
 Culte des Christinois , habitans de l'A-
 merique Septentrionale , 339

Cuffat (M. de) envoyé à Saint Christophe au secours des François , bat l'Escadre Angloise , 30

D

- D**ifference des Boucaniers & Flibustiers , 84
- Dispute entre des Medecins & Chirurgiens , au sujet d'un Recolet mort subitement , 198
- Dominique de Gourgues , fait descente à la Floride , reprend les Forts que les Espagnols avoient pris aux François , les bat , & fait pendre les prisonniers , 13
- Dominiquains. S'établissent à la Guadeloupe , 43
- Dominiquains. Madame du Parquet leur donne le Fond Saint Jacques de la Martinique , 176
- Dubisson , Capitaine de Milice de Saint Christophe , se révolte contre Monsieur de Sales , 169. Est condamné à être pendu , 171
- Dubois , est fait Gouverneur de la Colonie de Sainte Croix , 122
- Dubuc , Habitant de la Martinique , va à la tête des Flibustiers , à l'expédition

- de Nieves, 273. Est envoyé par M. de Phelipeaux à Monsarrat, 287. Discours que lui tient un Anglois, 288. Il combat le vaisseau Anglois la Julie, & le met en fuite, 289. Il ravage l'Isle de Monsarrat, 290. Y retourne avec M. Cassart, 291. Affaire qui lui arrive, 295. Est envoyé par M. de Feuquieres à l'Isle de Saint Vincent contre les Nègres marons, & est repoussé, 298
- Dumé, est commandé par M. Houel, pour faire la guerre aux Caraïbes, 150
- Duquesne (M. le Marquis) est fait Gouverneur Général des Isles, & est rapellé, 293

E

E Nambuc (le sieur d') part de Dieppe pour l'Amérique, est attaqué par un Gallion d'Espagne, 16. Aborde à Saint Christophe, & traite avec les Caraïbes, 18. Revient en France, 25. Exhorte le Cardinal de Richelieu à établir une Compagnie pour le commerce des Isles, 26. Retourne à Saint Christophe, & s'accorde avec les Anglois pour le partage de de cette Isle, 28. Vient au secours

- des François, attaqués par les Anglois, 30. Va à la conquête de la Martinique, 45. Fait un traité avec les Caraïbes, 46. Y bâtit le Fort Saint Pierre, *Ibid.* Sa mort, 54
- Escadre Françoisise commandée par le Comte de Chavagnac, qui ravage l'Isle de Saint Christophe, 273. Elle se joint avec celle de M. d'Yberville, 277
- Espagnols, battent les François dans la Floride, & font pendre les prisonniers, 12. Sont défaits à leur tour par M. de Gourgues, & chassés, 14. Battent les Boucaniers dans l'Isle de la Tortuë, 19. Veulent en chasser M. le Vasseur, qui les met en déroute, 86. Reviennent, & assiegent M. de Fontenay 95. L'obligent de rendre la Forteresse, 103. Ils chassent les Anglois de l'Isle de Sainte Croix, 111. Font un grand massacre des François, 129
- Etablissement d'une Compagnie des Indes Occidentales en 1664, 177. Elle prend possession des Isles, 222. Achete les Isles dépendantes de l'Ordre de Malthe, 231. Elle est revoquée par le Roi, 235
- Expédition de M. d'Yberville dans la Baye de Hudson en 1694, 330.

F

- F**euquieres (M. de) est établi Gouverneur Général des Isles , procure l'amnistie aux habitans de la Martinique , 296. Bel ordre qu'il y met, 297. Envoye des troupes contre les Nègres marons à Saint Vincent , 298. Est rappelé , 300
- Fidélité d'un chien , 149
- Fontenay (le Chevalier de) est envoyé à la Tortuë par M. de Poincy , 90. Irrite les Espagnols par ses ravages , 92. Est assiégé dans sa Forteresse , 95. Est forcé de se rendre par la rebellion de ses soldats , 103. Retourne à la Tortuë , & est obligé d'en sortir , 109. Revient en France , 110
- Le Fort, Officier de M. du Parquet à la Grenade , veut en prendre le Gouvernement malgré lui , 68. Est contraint de le céder à M. de Valminiere. Sa mort , 69
- François (les) Ils découvrent la Nouvelle France , ou le Canada , l'Acadie , la Virginie , la Caroline , 9. Font un grand massacre des Caraïbes dans l'Isle de Saint Christophe , 23. Partagent l'Isle avec les Anglois , 27.

Sont attaqués par les Espagnols , qui les chassent de l'Isle, 32. Y reviennent 43. S'établissent à la Guadeloupe , & y sont maltraités par les Caraïbes, 40. S'établissent à la Martinique , 46. & à la Grenade, 61. Ils y battent les Caraïbes, 65. S'emparent de l'Isle de la Tortuë, 82. En chassent les Espagnols, 86. Le mauvais air de l'Isle de Ste Croix les force à la désertter, 120. Ils s'y rétablissent, 121. Partagent l'Isle de Saint Martin avec les Hollandois, 142. Trahison des Caraïbes de la Martinique contre eux, 172. Ils évitent leurs pièges, 174. Et les taillent en pièces 175. Ils ravagent l'Isle de Nieves, 278

G

G Abaret (M. de) est de l'expédition de Nieves , & commande un vaisseau de guerre 274. Il gouverne la Martinique , 286. Est mis en arrêt par Monsieur de Phelipeaux Général des Isles, 287

Giron bat les Anglois à S. Christophe, 33

Grancey (le Marquis de) chasse les Anglois de Marie-galante, 245. Est en-

- voyé en France par M. de Baas , 246
 La Grange Fremanteau , trompe M. de
 Poincy , 56. qui l'arrête & le renvoye
 en France , 58
 La Guarigue , Capitaine , arrête le re-
 belle Dubiffon à S. Christophe , 171
 Guitaut (le Commandeur de) succède à
 M. de Blenac. Sa mort , 68

H

- H** Aquet (M.) est envoyé à Sainte
 Aloufie , est blessé par les Sauva-
 ges , & meurt à la Martinique , 75
 Herbelay (M. d') exige des droits injus-
 tes à la Guadeloupe , que M. de Tracy
 abolit , 209
 Histoire funeste de quelques François ,
 exilés par M. de Poincy dans les Vier-
 ges , 126
 Hollandois. Veulent s'emparer de l'Isle
 de Sainte Croix , & en sont repoussez
 112. S'emparent de l'Isle de Saint
 Martin , 139. Sont obligés de la par-
 tager avec les François , 142. S'em-
 parent de Cayenne , 180. M. de Tra-
 cy les oblige de la quitter , 202
 Hotman (M.) vient trouver M. de
 Fontenay son frere à la Tortuë , 93.
 Deffend cette Isle avec son frere con-

- tre les Espagnols, 96. Est donné en
 ôtage aux Espagnols, 103
 Houel (M.) envoyé des Colonies aux
 Isles des Saints, & à Marie-galante,
 145. Fait fortifier Marie-galante, 148,
 Envoie M. de Létoile au secours des
 Saints, qui en chasse les Caraïbes, 153
 Il fait acheter la propriété de la Gua-
 deloupe, & la fait fortifier, 160. Il
 y reçoit M. de Tracy, & passe en
 France, 208. Son accommodement
 avec la Compagnie, 233

I

- I** Ndiens. Viennent avec une armée
 pour chasser les François de l'Isle de
 Saint Christophe, 24

K

- K** Erouanne, Capitaine des Caraïbes
 de la Grenade, y reçoit M. du Par-
 quet, 61. S'en repent, & fait la guer-
 re aux François, 63

L

- L** Andoniere, est défait par les Es-
 pagnols dans la Floride, & revient
 en France, 12

Larnage (M. de) Gouverneur de la Grenade ,	292
Loline (M. de) arrive à la Guadeloupe, 38. Déclare la guerre aux Caraïbes, qui lui réüffit mal ,	40
Liste des Gouverneurs de la Martinique depuis la réünion des Isles au domaine du Roi ,	303
— Des Gouverneurs de la Guadeloupe ,	304
— Des Gouverneurs de Saint Christophe ,	306
— Des Gouverneurs de la Grenade ,	307
— Des Gouverneurs de Marie-galante ,	309
— Des Lieutenans de Roi & Majors ,	310
— Des Medecins entretenus par le Roi ,	313
— Du Conseil Supérieur de la Martinique ,	314

M

D E Machaut Gouverneur des Isles, envoie du secours à la Guadeloupe, menacée par les Anglois, 272. Sa mort ,	284
Madere. Description de cette Isle ,	192.

DES MATIERES. 411

- Marais (le Pere) Jesuite , reste à l'Ame-
rique Septentrionale pour la conver-
sion des Sauvages , 341
- Mareuil (le sieur de) tuë le Capitaine
des Gardes de M. de Baas , 248
- Martin , Capitaine du sieur le Vasseur ,
l'assassine , 88
- Du Matz de Goimpy , Intendant des
Isles , ses broüilleries avec le Comte
de Blenac , 254. Est rappelé en Fran-
ce , 265
- Mémoire pour le voyage de la mer du
Sud , 373
- Montagne des Accords , pourquoi ainsi
appelée , 142
- Motifs qui ont engagé le Roi à réunir
les Isles à son Domaine. 235
- La Motte (le Chevalier de) est envoyé
par M. de Poincy à Sainte Croix ,
triste état dans lequel il trouve la Co-
lonie , 120

N.

N Egres marons de la Barbade , re-
tirés à l'Isle de Saint Vincent , re-
poussent les troupes Françoises en-
voyées pour les chasser , 299. Forcent
les Caraïbes d'abandonner l'Isle , 300

O

- O**fficiers du Fort Saint Pierre de la
 Martinique , 315
 — Du Fort Royal , *Ibid.*
 — De l'Amirauté , 316
 Ouvernard Capitaine Anglois de Saint
 Christophe, est battu par M. d'E-
 nambuc, & fait un traité de partage
 avec lui, 31
 Ouvernard fils du précédent, surprend
 Sainte Aloufie, 211. & y meurt de
 misere, 213
 Ordonnance contre les Caraïbes, 218

P

- P**anié d'Orgeville, Intendant des
 Isles, 302
 Parquet (M. du) deffend l'Isle de Saint
 Christoph eattaquée par les Espagnols
 est fait prisonnier, & meurt de ses
 blessures, 32
 Du Parquet (frere du précédent) arrive
 à la Martinique, 52. En est établi
 Gouverneur par la Compagnie, 54.
 Prend possession de l'Isle de la Grena-
 de, 61. Y envoie M. le Comte pour
 Gouverneur, qui force les Caraïbes
 d'en

- d'en sortir, 66. Oblige le sieur le Fort d'en quitter le Gouvernement, 69. Envoye M. de Rouffelan à Sainte Aloufie, 72. Est fait prisonnier par M. de Poincy, 124. Il achete la Martinique, 161. Sa mort, 167
- Patoulet Intendant des Isles; se broüille avec le Comte de Blenac, & est révoqué, 252
- Phelipeaux (le Marquis de) Général des Isles, arrive à la Martinique, 286. Fait mettre aux arrêts M. de Gabaret, 287. Il envoye Dubuc à Monfariat, 287. Est témoin d'un combat que celui-ci rend à un vaisseau Anglois, 288. Sa mort, 292
- Du Pont (M.) est fait Lieutenant de la Martinique, 48. Y bat les Caraïbes, 49. Et fait la paix avec eux, 51. Est fait prisonnier par les Espagnols, 52
- Poincy (le Commandeur de) est envoyé par la Compagnie à l'Isle de Saint Christophe, en qualité de Lieutenant Général sur toutes les Isles, 56. Arrive à la Martinique, à la Guadeloupe, & enfin à Saint Christophe, 57. Et s'y broüille avec M. de la Grange, 58. Envoye à la Tortuë M. le Vasseur, qui s'en empare, 82. Il y envoye le Chevalier de Fontenay après la mort

- de M. le Vasseur, 90. Rétablit la Colonie de l'Isle de Sainte Croix, 117. Etablit les Colonies de Saint Martin & de Saint Barthelemy, 124. Il exile un bon nombre de ses gens dans les Isles des Vierges, 126. Il achete l'Isle de Saint Christophe, & d'autres dont il fait présent à l'Ordre de Malte, 162. Sa mort, 169
- Poulain Capitaine d'une Compagnie de la Marine, est tué dans une action à Saint Vincent, 299
- Projet d'une Colonie au Détroit de Magellan, & sur les côtes inhabitées du Chily, 345. Déclaration du Roi touchant ce projet, 346

Q

- Qualités des fleurs Houdin & de la Martiniere, 265

R

- Ragny (le Marquis de) nommé Général des Isles, s'embarque à la Rochelle, 257. Fait fortifier la Martinique, 258. Va au secours de la Guadeloupe attaquée par les Anglois, 260. La délivre, & est poursuivi par les

- Anglois, en revenant à la Martinique,
261. Il meurt du mal de Siam, 264
- Ribaut (le Capitaine) descend dans la
Floride, & s'y établit, 11. En est
chassé par les Espagnols, pris prison-
nier & écorché, 12
- Ricouart Intendant des Isles, traite mal
les habitans de la Martinique, qui le
renvoient en France, 294
- La Riviere, va à Saint Aloufie, & y est
assassiné par les Sauvages, 73
- Robert Intendant des Isles, ses bonnes
manieres, 265
- Le Roi confirme le Gouvernement de la
Martinique à M. d'Enambuc, fils aî-
né de M. du Parquet, 168
- Rosmadec (M. de) puni par M. de Baas,
246
- Rossey (M. du) fait résoudre d'aban-
donner l'Isle de Saint Christophe, 32
- Rouffelan (M. de) est envoyé à Sainte
Aloufie pour Gouverneur, 73

S

S Ales (le Commandeur de) succède
à Monsieur de Poincy pour com-
mander à Saint Christophe, 169. Il y
reprime une sédition naissante, & est
bleffé, 171

Serpens. Incommodent beaucoup les François à la Martinique ,	47.
Silyacane , Intendant des Isles ,	308

T

T Hemericour (M. de) est fait Gouverneur de Marie-galante par la Compagnie ,	230
Thibaut Capitaine du sieur le Vasseur , l'assassine , 88. Se blesse en tirant une grenade ,	94
Thoisy-Patrocles (M. de) envoyé par le Roi pour relever M. de Poincy , est renvoyé en France ,	125
Tracy (M. de) est nommé par le Roi pour chasser les Hollandois de Cayenne , 181. Bel ordre sur sa flotte , 184. Sa reception à l'Isle de Madere , <i>la même</i> . Son arrivée à Cayenne , 199. Fait sommer le Gouverneur Hollandois de rendre l'Isle , 200. Il aborde à la Martinique , 203. Il y fait prêter serment de fidélité au nom du Roi , par les Habitans , 204. Il y rétablit la justice , 205. Il va à la Guadeloupe 207. Envoye M. Houel en France , 208. Il y rétablit l'ordre , 209. Et y fait entrer les troupes du Roi , 213. Envoye des troupes à Marie-galante ,	

& y remet l'ordre, 214. Châtie les huguenots de cette Isle, 216. Fait une Ordonnance contre les Caraïbes, 218. Arrive à la Grenade, 219. Assemblée qu'il tient à la Martinique, pour mettre la Compagnie en possession de l'Isle, 227. En fait de même à la Guadeloupe, 230

V

V Alminiere (M. de) est envoyé à la Grenade en qualité de Gouverneur, 68

La Varenne Général des Isles, excite par ses manieres, les habitans de la Martinique à se soulever, & est renvoyé en France, 294

Le Vasseur (M.) est envoyé à la Tortue par M. de Poincy, & en chasse les Anglois, 82. La fortifie, 83. Bat les Espagnols qui veulent l'en chasser, 86. Adopte ses Capitaines, Thibaut & Martin, qui l'assassinent, 88

Vaugalan. Est envoyé par M. de Poincy pour attaquer l'Isle de Sainte Croix, & s'en empare, 114. Il est trompé par M. de Poincy, & meurt, 117

Vincent (M.) est établi Gouverneur de

418 TABLE DES MATIERES.

la Grenade par M. de Tracy , 220. Sa
fermeté envers les Caraïbes , 221

Y

Y Berville (M. d') arrive aux Isles
avec une Escadre , & joint celle de
M. de Chavagnac , 277. Son expé-
dition à l'Isle de Nieves , 278. Son
expédition dans la Baye de Hudson ,
330. S'empare du Fort des Anglois ,
334. Revient en France , 344

*Fin de la Table des Matieres de la
cinquième Partie.*

De l'Imprimerie de CH. JEAN-BAPT. DELESPINE,
Imp. Lib. ord. du Roy , rue Saint
Jacques , au Palmier, 1741.

